
République Algérienne Démocratique et Populaire
Conseil National Economique et Social

CNES

RAPPORT NATIONAL
SUR LE DEVELOPPEMENT
HUMAIN

2000

RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN NOV,2001

Préface : *La lettre du Président du CNES*

C'est avec plaisir que je salue la publication du second Rapport National sur le Développement Humain, dont les travaux ont été conduits par le CNES, avec l'appui de Monsieur le Chef du Gouvernement et la contribution des secteurs et institutions nationales concernés.

Ce document, en raison de la somme d'informations économiques, sociales et politiques qu'il réunit et des analyses, synthèses et commentaires qu'il formule en toute indépendance, tend à devenir l'une des productions phares de notre Institution.

En acceptant d'accueillir et de mener à terme l'élaboration d'un tel rapport dès 1998, le CNES était convaincu qu'il s'agissait là d'une opportunité inédite d'élargir le dialogue social qu'il mène traditionnellement au sein de ses organes, aux principaux acteurs en charge de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques. Le CNES voyait également dans cet exercice, l'occasion de faire avancer de manière déterminante la réflexion sur les questions économiques et sociales et d'œuvrer pour une connaissance plus fine des problèmes sociaux, afin d'améliorer l'efficacité des politiques publiques et des dispositifs de prise en charge des préoccupations de la population.

Enfin, l'élaboration d'un rapport sur le développement humain permettait de dresser un premier diagnostic de l'outil national d'information statistique, dans la perspective d'améliorer les instruments d'évaluation et d'analyse de nos réalités sociales et humaines et d'éclairer les classifications et comparaisons internationales auxquelles le calcul des indicateurs de développement humain donne lieu.

Par la démarche qui l'inspire et les thèmes qu'il aborde, le rapport sur le développement humain exigeait donc une approche de dialogue et de concertation élargie, fondée sur des informations fiables et des contributions des acteurs économiques et sociaux.

Depuis la publication du premier rapport, l'on enregistre une amélioration de l'information tant sur le plan quantitatif que qualitatif, même si beaucoup reste encore à faire dans ce domaine. Cette information s'est à la fois affinée et

élargie, et permet d'appréhender, de manière plus précise, les principaux indicateurs du développement humain.

C'est ainsi que dans la période qui sépare la production des deux rapports, des études ont été menées et des enquêtes réalisées sur l'impact du filet social, sur la pauvreté et l'exclusion, sur les inégalités, de même qu'ont progressé les réflexions sur les questions de l'emploi et du chômage, dans leurs relations avec la croissance économique.

Enfin, la dimension extérieure a conduit à développer une réflexion sur les effets d'entraînement du commerce extérieur sur le système de production national, face au défi de la mondialisation.

Le second Rapport National sur le Développement Humain s'est attaché à prolonger ces réflexions et à approfondir ces analyses, en adoptant comme thématique centrale **« la question de la politique sociale dans la transition vers l'économie de marché et les effets de l'ajustement structurel sur la sphère sociale et sur le niveau de développement humain »**.

Le choix de ce thème, après celui de la pauvreté qui avait été abordé dans le premier rapport, a été dicté par l'évolution de la situation sociale, régulièrement évoquée par notre institution, principalement à l'occasion des rapports semestriels sur la conjoncture économique et sociale.

En effet, la persistance à un niveau élevé du taux de chômage, qui touche principalement les jeunes, la dégradation sensible des conditions de vie de larges couches de la population, y compris parmi les salariés, la détérioration des prestations sociales et des services publics de base et l'inadéquation du système d'éducation et de formation se sont répercutées de manière négative sur la demande solvable et sur la qualification de la main d'œuvre, contribuant ainsi à élargir la pauvreté et à grossir les rangs d'un secteur informel tentaculaire.

La focalisation quasi exclusive des efforts des pouvoirs publics durant plusieurs années sur le rétablissement des grands équilibres avait conduit à occulter la question centrale de la finalité des réformes et de la croissance économique, qui est l'amélioration des conditions de vie de tous et de chacun.

La relance de la croissance en économie de marché ouverte et en situation de sous développement, est potentiellement porteuse de facteurs d'accentuation du dualisme des structures économiques et sociales et d'accroissement des inégalités, tant au niveau national qu'au

niveau international.

Les capacités de recherche et d'innovation, la maîtrise des technologies de l'information et des biotechnologies sont à la fois les moteurs de la croissance des économies développées et des instruments de domination des pays qui n'y ont pas accès mais dont le développement dépend.

C'est ce qui fait de la question de l'ouverture et de la dépendance un des thèmes centraux du débat de société actuel et à venir. Comment, dans le cas de l'Algérie, parvenir à une ouverture dans une interdépendance positive, qui soutienne une croissance durable et préserve et consolide le développement humain, c'est une des questions abordées par le présent rapport qui, sans prétendre à l'exhaustivité, propose des pistes de réflexion axées sur l'approfondissement du dialogue social, dans la perspective de l'adoption d'un pacte national de croissance.

Préambule et remerciements

Pour la seconde fois consécutive, le Conseil National Economique et Social (CNES) s'est engagé, avec l'appui de Monsieur le Chef du Gouvernement, à conduire les travaux d'élaboration du Rapport National sur le Développement Humain.

L'élaboration du premier rapport national, publié en 1999, avait permis aux équipes en charge du projet de se familiariser avec les méthodes et techniques qui guident une telle production. Elle avait été également l'occasion d'initier, avec les ministères et organismes nationaux concernés, un débat sur les finalités des politiques publiques et sur leurs résultats, mesurés par les indicateurs du développement humain.

Par les éclairages apportés aux évolutions des différents indicateurs qui fondent la mesure du développement humain et les comparaisons internationales qui en découlent, ce rapport entendait contribuer à soustraire le calcul et l'utilisation de l'IDH et des indices dérivés d'un traitement unilatéral, de la part des organisations internationales.

C'est dans cette perspective que le premier rapport national de l'Algérie, tout en s'inscrivant dans la démarche préconisée par la théorie du développement humain, a livré quelques éléments d'analyse critique de la démarche et mis l'accent sur les principales limites de la mesure du développement humain.

Les insuffisances ainsi relevées dans le rapport sont essentiellement de deux ordres :

Premièrement, l'application de la même méthode de calcul à l'ensemble des pays, en effaçant les différences liées au poids de l'histoire, aux trajectoires de développement et à la nature des relations historiques entre pays développés et pays en développement, occulte les rapports économiques internationaux de domination. Le classement qui résulte de l'application de cette méthode consacre ainsi, sans examen critique, un état de fait.

Deuxièmement, la pondération des facteurs concourant au calcul de l'indice de développement humain accorde un poids trop important au PIB par habitant. Cela est d'autant plus sensible dans le cas des pays mono-exportateurs, dont la richesse dépend essentiellement de facteurs exogènes. Dans le cas de l'Algérie, ces facteurs sont le prix du baril de pétrole et le cours du dollar.

A la lumière de l'expérience acquise en matière de réflexion sur le développement humain et au regard des évolutions des rapports entre les nations dans le cadre de la mondialisation, trois critiques complémentaires peuvent être formulées.

La première concerne l'aspect opérationnel du traitement réservé par le PNUD aux rapports nationaux. L'insuffisante coordination et l'absence de concordance de calendrier entre la production des rapports nationaux et la publication du rapport mondial annuel sur le développement humain amènent à s'interroger sur les conditions et modalités d'exploitation des données et analyses nationales.

La seconde remarque concerne les aménagements introduits périodiquement dans les modalités de calcul des différents indices de développement humains, lesquels ne font l'objet d'aucune concertation avec les pays qui produisent un rapport national, et auxquels l'information n'est donnée qu'a posteriori. Ainsi, le rapport mondial de l'année 1999 fait état de modifications introduites dans les méthodes de calcul de l'IDH, qui affectent tant sa valeur que le classement des pays.

Enfin, dans un contexte de mondialisation dont l'un des principaux effets pervers est l'accroissement de la pauvreté et des inégalités, la mesure de l'IDH et des indices dérivés devrait tenir compte des impacts des politiques publiques des pays développés non seulement sur leurs propres populations, mais également sur celles des pays en voie de développement et plus généralement sur le développement durable de la planète.

Ceci reviendrait à pondérer les résultats des pays les plus riches, en fonction des efforts réellement accomplis pour mettre en œuvre, dans les relations internationales, les principes de développement humain, de développement durable, de réduction des inégalités, de démocratie et de bonne gouvernance.

En Algérie, depuis la publication du premier rapport, la question du développement humain a connu des avancées substantielles et la promotion du développement humain figure comme priorité au registre des préoccupations des plus hautes instances du pays.

Les profondes mutations de la société, la poursuite du processus de réformes engagées aux plans politique, économique et institutionnel, posent avec davantage d'acuité la nécessité de prolonger la réflexion sur les déterminants du développement humain.

Le rythme des réformes économiques et l'accélération des processus de transformation de la société qui en est résulté n'a pas toujours favorisé la mise en place simultanée de modèles alternatifs permettant de maintenir les niveaux de couverture des besoins, tout en réformant les structures et les modes de gestion.

Les différents indicateurs du développement humain en sont affectés, quoique de manière inégale.

Il est donc apparu nécessaire d'orienter la réflexion vers l'adaptation des politiques publiques aux contraintes de la phase de transition vers l'économie de marché, avec comme toile de fond, la mise en cohérence du développement économique et du développement social, qui a constitué la ligne directrice et la préoccupation permanente des politiques publiques durant les trois premières décennies de l'indépendance du pays.

C'est à cet objectif que tente de répondre ce rapport, dont la thématique centrale est : **« la question de la politique sociale dans la transition vers l'économie de marché et les effets de l'ajustement structurel sur la sphère sociale et sur le niveau de développement humain. »**

Le CNES tient à adresser ses remerciements à l'ensemble des ministères et institutions nationales sollicités pour avoir apporté leur entière collaboration lors des travaux d'élaboration de ce rapport .

La liste des personnes ayant participé au titre du CNES et à celui des différentes administrations est donnée en annexe.

Le Conseil National Economique et Social, qui avait hautement apprécié l'esprit de coopération du Bureau du PNUD à Alger lors de l'élaboration du premier rapport, aurait souhaité pouvoir bénéficier du même soutien pour la production du présent document.

Introduction : Vue d'ensemble

Le premier rapport sur le développement humain publié par l'Algérie en 1999 mettait l'accent sur les avancées substantielles enregistrées dans le développement humain et la lutte contre les inégalités sociales, durant trois décennies, résultats de politiques publiques volontaristes, à fort contenu social. Le rapport relevait, néanmoins, la persistance de fortes disparités dans la couverture des besoins de la population selon la zone d'habitat (urbain, rural) malgré les programmes de développement initiés en faveur des campagnes. Il notait par ailleurs des disparités entre hommes et femmes, bien que les dispositions constitutionnelles visent l'élimination de toute discrimination fondée sur le sexe.

Elaboré au cours de la dernière année de la période d'ajustement structurel, le rapport posait, en introduction, la problématique du développement humain dans un contexte de transition et de fortes contraintes, dans les termes suivants :

« La problématique du développement humain en Algérie est actuellement celle du maintien des niveaux de couverture des besoins sociaux, en ayant à l'esprit une triple contrainte :

- La réduction des ressources, induite notamment par la diminution des recettes d'exportation, phénomène qui tend à s'inscrire dans la durée,
- La mise en œuvre des réformes économiques dans le cadre de la transition vers l'économie de marché,
- La gestion de la dette extérieure.

Ces trois contraintes risquent d'entraîner la remise en cause des fondements mêmes des politiques publiques, des systèmes d'allocation des ressources, et de fragiliser les dispositifs de prise en charge des besoins sociaux du fait du désengagement graduel de l'Etat de la gestion directe et de ses effets sur la sphère sociale. »¹

Il est en effet reconnu que l'ajustement est une démarche qui privilégie le rétablissement des grands équilibres économiques et financiers et la séparation de l'économique (production) et du social (répartition). Il inscrit de ce fait les sociétés qui le mettent en œuvre, dans une perspective de transition. Cette

¹ RNDH 1998, mai 1999, Introduction

dernière, relève d'un processus dont on connaît toujours le point de départ, mais jamais avec précision le point d'aboutissement, étant donnée la récurrence des phénomènes.

Dès lors, l'exigence d'une approche globale, visant à une meilleure cohérence entre l'objectif de croissance économique et une politique sociale adaptée s'impose, car il est de la plus grande importance de ne pas réduire les deux champs que sont l'économique et le social à une relation mécanique entre une variable déterminante et indépendante et une variable déterminée qui serait en l'occurrence le social.

L'expérience montre que les interactions sont nombreuses et très fortes. L'économique peut créer des tensions sociales, lesquelles l'influencent à leur tour. Cette relation d'impact réciproque entre les divers éléments qui composent chacun des deux ensembles, à laquelle s'ajoute celle de leur intersection, est le fondement même d'un développement à la fois économique et social. La connaissance de ce processus dans ses spécificités propres à notre pays est nécessaire à la maîtrise du développement.

Au cours de l'année 1998, l'Algérie a achevé l'exécution de son accord avec le FMI. Les évaluations qui en ont été faites montrent que des résultats positifs ont été enregistrés dans le rétablissement des équilibres macro-économiques, que l'inflation a été ramenée à 5% et que les réserves de change étaient supérieures à neuf mois d'importation en fin de période d'ajustement. La régulation de l'économie s'effectue de plus en plus par les règles de l'économie de marché où le secteur privé est encouragé à jouer un rôle prépondérant.

Ces résultats n'ont toutefois pas permis d'atteindre les objectifs attendus de l'ajustement structurel en matière de croissance et d'emploi amplifiant ainsi le volume du chômage.

Il est également de plus en plus reconnu que les conditions d'une croissance durable ne sont pas encore réunies et que l'équilibre est encore précaire en raison du poids de la dette, de l'impact limité des réformes structurelles engagées, de la faiblesse de l'investissement privé national et étranger aggravant ainsi la dépendance économique vis à vis des fluctuations des prix des hydrocarbures. L'évolution de ce dernier paramètre et les fluctuations du cours du dollar continuent de conditionner la réalisation des équilibres.

Dans ces conditions, il demeure difficile de conclure à la réalisation des objectifs fixés par le programme d'ajustement structurel, posant ainsi le

problème de la poursuite du processus mais aussi et nécessairement celui d'un vrai débat sur le contenu et l'efficacité de cet ajustement au niveau des politiques structurelles et des politiques sociales d'accompagnement.

La nécessité de ce débat découle aussi de tensions sociales de plus en plus fortes dues aux résistances aux réformes structurelles dans un environnement caractérisé par le chômage, la précarité, l'insécurité économique et sociale et la faiblesse, si ce n'est l'absence, d'opportunités et de perspectives d'insertion, tout particulièrement pour les jeunes.

Les performances économiques gardent donc une grande fragilité puisqu'elles s'effectuent dans un contexte d'appauvrissement social.

L'évaluation des effets du programme d'ajustement structurel (PAS) pouvait difficilement éviter ce constat, tant il est vrai que tous les partenaires concernés s'accordent à reconnaître ses performances contradictoires en matière économique et en matière sociale. Il va sans dire que nul n'attendait une politique sociale comme résultat de l'ajustement, et par voie de conséquence, il ne s'agit en aucun cas de porter ce fait à son passif.

Cependant, l'effet des mesures contenues dans le programme aux niveaux budgétaire, monétaire et des équilibres extérieurs, devait avoir et a eu des conséquences mécaniques et souvent irréversibles sur le plan social. C'est ici que se situe ce que l'on peut qualifier de malentendu sur les finalités de l'ajustement.

L'hypothèse de base était que le rétablissement des grands équilibres permettrait la relance économique et donc, implicitement, l'amélioration des conditions sociales momentanément détériorées par le programme d'austérité, ainsi que la correction de certaines inégalités dans la distribution et la répartition.

En fait, les mesures que contenait le programme d'ajustement structurel ont contribué à infléchir les actions menées par l'Etat, soit par réduction, soit par disparition de leurs moyens, la préoccupation essentielle étant de permettre le développement d'une production marchande dont la part prépondérante reviendrait au secteur privé.

Les mécanismes d'allocation de ressources pour les investissements sont ceux qui résultent du marché, l'Etat s'abstenant de concurrencer l'initiative privée.

L'amélioration des conditions de vie de la population devient alors, dans cette optique, une résultante de cet objectif économique et n'implique pas le

maintien à l'identique de l'offre de biens et services collectifs, ni dans ses produits, ni dans ses structures.

De ce fait, le programme d'ajustement structurel n'est pas neutre socialement, et tend vers l'instauration d'un modèle social qui réduit l'autonomie de décision de l'Etat en matière de répartition et d'orientation de l'économie.

Implicitement, le passage est ainsi fait vers une politique sociale ajustée strictement sur les principes d'équilibre macroéconomique et financier et de compétitivité internationale, excluant la notion de besoins de financement, et sur les critères de sélectivité dans l'expression de la solidarité sociale. Ces deux contraintes présentées à l'origine comme purement budgétaires ont conduit progressivement à poser le problème d'une politique sociale alternative dans ses principes, que ni les mesures d'auto-ajustement ni le programme d'ajustement structurel proprement dit, n'avaient explicitement affichés.

Il est encore vrai que si ces inflexions structurelles implicites ont débuté bien avant la mise en œuvre du PAS, l'Algérie ayant connu un auto ajustement à la fin des années 80 et jusqu'à 1987, celui-ci semble avoir accéléré certaines évolutions. Il en est ainsi, par exemple, de l'appauvrissement général et particulièrement des classes moyennes, en raison notamment des diverses restructurations du secteur économique étatique. Ces classes moyennes, lorsqu'elles ont pu garder leur emploi, ont vu leur revenu salarial diminuer en valeur réelle.

Les enjeux à venir gravitent, donc, autour de la nécessité de créer les bases d'un nouveau consensus social et de refonder une politique sociale de répartition à même de consolider les gains acquis en matière de stabilité économique et d'encourager la reprise de la croissance.

C'est dans cette optique que l'on peut corriger les effets négatifs du PAS tout en consolidant l'économie de marché.

En effet, les premières évaluations des effets du programme d'ajustement structurel montrent que :

- sur le plan économique, les incidences sur les entreprises et certains secteurs d'activité économique, se caractérisent par la baisse de la production industrielle, la déstructuration financière des entreprises, la fermeture et la dissolution de nombre d'entre elles ainsi que le recul du secteur public, lequel ne s'est pas réalisé en faveur du secteur privé productif et structuré, mais en faveur de « l'informalisation » de l'économie

et de la concentration des capitaux privés sur les activités liées à l'importation de biens et de services ;

- sur le plan social, les incidences en matière d'emploi, de chômage et de conditions de vie de la population amènent à s'interroger sur l'efficacité des dispositifs de prise en charge sociale mis en place ;
- -enfin, les incidences à moyen et long termes du désengagement relativement brutal de l'Etat des services sociaux et des services publics sur les indicateurs du développement humain, tels que l'éducation, la santé, le logement, restent encore à évaluer.

La réduction relative des dépenses budgétaires au titre des transferts sociaux, pose la question du nouveau statut de l'Etat et des modalités de son intervention dans la sphère sociale.

L'Etat avait, dans le domaine social, du moins jusqu'à la fin de la décennie 80 entre autres fonctions importantes :

- de redistribuer le revenu par des actions de transfert ;
- de fournir des biens et des services à la collectivité à titre gracieux ou à des prix soutenus .

Avec la mise en œuvre de l'ajustement, ces interventions de l'Etat sont modifiées, dans le sens de leur réduction. Cette nouvelle démarche, justifiée par des arguments comptables et financiers (nécessité de réduire les dépenses budgétaires pour atténuer le déséquilibre des finances publiques), donne lieu à des débats qui ne se limitent pas à la seule expérience de l'Algérie.

En effet, il apparaît clairement que cette démarche s'inscrit dans un rapport contradictoire avec les missions de l'Etat qui consistent à promouvoir les mécanismes permettant l'égalité des chances pour tous et à assurer la sécurité à tout citoyen, au double plan physique (sécurité des biens et des personnes, ration alimentaire minimale, niveau de soins acceptable et logement décent) et moral (éducation de base, insertion dans la vie active et dans la société par l'occupation d'un emploi régulier).

Or, l'application du programme de stabilisation et d'ajustement s'est traduite par un double phénomène : d'une part, une forte hausse des prix et d'autre part, une augmentation moins rapide des revenus salariaux. La conjugaison de ces deux phénomènes nourrit une tendance à la détérioration croissante des pouvoirs d'achat et donc des niveaux de vie de larges couches de la

population, accentuant par-là même la paupérisation des plus démunis et entretenant des processus renouvelés d'exclusion sociale.

La libération des prix a eu, dans un premier temps pour effet d'accélérer l'inflation, singulièrement depuis les mesures de suppression des subventions de la plupart des produits de première nécessité qui bénéficiaient d'un soutien budgétaire jusqu'en Juin 1992. Comme conséquence de la contraction de la demande induite par la politique de stabilisation, l'inflation s'est ensuite ralentie et a alors accusé un trend baissier à partir de 1996, pour atteindre 2,6% en 1999.

Néanmoins et dans le même temps, les revenus des ménages et notamment les salaires, ont cru à un rythme moins rapide que le niveau général des prix, en particulier des prix à la consommation, engendrant des déficits difficiles à rattraper, en l'absence d'une véritable relance de la croissance et de l'emploi.

Les dispositifs d'emplois et de filets sociaux conçus principalement comme mécanismes d'attente de reprise de la croissance ont occulté le débat sur la protection sociale en économie de marché ; en outre, leur efficacité toute relative n'a pu endiguer la montée de la pauvreté et l'élargissement de l'appauvrissement, notamment des classes moyennes.

L'approfondissement de la fracture sociale est par ailleurs amplifié par le maintien à un niveau élevé du taux de chômage, en particulier des jeunes, résultat des licenciements induits par la restructuration des entreprises et de l'atonie persistante de l'investissement. Dans ce contexte, la réduction des dépenses budgétaires, en termes réels, et singulièrement des dépenses sociales, contribue à détériorer davantage le taux de couverture et la qualité des services collectifs.

Les problèmes posés par la transition vers l'économie de marché ne sont pas spécifiques à l'Algérie et présentent des caractéristiques communes dont la principale est la restructuration des politiques sociales. C'est ainsi que l'on peut dire que les politiques sociales sont l'objet d'un débat dont l'argument central est l'opposition apparente entre l'efficacité sociale et la rentabilité économique.

Or, une politique sociale est le reflet d'un système de hiérarchisation des objectifs que se fixe une Société et de l'arbitrage qu'elle apporte entre intérêts individuels et collectifs de ses membres et des classes qui la compose.

Pour pouvoir hiérarchiser les objectifs il est nécessaire d'adopter un système de référence qui permette d'apprécier les évolutions et changements constatés

dans la société afin que l'Etat puisse continuer à assurer la cohésion sociale, et que chaque individu puisse exercer ses droits sans qu'il soit isolé du devenir de sa Société.

Ce système de référence conduit aussi, de façon pratique, à déterminer les variables stratégiques tant du dialogue social que de la politique sociale.

Les deux indicateurs qui fondent généralement les systèmes de référence de l'évolution économique et sociale sont la croissance et le développement.

Toutefois ces deux indicateurs s'avèrent insuffisants à la compréhension des systèmes de référence des politiques sociales.

En effet, la croissance, somme des valeurs ajoutées, est un indicateur purement économique et financier partiel et équivoque. Ce qu'il est important de savoir, c'est non seulement combien produit une économie, mais également ce qu'elle produit, comment elle produit et comment se fait la répartition. Le modèle de croissance est donc tout aussi important que le taux de croissance, surtout en économie de marché qui subordonne le social à l'économique. C'est donc non pas la remise en cause de cet indicateur qu'il faut viser mais son utilisation comme condition nécessaire et suffisante au progrès social. La croissance est nécessaire à l'économie mais elle n'est pas nécessairement synonyme de progrès social et de développement.

Quant à l'indicateur de développement, tout en étant plus complet que celui de croissance, il est néanmoins plus difficile à mettre en œuvre. La mesure du développement social ne peut être réduite à une unité de valeur monétaire, de même que les différents indicateurs complémentaires ne rendent compte que de manière partielle des transformations qualitatives de la Société.

Aussi, ce rapport, dont l'objectif est la mesure des impacts du programme d'ajustement structurel et de la transition vers l'économie de marché sur la sphère sociale, s'efforcera d'en saisir les caractéristiques en combinant deux approches :

- 1- la première consiste à relever les évolutions significatives dans trois domaines, l'emploi, la protection sociale et le mode de vie.
- 2- La seconde repose sur une vision politique et renvoie aux systèmes de référence qui fondent la cohésion sociale et son devenir.

La première approche est statique et n'éclaire que partiellement sur les choix sociaux et les rapports entre les forces sociales. Elle privilégie les objectifs sans expliciter les finalités des politiques sociales.

La seconde permet de mieux comprendre les systèmes de référence et d'apprécier les politiques suivies dans leur cohérence avec ces systèmes. L'efficacité des politiques sociales ne se mesure pas en termes de coûts économiques et financiers mais en termes de coûts/avantages, par rapport non seulement à leurs objectifs propres mais aux finalités de la Société.

L'exercice consiste alors à évaluer l'efficacité des réformes et de l'économie de marché sur le développement social ainsi conçu. C'est à dire comment les hommes se nourrissent se soignent, se logent, s'instruisent et travaillent ; comment ils se protègent contre les risques ; comment s'opère l'égalisation des chances entre eux . En définitive ce que chaque augmentation ou réduction du taux de croissance leur apporte ou leur retranche au cours d'une période donnée.

Chaque Société, selon son génie propre, opère une pondération sur chacune des questions suivantes :

- Les conditions matérielles d'existence,
- La sécurité du revenu, de l'emploi et la protection sociale,
- Le mode de vie et sa qualité,
- L'égalité des chances en matière de revenu, d'éducation et de statut social,
- La participation à la décision.

Ce sont ces principales questions qui « font » les politiques sociales. Le Rapport National sur le développement humain élaboré en 1999 a présenté le système de référence qui a constitué la base des politiques sociales en Algérie depuis l'Indépendance jusqu'aux années 90.

Le présent rapport s'intéresse plus particulièrement aux conséquences des réformes structurelles engagées depuis dix (10) ans et aux transformations que l'économie de marché apportera aux fondements mêmes de ces politiques, qui s'inscrivent dans le cadre du développement humain.

Il comporte quatre parties :

- La première est consacrée à l'organisation de l'économie et au cadre institutionnel.
- La seconde traite des politiques sociales dans leurs rapports avec l'évolution des composantes de l'IDH.
- La troisième évalue les évolutions des indicateurs complémentaires du développement humain.

- La quatrième propose des axes de réflexion sur les relations entre l'économie de marché, le développement humain durable et la politique sociale, à la lumière du programme de soutien à la relance de la croissance économique.
- La conclusion générale prospecte les pistes vers l'élaboration et l'adoption démocratique d'un pacte national de croissance.

PREMIERE PARTIE

L'organisation de l'économie et le cadre institutionnel

Chapitre I : L'évolution économique et financière

1 - Vue d'ensemble de l'économie .

L'économie nationale se caractérise en 2000 par les traits suivants :

- Une faible croissance,
- Une forte dépendance des cours du pétrole,
- Une croissance hors hydrocarbures insuffisante pour maintenir les équilibres de l'économie due à :
 - une faiblesse de la demande,
 - l'absence d'investissements suffisamment significatifs pour entraîner une relance,
 - des réformes de l'organisation de l'économie dont l'application progressive n'a pas encore permis de relancer la croissance,
 - l'ouverture des échanges qui fragilise de plus en plus le système de production national déjà faible.
- La poursuite de la dégradation sociale depuis une décennie.
- Le Produit Intérieur Brut (PIB) a atteint 4 010 Milliards de DA en 2000, avec une croissance moyenne annuelle de 2,9 % sur la période 1998-2000.

1 – 1 - L'économie ne s'est pas libérée de sa forte dépendance du cours du pétrole car son activité industrielle et agricole est en crise depuis 20 ans.

C'est pourquoi les paramètres fondamentaux des grands équilibres macro économiques évoluent de façon cyclique et en dents de scie, car affectés par l'évolution des prix des hydrocarbures. Une baisse ou une hausse de 1\$ du prix du baril entraîne un manque à gagner ou un gain de 30 milliards de DA.

Le budget de l'Etat dépend à 60% de la fiscalité pétrolière. Comme il n'existe pas d'autres ressources significatives d'exportation, les exportations hors hydrocarbures ayant représenté 623 millions de \$ en 2000, toute baisse des cours du pétrole touche immédiatement les principaux équilibres économiques et financiers. Ainsi, en 1998, les

recettes ont été de 9,5 milliards de dollars, et la perte globale de 3,5 milliards de dollars par rapport à 1997.

En 1999, les prix moyens sont passés de 12\$ à 18\$ entraînant un accroissement de recettes de 25% pour un montant total de 12 milliards de \$.

En 2000, la bonne tenue du cours des hydrocarbures a permis d'enregistrer des recettes d'exportation de 22,3 milliards de dollars, soit un résultat excédentaire du compte courant équivalent à 11% du PIB.

Les effets de cette évolution fluctuante se sont faits sentir sur les principaux soldes budgétaires :

- Solde excédentaire de la balance commerciale de 2,87 mds \$ en 1999,

- Solde positif de la balance des paiements,

- Un service de la dette de 39%,

Les réserves de change reflètent les fluctuations conjoncturelles des cours du baril. Elles sont en baisse (4,4 milliards de \$) en 1999, en raison de la reprise du remboursement de la dette, mais en hausse (11,9 milliards de \$) en 2000.

Le stock de la dette extérieure a diminué, passant de 31,2 milliards de dollars en 1997 à 28,3 milliards de dollars US en 1999 et 25,26 milliards de dollars en 2000. Le ratio service de la dette/ exportations passe de 47,5% en 1998 à 39,05 en 1999 et à 19,80% en 2000.

En 2000, le service de la dette a représenté 9,5% du PIB, soit l'équivalent des budgets de l'éducation nationale et de la santé.

Pour la même année, les prix moyens du baril sont de 30\$ et les prévisions de recettes passent de 12 à 20 milliards de dollars, les recettes effectives ont été de 21 milliards. Les recettes de la fiscalité pétrolière, prévues par la loi de finances 2000 se sont élevées à 720 milliards de DA. La bonne tenue des cours du pétrole durant l'année considérée a permis de dégager un excédent de 453 milliards de dinars versé au fonds de régulation de l'économie.

Quelle que soit l'évolution des cours du pétrole cette ressource représente 98% des exportations et 60% des recettes fiscales. La contribution hors hydrocarbures enregistre une baisse de 4,4% en 1999, expliquée en partie par le plafonnement des exportations hors produits pétroliers (400 millions de \$) et par la stagnation des recettes de fiscalité ordinaire.

Les réserves de change atteignent 4,4 milliards de \$ en 1999. A la fin de l'année 2000, les réserves de change ont atteint 11,9 milliards de dinars, soit l'équivalent de 15 mois d'importation.

1 – 2 - Une croissance insuffisante et toujours tirée par les hydrocarbures.

Le taux de croissance réalisé en 2000 (2,6%) est inférieur à celui de 1999 (3,2%) et à celui de 1998 où il a été de 5 % en raison d'une bonne pluviométrie et d'une croissance conjoncturelle, après plus de dix ans de récession, dans le secteur industriel.

En 2000, la production industrielle du secteur public est à la baisse (-0,2%), poursuivant la chute de -1,5% enregistrée en 1999. En revanche, le secteur privé, qui se concentre principalement dans deux branches des industries manufacturières (agro-alimentaire et textiles), enregistre une croissance de 7%. Néanmoins, le poids relatif du secteur privé dans l'industrie est insuffisant pour infléchir la courbe de croissance de manière significative.

La contribution de la production agricole à la croissance est fortement dépendante des conditions climatiques et malgré une croissance moyenne de 5% au cours de la décennie, les taux de couverture des besoins nationaux sont inchangés. Ils sont de 32% pour les céréales, 30% pour les légumes secs, 39% pour le lait et ses produits, mais de 94% pour les viandes rouges.

Au cours de l'année 2000 les activités des différents secteurs se sont caractérisées comme suit :

- **Industrie : Ce secteur enregistre une croissance négative de - 0,2% , contre -1,5% en 1999 et 10,5% en 98. La croissance positive enregistrée en 1998, la première depuis dix ans, est due à la branche agro-alimentaire alors que le noyau dur (ISMME) continue de décliner.**
- **Hydrocarbures : Ce secteur a contribué pour 30 % en moyenne au PIB, entre 1997 et 1999, contre 15 % en 1987. Le poids de plus en plus important de ce secteur, à travers les produits tels que le pétrole brut, le gaz naturel et le gaz liquéfié, renforce le caractère mono - producteur de l'économie nationale. La croissance en volume du secteur est passée de 6,4 % en 1997 à 4 % en 1998 pour atteindre 6,1% en 1999. Cette tendance s'explique, entre autres, par la reprise des investissements dans le domaine pétrolier et l'ouverture du secteur au partenariat étranger qui le fait bénéficier des technologies avancées dans la recherche et l'exploitation des hydrocarbures. La valeur totale des exportations d'hydrocarbures a atteint 21 milliards**

de \$ contre 12 milliards de \$ en 1999 et 9,7 milliards de \$ en 1998 soit un gain de 11,3 milliards sur la période.

- **Agriculture :** Ce secteur occupe 25% de la population active, et représente 12 % du PIB et 15% de la valeur ajoutée totale. Les résultats globalement satisfaisants de la campagne 97/98 avec un taux de croissance de la production de 27%, dont 52% pour les productions végétales agricoles et 9 % pour les productions animales, n'ont pas été consolidés en 1999 et en 2000. En effet, on enregistre des résultats en baisse pour les céréales (– 33% en 1999 et – 54% en 2000). Globalement, la production agricole connaît une baisse de 5% en volume, mais hors céréales, elle évolue à + 2%.
Pour les productions animales, l'accroissement du cheptel bovin est de 25%, celui de la production laitière de +30%, et enfin, les productions de viandes rouges et blanches sont en progression.
- Le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) a enregistré une croissance de 2,5% en 1997, de 2,4% en 1998, de 1,4% en 1999 et de 4,1% en 2000. Le recul enregistré entre 1997 et 1999 s'explique en grande partie par la réduction des investissements publics, notamment dans le secteur du bâtiment et des grands travaux. Les programmes de réalisation de logements, qui constituent l'essentiel du plan de charge des entreprises, demeurent insuffisants pour dynamiser la relance du secteur qui reste confronté à la faiblesse des moyens de financement et à des coûts de réalisation excessifs, conséquence de la faible productivité. Néanmoins, on constate une légère amélioration de l'offre avec une augmentation du lancement de nouveaux logements sociaux (97.583 en 1998) ; malgré cela, l'objectif de résorption du déficit par la réalisation de 800.000 logements nouveaux n'est toujours pas atteint. Le niveau des livraisons s'est maintenu en 1999. En termes de contribution à la formation du PIB, la participation de l'activité BTP s'est stabilisée durant la période 1997-1999 à 10%. Cette évolution reflète l'état de déstructuration du secteur qui a enregistré le plus grand nombre d'entreprises dissoutes et de travailleurs licenciés pour raison économique.

- **La sphère des services (transports, commerce et télécommunications)** a connu un développement important, compte tenu des taux de croissance réalisés, 3,5% en 1997, 5,4% en 1998, 3,1% en 1999 et 2,3 en 2000. Ce secteur a contribué, durant ces trois dernières années, pour plus de 22% à la formation du PIB (26% en 2000). Dans ce secteur, le poids de l'informel est particulièrement sensible, puisque les différentes estimations situent son importance à 20% du PIB. Pour le commerce intérieur l'on retiendra la disponibilité des produits alimentaires de large consommation et une relative stabilité des prix, liée essentiellement à l'amélioration de l'offre, à l'évolution à la baisse de certains produits boursiers (huile de tournesol, sucre, blé dur) et au plafonnement de la demande, compte tenu du niveau atteint par les prix.

La structure des échanges extérieurs demeure stable, tant en ce qui concerne les postes que l'origine et la destination des biens et services.

En matière d'importations, la ventilation se présente comme suit :

Biens d'équipements	: 1,6 milliards de \$, soit
33,19%	
Biens alimentaires	: 1,3 milliards de \$, soit
27,44%	
Produits semi-finis et matières premières	: 1 milliard de \$, soit 23,40%
Biens de consommation non alimentaires	: 727 millions de \$, soit
16,34%.	

Les échanges s'effectuent à 85% avec les pays de l'OCDE.

1 – 3 - Vue d'ensemble des équilibres extérieurs, intérieurs et monétaires.

Les équilibres extérieurs accusent des fluctuations conjoncturelles. Ainsi, le solde de la balance commerciale est en hausse (12,5 milliards en 2000) après avoir enregistré une baisse en 1998 (803 millions \$). Ce même solde était de 5,6 milliards de \$ en 1997.

La balance des paiements enregistre en 1999 un déficit de – 1,3 milliards de \$ contre un excédent de 3,4 milliards de \$ en 1997. Le compte courant et le compte

capital (hors rééchelonnement et soutien la balance des paiements) accusent un déficit respectif de (-571 millions de \$) et (-727 millions de \$).

Le ratio du service de la dette passe de 32,4% en 1997, à 19,80% en 2000.

Les réserves de change sont en hausse, elles représentent 15 mois d'importation en 2000, contre 9,5 mois en 1997.

Les équilibres budgétaires se caractérisent par une amélioration du solde global du trésor de -108 milliards de DA en 1998 à - 54 milliards de dinars en 2000, soit 1,3% du PIB.

La dette publique s'élève en 1999 à 2 210 milliards de DA, soit 70% du PIB.

➤ **Les équilibres monétaires**

Les déséquilibres qui ont affecté le secteur réel et la sphère monétaire et financière se sont manifestés à travers la croissance du Produit Intérieur Brut, la réduction du poids de l'endettement extérieur et la réapparition du déficit des finances publiques.

Le stock de la dette extérieure a diminué, passant de 31,2 milliards de dollars en 1997 à 28,3 milliards de dollars US en 1999. En revanche, son service s'est accru sur la période de 13,34%. Cette augmentation est imputable essentiellement au remboursement du principal qui est passé de 2,4 milliards de dollars US en 1997 à 3,4 milliards de dollars US en 1999, soit une augmentation de 33%.

Par ailleurs, après avoir enregistré un excédent en 1997, les finances publiques renouent avec le déficit ; celui atteint, en pourcentage du PIB, 3,6% en 1998 et 0,4% en 1999.

La fluctuation des recettes s'explique par les variations de la fiscalité pétrolière dont le poids a évolué, passant de 61% en 1997 à 49% en 1998 et 59% en 1999 dans les recettes budgétaires. Cette recette fiscale a couvert les dépenses de fonctionnement (environ 30% du PIB) dans la proportion de 66% en 1997, 49% en 1998 et 58% en 1999.

Ainsi, les prélèvements de la fiscalité ordinaire, qui n'arrivent pas à dépasser, sur la période, le taux de 12% des recettes budgétaires totales, ainsi que les ressources modérées du budget d'équipement, expliquent la faible emprise de

l'action des finances publiques sur l'activité économique en général.

La croissance annuelle de la masse monétaire a été de 16,52%. Cette tendance a été essentiellement le fait des crédits intérieurs qui se sont accrus à un rythme annuel moyen de 17% , alors que les avoirs extérieurs nets sont passés de 350 milliards de DA en 1997 à 169,62 milliards de DA en 1999.

Parallèlement, les crédits à l'Etat ont augmenté de 25% en moyenne annuelle sur la période. Alors que les crédits accordés au secteur public économique se sont accrus de 9,6%, ceux consentis au secteur privé ont évolué à un rythme plus rapide (26,7%). Néanmoins, ces tendances sont à nuancer, compte tenu du rapport entre public et privé (1 à 7, en faveur du secteur public).

L'ensemble de ces indicateurs révèle des déséquilibres importants dans l'économie algérienne. Ainsi, une croissance annuelle de 4,14 % reste insuffisante par rapport à un accroissement démographique de 1,69% et un taux de chômage de 29,77%.

On note un recul important de l'inflation qui passe de 2% en 1999 à 0,34% en 2000, une meilleure bancarisation de l'économie, un accroissement de l'épargne privée, traduisant un comportement de confiance plus grand dans la monnaie nationale.

Les revenus enregistrent une augmentation, néanmoins, les revenus non salariaux augmentent deux fois plus vite que les revenus salariaux et que la richesse nationale.

1 – 4 - L'austérité budgétaire, les restrictions de crédits, de revenus et de consommation n'encouragent pas la relance de l'offre et de la demande.

Il n'y a pas eu de hausse significative des salaires, élément qui, conjugué à la faiblesse de l'inflation extérieure et à la baisse des cours des produits boursiers, a conduit à une faible inflation dans un contexte de régression de la demande. La stagnation relative des revenus salariaux, conjuguée à la hausse précédente des prix (1994-1998) et à l'absence de revenus nouveaux par création d'emplois entraîne une compression de la demande et sa polarisation sur les biens de consommation courante.

Le principal « carburant » de la croissance que sont la demande, l'investissement et la productivité semblent dépendre de façon indirecte de la clarification du cadre de l'économie et de son ouverture extérieure.

En ce qui concerne la demande, elle n'a cessé d'être comprimée décourageant tout investissement et réduisant les programmes de production.

La maîtrise de l'inflation (5,7 % en 1997, 5 % en 1998, 2,4% en 1999 et 0,34% en 2000) a été obtenue par une compression de la demande publique d'une part, une rigueur salariale et un rétrécissement de l'emploi d'autre part. En outre, la relative stabilité du taux de change et des prix favorables à l'importation ont contribué à atteindre ce résultat.

Les dépenses courantes et d'équipement de l'Etat rapportées au PIB ont baissé de 5 points par la compression des :

- dépenses de personnel, qui ont régressé de 1,4% du PIB par rapport à 1993, entraînant une baisse d'au moins 15% des salaires réels dans la fonction publique,
- dépenses de fonctionnement qui ne représentent plus que 6,2% des dépenses courantes,
- des transferts par suppression des subventions aux denrées de base notamment,
- dépenses d'équipement et des prêts nets qui ont subi une baisse de 2,4% du PIB,
- transferts du fonds d'assainissement qui ont été ramenés à 0,7% du PIB,

La dette publique a ainsi été ramenée de 45 à 22% du PIB.

En ce qui concerne l'investissement, il est limité en raison des contraintes liées à la lenteur dans l'exécution du budget d'équipement, à la frilosité des investisseurs malgré les incitations de l'Etat, aux retards dans la privatisation, à la persistance de contraintes techniques dans la réalisation des projets (APSI et CALPI) et enfin aux imprécisions qui subsistent quant aux formes, au contenu et au rythme des réformes tant en ce qui concerne la privatisation que la restructuration industrielle et du secteur bancaire.

1 – 5 - Les problèmes posés par l'ouverture des échanges.

Ce sont ceux posés par l'adhésion à l'OMC et à la zone de libre échange avec l'Europe, qui nécessitent que dans le même temps soient prises des mesures pour protéger temporairement la production nationale et créer des conditions de partenariat et d'exportation. Mais les importations

remettent déjà en cause la production nationale confrontée en revanche, à l'exportation, à des problèmes de normes de qualité.

La perspective proche du démantèlement tarifaire qui découlera de ces accords pose le problème de la compensation de la baisse induite des recettes.

1 – 6 - Le problème de la dégradation sociale depuis une décennie.

La dégradation sociale reflète la précarité qui touche la majorité de la population. Cette précarité s'exprime à travers le chômage, le pouvoir d'achat, l'emploi et la protection sociale.

Le rétablissement des grands équilibres et l'amélioration importante des recettes d'exportation s'effectuent par compression de l'offre et de la demande. C'est une économie sans croissance significative malgré une situation financière positive. La croissance reste insuffisante pour soutenir les équilibres budgétaires.

Le programme d'ajustement structurel se fixait comme objectifs le rétablissement des équilibres macro-économiques et macro-financiers, d'une part, et la création des conditions favorables à la relance de l'économie, d'autre part.

Dans cette perspective, la monnaie nationale a d'abord été fortement dévaluée en avril 1994, puis s'est progressivement dépréciée par la suite, avec la mise en place d'un système de taux de change flottant. L'effet a été une élévation des prix internes dans une première phase.

Le déficit budgétaire a été progressivement réduit, sous l'impact des restrictions des dépenses, qui ont affecté aussi bien les investissements publics que les crédits consacrés aux secteurs sociaux et aux services publics.

La politique monétaire restrictive, qui s'est traduite par des mesures d'encadrement du crédit et de libération des taux d'intérêt, a également permis de contenir la croissance de la masse monétaire à un taux compatible avec l'objectif de réduction de l'inflation.

Ces politiques de rigueur monétaire et budgétaire ont conduit à comprimer l'inflation, à réduire notablement le déséquilibre de la balance des paiements et à atténuer fortement le déficit du budget. Ces politiques ont également permis de reconstituer de solides réserves en devises.

Mais parallèlement, l'application du programme d'ajustement s'est accompagnée d'une déstructuration des entreprises notamment publiques et la fermeture d'un grand nombre d'entre elles aux niveaux local et national. La dépréciation de la monnaie nationale a fortement renchérit les prix des inputs importés, aggravant ainsi les déséquilibres de trésorerie des entreprises. De même, la libéralisation du commerce extérieur, en particulier d'importation, a concurrencé la production nationale, réduisant sa part de marché.

L'atonie de l'investissement faisant suite à la réduction des dépenses publiques n'a pas permis une création d'emplois au niveau désiré. Le chômage s'est, dans ces conditions, rapidement accru, affectant principalement les primo-demandeurs. L'emploi est devenu également plus précaire dans la mesure où la permanisation s'est progressivement réduite.

La réduction des déséquilibres et le retour à un taux de croissance positif n'ont pu être obtenus que grâce à des facteurs exogènes, qui tiennent au niveau du prix des hydrocarbures sur le marché mondial, aux fluctuations en hausse du dollar américain et à une relative amélioration climatique qui a permis d'augmenter la production agricole.

Or, ces facteurs exogènes sont non seulement instables mais échappent, par définition, à un contrôle interne. Aussi, les bonnes performances réalisées ne sauraient masquer leur très grande fragilité.

Les déséquilibres qui ont affecté le secteur réel et la sphère monétaire et financière, se sont manifestés à travers la croissance du PIB, la réduction de l'endettement et l'accroissement du déficit des finances publiques.

L'analyse du cadre macro-économique révèle une économie bloquée où n'émergent que deux secteurs, les hydrocarbures et les services. Le premier secteur, en raison de sa rentabilité et de son implication dans l'économie mondiale, est influencé directement par l'évolution de cette dernière dans ses mouvements de prospérité ou de déclin.

Le second secteur bénéficie également des retombées des revenus des hydrocarbures mais exploite judicieusement une rente différentielle imputable à la faiblesse des capacités productives nationales. Cette rente, qui traduit un développement factice de la sphère de circulation, étant donné son intégration insuffisante à l'économie nationale, est réalisée essentiellement par l'importation anarchique de produits.

Concernant les autres secteurs, leur stagnation laisse entrevoir, si aucune

initiative n'est entreprise à moyen terme, leur éviction progressive du système productif. Cette évolution est la conséquence inéluctable du programme d'ajustement structurel qui, après affaiblissement des économies nationales, provoque leur désarticulation en vue de leur insertion dans l'économie mondiale. Il est résulté de ces réformes le rétablissement du cadre macro-économique et l'absence d'une croissance économique forte pouvant avoir des retombées sur les secteurs sociaux.

Les ajustements réalisés au cours de ces dernières années n'ont donc pas encore permis de créer les conditions d'une reprise durable de la croissance.

Si l'ensemble des mesures tendant au rétablissement des équilibres économiques et financiers ont permis de reprendre le paiement du service de la dette, le poids de celle-ci continue de brider l'investissement et la relance, et n'écarte pas totalement le risque d'un nouveau rééchelonnement en raison des conditions actuelles du marché international des hydrocarbures.

Une telle situation rend plus insupportable la dégradation des conditions d'existence d'une grande partie de la population (paupérisation des classes moyennes, pauvreté croissante des catégories sans revenus ou à faible revenu).

En effet, si les résultats macro-financiers du programme d'ajustement apparaissent finalement bien fragiles au plan économique, ils revêtent, en revanche, un caractère durable dans le domaine social.

L'application du programme d'ajustement a rompu l'équilibre entre la politique économique et la politique sociale, qui étaient jusqu'alors fortement imbriquées. Le rétablissement des équilibres macro-financiers s'est réalisé au détriment de la sphère sociale, créant des tensions notamment sur la poursuite du modèle social du pays.

De telles tensions posent le problème de l'adaptation de la politique sociale, corrélée à une politique économique de relance, dans un contexte d'économie de marché.

CHAPITRE II : La poursuite des réformes

1 - Les réformes économiques

1 – 1 - Rappel de l'évolution des réformes

L'objectif central des réformes économiques, dont le lancement effectif débute dès la fin de l'année 1987, est l'introduction des mécanismes de marché dans le

fonctionnement de l'économie. Ces réformes ont donné lieu à une intense activité législative. Les principaux textes sont surtout promulgués en 1988 et 1990. D'autres mesures seront ensuite prises à partir de 1994, c'est-à-dire au lendemain du rééchelonnement de la dette extérieure.

Encadré n° 1 : Les réformes (1987 – 1998)

Les réformes : 1987-1998.

1987-1988 : réforme du domaine agricole de l'Etat (en décembre 1987) puis la promulgation des lois sur l'autonomie des entreprises publiques (janvier 1988).

1989 : . Signature, en mai, du premier accord stand-by avec le F.M.I.. En juillet réforme du système des prix

1990 : nouvelles lois sur les relations de travail (février), autonomie de la Banque Centrale et ouverture à l'investissement étranger : loi sur la monnaie et le crédit (avril), premières mesures de libéralisation du commerce extérieur : installation de concessionnaires étrangers (août)

1991 : deuxième accord stand-by avec le F.M.I. (juin), dévaluation du DA de 22% par rapport au dollar US (septembre)

1992 : mise en place du « filet social » : système de soutien aux revenus des catégories sociales défavorisées (mars), suppression des subventions aux prix des biens de consommation courante, sauf le pain, le lait et la semoule (juin)

1993 : réforme du code de commerce qui fixe les conditions de faillite et de liquidation des entreprises publiques (avril), nouveau code des investissements qui unifie les systèmes d'avantages consentis aux investisseurs, qu'ils soient publics, privés ou étrangers, crée un guichet unique pour les investisseurs, et préconise la création de zones franches industrielles (octobre)

1994 : dévaluation du DA de 50% (mars et avril), troisième accord stand-by avec le F.M.I. et rééchelonnement d'une partie de la dette publique (juin)

1995 : accord de facilité de financement élargi de trois ans avec le F.M.I. (avril) et nouveau rééchelonnement d'une partie de la dette publique et de la dette privée (juillet)

autorisation de la participation illimitée du secteur privé dans le capital de la majorité des entreprises publiques, révision des loyers des logements sociaux

1996 : programme de privatisation de 200 entreprises publiques locales

élimination du plafonnement à 5% des marges bénéficiaires des banques

1997 : convertibilité du DA pour les transactions extérieures courantes (en

conformité avec l'article VIII des statuts du F.M.I.)
publication d'un programme de privatisation de 250 grandes entreprises publiques pour 1998-1999 transformation de la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance en Banque de l'Habitat
création de la Commission d'Organisation et de Surveillance de la Bourse (COSOB) et de la société de gestion de la bourse des valeurs
soumission à l'Assemblée Populaire Nationale d'un projet de loi relatif à la privatisation des terres agricoles

1 – 2 - La poursuite des réformes

Les réformes engagées de 1988 à 1998, ont principalement visé à une restructuration économique supposée conduire à une croissance soutenue plus élevée, tout en maintenant la stabilité macro-économique.

Ces mesures ont permis d'étendre le rôle et le champ du secteur privé et de redimensionner le rôle de l'Etat et du secteur public dans l'allocation des ressources, en laissant jouer les règles du marché, tout en renforçant le contrôle légal et de régulation.

Il reste nécessaire d'accompagner l'introduction des mécanismes de marché dans le fonctionnement de l'économie, par une réelle mise à niveau des entreprises et la formation de managers, susceptibles de conduire le changement. Comme il convient d'atténuer les conséquences sociales négatives de l'ajustement structurel qui perdurent.

En effet, l'économie de marché est source d'inégalités sociales et chaque pays a initié, en fonction de son génie propre et de ses moyens, des politiques publiques correctrices, en adaptant, à cet effet, le système de redistribution des revenus, pour garantir, dans le cas limite un minimum vital à chaque citoyen.

Le processus des réformes élaborées en 1999, vise à élargir la libéralisation du cadre de la vie économique et fait l'objet d'un dialogue social approfondi, condition nécessaire à leur succès. Il en est ainsi des projets de lois en cours de discussion et des mesures concernant :

- la réorganisation du secteur public, (suppression des 5 Holdings créés en remplacement des 17 mis en place en 1996), dans la perspective d'une accélération du processus de privatisation. Le Gouvernement compte engager un programme de privatisation de 180 entreprises nationales et

locales. Dans ce programme, 7 entreprises d'envergure internationale font l'objet de dispositions particulières (SNVI, ALFASID, ENIEM, ENIE, ENMTP, PMA, CNAN.)

- l'adaptation du dispositif législatif et réglementaire par la refonte des textes relatifs à la privatisation, à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, au code des investissements, au domaine minier de l'Etat et aux hydrocarbures. La réforme du secteur bancaire, dont l'importance retient actuellement toute l'attention des pouvoirs publics, reste à faire.

2 - La stabilisation du cadre politique et les réformes institutionnelles

2 – 1 . La consolidation de l'Etat et des institutions politiques

En Algérie, l'Etat a rapidement affirmé sa prépondérance non seulement dans le champ social et politique mais aussi dans le champ économique. C'est ainsi que l'Etat-Nation a socialisé les besoins de la société effaçant ainsi, en apparence et momentanément les expressions politiques alternatives. Selon ce principe, l'Etat agissait au nom de la société et pour l'intérêt général. Il devait donc disposer de la propriété des moyens de production et du pouvoir de les organiser en fonction de son interprétation des aspirations de la population.

La société qui en résulta s'est caractérisée par la plus ou moins forte centralisation des pouvoirs économiques et politiques entre les mains des représentants de l'Etat que sont ses agents, pendant que se développait la contradiction (née, d'ailleurs, du développement du niveau matériel et culturel que la conception de l'intérêt collectif a permis) entre l'intérêt général et l'intérêt individuel, le Public et le Privé.

En ce sens, le principe sur lequel ont été axés les efforts depuis l'indépendance a été davantage le principe du « droit à » que celui du « droit de ». La question de l'affirmation du concept des droits de l'Homme à l'égard de l'Etat et de ses concitoyens demeure d'actualité. Si les efforts ont porté sur les droits de l'Homme à l'égard de l'Etat, tout reste à faire dans l'exercice de ces droits vis-à-vis des concitoyens (violence, groupes maffieux, corruption).

Par ailleurs, les mutations économiques engendrées par les réformes posent, en des termes nouveaux, la problématique des droits de

l'Homme (au sens large, i.e. droits économiques, sociaux...) dans le contexte de la transition vers une économie de marché.

Sur le plan politique, en particulier depuis la Constitution de 1989, le régime s'est également profondément transformé (pluralisme syndical et politique, vie associative, liberté de la presse, organisations de défense des droits de l'Homme, nouvelles institutions de concertation, ratification de conventions internationales relatives à la protection de la personne humaine).

La nouvelle Constitution de 1996, tout en confirmant ces avancées ainsi que la primauté des traités et conventions internationaux ratifiés par le pays sur les lois internes, consacre un régime bicaméral.

Par ailleurs, elle a créé un Conseil d'Etat chargé de réguler l'activité des juridictions administratives.

Quant au Conseil Constitutionnel, la loi fondamentale lui confère un statut d'indépendance que ni le Gouvernement, ni le législateur, soumis à son contrôle, ne peuvent remettre en cause.

Durant la période 1998 – 2000, l'on a assisté à deux consultations électorales, la première en avril 1999 a concerné l'élection du Président de la République, la seconde en septembre 1999, a porté sur un référendum sur la concorde civile.

• **L'élection présidentielle du 15 avril 1999**

La décision du Président de la République d'organiser une élection présidentielle anticipée a constitué un événement majeur de la vie politique algérienne.

Dès la fin du mois de septembre 1998, une série de consultations avec les formations politiques est organisée pour la mise en oeuvre de procédures et conditions indispensables à une consultation populaire libre et transparente, un nouveau Gouvernement est désigné, et chargé notamment de veiller à l'organisation de ces élections dans les meilleures conditions possibles.

A cet égard, différentes dispositions sont prises, elles concernent :

- la reconduction de la Commission nationale chargée de la préparation des élections présidentielles sous la Présidence du Chef du Gouvernement,

- l'installation de la Commission Nationale Indépendante pour la Surveillance des Elections Présidentielles (CNISEP) qui a été présidée par une personnalité indépendante²,
- la révision des listes électorales entre le 17 et le 31 octobre 1998,
- la convocation du corps électoral,
- la collecte de signatures pour le compte des candidats (75 000 signatures),
- le dépôt des dossiers de candidature auprès du Conseil Constitutionnel.

Une plate-forme définissant les modalités et les conditions relatives à l'organisation, à la composition et aux missions de la CNISEP ainsi qu'à celles des Commissions wilayales et communales (CWISEP et CCISEP) a été élaborée en concertation avec les partis politiques..

L'Observatoire National des Droits de l'Homme a été également invité à participer à tous les niveaux à l'organisation et à la surveillance des opérations électorales.

Sur dix-sept (17) candidatures déposées auprès du Conseil Constitutionnel sept (07) ont été retenues au regard des conditions d'éligibilité prévues par la loi électorale.

La campagne électorale a été marquée par une intense activité des candidats, largement relayée par les médias publics et privés.

Le retrait de la course électorale de six candidats à la veille du scrutin n'a pas eu d'impact significatif sur les opérations de vote.

Le scrutin a été couvert par les médias de la presse écrite et audiovisuelle nationale et internationale.

Les résultats donnés par le Conseil Constitutionnel³ figurent ci-après :

- Electeurs inscrits	: 17 488 759
- Votants	: 10 652 623
- Suffrages exprimés	: 10 093 611
- Majorité absolue	: 5 046 807

Résultats par candidat :

² Il s'agit de Monsieur Bedjaoui anciennement Président de la Cour Internationale de Justice à la Haye,

³ Journal Officiel n°29 du 21 avril 1999

- Aït Ahmed Mohand Oua El Hocine	:	321 179
- Bouteflika Abdelaziz	:	7 445 045
- Hamrouche Mouloud	:	314 160
- Khatib Youcef	:	121 414
- Saâd Djaballah Abdallah	:	400 080
- Sifi Mokdad	:	226 139
- Taleb Ibrahim Ahmed	:	1 265 594

Le Président de la République a été élu à la majorité absolue au premier tour du scrutin, sur la base d'un programme dont les points essentiels sont :

- Mettre fin à la violence et affermir l'unité nationale,
- Consolider et approfondir le projet démocratique,
- Assurer le développement humain qui "constitue la finalité ultime de l'action solidaire de la société",
- Assurer le développement économique,
- Retrouver la juste place dans le monde.

• **Le référendum du 16 septembre 1999**

Un projet de loi sur la Concorde Civile adopté par le Parlement à une très large majorité a été soumis à référendum.

Cautionnée par plus de 14 millions d'électeurs avec un taux d'approbation de 98 %, la loi sur la concorde civile n° 99-08 du juillet 1999 a été suivie de décrets exécutifs portant grâce amnistiante.

Résultats du référendum donnés par le Conseil constitutionnel⁴ :

Electeurs inscrits	:	17 512 726
Electeurs votants	:	14 890 895
Bulletins nuls	:	105 324
Suffrages exprimés	:	14 785 571
« OUI »	:	14 583 075
« NON »	:	202 496

Un des principaux effets de l'application de cette loi a consisté en la rédition de plusieurs milliers de personnes appartenant à des groupes armés, qui de ce fait ont bénéficié de l'exonération des poursuites judiciaires et de mesures appropriées de réinsertion.

⁴ Journal Officiel n°66 du 21 septembre 1999

Les différentes estimations évaluent le nombre de « repentis » à environ 6000 personnes, qui appartenaient à des groupes armés ou faisaient partie des réseaux de soutien logistique à ces groupes.

Ainsi, si depuis une décennie, l'Algérie a traversé des épreuves tant économiques, sociales que politiques dont les effets se sont fait sentir sur l'Etat, la dynamique de croissance et de développement humain, elle s'est efforcée néanmoins de consolider le processus démocratique et de libéralisation et de stabilisation politique.

- **La consolidation du processus démocratique et de libéralisation**

Dans cette période de transition, le rôle des institutions républicaines a été déterminant dans le maintien du fonctionnement des services essentiels de la vie de la nation, en même temps que s'affirmait progressivement un mouvement d'émergence d'une société civile de plus en plus active attachée aux valeurs démocratiques et au respect des droits de l'homme.

Les principaux enseignements qui peuvent être tirés de cette période sont que les fonctions essentielles d'un Etat-nation ont été et sont assurées bien qu'elles aient subi et continuent à subir des pressions tendant à les réduire, et dont les causes ne sont pas uniquement d'ordre budgétaire, bureaucratique ou d'excès de centralisation.

Néanmoins, ses missions doivent être adaptées aux exigences d'efficacité, de qualité, d'accessibilité, de transparence et d'équité, qui constituent l'essentiel des attentes de l'ensemble des citoyens. Les adaptations à apporter supposent la modernisation de l'Etat ainsi que l'humanisation et la moralisation des services publics.

Enfin, une attention particulière doit être portée sur une nouvelle forme d'atteinte aux droits de l'homme que peuvent faire naître le pouvoir que confère l'argent et l'économie informelle.

L'ensemble de ces préoccupations s'inscrit dans un processus de développement continu des droits et libertés des citoyens impliquant le rééquilibrage de l'intervention de l'Etat dans la vie économique et sociale.

La crise financière aiguë qui a frappé l'Algérie en 1986, a entraîné une grave crise économique et sociale. Le ralentissement de certaines activités

économiques et l'arrêt de certaines autres se sont non seulement traduits par le tarissement des offres d'emplois mais aussi par des compressions importantes des effectifs des entreprises. Le taux de chômage, préoccupant, pose un véritable problème de société.

Au même titre que l'emploi, le problème du logement préoccupe gravement les services publics qui n'arrivent plus à faire face à des demandes sans cesse croissantes et renouvelées de la part des citoyens.

La politique d'aide sociale développée par les pouvoirs publics visant à la prise en charge des catégories sociales défavorisées, a atteint ses limites.

En matière de protection sanitaire, les efforts consentis durant des décennies pour développer les infrastructures de santé et former des personnels d'encadrement ont permis d'atteindre un taux moyen de couverture de la population de niveau proche des normes internationales, néanmoins, des disparités régionales importantes subsistent.

Cette situation est aggravée par le phénomène bureaucratique et le fait que l'information et l'accueil du citoyen ne sont pas correctement assurés, que l'accessibilité du service public demeure problématique, que le personnel administratif est insuffisamment formé, et enfin que les recours administratifs et judiciaires sont parfois inopérants et les décisions de justice rarement exécutées.

Ces dysfonctionnements ont entraîné soit une marginalisation des moyens traditionnels de dialogue, soit un renoncement du citoyen devant l'inefficacité de la bureaucratie.

Les réformes économiques tentées depuis le début des années 80, n'ont pas redressé la situation. Si l'évaluation des réformes fait apparaître une prise de conscience des pouvoirs publics depuis les débuts des années 80 de la nécessité d'améliorer les relations administration - administrés, cette évaluation fait apparaître aussi nettement que les mesures prises par les pouvoirs publics sont loin d'avoir atteint leurs objectifs.

Cette situation a abouti à la désaffection du citoyen par rapport au service public, que certains ont pu confondre avec une crise de confiance vis à vis de l'Etat.

L'inefficacité des recours et le silence de l'administration opposé aux doléances des citoyens, ont poussé ces derniers à emprunter des voies parallèles pour

obtenir la prestation sollicitée entraînant par la même des dérives telles que la corruption, la compromission, le népotisme et le tribalisme.

Les attentes des citoyens sont d'autant plus pressantes que les effets du passage à l'économie de marché ont eu un coût social tant au niveau de la consommation qu'à celui de la protection sociale lato sensu.

- **Une attention plus grande au respect des droits et libertés des citoyens**

La constitution de 1989 a mis l'accent sur la volonté du peuple algérien de «se doter d'institutions fondées sur la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques et qui réalisent la justice sociale, l'égalité et la liberté de chacun et de tous » et de «consacrer plus solennellement que jamais la primauté de la loi ».

La Constitution de 1996 donne à cette évolution une orientation plus affirmée vers la consécration d'une conception plus libérale des droits fondamentaux et libertés publiques qui favorise l'émergence d'une société civile plurielle et met en place les éléments de nouveaux rapports entre l'Etat et la société.

L'indépendance institutionnelle de la Justice résultant de la séparation des pouvoirs est consacrée par la Constitution. Par contre, l'indépendance statutaire, elle, est loin d'être réalisée. La commission nationale de réforme de la Justice a relevé, en grande partie, les lacunes et insuffisances qui caractérisent aujourd'hui le fonctionnement de la justice.

La création récente, en remplacement de l'observatoire national des droits de l'homme, d'une commission nationale consultative de promotion des droits de l'homme répond à un souci de garantie effective d'objectivité et d'indépendance, par notamment sa composante qui réunit, à côté des représentants de l'Etat, ceux d'associations de la société civile.

Cette commission est en outre chargée «d'assurer des activités de médiation dans le cadre de son mandat pour améliorer les relations entre les administrations publiques et les citoyens ».

Cette institution peut évoluer en conjuguant les actions et l'effort de l'Etat avec l'esprit d'initiative de la société civile dans sa diversité et sa pluralité.

S'agissant des libertés individuelles, des progrès notables ont été enregistrés en matière de promotion de femmes. La 4^{ème} Conférence Mondiale sur la Femme, à laquelle l'Algérie a participé, a eu des répercussions positives, dont notamment l'adhésion du pays à la Convention Internationale contre la discrimination à l'égard des femmes. Cette avancée devient perceptible en particulier au niveau de l'administration publique avec la nomination récente de femmes à des fonctions supérieures de la haute fonction publique qui leur étaient jusqu'à lors inaccessibles (Ambassadeur, Wali, Doyen de Faculté...), résultat d'une volonté politique ferme de promouvoir la participation effective de la femme à la gestion des affaires publiques. C'est ainsi que le nombre de femmes occupant des fonctions supérieures a quasiment doublé entre 1999 et 2000.

- **L'émergence de la société civile plurielle**

La participation des citoyens au fonctionnement de l'Etat et leur implication effective dans l'élaboration des politiques publiques et la gestion des affaires de la cité est un des principes constitutionnels sur lequel l'Etat entend faire reposer sa force et sa légitimité. La lente émergence d'une société civile plurielle commence à créer les conditions favorables à la promotion de la citoyenneté et à l'épanouissement de rapports de confiance entre l'Etat et le citoyen.

L'encouragement du mouvement associatif et de l'ouverture des champs de la liberté d'expression constituent les vecteurs privilégiés de la dynamique de participation.

Le mouvement associatif algérien connaît un essor certain depuis ces dernières années. En effet, le nombre actuel des associations à caractère national s'élève à près de huit cent associations contre moins de 100 associations en 1988. Durant la seule période allant de 1989 à 1995, 676 associations nouvelles ont été créées.

Au niveau local, plus de cinquante mille associations activent dans divers domaines : associations de parents d'élèves, comités de quartiers, associations religieuses, sportives, culturelles et artistiques, sociales, de jeunes et de protection de l'environnement, associations scientifiques et comités de fêtes.

Les organisations syndicales et patronales ont connu, de leur côté, un essor significatif depuis la promulgation de la loi 90-14 du 02 juin 1990 relative aux modalités d'exercice du droit syndical. A la fin du mois de mars 1999, 77

déclarations de constitution d'organisation syndicales à vocation nationale ont fait l'objet d'un enregistrement auprès du ministère du travail. Ces syndicats se répartissent en 58 organisations de travailleurs salariés et 19 organisations d'employeurs dont 02 relevant du secteur public et 17 du secteur privé.

- **La consolidation de la liberté d'expression**

La liberté d'expression constitue incontestablement l'un des plus importants acquis que l'Algérie a enregistrés durant cette dernière décennie. Malgré les rapports conflictuels qui caractérisent souvent les relations entre la presse privée et les pouvoirs publics, la liberté d'expression a connu, durant cette période, un développement significatif comme l'atteste le chiffre des publications créées durant la période allant de 1989 à 2000 et qui s'élève à 553 publications, dont la plupart ont vu le jour durant les années 1991 à 1993.

En matière de presse nationale, on compte actuellement 73 journaux, dont 39 quotidiens et 34 hebdomadaires alors que le nombre des agences de communication et d'édition s'élève à 25 coopératives audiovisuelles, agences d'information et agences de publicité. Ce développement a été encouragé par le système juridique mis en place à partir de 1990 et par les soutiens de toute nature consentis par l'Etat en ce domaine, notamment l'institution d'un fonds d'aide à la presse doté d'une enveloppe financière conséquente (80 millions de DA). En outre, le souci de préservation de cette liberté et d'épanouissement du paysage médiatique national apparaît, de façon nette, dans la Constitution, de 1996 qui élève la norme juridique devant organiser le droit à l'information au rang majeur de loi organique.

On relèvera ainsi la création, entre 1998 et 2000 de 20 nouveaux quotidiens.

Pour ce qui est de la presse étrangères, son activité s'articule autour de deux axes principaux :

- le réseau de correspondants permanents et d'envoyés spéciaux qui couvrent les différentes activités nationales. C'est ainsi que l'on compte 87 représentants d'organes de presse mondiaux qui exercent en qualité de correspondants permanents en Algérie et qu'entre 1999 et 2000, deux mille (2000) envoyés spéciaux ont séjourné dans le pays.
- L'importation de presse étrangère : depuis 1999, l'ouverture de l'importation de la presse a permis de commercialiser régulièrement sur le

marché algérien 212 publications (toutes périodicités confondues), dont 185 en langue française et 27 en langue arabe.

Le fait le plus marquant, en matière d'information, est lié incontestablement à l'ouverture des médias de masse (radio et télévision) sur la culture nationale et universelle, ainsi qu'à l'expression plurielle (activités partisanes, vie associative). Indépendamment des périodes de campagnes électorales au cours desquelles un traitement spécial est réservé par les médias audiovisuels à l'activité politique, par l'attribution d'un temps d'antenne aux différentes formations politiques, de nouvelles émissions de débat ont été créées.

2 – 2 . Les réformes institutionnelles

Trois grandes mesures ont déjà été prises dans le cadre des réformes dans les secteurs stratégiques des relations entre l'Etat et le citoyen. Elles concernent l'installation de la Commission Nationale de la Réforme Judiciaire (le 20 octobre 1999), la Commission Nationale de la Réforme du Système éducatif (le 13 mai 2000), le Comité de la Réforme des Structures et des Missions de l'Etat (le 22 novembre 2000).

Chacune de ces commissions a remis dans les délais impartis (9 mois) des conclusions et recommandations sur les questions qui leur ont été soumises dans leur lettre de mission respective.

- **La Commission de Réforme de la Justice (CNRJ),**

C'est à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire 1999/2000 que le Président de la République a procédé à l'installation de la commission nationale de réforme de la justice.

Les orientations données aux membres de la commission ainsi qu'à l'ensemble du corps de la magistrature à cette occasion, inscrivent la démarche dans une perspective de refonte en profondeur de la Justice, permettant de renforcer l'Etat de Droit protecteur des libertés individuelles et des droits constitutionnels, et de garantir l'indépendance de la justice, dépassant ainsi le cadre d'une réforme des structures de l'appareil judiciaire.

Parmi les axes que la Commission de la réforme a eu à traiter figurent :

- *Le renforcement du rôle du juge et de sa formation, le mettant à même de garantir la bonne application des lois ;*

- *La révision de la législation et sa mise en conformité avec la Constitution, les engagements internationaux souscrits par le pays et les évolutions économiques et sociales (code civil, code pénal, code de procédure pénale...);*
- *La réforme des institutions judiciaires, dans le sens du rapprochement entre justice et citoyen ;*
- *La réforme des procédures judiciaires, afin d'assurer une plus grande diligence dans le traitement des affaires, définir les procédures de recours et veiller à l'application stricte des décisions de justice ;*
- *Le statut de l'expertise judiciaire ;*
- *La réforme du système pénitentiaire.*

En application des recommandations de la commission de réforme de la Justice, des mesures ont été prises par le secteur concerné, notamment en matière de création de nouvelles cours (5) ; de révision des différents codes, par l'installation de groupes de travail interministériels ; de formation des magistrats et des fonctionnaires du secteur, en particulier les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire ; et d'amélioration des conditions de séjour dans les établissements pénitentiaires.

Le discours du Président de la République, lors de l'installation de la commission de réforme de la Justice, avait été l'occasion de lancer une invitation aux ONG internationales à visiter l'Algérie.

C'est dans ce cadre qu'ont été effectuées les visites de quatre ONG internationales, Amnesty International (A.I) ; Human Rights Watch (H.R.W) ; la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (F.I.D.H) et Reporters Sans Frontières (R.S.F).

En outre, le Comité International de la Croix Rouge (C.I.C.R) a effectué, entre novembre 1999 et décembre 2000, trois séries de visites qui ont touché 23 établissements pénitentiaires.

La question de l'Etat de Droit et des Droits de l'Homme continue de focaliser les efforts des pouvoirs publics et de la société civile, dans le processus d'approfondissement de la démocratie et d'ancrage, dans la société, de pratiques de plus en plus conformes à ces principes.

- Le deuxième grand chantier est marqué par l'installation d'une **Commission de Réforme du Système Educatif**.

Les objectifs de la réforme visent l'adaptation des structures, des méthodes et du fonctionnement du système éducatif aux exigences du 21^{ème} siècle.

Pour ce faire, les axes de réflexion et d'action portent sur les principes suivants :

- la réaffirmation du principe de la démocratisation,
 - la consolidation de la vocation de l'école comme vecteur de l'affirmation de la personnalité algérienne et de la consolidation de l'unité de la Nation,
 - la nécessité d'ouvrir et d'intégrer le pays et sa jeunesse au mouvement universel de progrès,
 - la nécessité de favoriser davantage l'insertion professionnelle,
 - la nécessité de développer les conditions du plein épanouissement individuel et de l'élévation qualitative du niveau de l'enseignement,
 - l'encouragement de la recherche et sa plus grande ouverture sur le monde.
- Le troisième chantier concerne la **Réforme des Structures et des Missions de l'Etat**. Les thèmes retenus touchent les administrations centrales ; la consultation, la régulation et le contrôle ; les collectivités territoriales et l'administration locale ; les établissements publics et organismes gérant un service public ; les agents de l'Etat ; les implications juridiques et institutionnelles de la Réforme de l'Etat.

Le Président de la République a posé le diagnostic suivant dans son discours d'installation du comité de réforme des structures et des missions de l'Etat « un Etat ébranlé dans ses fondements, déséquilibré, affaibli, menacé d'un effondrement programmé, totalement disqualifié aux yeux des citoyens et discrédité au niveau international était devenu incapable d'assumer ses missions les plus élémentaires»

Dans l'attente de l'application de cette réforme, des mesures ont été prises dans le cadre d'un programme d'action destiné à accroître la crédibilité et la performance de l'administration. Les thèmes centraux de ces mesures portent sur :

- Le programme national de développement des zones à réhabiliter et ses mécanismes de
- financement ;
- Les dispositifs d'aide à la promotion de l'emploi.

- Le foncier agricole.
- Le foncier industriel et urbain.
- L'habitat.
- La bonne administration.

La première phase de concrétisation de ce programme vise le retour de la stabilité dans les communes, la maîtrise de gestion des biens publics, la prise en charge de l'emploi des jeunes et l'impulsion d'une nouvelle dynamique dans l'exécution par les communes des projets de développement par :

- le renforcement de l'encadrement,
- la révision des textes juridiques régissant les collectivités locales et notamment les lois relatives à la commune et à la Wilaya ;
- la modernisation et l'informatisation de l'administration locale,
- l'introduction d'un système d'information Intranet entre les collectivités locales et l'administration centrale,
- le rôle de la commune dans le développement humain et dans la mise en oeuvre des programmes de l'Etat en matière de solidarité nationale.

La suppression de certains organes de concertation ou de consultation tels que le Conseil Supérieur de l'Education, le Conseil Supérieur de la Jeunesse et la Médiature de la République, issus d'une démarche volontariste de structuration du dialogue social a suscité des interrogations. Il est vrai que le niveau d'organisation de la société civile et sa capacité à participer pleinement à l'animation et à la pérennisation de ce type d'institutions ont contribué à réduire leur rôle à des fonctions administratives et à amoindrir leur impact social.

Une nouvelle démarche, résultant d'une vision globale des réformes des missions et des structures de l'Etat, est de nature à identifier les formes plus adaptées de concertation et de consultation.

C'est cette démarche qui est visée explicitement par le Président de la République dans son discours d'installation du Comité de la Réforme des Structures et des Missions de l'Etat, lorsqu'il souligne que « les organes consultatifs mis en place ces dernières années, au gré des circonstances, pour suppléer une représentation sociale défaillante, accompagner l'action des autorités exécutives ou répondre à des exigences sociales et culturelles, quand ils n'avaient pas simplement pour objet de pallier la carence d'une

administration, ont démontré pour beaucoup d'entre eux, leur incapacité à répondre correctement aux finalités pour lesquels ils ont été créés ».

DEUXIEME PARTIE

Les politiques sociales et l'IDH

Chapitre I : Les effets du programme d'ajustement structurel ; l'involution sociale.

1 – Diagnostic

Il est établi que, quels que soient les pays, l'application des programmes d'ajustement structurel (PAS) crée trois grandes catégories de victimes : les économies, par déstructuration ; les Etats, par érosion de leur pouvoir, le désengagement et le délabrement du minimum de politique sociale qu'ils assuraient plus ou moins et enfin, les populations pauvres et les classes moyennes, par un processus d'appauvrissement.

A l'instar des autres pays, les années du PAS en Algérie se sont caractérisées au plan social par des mesures ayant un impact direct sur les conditions sociales de la population au niveau de l'emploi, des revenus, de la consommation. Ces mesures se sont concrétisées par des restrictions du budget de l'Etat, (suppression des subventions, blocage des salaires des fonctionnaires, baisse des dépenses de fonctionnement et d'investissement).

En dinars constants, les dépenses de l'Etat sont passées de 503,9 milliards de DA en 1993 à 450,6 en 1997.

Cette diminution des dépenses publiques a affecté notamment les secteurs de l'éducation et de la santé dont la part, dans le budget de l'Etat est passé de 23,0% en 1993 à 17,8% en 1997 pour l'éducation ; de 54,5 à 47% pour la santé.

La hausse des prix, par leur libération et la suppression du soutien de l'Etat aux produits de première nécessité, le chômage et la stagnation des revenus salariaux, conjugués à l'absence de croissance significative, ont entraîné un appauvrissement de la population.

En effet, ces augmentations se sont répercutées négativement sur le pouvoir d'achat des ménages, entraînant un recentrage du modèle de consommation. En 1995, la part des biens alimentaires dans les dépenses des ménages (de l'ordre de 58,5%) retrouve le niveau qui était

le sien en 1966 (58,2%) tout comme la part des dépenses affectées à la culture et aux loisirs (1,72% et 1,17%, respectivement).

La réduction des pouvoirs d'achat, inhérente à la crise, s'est également traduite par des modifications du comportement des ménages en matière de consommation alimentaire. Selon une enquête CENEAP, réalisée en mars 1998 et portant sur un échantillon de 2 000 ménages, il ressort que 56% des ménages auraient, depuis 1993, restreint leur consommation de produits alimentaires tel que la viande, les fruits et l'huile, voire même abandonné la consommation de certains de ces produits. Pour les catégories de la population disposant de bas revenus ou de revenus moyens, les effets du désengagement de l'Etat du soutien des prix des biens alimentaires sont particulièrement sensibles, compte tenu d'une progression moins rapide des revenus, notamment salariaux, relativement au rythme de l'inflation durant cette période.

Selon une étude, réalisée en 1997 par la Banque Mondiale, sur la base des données de l'enquête sur les niveaux de vie de 1995, la baisse, en termes réels, du pouvoir d'achat des revenus salariaux entre 1986 et 1994 aurait été de plus de 45%, ce qui représenterait un recul supérieur à celui qu'auraient enregistré les autres revenus. L'appauvrissement d'une partie de la population des salariés qui en résulte est particulièrement sensible, puisque 13% des chefs de ménage salariés sont classés, selon cette étude, dans la catégorie «très pauvre». L'apparition de «nouveaux pauvres», issus des couches moyennes depuis le début des années quatre-vingt-dix, est un phénomène inédit qui confère à la pauvreté de nouvelles caractéristiques. Cette tendance est confirmée par l'enquête sur l'emploi et les revenus, réalisée par l'ONS au cours du premier trimestre 1996, qui évalue à 33% le nombre des salariés dont le revenu était inférieur à 6.000 DA, soit un niveau à peine supérieur au salaire minimum de l'époque.

Depuis 1987, le chômage ne cesse de s'aggraver, et en 2000, le nombre des chômeurs est évalué à plus de 2,4 millions de personnes, soit 29,8% de la population active. Cette aggravation du chômage résulte non seulement de la baisse sensible des créations d'emplois entre 1987 et 1994, mais également des compressions d'effectifs induites par les plans de restructuration des entreprises mis en œuvre à partir de 1994. En

effet, les restructurations économiques se sont traduites par des licenciements massifs (près de 500.000 entre 1994 et 1999, soit plus de 8% de la population occupée), sans que de nouveaux emplois ne soient offerts en quantité significative.

L'offre d'emplois a non seulement baissé, mais elle a également été profondément transformée. L'emploi salarié garanti par l'Etat et à durée indéterminée se raréfie, pendant que se développe l'emploi temporaire et peu qualifié. Les emplois alternatifs à faible valeur ajoutée, institués dans le cadre du dispositif d'aide à l'emploi des jeunes, deviennent de plus en plus importants, relativement aux emplois permanents.

Parallèlement, l'emploi dans le secteur informel progresse de façon soutenue. Ce secteur regroupe des personnes travaillant pour leur propre compte, dépourvues de registre de commerce, donc non enregistrées auprès des services fiscaux et ne payant pas de charges sociales. Dans le même temps, la demande continue de croître au rythme de plus de 250.000 demandes additionnelles par an.

La situation sociale est liée à la très faible croissance et au nouveau cadre de l'activité créé par le PAS et les réformes. La dégradation des conditions sociales que l'on constate aujourd'hui se manifeste par la réapparition des signes de pauvreté, l'insécurité de l'emploi et des revenus qui accroît le nombre de personnes vulnérables. Autant de facteurs s'ajoutant au rééquilibrage des dépenses sociales, d'équipement et de fonctionnement de l'Etat et au redimensionnement de l'économie publique, qui constituent de nouvelles données et posent le problème du recentrage des politiques sociales et de ses conséquences sur la pérennité du développement humain.

Le programme d'ajustement structurel n'a pas mis un terme à la dégradation de la situation économique et sociale qui prévaut depuis 10 ans, caractérisée comme suit :

Une baisse nominale du PNB par habitant de 45%, (2.880 \$ en 1986 à 1.550 \$ en 1998). L'économie depuis 10 ans a une croissance moyenne de 0,9 %.⁵

⁵ Banque Mondiale, Note stratégique de protection sociale, version préliminaire, octobre 1999.

Une baisse du revenu disponible estimée à 36% en termes réels en l'absence de croissance économique.

La création d'emplois est faible (90.000 équivalent emplois permanents) face à une arrivée annuelle de 250.000 jeunes et une hausse du chômage qui passe de 17% en 1985 à près de 30% en 2000.

Une faiblesse de la création d'emploi par l'investissement privé (en moyenne 29 emplois par projet pour 1.000 projets approuvés par l'APSI.)

Un niveau insuffisant des dépenses publiques à caractère social.

Environ 22% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté supérieur, que l'on peut estimer à un montant de biens alimentaires et de services de 1,67 \$ par habitant et par jour⁶.

En 2000, l'effectif cumulé des personnes licenciées pour raison économique et restructuration des entreprises s'élève à 500.000, alors que seulement 80.000 emplois auraient été créés en 1999. Il est à craindre que les privatisations, qui sont par définition une cause de baisse de l'emploi et qui ne sont pas encore intervenues, aggravent cette situation.

Le pouvoir d'achat des ménages ne s'est pas amélioré depuis 1996, entre 1996 et 2000, le pouvoir d'achat des salariés a même enregistré une baisse de 6%.

Les conditions d'habitat ne semblent pas avoir connu d'amélioration notable.

Les conditions de travail sont de moins en moins contrôlées. Selon l'enquête effectuée par l'ONS en 1996 auprès des ménages, 1.503.000 occupés, soit 30% de l'ensemble des occupés, ne cotisaient pas à la sécurité sociale.

Les qualifications professionnelles disparaissent. Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) révèle que 84% des chômeurs ayant atteint le niveau de secondaire n'ont aucune formation professionnelle.

En outre plus de 500.000 élèves sont exclus chaque année sans diplôme et sans qualification entre le primaire et le secondaire. Le taux de

⁶ Selon rapport de la Banque Mondiale « croissance, emploi et réduction de la pauvreté » octobre 1997, basé sur les enquêtes sur le niveau de vie des ménages effectuées par l'ONS en 1988 et 1995.

déperdition entre le fondamental et le supérieur est de 95 %, avec toutes ses conséquences sur l'amenuisement des perspectives durables d'emploi par la qualification.

La dégradation des conditions sanitaires a dépassé la côte d'alerte dans certaines régions du pays et les catégories vulnérables de la population (jeunes, femmes, vieux sans retraite) ne sont pas couvertes par des mécanismes de solidarité ; celles qui sont couvertes sont menacées soit directement, à l'instar des retraités exposés au non-paiement de leur pension du fait des déséquilibres persistants de la caisse de retraite, soit par la mise en œuvre de nouvelles dispositions telles que le transfert du paiement des allocations familiales vers les entreprises, lesquelles, compte tenu de leur situation de trésorerie, ne sont pas parvenues à assumer cette nouvelle charge, voire, se sont orientées vers des mesures discriminatoires en matière de recrutement.

2 - La situation sociale en 2000

La dégradation des conditions sociales liée à la transition vers l'économie de marché revêt un caractère durable en contradiction avec l'amélioration des grands équilibres économiques et financiers et interpelle les pouvoirs publics sur l'efficacité et l'efficience des politiques sociales tant dans leurs moyens que dans leurs objectifs.

Le chômage permanent, la baisse du pouvoir d'achat, l'extension en largeur et en profondeur de la pauvreté, le développement rapide et la consolidation des inégalités générales, cumulées et transmises, l'apparition de nouveaux centres de décision et de contrôle économiques relevant des règles du marché et échappant au droit du travail, l'extension de l'emploi informel, sont autant de facteurs qui résultent de la transition à l'économie de marché et de ses effets sur le champ de la politique sociale.

En effet, l'abandon du modèle centralisé de croissance, la stagnation du système de production nationale privé et public conjugués à l'absence de relance de l'investissement privé national ou étranger, ont posé deux types de problèmes à la politique sociale : celui de ses principes d'une part, celui de ses moyens d'autre part.

La politique sociale, dans ses finalités principales de protection sociale, fait l'objet de débats concernant ses techniques et certains craignent qu'elle ne soit altérée dans ses principes. Pour l'instant, ce qui prédomine ce sont les mesures d'urgence et les dispositifs d'attente, auxquels certains reprochent l'absence de schéma directeur explicite d'une nouvelle stratégie de protection sociale.

L'état social de la population (appauvrissement et chômage) confirme une tendance lourde vers un redimensionnement de la politique sociale. Cette tendance lourde découle des phénomènes d'appauvrissement des classes moyennes et d'accroissement du nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Le chômage quant à lui ne peut être résorbé que par la croissance, c'est à dire l'investissement et les mesures d'encouragement à la création d'emplois notamment par la diminution des charges sociales et la flexibilité de l'emploi.

L'on assiste ainsi à une recomposition lente et par touches successives du champ acquis jusqu'ici à la politique sociale, à travers les amendements de la législation sur les relations de travail, les dispositifs d'emplois d'attente et de lutte contre la pauvreté.

Dans leurs rencontres avec le Gouvernement, les partenaires sociaux s'inquiètent des effets de ce rééquilibrage et s'interrogent sur ses capacités à lutter contre les inégalités économiques, sociales et culturelles et l'insécurité économique, à améliorer l'accès à un cadre de vie humain, à renforcer les processus d'intégration sociale et de participation à la décision.

La transition à l'économie de marché est source d'incohérences et d'indécisions dans les secteurs macro économique, industriel, agricole et des marchés financiers. Les transformations qui ont été opérées au niveau des différents secteurs n'ont pas toujours pris en charge la nécessaire articulation des réformes économiques avec la politique sociale.

Ainsi, dans les volets sociaux de restructuration des entreprises, la compression sèche des effectifs a pris le pas sur toutes les mesures alternatives prévues par la législation (chômage technique, reconversion, essaimage, formation...).

Le programme d'ajustement structurel a eu pour conséquence, sur le plan social, de faire apparaître une catégorie de population non couverte par les mécanismes traditionnels de protection sociale. Ainsi, les systèmes de protection sociale sont confrontés au problème du chômage, de la pauvreté et de l'exclusion. Face à cette situation, des mesures ponctuelles ont été prises, dans le cadre du « filet social » en dehors du champ d'intervention des systèmes de protection sociale existants, sous forme de dispositifs d'attente. Ce qui ressort cette approche, c'est sa relative efficacité et par conséquent celles des principes qui l'inspirent.

Au sens technique ces mesures n'ont permis ni l'émergence d'un service public de l'emploi capable de gérer et d'orienter le marché de l'emploi dans toutes ses dimensions, ni d'unifier le cadre de la protection sociale en prenant en compte l'évolution de la notion de risque et de la rupture du lien entre salaire et solidarité sociale. En un mot elles n'ont pas permis, dans leurs formes, le passage à une économie de marché fondée sur la transparence du marché du travail.

En outre, par leur développement hors système elles remettent en cause la viabilité financière du régime des retraites et du système de la protection sociale.

L'absence d'amélioration de la situation sociale au cours de l'année 2000 conduit à s'interroger sur l'efficacité des rééquilibrages budgétaires de la politique sociale face aux objectifs de relance qu'ils sont censés permettre.

Les principaux indicateurs de la situation sociale, de l'emploi, de la consommation, du pouvoir d'achat, et des revenus, éléments déterminants de la demande des ménages en termes de consommation individuelle et collective et de conditions de vie (santé, logement) n'ont pas connu d'améliorations sensibles.

- L'emploi

Les insuffisances et les dysfonctionnements persistent dans la gestion du marché du travail et sont dues principalement à l'insuffisance ou à l'absence:

- D'un système d'information sur l'emploi et le chômage normalisé et organisé,

- D'une organisation de mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi solide et crédible,
- Des structures d'accueil, d'orientation, de placement et de promotion compétentes, largement et convenablement décentralisées.

Aussi, la situation de l'emploi n'a pas connu de renversement notable dans les principaux secteurs pouvant avoir un impact significatif, c'est à dire celui du secteur formel de production et celui de l'administration.

- Le marché du travail pour le secteur formel ne connaît toujours pas d'accroissement d'offres d'emplois de la part du secteur privé malgré les assouplissements apportés au droit du travail et le dispositif d'encouragement de l'investissement. L'offre émanant du secteur public est quasiment tarie.
- L'offre émanant des administrations est limitée strictement au renouvellement d'un effectif qui lui même est nettement insuffisant. En outre, les renouvellements sont inférieurs aux emplois supprimés.
- Les mouvements quelque peu significatifs sont ceux résultant des dispositifs d'attente et du secteur informel.

Les dispositifs d'attente sont représentés par les programmes suivants : Micro-crédit, IAIG, ESIL, TUPHIMO, Micro-entreprises, CPE.

Ces programmes ont pour objectif de créer des opportunités d'emplois temporaires et d'encourager l'auto emploi. Ils ont touché 294.000 personnes en 1999. Si l'on retranche les effectifs émergeant à l'IAIG la population touchée a été de 159.000 personnes. Au premier semestre 2000 les chiffres sont respectivement de 138.000 et 58.000. L'effectif estimé de la population au chômage est de 2,8 millions.

Si ce dispositif est l'expression d'une politique d'intervention sociale, son impact sur le chômage et tout particulièrement sur la création d'emplois durables est limité. En effet, il ne couvre qu'une partie de la demande ; il touche à 80% quatre secteurs seulement (BTPH, services, entretien et administration) ; son impact territorial se concentre à 60% au Centre et à l'Est ; et enfin, son efficacité est obérée par l'absence d'un véritable service public de l'emploi.

En dernier lieu, comparativement au même type de programmes développés par d'autres pays, ses ressources en valeur relative (ratios Chômage/budget du dispositif, chômage/effectifs des agences, Chômage/nombre d'agences locales) sont insuffisantes.

- L'emploi informel est constitué d'activités non enregistrées ou non déclarées (registre de commerce, assurance sociale, impôts), le secteur informel n'a, selon les estimations, cessé de se développer dans le pays depuis le début des années 80. Salariés occasionnels, travailleurs à domicile, artisans indépendants, sont autant de catégories œuvrant dans les activités de production, du bâtiment et des services en expansion. Il n'existe aucune information statistique fiable sur ce secteur qui s'amplifie depuis une décennie.

Les estimations situent le volume de l'emploi dans une « fourchette » large d'un minimum de 500 000 personnes à 1 million, soit au moins 15 % de l'emploi du secteur privé et 8 % de l'emploi national total.

L'ampleur sans cesse grandissante de ce nouveau cadre d'emplois non structuré et sa nécessaire insertion dans l'activité productive structurée et dans le système de la protection sociale interpellent la politique sociale de l'Etat.

- La consommation et les prix

Selon les données des services du Délégué à la planification, la consommation des ménages atteint, à prix courants, environ 1700 milliards de DA soit une augmentation de 2,7%. Cette évolution tient compte d'un effet prix de 0,5% et d'un effet volume de 1,8%. La décélération des prix de 5% en 1998 à 2,6% en 1999 et 0,34 en 2000 pourrait, si la tendance est maintenue, se traduire par une légère amélioration de la consommation per capita.

Néanmoins, cette évolution des prix masque un processus d'ajustement de la consommation en fonction de l'état du pouvoir d'achat des ménages qui se traduit par l'abandon de certaines consommations, ce qui relativise la valeur de l'indice de l'inflation.

En effet, les déciles pauvres face à la dégradation de leur pouvoir d'achat ajustent leur revenu monétaire aux besoins fondamentaux tels que l'alimentation, l'habillement entre autres.

- **Le budget de l'Etat et son impact social.**

Le retour aux équilibres macro financiers et budgétaires pose la question du budget de l'Etat et de la politique sociale en termes à la fois conjoncturel et de stratégie de croissance.

Les restrictions budgétaires ont réduit les dépenses courantes de l'Etat de 3,5% du PIB pendant la période 1996-2000.

Les dépenses nouvelles «indemnisant» les pertes d'emplois et l'arrêt de l'embauche du secteur public ainsi que le filet social n'ont pas compensé cette baisse.

A ces restrictions il faut ajouter les effets des hausses de prix intérieurs dues à la suppression des subventions aux produits de première nécessité, aux produits pétroliers et agricoles, à la hausse des prix intérieurs conjugués à la dépréciation brutale du Dinar.

Le P.A.S a donné un contour nouveau au budget de l'Etat traduisant à la fois une politique sociale et une politique d'action sur les structures de production.

Il s'agit, par conséquent, d'apprécier les masses budgétaires en fonction des finalités de sécurité économique et sociale, de lutte contre les inégalités et d'amélioration des conditions de vie, trois indicateurs essentiels de la cohésion sociale.

La ventilation de la pression fiscale fait apparaître la part prépondérante de la contribution salariale et des cotisations sociales dans les recettes fiscales et parafiscales.

L'amputation des recettes ordinaires conjuguée à des dépenses publiques orientées vers des dispositifs sociaux d'attente semble constituer le cadre d'une nouvelle politique sociale.

- L'insécurité économique et la protection sociale.

L'apparition de dépenses publiques orientées essentiellement vers les solutions d'attente caractérise l'approche la protection sociale face à l'insécurité économique.

Cette constatation se vérifie à travers le dispositif d'emploi, les retards dans la privatisation et l'absence de politique industrielle.

Concernant, en tout premier lieu l'emploi, les dépenses publiques font apparaître une situation paradoxale. Les moyens mobilisés sont importants

mais, par leur dispersion, ils s'éloignent de l'impératif d'une véritable politique publique de l'emploi indispensable au développement d'un marché du travail.

Pour ce qui concerne la privatisation et la politique industrielle, les lois de finances depuis dix ans expriment l'ambiguïté de la démarche à l'égard du secteur public.

L'intérêt général commande de préserver l'outil de production, mais les performances économiques du secteur constituent une contrainte qui a dicté un mouvement oscillatoire entre renforcement et démantèlement du secteur.

Les lois de finances depuis 1994 ont réduit les transferts en espèces du Fonds d'assainissement de 2,1% du PIB en 1993 à 0 en 2000. Parallèlement aucune disposition ou mesure autre que l'appel aux capitaux privés n'a été édictée pour asseoir un processus de mise à niveau des entreprises publiques.

Enfin les réformes industrielles et la privatisation n'ont donné lieu ni à une politique de programmes d'emploi, ni à l'affectation de moyens pour les bureaux de placement, ni à l'évaluation du système actuel d'assurance chômage.

Les dépenses sociales stricto sensu et les transferts correspondent globalement, dans le budget de l'Etat, aux lignes « actions économiques et sociales, Fonds emplois jeunes, subventions hôpitaux, subventions FONAL, prestations familiales, IPSU, et autres activités ». Il convient d'ajouter les dépenses liées à l'éducation et à la formation, à la culture et au logement.

Le montant des dépenses relevant des titres « social santé emploi » s'élève à 444,9 milliards de DA soit 37% environ des dépenses publiques.

Les transferts monétaires atteignent en 2000 plus de 410,8 milliards de DA et enregistreront une évolution de 7% par rapport à 1999. Dans ce montant, les prestations de la sécurité sociale s'élèvent à 141,2 milliards de DA, soit 34,37% de l'ensemble des transferts. Cette contribution est répartie entre 65,16% pour les prestations de retraites et 31,65% pour les assurances sociales.

Parallèlement, l'Etat participe pour 139,6 milliards de DA dans ces transferts, soit 33,98% du montant total. Cette action sociale est organisée autour du soutien à l'éducation pour un montant de 17 milliards de DA, du versement des prestations familiales par l'Etat pour 31 milliards de DA, du filet social et autres actions de soutien social pour 22 milliards de DA et enfin des pensions pour les moudjahidin pour 50,80 milliards de DA. L'ensemble des moyens budgétaires ramené au PIB représenteront 3,4% et toutes les pensions réunies

mobiliseront 1,5% en 2000.

Enfin, les autres transferts interviennent pour environ 130 milliards soit 31,65% du montant total et se répartissent entre 77 milliards de transferts en provenance de l'extérieur ; 33,3 milliards de DA au titre des intérêts et indemnités reçus par les ménages des institutions bancaires et financières et 20 milliards fournis par d'autres agents économiques.

- Situation conjoncturelle ou tendances lourdes ?

Cette évolution, par sa persistance, conduit à s'interroger sur les chances de retournement de tendance.

Face à une tension sociale dont la caractéristique est de refléter l'apparition d'une société à « deux vitesses », trois types de questions interpellent tout observateur :

- **en premier lieu, l'équilibre macro économique et budgétaire, s'est-il exercé de façon équitable sur le plan social ?**
- **par ailleurs, les instruments budgétaires de l'Etat que sont ses recettes fiscales et ses dépenses ont-ils été utilisés uniquement dans un souci d'équilibre comptable ou préfigurent-ils une nouvelle politique sociale ?**
- **enfin, qu'en est-il de la nouvelle approche du budget de l'Etat face à la relance de la croissance ?**

Toutes ces interrogations sont devenues plus aiguës en raison de l'appauvrissement de la majorité de la population et du redressement parallèle dans le budget de l'Etat des indicateurs financiers au cours de l'année 2000.

Une politique sociale active de valorisation des potentialités humaines devient ainsi une nécessité incontournable que les politiques passives d'attente ne peuvent remplacer.

Le sens qu'on attribue à « l'économie de marché » ne doit pas exagérer l'idée de négation de toute forme de planification et de régulation, aussi bien économique que sociale, ce qui suppose une redéfinition du rôle de l'Etat. C'est à cette seule condition que la redéfinition de la politique sociale devient compatible avec le passage à l'économie de marché.

Chapitre II : L'évolution des composantes de l'IDH

Introduction : Le développement humain en Algérie, situation actuelle

L'examen des différents paramètres qui permettent de mesurer le niveau de développement humain et leur évolution montrent à l'évidence que l'Algérie se trouve aujourd'hui confrontée à un processus de transformation économique et sociale qui pose le problème de la cohérence entre les objectifs à moyen et long terme de développement humain et le recadrage des politiques sociales, résultant du programme d'ajustement structurel et de la transition à l'économie de marché.

La phase de transition que traverse le pays, que l'on réduit trop souvent aux aspects économiques et institutionnels, est globale et porte en elle les prémisses d'une société nouvelle, dont il faudra anticiper les contours afin de concevoir les politiques adéquates à la prise en charge des nouveaux besoins et élaborer les instruments de leur mise en œuvre.

Cette transition s'effectue en outre dans un contexte de mondialisation des échanges, d'ouverture, de libéralisation et de transgression des frontières par les systèmes de communication et les « autoroutes de l'information », qui impriment aux transformations économiques, sociales et culturelles, un rythme difficilement maîtrisable.

Les transformations peuvent être appréhendées sous différents angles :

- La population, à travers son comportement vis à vis du mariage, de la procréation, et les effets de la transition démographique,
- Le mode de vie, qui se caractérise par une forte urbanisation et des transformations de la famille, qui évolue vers la famille « nucléaire »,
- La santé, où l'on observe la coexistence de maladies liées au sous développement avec des pathologies de pays développés, phénomène appelé « transition épidémiologique »,
- L'emploi et le rapport au travail, entraînant l'apparition de nouvelles formes d'emploi et le recul progressif du salariat,
- L'éducation avec de nouvelles attentes liées au niveau et au rythme d'évolution des connaissances, qui poussent les parents et les élèves à

rechercher une qualité que l'école publique n'est actuellement pas toujours en mesure d'assurer,

- La démocratisation de la vie politique et les attentes de la société, exprimées par les partis, le mouvement associatif, la presse...

Autant de facteurs qui conduisent à donner au développement humain et aux politiques sociales une nouvelle dimension. En effet, il ne s'agit plus seulement d'atteindre un niveau de développement humain donné compte tenu d'un ensemble de facteurs fixes ou en progression linéaire, mais d'intégrer sans cesse les transformations résultant des progrès techniques et scientifiques rapides, dont les effets sont de déplacer en permanence les repères du niveau de développement humain à atteindre.

Les indicateurs du développement humain varient et se transforment de façon telle qu'il est insuffisant de fixer des objectifs selon une hiérarchie fondée seulement sur la référence à la situation actuelle des pays développés. Le rythme des transformations est tel que les objectifs à atteindre doivent en outre intégrer l'anticipation des évolutions futures dans ces mêmes pays. Dans le cas contraire, tout se passerait comme si l'on considérait l'image qui nous parvient des étoiles, comme transmise en temps réel, alors que l'étoile a déjà disparu au moment où son image nous parvient.

I – La population

Depuis le milieu des années 80, des changements majeurs ont été observés dans le domaine démographique. Le rythme d'accroissement de la population a été considérablement ralenti ; de même, les attitudes et les comportements en matière de procréation ont connu des modifications importantes, générant de nouveaux modèles de nuptialité et de fécondité. En réalité, après un pic du taux de natalité en 1970, le rythme des naissances s'était progressivement ralenti. Mais la baisse beaucoup plus rapide de la mortalité générale a eu pour conséquence une stagnation du taux d'accroissement annuel. L'année 1986 a vu une réelle « cassure démographique » avec le passage du taux d'accroissement naturel sous la barre des 30 pour mille.

La mise en œuvre du programme national de maîtrise de la croissance démographique, adopté en 1983, a largement contribué à l'accélération de la transition démographique observée au cours de la décennie 90 et qui s'inscrit

dans un contexte économique, social et politique marqué également par de profondes mutations.

Aussi, la politique nationale de population demeure-t-elle une priorité dans le cadre de la politique nationale de développement. Le but recherché est de réaliser l'harmonie entre l'évolution démographique, la croissance économique et l'environnement tout en tenant dûment compte des changements qui affectent les stratégies de reproduction familiale.

La définition des stratégies et priorités à retenir dans le cadre de la politique nationale de population à court et moyen terme sont établies à partir des tendances démographiques récentes (et des perspectives d'évolution en la matière), ainsi que de leurs implications dans les divers domaines du développement économique et social en général et des structures familiales en particulier (composition, fonctions, relations familiales...)

1 - Evolution démographique

La population algérienne est estimée, au 01.01.2000, à 30,2 millions habitants. Pour rappel, l'Algérie a connu au cours de la période post indépendance une croissance démographique sans précédent, induisant un triplement de la population entre 1962 et 2000, soit en l'espace de 38 ans. Le taux annuel d'accroissement démographique est resté supérieur à 3% entre 1962 et 1985.

Depuis la fin des années 80, sous l'effet conjugué du développement et d'une diffusion élargie de la contraception dans la société, il est enregistré un ralentissement sensible du rythme d'accroissement de la population. Le taux d'accroissement démographique était de l'ordre de 1,52 % en 1998, soit une réduction de moitié en une décennie environ. Il se situe à 1,46% en 1999 et 1,43% en 2000.

La décélération de la croissance démographique est due principalement à la baisse constante et rapide de la natalité ; le nombre de naissances qui avoisinait les 900.000 en 1985, se situe à 620.000 en 1998 et 605 000 en 2000. Le taux brut de natalité est passé de 39,50 pour mille en 1985 à 21,02 pour mille en 1998, pour se situer à 19,76 pour mille en 2000.

- **Les indicateurs**

La mortalité générale

La mortalité en Algérie a connu un infléchissement important au cours des trois dernières décennies. Le taux brut de mortalité (ou rapport des décès annuels à la population moyenne de la même année) qui était estimé à 16,45 pour mille en 1970, se situe à 5,82 pour mille en 1998, à 5,6 pour mille en 1999 et à 5,46 pour mille en 2000. De même, le nombre absolu de décès, tous âges confondus, a sensiblement diminué. De 218.900 décès en 1970, il passe à 172.000 en 1998 pour se situer à 168.000 en 1999 et 166.000 en 2000, et ce, pour une population qui a plus que doublé dans l'intervalle.

L'espérance de vie à la naissance, qui constitue à la fois un indicateur de santé et de développement, avoisine aujourd'hui les 69 ans, soit 17 ans de plus qu'en 1970 et 11 ans de plus qu'en 1980. L'espérance de vie à la naissance est plus importante pour les femmes que pour les hommes, conformément à la tendance universelle de longévité féminine : l'écart entre les sexes qui se situe entre un et deux ans, reste moins creusé que dans les pays occidentaux (6 années d'écart entre les sexes au profit des femmes, dans l'Union Européenne en 1995.)

Il est à noter que l'espérance de vie à la naissance reste fortement liée à la mortalité infantile en raison de l'impact encore important de ce phénomène dans la structure des décès.

La mortalité infantile et juvénile

La mortalité infantile a nettement régressé depuis l'indépendance. De 141,5 pour mille en 1970, elle passe à 84,72 pour mille en 1980 pour atteindre 53,35 pour mille en 1998 et à 53,8 pour mille en 1999 et 51,1 pour mille en 2000. Cette baisse résulte à la fois de l'amélioration des conditions générales d'existence et de la mise en œuvre du programme national de lutte contre la mortalité infantile, dans lequel la vaccination occupe une place de choix. Toutefois, il est à souligner que la mortalité pendant les premières années de la vie reste toujours un sujet de préoccupation en matière de santé publique.

En effet, il faut souligner que la mortalité néonatale (0-30 jours) représente 47,2% de la mortalité infantile totale et que la mortalité néonatale précoce (0-6 jours) représente 67,9% de celle du premier mois.

La part des décès infantiles dans la structure totale des décès qui représentait 34,8% en 1970, est réduite à 16,8 % en 1999 et 15,8% en 2000, soit une diminution de 57,4 % en l'espace de 30 ans. Enfin, certains spécialistes estiment que le taux de mortalité infantile est probablement surestimé en raison du coefficient de correction utilisé par l'Office National des Statistiques pour pallier le sous enregistrement des décès à l'état civil. En effet, le coefficient de correction prend comme année de référence l'année 1981. Depuis cette date, le taux de déclaration à l'état civil s'est sensiblement amélioré. Ainsi, selon les services du Ministère de la Santé, le taux de mortalité infantile devrait se situer en 1998 autour de 40 décès pour mille naissances vivantes.

La mortalité maternelle

Le niveau de la mortalité maternelle, soit la mortalité des femmes due à la grossesse ou à l'accouchement, constitue toujours, tout comme la mortalité infantile, un problème de santé publique.

Une enquête basée sur le recensement exhaustif de tous les décès des femmes en âge de procréer et l'identification dans ce cadre de tous les décès maternels, a été réalisée au cours de l'année 1999 par les services du Ministère de la Santé. Selon les résultats de cette étude, le ratio de mortalité maternelle se situerait à 117,4 pour 100.000 naissances vivantes en 1999, alors qu'il était estimé à 215 pour 100.000 naissances vivantes en 1992.

La nuptialité et la fécondité

Le schéma général de la nuptialité a connu au cours des dernières années des modifications profondes. Il est à relever tout particulièrement un recul important de l'âge au mariage estimé, en 1998, à 27,6 ans pour les femmes et 31,3 ans pour les hommes.

Le recul de l'âge moyen au premier mariage a été très net depuis la fin des années 80, avec une augmentation de près de 4 ans pour les femmes entre 1987

et 1998; l'évolution a été de 3,6 ans au cours de la même période, pour les hommes. Dans les villes, le recul de l'âge au mariage a atteint un seuil encore plus élevé soit 27,6 ans pour les femmes en 1998 ; toutefois, même en zone éparsée, le recul de l'âge nuptial est spectaculaire avec 26,9 ans en 1998 pour les femmes (soit le niveau observé dans les métropoles en 1987.)

Ce recul sans précédent de l'âge au mariage a induit une augmentation des célibataires à la fois dans la population totale et aux âges de reproduction. C'est ainsi que la part des célibataires dans la population totale est passée de 62,8 % en 1966 à 69 % en 1998 pour le sexe masculin ; pour le sexe féminin, la part des célibataires représente 61,8 % en 1998 contre 52,6 % en 1966.

La proportion des femmes célibataires âgées de 15-49 ans, soit aux âges de la reproduction, est passée de 27,09% en 1977 à 38,87% en 1987 pour atteindre 49,58% en 1998 (RGPH - juin 1998) ; une femme en âge de procréer sur deux est donc célibataire à la fin des années 90, contre seulement une sur quatre dans les années 70 .

Liée au recul de l'âge au mariage, l'intensité du célibat définitif (soit la proportion des célibataires à 50 ans) a augmenté pour les femmes en passant de 1,4% en 1987 à 2,53% en 1998.

Le recul de l'âge au mariage constitue ainsi une des variables principales qui explique la réduction de la natalité.

En effet, la fécondité des algériennes a connu une baisse substantielle depuis l'indépendance et notamment au cours de la décennie 90. L'indice synthétique de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme toutes catégories matrimoniales confondues) est passé de 7,8 en 1970 à 6,9 en 1980 pour atteindre 3,1 en 1996. Cet indice est estimé à 2,7 en 1999. Une réduction de quatre enfants a été ainsi observée entre 1980 et 1999, contre moins de 1 entre 1970 et 1980.

L'évolution des taux de fécondité par âge est particulièrement significative pour le groupe d'âge des 15-19 ans : le taux de fécondité avant 20 ans est ainsi passé de 69 pour mille en 1980 à 16 pour mille en 1998, pour se situer à 13 pour mille en 1999.

L'évolution du nombre moyen d'enfants par femme mariée à travers les deux derniers recensements est également révélateur du processus de réduction de la fécondité : ce nombre, estimé à 4,7 en 1987, est passé à 4,14 en 1998.

Au terme de leur vie féconde, la descendance finale des femmes mariées âgées de 45-49 ans est de 6,9 enfants en 1998, alors qu'elle avoisinait les 8 enfants en 1987 (7,84) : toutefois, la descendance finale qui ne concerne que les femmes en fin de période de procréation, n'intègre pas encore toute « l'incidence » de la baisse de la fécondité et des nouveaux comportements en la matière, qui sont le fait des générations les plus jeunes. En effet les générations entrant dans les âges féconds soit celles âgées de 15 à 24 ans en 1998, enregistrent des niveaux de fécondité sensiblement plus faibles que leurs aînées au même âge en 1987.

L'infléchissement de la fécondité est lié essentiellement au recours des couples à la contraception et au recul de l'âge au mariage. Toutefois, si le recul de l'âge au mariage explique 65% de la baisse de la fécondité observée entre 1970 et 1986, il n'intervient plus qu'à 35% dans ce processus, entre 1986 et 1998, en raison de l'essor de la pratique contraceptive.

L'utilisation des moyens de contraception concerne actuellement plus de la moitié des couples. Le taux de pratique de la contraception des femmes mariées en âge de procréer s'élève à 64% en 2000 contre 56,9% en 1995.

La diffusion de la contraception a été renforcée au cours des années 90 quelle que soit la strate, la région de résidence ou la catégorie sociale. A titre d'illustration, le taux de prévalence contraceptive est de 64,8 % en milieu urbain contre 62,9 % en milieu rural en 2000, contre respectivement 57,2% et 56,6% en 1995.

Enfin il est à signaler que l'analyse de la fécondité des mariages, à travers les données du RGPH –1998, laisse apparaître un phénomène nouveau lié notamment au recul de l'âge moyen au mariage, à savoir un décalage de la fécondité vers les âges extrêmes, soit 40 ans et plus. Les premiers résultats du RGPH 1998 révèlent en effet que le taux de fécondité légitime est plus faible, comparé à 1987, pour les tranches d'âges situées entre 15-19 ans et 30-34 ans, mais qu'il augmente pour les 35 ans et plus.

Ce déplacement du calendrier de la fécondité est actuellement observé dans les pays développés. Cette nouvelle tendance, si elle se confirme, va impliquer un réajustement de la prise en charge sanitaire de la maternité : les grossesses tardives nécessitent en effet une surveillance accrue, car elles présentent plus de risques pour la mère et l'enfant à naître.

- ***Evolution de la population***

Structure de la population par tranche d'âge

La structure par tranches d'âge de la population est le reflet des taux de fécondité connus par le passé . Aussi, les baisses de la fécondité à partir des années 1980 se sont traduites par des modifications de la pyramide des âges . La proportion de la population âgée de moins de 15 ans ne représente que 36,2% de la population des ménages ordinaires et collectifs en 1998, contre 44% en 1987 et 48,37% en 1970.

En revanche la génération du boom démographique a atteint l'âge adulte et se manifeste à travers l'évolution de la tranche d'âge 15-59 ans dont le poids dépasse les 57% en 1998 contre 50,23% en 1987 et 45,3% en 1970.

Dans cette transition démographique, l'effectif du groupe d'âge des 0-4 ans a enregistré, sur la période 1987-1998, une baisse annuelle moyenne de 1,42%, et le groupe d'âge 5-14 ans a connu un taux moyen d'accroissement positif de 1,59% , inférieur au 2,28% enregistré sur la période pour l'ensemble de la population des ménages ordinaires et collectifs.

En revanche , avec une augmentation respective de 2,95% et 3,62%, les groupes d'âge 15-59 ans et les 60 ans et plus témoignent de la remontée de la pyramide des âges par la génération du « Baby Boom » et l'accroissement de la longévité par l'amélioration de l'espérance de vie.

Concernant la répartition de la population par sexe , les résultats du dernier recensement font ressortir une légère prédominance masculine de 50,56% contre 49,44% pour le sexe féminin soit un taux de masculinité de la population totale de 102,2 . Cet excédent des personnes de sexe masculin est du probablement à l'effectif des enfants d'âge zéro dont le taux de masculinité a atteint 105,9 en 1998, à l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance du sexe masculin et pour partie vraisemblablement à une sous déclaration des naissances et des femmes en milieu rural.

La population handicapée

Concernant la population handicapée recensée en juin 1998, elle est de 1 590 466 personnes soit 5,43% de la population résidente des ménages ordinaires et collectifs. Cette population est concentrée en agglomérations avec 85,07%.

La répartition de cette population, selon la nature du handicap, fait ressortir l'importance des maladies chroniques et du handicap moteur,

avec respectivement 512 972 malades chroniques et 226 053 handicapés moteurs, soit 32,25% et 14,21%.

Dans la répartition par sexe des handicapés, la population masculine est beaucoup plus touchée par le handicap moteur (17,43%) que la population féminine (10,48%) laquelle, par contre, apparaît beaucoup plus exposée aux maladies chroniques (35,65% contre 29,32% pour les hommes).

Par ailleurs ce recensement de la population handicapée (donnée qui jusqu'ici était mal maîtrisée) et sa ventilation spatiale, par nature du handicap et par groupes d'âge, constitue une information importante sur cette catégorie de population quant aux futures politiques sectorielles à mettre en œuvre dans les domaines sanitaire, éducatif, de la formation, de l'emploi et de la protection sociale.

On relève un nombre anormalement élevé d'enfants de 0 à 4 ans atteints de handicap moteur ou de maladie chronique, relativement aux autres tranches d'âge.

En l'absence de données précises explicatives de cette situation, on peut avancer diverses hypothèses, liées à l'âge de la mère, aux conditions d'accouchement, aux conditions de prise en charge sanitaire du nourrisson au cours des premières années de sa vie et enfin, à des déficits en matière de couverture vaccinale.

Dispersion et urbanisation

La population algérienne dans sa majorité vit en agglomération, l'urbanisation, durant la période inter censitaire ayant connu des progrès remarquables. C'est ainsi que le nombre d'agglomérations est passé de 3 488 en 1987 à 4 055 en 1998, faisant considérablement progresser la part de la population vivant en zone agglomérée, qui atteint 80,80% en 1998, soit une progression de 9,98% par rapport à 1987 et de 24,70 % par rapport à 1966.

En valeur absolue, la population vivant en agglomérations est passée de 6 744 332 habitants en 1966 à 23 645 623 habitants en 1998, soit un accroissement de 16 901 291 personnes en 32 ans. La population vivant en zone éparses en revanche a régressé entre 1966 et 1998 de

6 744 332 habitants à 5 626 720 habitants, sous l'effet de l'exode rural, lié à la recherche d'un emploi mais sans doute également, ces dernières années, sous

l'effet du terrorisme, dont les attaques répétées en direction des populations isolées ont contraint des familles entières à désertter leur lieu de résidence, pour rejoindre les agglomérations. Le poids de la population vivant en zone éparse dans la structure générale de la population s'est considérablement réduit, passant de 43,90% à 19,20%.

Le rythme d'urbanisation connu au cours des dix dernières années n'est pas sans poser de problèmes tant du point de vue de la qualité de vie dans les zones urbaines, qu'en matière d'environnement.

Tableau 1 : Structure de la population selon la dispersion

	1966	1977	1987	1998
Population agglomérée en %	56,10	61,20	70,82	80,80
Population éparse en %	43,90	38,80	29,18	19,20
Ensemble	100	100	100	100

Source : O.N.S (R.G.P.H.)

Bien que le pays ne soit pas considéré comme ayant une forte densité de population (12,29 habitants/km² en 1998, 12,57 habitants/km² en 1999 et 12,75 habitants/km² en 2000), l'accroissement de la population urbaine a favorisé une certaine pression démographique au niveau des villes sollicitant, par là, une demande sans cesse croissante de services sociaux. En effet, pendant que le taux d'accroissement démographique était en moyenne de 3,2% entre 1966 et 1977, la population urbaine augmentait de 5,15% . Elle a connu un accroissement annuel moyen de plus de 6 % durant la période intercensitaire 1977 et 1987 soit le double du taux d'accroissement annuel moyen qui était de 3,06%. Le taux de croissance urbaine enregistré entre 1987 et 1998, bien qu'ayant régressé à 3,75% en moyenne par an , reste supérieur au taux d'accroissement démographique enregistré sur la même période (2,28%).

Ainsi, l'évolution de la population urbaine a sans cesse été plus importante que celle de l'ensemble de la population . Elle représentait 31,4% de la population en 1996 elle atteint presque les 60% en 1998 .

Tableau 2 : Structure de la population par strate

	1966	1977	1987	1998
Population urbaine en %	31,4	40,0	49,67	58,3
Population rurale en %	68,6	60,0	50,33	41,7
Ensemble	100	100	100	100

Source : O.N.S (R.G.P.H.)

2 – Santé

• *Situation du secteur en 1998 et 1999*

Les infrastructures

La capacité en lits d'hospitalisation s'est accrue de 165 unités entre 1997 et 1999. La restructuration des infrastructures de santé durant la période a modifié la répartition de ces lits selon les structures.

Le nombre de CHU (13) est resté inchangé, on relève cependant une réduction de leurs capacités en lits qui sont passées de 15.368 en 1997 à 12.881 lits en 1999, du fait du rattachement à des Etablissements Hospitaliers Spécialisés (EHS) et aux secteurs sanitaires de certaines unités relevant précédemment des CHU .

Le nombre des EHS (31) , reste également inchangé par rapport à 1997 mais leurs capacités d'accueil se sont accrues de 523 lits, portant ainsi leur capacité globale à 6 519 lits au lieu de 5 996 lits en 1997.

Le nombre des hôpitaux, réparti sur 185 secteurs sanitaires, est porté à 217 avec une capacité globale de 34 489 lits contre 177 hôpitaux d'une capacité de 30.853 lits en 1997 soit une augmentation en chiffres absolus de 40 hôpitaux et d'une capacité de 3 636 lits générés, en partie, par la restructuration des CHU.

Les cliniques d'hospitalisation étaient au nombre de 14 en 1998, avec une capacité globale de 962 lits contre 8 cliniques en 1997 d'une capacité de 572 lits soit 6 cliniques d'hospitalisation et 390 lits de plus qu'en 1997.

Pour ce qui concerne les maternités, on en recense 501 en 1999. Le secteur public est constitué de 459 maternités (dont 46 sont autonomes d'une capacité de 3277 lits fonctionnels) contre 433 d'une capacité de 4 212 lits en 1997. Les 413 maternités publiques non autonomes sont intégrées soit à des centres de santé soit à des polycliniques. En outre, le secteur privé compte en 1998, 42 maternités d'une capacité de 494 lits.

Au niveau des unités légères, l'année 1999 a enregistré une augmentation de 388 unités , par rapport à 1997 soit 117 centres de santé, 29 polycliniques et 242 salles de soins supplémentaires.

On dénombre ainsi en 1999:

- 494 polycliniques contre 465 en 1997 ;
- 1 261 centres de santé contre 1 144 en 1997 ;
- 4 464 salles de soins contre 4 222 en 1997.

Le taux des structures non fonctionnelles demeure inchangé durant la période, il s'établit à environ 11%.

Ces évolutions en termes d'infrastructures se sont traduites par un maintien du niveau de couverture sanitaire de la population, ainsi que le montre le tableau ci après.

Tableau 3 : Taux de couverture en infrastructures

Indicateurs	1997	1998	1999
Lits/ 1000 habitants	2	2	2
Hab/ 1 polyclinique	62 365	60 731	60 627
Hab/ 1 centre de santé	25 350	25 454	23 750
Hab/ 1 salle de soins	6 868	6 667	6 709
Hab/1 officine pharmaceutique	6 152	5 780	5 652

Source : Ministère de la Santé et de la Population

Sur le plan de la distribution des médicaments, on dénombre en 1998, 5 047 pharmacies (dont 3 948 officines pharmaceutiques privées) contre 4 714 pharmacies (dont 3 606 privées) en 1997.

En 1999, on dénombre 4 305 officines pharmaceutiques privées sur les 5 299 existantes. Une opération de privatisation des officines publiques a concerné 363 pharmacies dont 132 ont donné lieu à la délivrance d'un titre de propriété . La CNAS a bénéficié de 60 pharmacies de solidarité en 1998.

Les centres médico-sociaux (CMS) rattachés aux administrations et aux entreprises sont au nombre de 448 en 1999 contre 488 en 1997.

Par ailleurs, on recensait en 1998 et 1999:

- 194 laboratoires d'analyse privés,
- 188 structures de radiologie privées,
- 48 laboratoires d'hygiène de wilaya,
- 854 unités de dépistage scolaire,
- 1965 unités de santé reproductive et de planning familial,
- 366 centres autonomes de planning familial .

Les personnels (Médical et Paramédical)

- **personnel médical**

Le nombre des médecins a évolué de 28 274 (dont 8 195 privés) en 1997 à 31 130 (dont 9706 privés) en 1999, celui des chirurgiens dentistes de 7 966 (dont 2 764 privés) à 8 086 (dont 3049 privés) et enfin, l'effectif de pharmaciens est passé de 4 022 (dont 3 604 privés) à 4 600 (dont 4 305 privés).

Tableau 4 : Répartition du personnel médical par corps (source : MSP)

Personnels	Année 1997		Année 1998		Année 1999	
	Total	Dont privés	Total	Dont privés	Total	Dont privés
- Médecins	28 274	8 195	29 970	8 699	31 130	9 706
Dont spécialistes					9 985	4 204
- Chirurgiens dentistes	7 966	2 764	7 954	2 901	8 086	3 049
-Pharmaciens	4 022	3 604	4 299	3 948	4 600	4 305
Total	40 262	14 563	42 223	15 548	43 816	17 060

- **Personnel paramédical**

Le nombre des écoles de formation paramédicale s'élève à 48 (36 écoles et 12 annexes).

On note une relative stagnation de l'effectif global du personnel paramédical entre 1997 et 1999, puisque leur nombre passe de 85 971 agents en 1997 à 86 056 en 1999.

Cette stabilité des effectifs s'est accompagnée néanmoins d'une amélioration du niveau de qualification de ces personnels, puisqu'il est constaté une

augmentation du nombre des titulaires d'un diplôme d'état (+3839). En revanche, les personnels titulaires d'un brevet et les effectifs des aides paramédicaux sont en légère régression, respectivement (-1503) et (- 2251). Ainsi, on compte en 1999, 45 496 diplômés, 28 545 brevetés et 12 015 aides paramédicaux contre respectivement 41 657, 30 048 et 14 266 en 1997.

Tableau 5 : Répartition du personnel para médical par corps

	1997	1998	1999
- Diplômés d'état	41 657	43 901	45 496
- Brevetés	30 048	29 387	28 545
- Aides paramédicaux	14 266	12 953	12 015
Total	85 971	86 241	86 056

Source : M.S.P.

Ces évolutions ont influencé favorablement le taux global de couverture de la population en personnels médical et paramédical qualifié, permettant ainsi de maintenir un niveau moyen de couverture proche des normes internationales.

Tableau 6 : Taux de couverture en personnels médical et Paramédical

Indicateurs	1997	1998	1999
- Personnel Médical			
Hab / 1 médecin	1 123	984	962
Hab / 1 chirurgien dentiste	4 033	3 689	3 704
Hab / 1 pharmacien	7 818	6 843	6 511
- Personnel paramédical			
Hab / 1 diplômé d'état	760	673	658
Hab / 1 breveté	1 050	998	1 049
Hab / 1 aide paramédical	2 229	2 262	2 493

Source : Ministère de la Santé

L'évolution de l'activité de maternité

L'évolution des différents indicateurs continue à n'être recensée systématiquement qu'au niveau des services de santé publique. L'activité des structures privées quant à elle n'est pas saisie de manière régulière, ce qui d'une part, donne un caractère partiel à l'information, et d'autre part, ne permet pas de comparer les performances de ces deux secteurs.

Nonobstant ces remarques, les principaux indicateurs ont connu une stagnation, voire une détérioration, notamment en ce qui concerne la mortalité maternelle et néonatale recensée dans les structures publiques de santé, ce qui renvoie directement à la qualité de la prise en charge des patientes dans ces structures. Ces indicateurs ont évolué comme suit :

- Le taux de mortinatalité a légèrement diminué, passant de 27,6 pour mille en 1997 à 24,77 pour mille en 1999 ;

Le taux de mortalité néonatale de 10,11 pour mille en 1999, enregistre une dégradation par rapport à 1997 où il était de 9,8 pour mille ;

- Le taux de mortalité maternelle enregistré au niveau des structures de santé a légèrement diminué, passant de 53,3 pour 100.000 naissances vivantes en 1997 à 52,01 pour 100 000 naissances vivantes en 1999, mais demeure préoccupant et excessivement élevé, comparativement aux normes internationales et aux résultats de pays comparables à l'Algérie.

Tableau 7 : Evolution de l'activité de maternité de 1996 à 1999 dans les structures de santé

Années	Nbre de Lits	Nombre d'accouchements	Nombre de Naissances vivantes	Taux de Mortinatalité Pour 1000	Taux de Mortalité Néonatale. Pour 1000	Taux de décès Maternels Pour 100.000
1996	10.541	503 878	492 854	26	9,9	60
1997	10.585	513 444	510 355	27,6	9,8	53,3
1998	8.758	510 114	502 114	24,4	8,9	53
1999	8.341	508 176	497 927	24,77	10,11	52,01

Source : Ministère de la Santé et de la Population

Les équipements

Le nombre global d'appareils médicaux en 1999 est évalué à 18 950 dont 3 839 sont en panne. Le taux d'immobilisation des appareils et équipements médicaux est évalué à 20%.

Répartition des équipements en panne:

- 2 346 appareils soit 61% au niveau des secteurs sanitaires.
 - 1 334 appareils soit 35% au niveau des CHU.
 - 159 appareils soit 4% au niveau des EHS
- *Evolution de la situation épidémiologique en 1999*

Les maladies à transmission hydrique (MTH)

Le taux d'incidence des maladies à transmission hydrique a considérablement baissé en 1999 par rapport à 1997 en passant de 40,36 cas pour 100 000 habitants à 26,69 cas pour 100 000 habitants en 1999. Cette chute est due principalement au recul du nombre de cas de fièvre typhoïde et d'hépatites virales. La fièvre typhoïde représente 36,04% de l'ensemble des MTH, suivie des dysenteries (35,48%) et des hépatites virales (28,48%).

- Le choléra: aucun cas de choléra n'a été déclaré en 1999 contre une légère incidence enregistrée en 1997 (0,003 cas pour 100.000 habitants).
- La fièvre typhoïde: de 16,30 cas pour 100 000 habitants en 1997 son incidence est passée à 9,62 cas pour 100 000 habitants en 1999 ;
- Les hépatites virales: le taux d'incidence est passé de 14,32 cas pour 100 000 habitants en 1997 à 7,6 cas pour 100 000 habitants en 1999 ;
- Les dysenteries : une légère diminution de leur incidence est constatée en 1999 où le taux a atteint 9,45 cas pour 100 000 habitants contre 9,75 cas pour 100 000 habitants en 1997.

Les taux d'incidence de ces maladies varient d'une wilaya à une autre.

Les maladies du Programme Elargi de Vaccination

A l'exception de la vaccination contre la tuberculose par le BCG, qui après une croissance régulière du taux de couverture revient à son niveau de 1994, soit 93%, les taux de vaccination contre les autres

maladies couvertes par le PEV (diphtérie, coqueluche, poliomyélite) se sont améliorés.

Tableau 8 : Evolution du taux de couverture vaccinale en %

Années	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
BCG	93	94	94	94	95	97	93
DTCP1	86	85	88	88	89	91	91
DTCP2	81	80	83	84	85	87	91
DTCP3	75	74	77	79	80	83	89
Rougeole	69	69	75	74	75	78	83

Source: Enquête EDG 2000

- **La rougeole:** le taux d'incidence est passé de 62,49 cas pour 100 000 habitants en 1997 à 7,66 cas pour 100 000 habitants en 1999 ;
- **Le tétanos:** le nombre de cas recensé est passé de 33 cas en 1997 (dont 19 cas néonatal) à 31 cas en 1999 (dont 18 cas néonatal) ;
- **La diphtérie:** le taux d'incidence est passé de 0,21 cas pour 100 000 habitants en 1997 à 0,05 cas pour 100 000 habitants en 1999. Bien que le nombre d'individus atteints soit faible (17 cas), le taux de létalité demeure élevé (23,5%) ;
- **La poliomyélite:** aucun cas n'a été enregistré en 1999 .Toutefois, le nombre de cas de paralysie flasque aiguë (PFA) qui était en augmentation constante de 1995 à 1998 (passant de 48 cas déclarés en 1995, à 53 cas en 1996, 65 cas en 1997 et 88 cas en 1998), a enregistré une légère baisse en 1999 où l'on enregistre 73 cas ;
- **La coqueluche:** 7 cas ont été déclarés en 1999 contre 13 cas en 1998 et 9 cas en 1996, soit des taux d'incidence respectifs de 0,02 cas, 0,04 cas et 0,03 cas pour 100.000 habitants ;
- **La tuberculose:** 16 647 cas de tuberculose toutes formes confondues ont été enregistrés en 1999 contre 13 529 cas en 1997 et 12.514 en 1996. Le taux d'incidence est ainsi passé de 43,15 cas pour 100.000 habitants en 1996 à 55,58 cas pour 100.000 habitants en 1999. (Le nombre de cas de tuberculose pulmonaire est de 10 025).

Les zoonoses

- La brucellose: 2.493 cas déclarés en 1999 contre 3 434 cas déclarés en 1997. Ainsi, le taux d'incidence a chuté de 11,57 cas pour 100.000 habitants en 1997 à 8,32 cas pour 100.000 habitants en 1999.
- La leishmaniose cutanée: 6 254 cas déclarés en 1999 soit un taux d'incidence de 20,88 cas pour 100.000 habitants en 1999 contre 34,44 cas pour 100.000 habitants en 1997.
- La rage humaine: 18 cas de rage humaine ont été déclarés en 1999 contre 24 cas en 1997.
- L'envenimation scorpionique : elle pose un problème de santé publique dans les wilaya du sud du pays où chaque année des milliers de cas d'envenimation sont signalés avec une centaine de décès en moyenne. Ainsi en 1999, il a été enregistré 50 722 cas de piqûres de scorpion dont 149 ont été mortelles.

Les autres maladies prévalentes:

- Les méningites : Le taux d'incidence est passé de 11,56 cas pour 100.000 habitants en 1997 à 14,45 cas pour 100.000 habitants en 1999. Ce taux qui n'était que de 9,05 cas pour 100.000 habitants en 1993 ;
- Le paludisme: 701 cas (dont 659 cas importés) ont été enregistrés en 1999 contre 197 cas (196 cas importés) en 1997 ;
- Le SIDA: bien que le dépistage de cette maladie ne soit pas systématique, les données disponibles montrent que 38 nouveaux cas ont été diagnostiqués en 1999, ce qui porte à 426 le nombre cumulé de cas au 31/12/1999 ; on enregistre également 93 nouveaux cas d'infection au HIV en 1999, ce qui porte à 903 cas, le nombre cumulé de personnes porteuses de la maladie à la fin 1999 .

La situation de l'évolution de la maladie au 30 septembre 2000 fait apparaître, depuis le début de l'épidémie, 468 cas cumulés de SIDA maladie (335 hommes et 133 femmes, soit respectivement 71,58% et 28,42%) et 997 cas cumulés de séropositivité.

A l'instar des autres pays, la fréquence maximale est retrouvée au niveau de la tranche d'âge 20-49 ans : 372 cas soit 79,49% des cas. On relève 19

cas de maladie dans la tranche d'âge des 0 – 14 ans, contre 3 seulement pour les 15 – 19 ans, ce qui peut laisser supposer qu'une partie des cas est liée à la transmission du virus par la mère.

Tableau 9 : Répartition des cas cumulés de sida par tranches d'âge et par sexe (au 30/09/2000)

Age	Sexe	Masculin	Féminin	Total	%
0-14 ans		12	7	19	4,06
15-19 ans		2	1	3	0,64
20-49 ans		273	99	372	79,49
50 ans et plus		30	12	42	8,97
Indéterminés		18	14	32	6,84
Total		335	133	468	100
%		71,58	28,42	100	

Source : M.S.P.

Bien que la maladie ne revête pas en Algérie, l'aspect d'une véritable épidémie, son évolution constitue un facteur d'inquiétude. L'information précoce sur les risques de cette maladie et sur les moyens de protection, ainsi que la mise en place de réseaux de dépistage qui préservent l'intimité des personnes devraient faire l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics et de la société, notamment à travers le mouvement associatif, de manière à dépasser le stade de campagnes ponctuelles d'information et de sensibilisation.

Enfin, pour ce qui concerne la prévalence des autres maladies, les informations partielles disponibles montrent que la courbe descendante des maladies infectieuses et notamment à transmission hydrique croise celle, ascendante des affections propres aux pays développés (cancer, diabète, pathologies cardio-vasculaires...) confirmant que la transition épidémiologique est réellement amorcée.

Ainsi, l'incidence du cancer est suivie dans 3 wilayate du centre. Elle est de 110 nouveaux cas par an en moyenne pour les hommes et de 96 à 109 cas pour les femmes (pour 100 000 habitants). Les enfants de 0 à 15 ans représentent 4 à 5% du total des cas enregistrés.

L'hypertension artérielle touche 15 à 18% des adultes de plus de 18 ans et davantage les femmes. Les affections coronariennes enregistrent environ 1000 cas nouveaux par an et atteignent plus les femmes que les hommes. Il n'existe pas de données fiables sur le diabète au niveau national. Une enquête récente menée dans la région de Sétif estime sa prévalence à 5%.

Enfin, concernant la santé mentale, la dernière enquête nationale de santé menée au début de la décennie relevait que le quart des consultations concernait une affection mentale, avec une prédominance masculine. Il est plus que probable que les traumatismes profonds d'une décennie de terrorisme ont considérablement augmenté la prévalence des affections mentales dans toutes les catégories de population.

La Santé de la mère et de l'enfant

L'insuffisance du suivi des femmes au cours de leur grossesse et après l'accouchement demeure une cause importante de mortalité maternelle et néonatale. On relève que plus d'un cinquième des femmes enceintes (21%) ne bénéficie d'aucune consultation par du personnel de santé qualifié durant la grossesse, 8% des accouchements se déroulent à domicile, dont la majorité avec l'assistance d'une matrone, et 64% des femmes et plus de la moitié des nouveaux nés ne consultent pas de personnel spécialisé dans les trois mois qui suivent l'accouchement.

Les résultats de l'enquête EDG 2000 font en effet ressortir que :

- Sur le plan d'accès de femmes enceintes aux soins prénatals
 - La proportion des femmes âgées entre 15 et 49 ans et qui a consulté au moins une fois durant la grossesse un personnel de santé qualifié est de 79% ;
 - Le nombre d'établissements des soins d'obstétriques essentiels et complets pour une population de 500 000 est de 2,7 ;
 - Le nombre d'établissements des soins d'obstétriques essentiels de base pour une population de 500 000 est de 8,5.

Sur le plan du lieu d'accouchement

- La proportion des accouchements ayant eu lieu dans une structure de santé publique ou para publique est de 87%,

- **5% des accouchements ont eu lieu dans des structure de santé privée ;**
 - **8% des accouchements ont eu lieu à domicile (dont 88% des femmes ont été assistées par une matrone et 4% ont accouché seules).**
- **Sur le plan des soins post natals**
 - **La proportion des femmes ayant bénéficié d'au moins une consultation dans les trois mois qui ont suivi leur dernier accouchement est de 36%.**
 - **La proportion de naissances consultées par un personnel de santé qualifié avant l'âge de 3 mois est de 47%.**

La nutrition

La malnutrition sévère des enfants, qui avait progressé entre 1992 et 1995, passant de 1,5% à 3%, est en régression par rapport à 1995, pour revenir quasiment à la situation observée en 1992. Elle touche actuellement 1,3% des enfants de moins de cinq ans (Résultats provisoires de l'enquête EDG 2000). La malnutrition sévère reste toutefois, plus importante en milieu rural où elle représente 1,7% contre 1% en milieu urbain.

La malnutrition modérée régresse quant à elle de 28% en 1975 à 11,2% en 1987, 10% en 1995 (MDG 95), pour se situer à 6% en 2000 (EDG 2000). En milieu urbain, cette prévalence est de 4,8% et en milieu rural elle se situe à 7,8%. C'est dans la région sud que la malnutrition modérée est la plus élevée avec 15,2% en 2000.

La surveillance des carences nutritionnelles par le réseau des postes sentinelles montre quant à elle qu'en 1999 la malnutrition légère touche 8% des enfants, la malnutrition modérée 2% et la malnutrition sévère 1% d'entre eux.

Chez la femme, les anémies carencielles touchent essentiellement les femmes en âge de procréer (44% des examens effectués) les anémies graves ont toutefois une incidence moins élevée (15%).

- ***Les dépenses publiques de santé***

En termes courants les dépenses publiques de santé ont évolué en moyenne de 16% par an entre 1991 et 1998. Ces dépenses, au prix de 1991,

ont régressé en moyenne de 0,2% . Durant la période du programme d'ajustement structurel, ces dépenses ont baissé, en termes constants de 3,8% en moyenne entre 1993 et 1997 et de 1,4% entre 1993 et 1998.

**Tableau 10 : Evolution des dépenses publiques de santé 1991 – 1998
(prix courants et prix constants de 1991)**

ANNEES	Unité : Millions DA							
	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Dép. de santé publique (prix courants)	26 555	34 233	38 249	44 252	56 107	66 223	72 247	75 357
Dép. de santé publique (prix constants)	26 555	27 737	27 982	25 205	24 877	23 367	23 929	26 056

Les dépenses nationales de santé quant à elles représentaient 5% du PIB en 1987. Elles sont passées de 4,7% en 1993 à 3,6% en 1998.

Elles ont évolué en termes courants de 32 314 millions DA en 1991 à 104 663 millions DA en 1998, soit une augmentation moyenne annuelle de 18%. Rapportées à la dépense par habitant, elles sont passées de 1 260 DA en 1991 à 3 547 DA en 1998 soit une augmentation annuelle moyenne de 16%.

En termes constants (au prix de 1991), les dépenses nationales de santé ne sont que de 36 189 millions DA en 1998, soit une évolution moyenne de 1,6% par an entre 1991 et 1998 et une régression annuelle moyenne de 2% entre 1993 et 1998 . Quant aux dépenses par habitant, en termes constants, ont atteint 1 227 DA en 1998 contre 1 260 DA en 1991 soit une baisse moyenne annuelle de 0,4% entre 1991 et 1998 .

Cette baisse est encore plus accentuée entre 1993 et 1998 où elle a atteint 3,8% (les dépenses par habitant ont atteint 1 491 DA en 1993) .

Exprimées en dollars, les dépenses nationales de santé par habitant ont fortement régressé, passant de 150 \$/ habitant en 1987, à 87 \$ par habitant en 1993, pour se situer à 61\$/ habitant en 1998.

Tableau 11 : Evolution des dépenses nationales de santé 1991 – 1998
(prix courants et prix constants -1991-)

Unité : millions DA

ANNEES	1991		1993		1998	
	prix cour	prix const	prix cour	Prix const	prix cour	prix const
D. N.S.	32 314	32 314	54 830	40 112	104 663	36 189
dont : Etat	10 400	10 400	16 229	11 872	29 675	10 261
Sécurité sociale	16 155	16 155	22 020	16 110	45 682	15 795
Autres(ménages, privées...)	5 759	5 759	16 581	12 130	29 306	10 133
DNS/PIB	3,8		4,7		3,6	

Tableau 12 : Evolution des dépenses nationales de santé par habitant
1991 – 1998

(prix courants, prix constants -1991- et en dollars US)

ANNEES	1991		1993		1998	
	prix cour	prix const	prix cour	prix const	prix cour	prix const
D. N.S. (millions de DA)	32 314	32 314	54 830	40 112	104 663	36 189
DNS/Habitant (en DA)	1 260	1 260	2 038	1 491	3 547	1 227
DNS/Habitant (en USD)	68		87		61	

D'une façon générale, d'année en année la situation demeure relativement stable sur le plan des indicateurs de couverture sanitaire, tant au niveau des infrastructures qu'à celui des ressources humaines. Toutefois, si la situation en termes de moyenne nationale paraît relativement satisfaisante, il n'en demeure pas moins que les disparités régionales, entre zone urbaine et zone rurale et entre le nord et le sud du pays sont toujours présentes notamment en matière d'accès aux soins et de répartition des médecins spécialistes.

En revanche, les dépenses nationales de santé n'ont connu aucune progression significative en termes constants . Elles ont même

nettement régressé si on se réfère aux contre valeurs en dollars qui y ont été consacrées durant les années antérieures.

Le secteur de la santé se trouve aujourd'hui confronté à de multiples défis. Il devra concilier les exigences de maintien et d'amélioration de la couverture médicale de la population, de réduction des inégalités dans l'accès aux services publics de base, avec celle de la prise en charge de besoins nouveaux en matière de santé, résultats de la transition épidémiologique (développement de nouvelles pathologies) et de la transition démographique (vieillesse de la population), tout en réadaptant ses modes d'intervention aux exigences de l'économie de marché.

3 - Education et Formation

Le niveau général d'éducation de la population

Le niveau d'instruction

Les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH juin 1998) sur le niveau d'instruction de la population résidente âgée de 06 ans et plus, présentent la situation suivante :

- L'illétrisme demeure important au niveau national puisque les effectifs de personnes illétrées sont évalués à 7.625.270 , soit une proportion de 30,07% de la population totale. Leur distribution géographique se caractérise par des disparités relativement importantes. Paradoxalement, il s'avère que 53% de cette population habitent dans les zones agglomérées chef lieu de wilaya, près de 31% dans les zones éparses et seulement 16% dans les zones agglomérées secondaires.
- La catégorie de population instruite représente quant à elle 18.728.000 personnes. Sa répartition par niveau d'instruction est la suivante :

Alphabétisé	: 224.245	(0,88%)
Primaire	: 7.594.246	(29,95%)
Moyen	: 5.243.150	(20,68%)
Secondaire	: 3.402.725	(13,42%)
Supérieur	: 1.086.780	(04,3%)

Cette structure permet de mesurer l'importance de l'effort qu'il convient de consentir, pour poursuivre le développement du système éducatif, afin d'élever le niveau général d'éducation de la population.

L'alphabétisation et l'analphabétisme

Le taux d'analphabétisme en 1998 est évalué à 31,9% ce qui représente 7.112.291 personnes. Il a connu une régression sensible de 11,7 points de pourcentage par rapport à 1987 ; toutefois, ce taux demeure relativement élevé, comparativement au taux moyen mondial d'analphabétisme qui se situe à 20% de la population du globe.

La répartition par genre montre que le taux d'analphabétisme est près de deux (02) fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes, en revanche on enregistre pour celles-ci un rythme de régression plus rapide avec - 16,40% sur la période 1987-1998. Selon la distribution géographique, l'analphabétisme touche surtout les zones éparses (51,5%) et les zones agglomérées secondaires (34,9%). Les centres urbains et chef lieu de wilaya regroupent un peu plus d'un quart (25,7%) de l'ensemble des analphabètes.

Tableau 13 : Evolution du taux d'analphabétisme 1987-1998

	1987	1998	Ecart
Population âgée de 10 ans et plus	43,6	31,9	- 11,7 points de pourcentage
Hommes	30,8	23,6	- 7,2 points de pourcentage
Femmes	56,7	40,3	- 16,4 points de pourcentage
Zones agglomérées et chefs lieu de wilaya	-	25,7	//
Zones agglomérées secondaires	-	34,9	//
Zones éparses	-	51,5	//

Source : RGPH 87 et 98

L'examen du taux d'alphabétisation par tranche d'âge permet d'apprécier les résultats des efforts consentis par le pays en faveur du système éducatif, depuis plusieurs décennies. En effet, toujours selon les données du recensement général de la population (RGPH 1998), la tranche d'âge 15-24 ans enregistre un taux d'alphabétisation de l'ordre de 87%, .

Néanmoins, bien qu'appréciable, ce taux demeure modeste, rapporté aux moyens mis en œuvre et aux objectifs du système éducatif, notamment depuis la promulgation de l'ordonnance de 1976 sur le système éducatif, instituant la

scolarité universelle et obligatoire de neuf (9) années et la généralisation de l'école fondamentale dès 1980. Vingt années après la mise en vigueur de ces textes, 13% de la tranche d'âge 15-24 ans est encore analphabète, résultat de déficits en matière de scolarisation et de taux de déperditions précoces élevés, du manque de moyens consacrés au soutien à l'éducation (cantines, bourses et transport scolaires) ainsi que de l'insuffisance des infrastructures dans l'enseignement primaire, qui fait persister l'enseignement en double vacation. De grands efforts restent donc à faire pour éradiquer le fléau de l'analphabétisme, la stratégie préconisée consistera à cibler en premier lieu les hommes et les femmes les plus jeunes, à encourager le développement d'associations d'alphabétisation en leur permettant d'utiliser après les heures de classe, les infrastructures scolaires selon une réglementation précise et enfin, à faire prendre en charge des projets d'alphabétisation par les entreprises, les administrations, ainsi que par le mouvement associatif.

Les taux de scolarisation :

Le développement de la scolarisation depuis l'indépendance du pays et la généralisation de l'éducation à partir de 1976, date à laquelle une réforme de l'enseignement a été mise en œuvre en rendant l'école obligatoire et gratuite pour tous les enfants âgés de 6 à 15ans, ont fortement soutenu la progression des taux de scolarisation aussi bien pour les garçons que pour les filles jusqu'en 1987.

L'année 1998 marque la décélération du rythme de scolarisation. Ainsi, le taux global de scolarisation pour cette année est de 81,6%, soit une progression de 1,7% seulement par rapport à 1987. Plus grave encore, il est enregistré une baisse du taux de scolarisation des garçons (-3,7%). Les filles quant à elles, ont vu leur taux de scolarisation progresser de 7,6%. Il en résulte une importante réduction entre le taux de scolarisation des garçons et celui de filles ; l'écart n'est plus que de 4,8% au lieu de 16,1% en 1987.

**Tableau 14 : Evolution des taux de scolarisation
(6-15ans) 1987-1998 en %**

	1987	1998	Ecarts
Ensemble	79,9	81,6	+ 1,7 points de pourcentage
Garçons	87,7	84,0	- 3,7 points de pourcentage
Filles	71,6	79,2	+ 7,6 points de pourcentage

Sources : RGPH 87 et 98

Le taux de scolarisation reste, comme par le passé, largement favorable dans les zones agglomérées et chefs lieu de wilaya (86,95%) et dans une moindre mesure dans les agglomérations secondaires (81,87%). Par contre, dans les zones éparses, le taux de scolarisation se situe à 65,50% et reste en dessous de la moyenne nationale de 16,11points de pourcentage.

La demande sociale d'éducation

La demande sociale d'éducation constituée par les enfants de la tranche d'âge 6-15 ans représente 7.425.446 enfants, soit 25,36% de la population totale. Cette demande se repartit à part égale entre garçons et filles. Elle émane essentiellement des grands centres urbains et chefs lieu de wilaya (63%) et des zones éparses (21,1%) ; le reste, soit 16% de cette demande est localisée dans les agglomérations secondaires.

Présentation du système éducatif national

Après avoir connu plusieurs phases de développement, le système éducatif algérien est actuellement structuré en trois (03) sous – systèmes : Education Nationale – Formation Professionnelle – Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique, relevant chacun d'un département ministériel distinct.

Le développement du système éducatif dans toutes ses composantes a été essentiellement conditionné par une très forte croissance des effectifs sous l'effet du croît démographique et de la politique éducative adoptée qui consacre

les principes de démocratisation, de gratuité de l'enseignement et de la formation et d'obligation scolaire dans le cycle fondamental.

L'effectif élèves, stagiaires et étudiants s'élève en 1999 / 2000 à 8.441. 000, soit 28% de la population totale. Près de 80% de ces effectifs se trouvent dans le cycle fondamental et près de 11% dans le cycle secondaire. Ces effectifs se répartissent par type d'enseignement de la manière suivante :

Tableau 15 : Structure des effectifs par secteur en 2000

Secteurs	Effectifs	Structure en %
Education :	7 661 000	90,3
Enseignement Fondamental	6.739.000	
Enseignement Secondaire	922.000	
Formation (1)	325.000	03,8
Public	300.000	
Privé	25.000	
Enseignement Supérieur (2)	504.000	05,8
Dont Graduation	424.000	
Formation Continue	21.900	
TOTAL	8.490.000	100

Sources : MEN – MFP – MERS – décembre 2000

(1) tous modes de formation et secteurs confondus

(2) Relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur (445 000 étudiants y compris formation continue) et des autres départements ministériels [10 000 étudiants].

Ces effectifs se sont accrus au rythme annuel de 2,4% durant la décennie 1989 / 1999. Par sous système, cet accroissement est de 2,2 % pour l'éducation, 3,1% pour la formation professionnelle et 7,1% pour l'enseignement supérieur.

L'encadrement pédagogique est assuré par près de 359 000 enseignants et formateurs.

Les infrastructures :

Le réseau d'infrastructures du système éducatif est composé de 15 729 écoles primaires destinées aux deux (2) premiers cycles de l'enseignement fondamental, 3316 écoles d'enseignement moyen, destinées au 3^{ème} cycle de l'enseignement fondamental, 1 218 établissements de l'enseignement secondaire (lycées et technicums), 1 333 établissements de formation, (dont 770 relèvent du Ministère de la formation professionnelle, 58 sous tutelle d'autres départements ministériels et 505 relevant du secteur privé), 157 établissements d'enseignement et de formation supérieurs.

La phase d'expansion du système éducatif a induit un besoin important de financement tant en matière d'investissements et que pour le fonctionnement des établissements d'enseignement et de formation.

Les dépenses publiques d'éducation :

En 2000, 6,06% de la richesse nationale est consacré à la prise en charge des besoins incompressibles de financement du système éducatif contre 6,33% en 1990.

Par rapport au budget de l'Etat, la part mobilisée pour les dépenses de l'Education (fonctionnement et équipement) a connu une légère réduction : passant de 20,55% en 1997 à 19,76% en 2000. L'évolution, durant la période, de la part des dépenses de l'éducation par sous système se présente comme suit :

Education nationale	: 16,19% en 1997 ; 14,13% en 2000
Enseignement supérieur	: 3,19% en 1997 ; 4,43% en 2000
Formation professionnelle	: 1,17% en 1997 ; 1,19% en 2000.

Dans le budget de fonctionnement de l'Etat, la part de l'éducation a relativement baissé, passant de 22,08% en 1997 à 21,1% en 2000. La part relative de l'enseignement fondamental a légèrement diminué, au bénéfice des autres secteurs :

Education Nationale	: 17,78% en 1997 ; 16,36% en 2000
Enseignement supérieur	: 3,38% en 1997 ; 4,66% en 2000
Formation professionnelle	: 0,91% en 1997 ; 0,97% en 2000.

En outre, la part destinée aux investissements a diminué de 1,4 points en 3 ans pour atteindre 13,79 % en 2000 (8,16% pour l'éducation, 1,8% pour la formation professionnelle et 3,82% pour l'enseignement supérieur).

La part revenant au seul secteur de l'éducation nationale est de loin la plus importante. Cependant, elle a été ramenée de 80% en 1997 à 74% en 2000, de l'ensemble des ressources allouées à l'ensemble du système éducatif.

Les dépenses publiques consacrées au système éducatif exprimées en dotation budgétaire moyenne par élève et par an (en prix courants) sont évaluées à :

- Education (Fondamental+Secondaire) : 15.500 DA en 1997 et 17.000 DA en 1999.
- Enseignement supérieur : 67.400 DA en 1997 et 86.500 DA en 1999.
- Formation professionnelle : 29.266 DA en 1997 et 39.462 DA en 1999.

Le budget de fonctionnement alloué au secteur de l'enseignement supérieur pour l'année 1997 était de 22,47 milliards de dinars. Il représente 15% du budget de fonctionnement consacré au système éducatif dans son ensemble et 3,4% du budget de l'Etat. Pour 1999, le budget de fonctionnement était de 35,07 milliards de dinars et il est passé à 38,70 milliards de dinars en 2000.

Entre 1997 et 2000, la progression annuelle moyenne du budget de fonctionnement du secteur est évaluée à 19,86%.

Le budget d'équipement du secteur représente quant à lui 16,65% (1997), 29,97% (1998), 30,33% (1999) et 27,73% (2000) du budget d'équipement affecté au système éducatif.

Les crédits alloués au secteur de la formation professionnelle ont augmenté de 36,7%, ils passent de 10 Milliards de DA en 1997 à 13,67 Milliards de DA en 2000, soit en moyenne 0,36 % du PIB. Dans ce budget de fonctionnement, la part des salaires du personnel représente près de 98% des crédits alloués au secteur.

La particularité des budgets de fonctionnement est la prédominance des salaires du personnel administratif (+ de 80%), par rapport aux salaires du personnel enseignant.

Le budget de fonctionnement de la formation professionnelle est passé de 6,08 Milliards en

1997 à 8,07 milliards de DA en 2000, soit un accroissement de près de 33% sur la période.

En termes courants, le budget d'équipement est évalué à 5,6 Milliards de DA en 2000,

soit un accroissement de 48,15% par rapport à l'années budgétaire 1997.

Le secteur de la formation professionnelle affiche un ambitieux programme de rénovation

et de réhabilitation de la formation professionnelle au cœur duquel se situe la question

fondamentale de la diversification des sources de financement.

Celle ci s'est réalisée dans une première étape par la promotion de la formation-production ; en effet la mise sur le marché des biens et services de production des stagiaires apprentis , a rapporté au secteur plus de 660 Millions de DA, ce qui représente l'équivalent de plus de 8,2% du budget de fonctionnement en 2000 . L'objectif initialement fixé était d'atteindre, par cette formule, un taux de 10% du budget de fonctionnement de chacun des établissements.

Il est envisagé de consolider le dispositif réglementaire permettant de réaliser de meilleurs résultats en matière de formation – production.

Par ailleurs, la création du Fonds National pour le développement de l'Apprentissage et de la Formation Continue (FNAC) destiné à collecter la taxe d'apprentissage et de la formation professionnelle en vue de soutenir les entreprises dans leur effort de formation continu, constitue une des initiatives prises dans le sens de la diversification des sources de financement.

En conclusion, la part de financement allouée au système éducatif, si elle est proche de celle observée en moyenne dans les pays développés, n'a cependant pas produit les mêmes résultats sur le plan des rendements et de l'efficacité

dans le fonctionnement des sous systèmes : fort taux de déperdition scolaire, faible taux de réussite au baccalauréat (près de 20% en moyenne sur les 05 dernières années pour atteindre 32% en juin 2000), taux de réponse à la demande de formation encore peu satisfaisant (moins de 32%) et sureffectif à l'université par rapport au dimensionnement des structures d'enseignement supérieur.

Les différents cycles du système

L'Éducation Nationale

Le secteur de l'éducation nationale a en charge la gestion de l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire général et technique. Il intervient également dans les activités d'enseignement à distance à travers le Centre National d'enseignement Généralisé (CNEG), et dans les activités d'alphabétisation et d'enseignement destiné aux adultes à travers l'Office National d'Alphabétisation des Adultes (ONAEA) .

• **L'enseignement fondamental :**

L'enseignement fondamental d'une durée totale de neuf (9) années de scolarité est obligatoire et gratuit. Il est structuré en trois (3) cycles d'enseignement d'une durée de trois (3) ans chacun. On distingue les deux premiers cycles de l'enseignement fondamental correspondant à l'enseignement élémentaire et le 3^e cycle d'enseignement fondamental correspondant à ce qui est dénommé dans d'autres pays l'enseignement moyen ou au premier cycle de l'enseignement secondaire.

L'enseignement fondamental est dispensé dans des écoles fondamentales. L'école fondamentale comprend:

- soit un seul établissement regroupant tous les cycles qui la composent;
- soit un établissement regroupant les cycles de l'enseignement complémentaire dénommé "école complémentaire", auquel sont rattachés un ou plusieurs établissements comprenant les deux cycles de l'enseignement primaire.

La fin de la scolarité dans l'enseignement fondamental est sanctionnée par un examen final ouvrant droit à l'obtention d'un diplôme appelé "brevet d'enseignement fondamental" (BEF).

Les élèves de neuvième année d'enseignement fondamental admis au BEF sont orientés vers l'enseignement secondaire en fonction de leurs aptitudes. Les élèves non admis ont la possibilité de rejoindre soit la formation professionnelle, soit la vie active, s'ils ont atteint l'âge de seize ans révolus (qui correspond à l'âge légal de travail).

- **L'enseignement secondaire :**

L'enseignement secondaire se subdivise en;

- enseignement secondaire général;
- enseignement secondaire technique.

D'une durée de trois ans, l'enseignement secondaire est organisé en filières générales, technologiques et techniques reliées entre elles par un système de passerelles permettant des réorientations en cours de scolarité.

La scolarité dans l'enseignement secondaire est sanctionnée par:

- le baccalauréat pour les filières de l'enseignement secondaire général ;
- le baccalauréat de technicien pour les filières de l'enseignement secondaire technique.

Les élèves admis au baccalauréat et au baccalauréat de technicien peuvent postuler à la poursuite d'études et de formations supérieures.

Les élèves non admis au baccalauréat et au baccalauréat de technicien ont la possibilité soit de postuler à la formation professionnelle, soit de rejoindre la vie active.

L'enseignement secondaire est dispensé dans trois types d'établissements appelés "lycées d'enseignement général", "lycées polyvalents" et "technicums".

- **L'enseignement des adultes**

L'enseignement des adultes a pour mission d'assurer l'alphabétisation et l'élévation constante du niveau d'enseignement et de culture générale des

citoyens. Il s'adresse aux personnes n'ayant pas bénéficié d'un enseignement scolaire ou ayant interrompu leur scolarité.

L'enseignement des adultes est dispensé :

- dans des institutions spécialement créées à cet effet;
- dans des établissements d'éducation et de formation;
- dans les entreprises économiques et sur les lieux de travail;

L'enseignement des adultes peut préparer, au même titre que les établissements d'éducation:

- aux examens et concours organisés par le secteur de l'éducation en vue de l'obtention de titres et de diplômes;
- aux concours d'entrée dans les écoles, centres et instituts de formation générale ou professionnelle.

- **Les personnels d'encadrement :**

Les personnels du secteur de l'éducation comprennent les catégories suivantes:

- les personnels d'enseignement;
- les personnels de direction des établissements d'éducation et de formation;
- les personnels d'éducation;
- les personnels d'inspection et de contrôle;
- les personnels des services d'intendance;
- les personnels de soutien psycho-pédagogique et d'orientation;
- les personnels chargés de l'alimentation scolaire.

Le secteur de l'éducation emploie également des personnels régis par les statuts des différents corps communs aux administrations et institutions publiques:

- des personnels administratifs et techniques;
- des personnels de service et ouvriers professionnels.

- **Les structures de soutien :**

Le secteur de l'éducation dispose de structures de soutien ayant notamment pour missions:

- la formation des personnels et le perfectionnement;
- l'alphabétisation, l'enseignement des adultes et l'enseignement à distance;
- la recherche pédagogique, la documentation, les activités liées aux manuels scolaires, et aux moyens didactiques complémentaires;
- l'évaluation, les examens et concours;
- l'orientation et l'information sur les études, les formations et les professions;
- l'acquisition, la distribution et la maintenance des matériels didactiques.

La recherche pédagogique dans le secteur de l'éducation s'inscrit dans la politique nationale de recherche scientifique. La recherche pédagogique a pour objectifs l'amélioration constante du rendement de l'institution éducative et de la qualité de l'enseignement dispensé. Elle favorise la rénovation des contenus, des méthodes et des moyens didactiques.

L'élaboration du manuel scolaire est ouverte aux compétences nationales publiques et privées. Toutefois, la mise en circulation de tout manuel scolaire dans les établissements scolaires est subordonnée à un agrément délivré par le Ministre chargé de l'éducation. L'utilisation de moyens didactiques complémentaires et de livres para-scolaires dans les établissements scolaires est subordonnée à une homologation, par les services compétents de l'éducation nationale.

➤ **Analyse qualitative de l'état actuel du système éducatif**

Les effectifs élèves par cycle : structure des effectifs

A la rentrée scolaire 1999/2000, ce sont plus de 7,6 millions d'élèves qui sont scolarisés ; ils évoluent au sein de plus de 231.000 divisions pédagogiques encadrées par 327.000 enseignants qui assurent leurs activités à travers près de 20.300 établissements scolaires recensés sur le territoire national.

Les effectifs élèves recensés à la rentrée scolaire 1999/2000 se répartissent comme suit :

**Tableau 16 : Répartition des effectifs élèves à la rentrée 1999/2000
(par cycle et par sexe)**

	Total	Filles	Garçons	Parité (f/g)
1^{er} 2^e cycles (ex primaire)	4 843 313	2 264 608	2 578 705	0.88
3^eme cycle (ex moyen)	1 895 751	908 608	987 143	0.92
Enseignement Secondaire	921 959	516 519	405 440	1.27
Total	7,661,023	3 689 735	3 971 288	0.93

Source : MEN

On relève que la parité globale filles/garçons est très proche de la similitude parfaite puisqu'elle atteint le seuil de 0.93. Néanmoins, cette parité est plus faible au niveau de l'enseignement élémentaire puisqu'elle n'atteint que 0.88 et est plus élevée au niveau de l'enseignement secondaire avec 1.27, ce qui signifie que les filles sont plus nombreuses que les garçons au niveau de ce sous-système. Cette situation exprime un déséquilibre de scolarisation entre les cycles.

Sur le plan de la structuration des effectifs par sous-système, les effectifs se répartissent comme suit :

Tableau 17 : Structuration en % des effectifs élèves par sous système et par sexe et structure escomptée

Structure	Total	Filles	Garçons	Structure escomptée
1^{er} 2^e cycles	63.2%	61.4%	64.9%	57.1%
3^eme cycle	24.7%	24.6%	24.9%	28.6%
Secondaire	12.0%	14.0%	10.2%	14.3%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source : MEN

Si l'on devait respecter les transitions attendues entre un cycle et un autre, c'est à dire appliquer la structure escomptée tout en considérant comme unité de départ les élèves scolarisés au niveau de l'enseignement primaire et répartis selon une parité de 0.88, les effectifs élèves devraient se répartir comme suit :

**Tableau 18 : Structure escomptée des effectifs élèves
(par cycle et par sexe)**

Cycles	Total	Filles	Garçons
1^{er} 2^e cycles	4 843 313	2 264 608	2 578 705
3^e cycle	2 421 657	1 132 304	1 289 353
Secondaire	947 876	454 304	493 572
Total	8 212 845	3 851 216	4 361 629

Source : MEN

Cela signifie que le secteur de l'éducation devrait compter 8.212.845 élèves au lieu de 7.661.023 élèves enregistrés ; ce qui représente un déficit de 551.821 élèves dont 161.481 filles et 390.341 garçons. Il est évident que si la parité filles/garçons était égale à 1, le déficit serait globalement plus élevé et plus important chez les filles.

Des efforts de scolarisation restent donc à faire en direction des filles en particulier dans le primaire. Cette comparaison de structuration de répartition des effectifs par sous-système indique d'importantes déperditions scolaires et dénonce un système que l'on peut qualifier de très sélectif puisqu'il ne permet pas d'assurer la transition attendue entre les sous-systèmes ; des efforts restent également à faire en matière de qualité de l'éducation.

Si la parité fille/garçons était égale à 1 à tous les niveaux de scolarité, et si la structuration inter-cycle était respectée, le système éducatif compterait 9.025.468 élèves. On peut dire que la situation qui prévaut actuellement exprime un déficit 1.364.445 élèves, ce qui représente près de 18% de l'effectif actuellement scolarisé.

En 1998/1999, la population scolarisée, par âge, se distribuait de la manière suivante :

**Tableau 19 : Distribution de la population scolarisée par âge
(1998/1999)**

Age	Scolarisés	% Scolarisation
-----	------------	-----------------

6 ans	712 164	99,53%
7 ans	695 737	97.12%
8 ans	697 682	97.17%
9 ans	681 170	94.68%
10 ans	709 369	94.28%
11 ans	691 995	94.19%
12 ans	657 515	87.35%
13 ans	648 699	81.49%
14 ans	566 168	73.15%
15 ans	343 916	46.09%
16 ans	123 918	17.13%
Total 6-12 ans	4 845 632	94.84%
Total 6-16 ans	6 528 333	80.11%

Source : MEN

Ces résultats montrent que des efforts soutenus doivent être entrepris pour éviter les déperditions importantes qui commencent à partir de l'âge de 12 ans, ce qui correspond, dans le cas d'une scolarité normale (sans redoublements), à la fin des deux premiers paliers (fin du primaire).

Dans le schéma de l'école fondamentale, ce palier de transition vers l'enseignement moyen ne prévoit pas de « sorties » du système éducatif, l'enseignement obligatoire couvrant les neuf années de scolarité.

De plus, se greffent sur ces déperditions, des problèmes liés à l'origine sociale des élèves et aux revenus des parents, ces derniers étant parfois amenés à privilégier la recherche d'un revenu complémentaire (par la mise au travail précoce des enfants) à la poursuite d'une scolarité devenue trop coûteuse.

Une attention particulière devrait être accordée à cette question, notamment pour soutenir l'effort de scolarisation des filles, les pesanteurs sociologiques jouant encore fortement en leur défaveur.

En effet, la répartition par sexe montre une scolarisation légèrement plus faible chez les filles, relativement aux garçons dès l'âge de six ans, l'écart se creusant davantage à mesure que l'on avance dans l'âge. C'est ainsi que l'écart entre les taux de scolarisation des filles et des garçons passe de 2,6 points, pour les enfants âgés de six ans, à 6,5 points pour les 11 ans.

En moyenne, l'écart entre les sexes est de près de 5 points pour la tranche d'âge des 6 – 12 ans et de 7 points, pour les 6 – 16 ans.

**Tableau 20 : Effectifs scolarisés et taux de scolarisation
des 6-12 ans et des 6-16 ans
(par âge et par sexe)**

Age	FILLES		GARÇONS	
	Filles scolarisées	% Scolarisation	Garçons scolarisés	% Scolarisation
6 ans	343 088	97.24%	362 076	99.83%
7 ans	334 482	95.76%	361 255	98.41%
8 ans	334 365	95.09%	363 317	99.16%
9 ans	327 211	93.27%	353 959	96.03%
10 ans	337 821	91.53%	371 548	96.93%
11 ans	327 921	90.88%	364 074	97.38%
12 ans	306 599	83.11%	350 916	91.41%
13 ans	298 374	76.57%	350 325	86.21%
14 ans	255 884	67.35%	310 284	78.74%
15 ans	141 271	38.65%	202 645	53.23%
16 ans	48 461	13.67%	75 457	20.46%
Total 6-12 ans	2 311 487	92.33%	2 527 145	96.98%
Total 6-16 ans	3 055 477	76.52%	3 465 856	83.40%

Source : MEN

➤ Les infrastructures

L'enseignement primaire est assuré à travers un réseau de 15.729 groupes scolaires représentant un parc de 121.015 salles de classe dans lesquelles évoluent 150.873 divisions pédagogiques. L'enseignement moyen est constitué de 3.316 écoles fondamentales de 3^e cycle dans lesquelles évoluent 53.192 divisions pédagogiques. Pour l'enseignement secondaire on recense un parc infrastructurel de 1.218 établissements qui se décomposent en 852 lycées, 129

lycées polyvalents et 237 technicums. Ces établissements accueillent 27.283 divisions pédagogiques.

L'analyse de ces informations nous renseigne sur un déficit d'environ 30.000 salles de classes au niveau de l'enseignement élémentaire. Ce déficit est déduit de la différence entre le nombre de divisions pédagogiques et le nombre de salles de classe recensées.

En effet, au niveau de l'enseignement primaire, et pour assurer un enseignement et une éducation corrects, la parité entre le nombre de salles de classe et le nombre de divisions pédagogiques doit être parfaite. Le déséquilibre constaté peut expliquer dans une certaine mesure les résultats médiocres enregistrés au niveau des performances pédagogiques du système éducatif.

En outre, ce déficit a été évalué sur la base du nombre d'élèves par division pédagogique selon la situation observée en 1999/2000, sachant que les effectifs par classe sont en général supérieurs à la norme admise. Si l'on réduisait la taille de la division pédagogique à 30 élèves, ce déficit dépasserait les 40.000 salles de classe.

Au rythme actuel de réception d'environ 3000 à 3.500 salles de classe par an, ce déficit risque de n'être jamais épongé car il suffit à peine à assurer la couverture de l'accroissement des effectifs et à éventuellement prendre en charge les effectifs des élèves pour combler la parité filles/garçons. Un effort d'investissement important et massif est attendu pour combler le déficit en termes de salles de classe, d'autant que certaines wilayas accusent des déficits qui représentent 75% de leur parc actuel.

L'analyse établie pour la rentrée scolaire 1998/1999 a montré que par manque de moyens, certaines wilayas utilisent leurs infrastructures de manière intensive, ce qui précipite la dégradation des mobiliers et des infrastructures.

On recense en effet dix (10) wilayas qui utilisent leurs établissements à plus de 150% de leur capacité d'accueil au niveau du primaire ; un programme spécial d'investissement devrait être organisé en urgence pour ces wilayas.

Un effort d'investissement devrait également être programmé pour supprimer dans la totalité des établissements le système de la double vacation (utilisation des mêmes infrastructures par deux divisions pédagogiques au cours de la même journée) qui ne favorise pas l'amélioration du rendement interne du système éducatif et de la qualité de l'enseignement.

➤ **L'encadrement :**

L'encadrement pédagogique est assuré par près de 327.000 enseignants dont plus de 152.000 sont des femmes. On relève que, quel que soit le niveau d'études concerné, les hommes sont plus nombreux que les femmes. Le tableau ci-après exprime la répartition de l'encadrement par cycle et par sexe.

Tableau 21 : Répartition de l'encadrement par cycle et parité hommes/femmes

	Total	Femmes	Hommes	Parité
1et 2^e cycles	170 562	78 662	91 900	0.86
3^eme cycle	101 261	50 242	51 019	0.98
Secondaire	54 761	23 501	31 260	0.75
Total	326 584	152 405	174 179	0.87

Source : MEN

Il y a lieu de signaler que le secteur de l'éducation emploie un personnel dont le nombre atteint près de 475.000 personnes.

➤ **Evolution du réseau d'établissements et des effectifs du système éducatif**

Globalement, il est constaté une stagnation sinon, une détérioration à partir notamment de 1999/2000 de plusieurs indicateurs.

- Le potentiel en réseau d'accueil a faiblement augmenté au cours des années 1999 et 2000. Si, pour l'année 1998/99, il est enregistré la réalisation de 308 écoles primaires, 79 collèges et 51 établissements dans le secondaire, pour l'année 1999/2000, le rythme des constructions a baissé dans les 1^{er} et 2^{ème} cycle du fondamental et dans le secondaire.

Cette situation s'est répercutée négativement sur les taux d'occupation par classe et par division pédagogique qui tendent à stagner à des niveaux difficilement conciliables avec des objectifs pédagogiques.

- Les effectifs d'élèves ont dans l'ensemble évolué de façon très modérée. Le taux de croissance des élèves était de 1,7% dans le premier et le 2^{ème} cycles du fondamental.

Le taux de progression des effectifs dans l'enseignement secondaire est sensiblement plus élevé, puisqu'il s'établit à 2,4%.

L'évolution des effectifs du système éducatif a été plus favorable aux filles et ce, quel soit que le cycle considéré.

La répartition des effectifs entre filles et garçons tend vers la parité dans le fondamental (47,09%) tandis que dans le secondaire, la proportion des filles est largement supérieure à celle des garçons avec 56,7%.

- En ce qui concerne l'encadrement, les effectifs d'enseignants n'ont quasiment pas varié entre les années 1997/98 et 1999/2000. Dans les 1^{er} et 2^{ème} cycles du fondamental, le nombre d'enseignants est en légère diminution (- 460), il a faiblement augmenté dans le 3^{ème} cycle et dans l'enseignement secondaire avec respectivement (+ 666) et (+967).

En termes relatifs, la croissance du nombre des enseignants est inférieure à celle des élèves durant la période 1997/2000.

Néanmoins, ce déséquilibre apparent n'a pas modifié, de manière significative, les taux bruts d'encadrement des élèves, qui s'établissent comme suit :

Enseignement fondamental : 1/24 en 1998, 1/24,7 en 1999 et 1/24,8 en 2000

Enseignement secondaire : 1/16,5 en 1998, 1/16,8 en 1999 et en 2000.

L'on peut supposer que cette situation est le résultat d'un effort de rationalisation de l'utilisation des ressources humaines, néanmoins, les études et analyses réalisées par le secteur de l'éducation signalent des disparités régionales importantes.

➤ Répartition par type d'enseignement

La distribution des élèves par type d'enseignement est très déséquilibrée entre enseignement général et enseignement technique, ce dernier demeurant le parent pauvre du système. Ainsi, l'effectif des élèves inscrits dans les filières techniques du secondaire est estimé en 2000 à seulement 58 000 élèves, soit 6,3% des effectifs du secondaire. Ce chiffre est même en réduction par rapport à 1999, où l'on comptait 62.725 élèves dans le technique, représentant une proportion de 6,8% de l'effectif

total. La proportion des filles dans l'enseignement technique est quant à elle en légère augmentation, 38% en 2000 contre 35% en 1999.

➤ **Les indicateurs de qualité**

La scolarisation :

Le taux brut d'admission :

A la rentrée scolaire 1998/1999, le taux brut d'admission en 1^e année d'enseignement fondamental (qui exprime le nombre d'enfants ayant ou n'ayant pas l'âge légal d'entrer à l'école inscrits en 1^e année) est de plus de 104%, ce taux est moins élevé chez les filles que chez les garçons avec une parité entre sexes de 96%. Néanmoins, ce taux brut d'admission par wilaya indique une très grande disparité dans la mesure où il n'est que de 87% dans la wilaya de Tamanrasset et atteint plus de 118% dans la wilaya de Naama. Ce taux exprime en fait la capacité du pays à pouvoir scolariser les enfants ayant l'âge requis pour entrer à l'école.

Le taux net d'admission :

Le taux net d'admission qui exprime le nombre de nouveaux entrants ayant l'âge légal d'entrer à l'école en pourcentage de la population du même âge. Ce taux est de l'ordre de 80% globalement, de 78% chez les filles et de près de 82% chez les garçons. La répartition de ce taux net d'admission par wilaya indique que ce dernier se disperse entre près de 57% (wilaya de Illizi) et près de 95% (wilaya de Skikda). Cette inégalité inter-wilaya montre que de nombreux efforts restent à faire dans le domaine de la scolarisation des enfants en âge de l'être.

Un écart nul entre le taux brut et le taux net d'admission (tous deux proches de 100%) exprimerait un équilibre de la scolarisation, cela signifierait que ceux qui sont en âge d'être scolarisés le sont effectivement. Or un écart important est constaté entre les deux taux calculés. Cela signifie que la réglementation relative aux conditions d'accès à l'enseignement au niveau de la première année n'est pas respectée, et que des enfants de moins de six ans sont scolarisés, alors que des enfants de six ans révolus ne le sont pas.

Le taux brut de scolarisation des enfants âgés de 6 à 12 ans et de 6 à 16 ans :

Le taux brut de scolarisation exprime le rapport entre la population scolarisée et la population en âge d'être scolarisée. Pour l'enseignement élémentaire qui concerne la tranche des 6 à 12 ans en 1998/1999, le taux brut de scolarisation est de l'ordre de 96%, pour la tranche 6 à 16 ans au niveau de l'enseignement fondamental, il est de l'ordre de 82%. Dans les deux cas, les taux recensés chez les filles sont plus faibles que ceux recensés chez les garçons, néanmoins on peut estimer que ces différences ne présentent pas de caractères significatifs.

Le taux net de scolarisation des enfants âgés de 6 à 12 ans et de 6 à 16 ans

Les taux nets de scolarisation pour la tranche d'âge 6 à 12 ans et de 6 à 16 ans étaient respectivement estimés à près de 94% et un peu plus de 80%. Le taux net exprime le rapport entre le nombre d'élèves inscrits dans la tranche d'âge concernée et la population ayant l'âge correspondant.

L'interprétation de ces données doit considérer que si certains élèves de la tranche d'âge analysée ne figurent pas au niveau du sous système auquel ils devraient appartenir, ils peuvent être situés au niveau d'autres cycles et structures d'enseignement ou de formation.

Les résultats relatifs aux taux d'admission et de scolarisation sont présentés de manière globale et par sexe.

**Tableau 22 : Taux d'admission et de scolarisation
des 6-12 ans et des 6-16 ans par sexe**

	Total	Filles	Garçons
Taux brut d'admission (TBA)	104.12%	102.12%	106.05%
Taux net d'admission (TNA)	79.86%	78.08%	81.58%
Taux brut de scolarisation (TBS) 6 à 12 ans	96.05%	93.43%	96.57%
Taux net de scolarisation (TNS) 6 à 12 ans	93.62%	91.02%	94.13%
Pop. d'âge scolaire non inscrite 6 à 12 ans *	325 802	224 790	152 910
Taux brut de scolarisation (TBS) 6 à 16 ans	81.95%	78.28%	85.47%
Taux net de scolarisation (TNS) 6 à 16 ans	80.11%	76.52%	83.57%
Pop. d'âge scolaire non inscrite 6 à 16 ans *	1 620 416	937 456	682 960

Source : MEN

- *en ce qui concerne la population d'âge scolaire non inscrite, cela ne signifie pas que ces enfants n'ont jamais été à l'école, mais qu'ils ont pu fréquenter l'école pendant une ou plusieurs années. Il faut retenir qu'il s'agit de la tranche 6-16 ans inscrite au niveau de l'éducation ; certains enfants de la tranche 6-16 ans peuvent évoluer dans d'autres structures d'éducation et de formation.*

➤ **Le rendement interne du système éducatif :**

Le système éducatif se caractérise par un très faible rendement interne qui se manifeste à travers un nombre élevé d'élèves redoublants, d'exclus et d'échecs aux différents examens de passage d'un palier à l'autre (6^{ème}, BEF et BAC). Les taux de redoublement varient tout au long du parcours scolaire entre 10% et 16%. S'agissant des abandons et des exclus définitivement, leur nombre dépasse les 520.000 élèves annuellement. Par palier, les déperditions en 1998 sont de 340.000 dans le fondamental dont 148.000 en fin de cycle (9AF) et de 160.000 dans le secondaire dont 102.000 en 3AS. Les taux de réussite aux examens sont faibles bien qu'ils s'améliorent de manière très relative ces dernières années.

- BEF : 40,5% en 1997 ; 41,5% en 1998 et 41,74% en 2000.
- BAC : 26,6% en 1997 ; 24% en 1998 et 32,29% en 2000.

Les taux de promotion, de redoublement, d'abandon, de survie et coefficient d'efficacité par année d'études

La lecture des indicateurs de rendement interne (taux de promotion, redoublement, d'abandon et de survie) permet d'énoncer que les taux de redoublement sont excessifs quel que soit le niveau d'études. Cette rétention des effectifs engendre des classes surchargées et nécessite un encadrement supplémentaire, fait vieillir la population scolarisée et dénature les indicateurs de qualité recherchés.

Sur la base de ces résultats enregistrés au cours de l'année scolaire 1998/1999, si rien n'est entrepris pour améliorer les conditions d'apprentissage scolaire et réduire ainsi les taux de redoublement et d'abandon, on peut estimer qu'une cohorte de 1000 élèves qui entrera pour la première fois à l'école se dispersera de la manière suivante :

Sur 1000 élèves qui entreront pour la première fois à l'école, 610 d'entre eux n'obtiendront jamais le BEF, et que sur les 390 qui l'obtiendront, seulement 84 élèves l'obtiendront sans avoir jamais redoublé au cours du cursus et 305 finiront par obtenir le BEF après avoir redoublé une ou plusieurs fois au cours du cursus scolaire.

Cela signifie également que sur les 1000 élèves de la cohorte de départ, 790 n'obtiendront jamais le BAC et que sur les 210 élèves qui finiront par l'obtenir, 31 élèves l'obtiendront sans avoir jamais redoublé et 179 élèves obtiendront leur Bac après avoir redoublé une ou plusieurs fois au cours de leur cursus scolaire.

Il y a lieu de relever que le système éducatif tel qu'organisé actuellement ne permet le passage au niveau de l'enseignement secondaire qu'à environ 50% des élèves qui fréquentent la classe de 9^e année d'enseignement fondamentale.

➤ L'évaluation des acquis scolaires

Ce rendement quantitatif analysé précédemment ne nous renseigne pas sur le niveau de compétence des élèves qui poursuivent leurs études. Il y a lieu de dire que le système éducatif actuel ne possède aucun dispositif d'évaluation des acquisitions scolaires. Le système d'évaluation des acquis scolaires ne doit pas être confondu avec les contrôles pédagogiques institutionnalisés (devoirs surveillés, composition, examens). Le système d'évaluation des acquisitions scolaires est un

instrument de mesure capable de renseigner le pédagogue autant que le décideur sur le niveau de compétence acquis par l'élève moyen au niveau de chaque aptitude éduquée et par année d'études, et de connaître la dispersion des élèves autour des résultats obtenus par l'élève moyen. Il ne s'agit pas d'une évaluation de type sélectif, mais d'une évaluation diagnostique qui devrait renseigner de manière objective le pédagogue pour qu'il puisse corriger les contenus des programmes en vue d'améliorer les performances des élèves concernés. Une telle procédure d'évaluation établie afin de corriger les dysfonctionnements observés et y apporter les correctifs nécessaires, constituerait un moyen pédagogique non négligeable pour réduire les déperditions scolaires.

Il ressort de ces analyses que malgré les progrès indéniables accomplis par le système éducatif algérien durant plusieurs décennies, qui ont permis d'améliorer considérablement le niveau général d'éducation de la population et qui ont profité notamment à la population féminine, les dysfonctionnements sont nombreux, ainsi qu'en témoignent les performances médiocres du système.

Une réforme en profondeur de l'ensemble du système d'éducation et de formation, dans le sens de son adaptation aux besoins actuels et futurs du pays est en préparation, l'élaboration des grandes lignes de la réforme a été confiée à une commission nationale indépendante, composée de pédagogues et d'experts des différents domaines de l'éducation et de la culture, installée par le Président de la République en mai 2000.

L'Enseignement supérieur (MES et hors MES)

La croissance rapide des effectifs d'étudiants dans l'enseignement et la formation supérieure est le résultat du développement accéléré du système éducatif mais aussi de la forte demande économique en encadrement qualifié (cadres, techniciens supérieurs...).

Cette dynamique a nécessité la mise en place d'une infrastructure pédagogique et sociale importante par la création d'universités, de centres universitaires, de grandes écoles, d'instituts supérieurs et de cités universitaires pour accueillir des

cohortes d'étudiants toujours en hausse aussi bien dans les grands centres urbains que dans les villes de l'intérieur du pays.

L'enseignement et la formation supérieurs relèvent majoritairement du Ministère de l'enseignement supérieur, certains autres secteurs, outre la formation professionnelle, dispensent également, pour leurs besoins propres, des formations supérieures essentiellement de niveau technicien supérieur (niveau 5). Les établissements sectoriels qui dispensent ce type de formation sont généralement placés sous la tutelle pédagogique du ministère de l'enseignement supérieur.

- **L'enseignement supérieur (MES)**

Au niveau du ministère de l'enseignement supérieur, on distingue deux types de formations :

- l'enseignement supérieur classique de graduation et post graduation,
- la formation supérieure continue, dispensée par l'Université de la Formation Continue (U.F.C).

- Le réseau universitaire

Le réseau universitaire est constitué de quatre (04) types d'établissements : les universités, les centres universitaires, les instituts d'enseignement et de formation supérieurs et l'INES, l'INFS et l'ENS - l'ENSET.

Le nombre de structures n'a pas varié entre les années 1997/98 et 1998/99, on compte ainsi:

Cinquante deux (52) Universités, dix sept (17) Centres universitaires, dix huit (18) instituts d'enseignement et de formation supérieurs, quatre (4) ENS-ENSET.

- Evolution des effectifs d'étudiants

Les effectifs d'étudiants en 1998/99 s'élèvent à 391 872, ce qui représente une augmentation de 9,57% par rapport à 1997/98 et de 14,58% par rapport à 1996/97. La proportion des étudiants en graduation se situe à 95,1% ; le reste, soit 4,9% est inscrit en post-graduation.

Parmi les étudiants de graduation, 15% poursuivent leurs études dans le cycle court (N5 : technicien supérieur).

Par grande famille de filières, les sciences sociales et humaines se classent au premier rang avec 46,03% du total des étudiants inscrits. En deuxième position, vient la filière sciences appliquées et technologie avec seulement 27,55% des effectifs. Les sciences de la nature et de la terre et les sciences médicales et vétérinaires regroupent respectivement 11,67% et 8,13% des étudiants. Enfin, une proportion infime d'étudiants émerge en sciences exactes, soit 3,7% de l'ensemble des étudiants.

Les étudiants inscrits en post-graduation représentent 4,9% des effectifs, soit 19.225 étudiants et se répartissent comme suit :

- Magistère : 10.630 étudiants (55,3%)
- Doctorat d'Etat : 4.987 étudiants (25,9%)
- DEMS : 3.608 étudiants (18,8%).

(Source : bilan chiffré de la Formation Supérieure 1998/1999)

La structure des effectifs d'étudiants en 1998/1999 par filière et par cycle ne diffère pas de manière significative de celle de l'année 1997/98.

La prédominance de la filière sciences sociales et humaines se maintient et elle enregistre même une progression de 2,53 points de pourcentage par rapport à l'année universitaire 1997/1998. Par contre, et pour la même année, les effectifs d'étudiants inscrits en sciences exactes ont baissé de moitié pour ne représenter que 3,66% de l'ensemble des étudiants.

Un problème réel d'orientation des étudiants se pose pour établir une bonne relation entre la formation et le marché du travail en pleine mutation, comme moyen de lutte contre le chômage des diplômés universitaires et pour répondre aux besoins de la société de manière générale.

- L'encadrement :

Le niveau d'encadrement dans l'enseignement supérieur n'enregistre pas de variations significatives.

Au plan quantitatif, le ratio global d'encadrement est passé de 1 enseignant pour 23 étudiants en 1997/98 à 1 enseignant pour 24 étudiants en 1998/99.

Au plan qualitatif, on observe une légère amélioration du taux d'encadrement des étudiants par les enseignants de rang magistral (professeurs et maîtres de conférence) du fait de l'augmentation relative de ces derniers. Ceci s'est traduit

par l'évolution à la baisse du ratio d'encadrement qui passe de 1 pour 167 en 1997/98 à 1 pour 165 en 1998/1999.

En revanche, le ratio d'encadrement des étudiants par les chargés de cours, maîtres assistants et les assistants s'est légèrement dégradé en passant de 1 pour 26 à 1 pour 28 du fait de la diminution des effectifs des assistants (- 251 en une seule année).

Le corps des assistants constitué essentiellement d'ingénieurs et de licenciés ne semble plus répondre aux nouvelles conditions de recrutement de l'encadrement pédagogique dans l'enseignement supérieur.

- Les résultats : rendement interne

Il est constaté depuis plusieurs années la stagnation du nombre de diplômés à environ 40.000 par an. En 1997/1998, le nombre de diplômés était de 39.521 dont 7.572 de techniciens supérieurs, soit 19,2%. Pour l'année universitaire 1998/1999, le nombre de diplômés est passé à 42 214 dont 8 101 techniciens supérieurs (19,2%)

On constate que par rapport à l'année universitaire 1996/97, le nombre des diplômés a augmenté de 4 891 soit un accroissement de 5,89% sur deux (2) ans. Dans le même temps, les effectifs d'étudiants se sont accrus de 14,58%.

Par niveau d'étude, on observe une légère augmentation des diplômés de niveau 6 (ingénieurs et licenciés) dont la part est passée de 79,20% à 80,84% entre 1996/97 et 1997/98. Par filière, une amélioration du rendement a été enregistrée en lettres, sciences sociales et humaines et en sciences médicales. La proportion de diplômés dans ces filières passe respectivement de 8,58% ; 32,32% et 6,26% en 1996/97 à 10,15% ; 33,94% et 8,03% en 1997/98.

Par contre, une baisse de la part des diplômés est observée en technologie et en sciences vétérinaires. Elle passe ainsi respectivement, de 36,91% et 1,77% en 1996/97 à 31,68% et 1,63% en 1997/98.

En 1999, la structure des diplômés par filière et niveau d'études est sensiblement identique à celle de l'année précédente.

L'écart entre l'accroissement des effectifs et le taux des diplômés est supérieur à 8 points. Cette situation est due au faible rendement interne du système et aux taux de redoublement excessifs notamment durant les premières années du cursus universitaire.

La faiblesse des taux de promotion des étudiants qui en découle constitue une charge financière importante pour l'université, contribue à la dégradation des conditions d'études par la surcharge des divisions pédagogiques et porte préjudice au niveau de l'offre de places pédagogiques pour les nouveaux arrivants.

- **L'université de la formation continue (UFC)**

Conçue au départ pour permettre aux travailleurs n'ayant pas le niveau d'éducation requis pour accéder à des formations de niveau universitaire, l'université de la formation continue, sous la pression de la demande des jeunes exclus des classes de terminales, s'est transformée en structure de préformation universitaire. Les enseignements qu'elle dispense s'adressent aux élèves de 3^{ème} AS ayant échoué à l'examen du Baccalauréat. Cette formule de formation constitue donc une seconde chance pour l'obtention d'un diplôme supérieur. L'organisation et le fonctionnement de l'UFC sont régis par des textes réglementaires spécifiques, bien que, en matière d'infrastructures, la formation supérieure continue dispose des structures d'accueil appartenant essentiellement au secteur de l'enseignement supérieur.

Le réseau des structures d'accueil et les effectifs

Le réseau des centres de formation supérieure continue est constitué de 35 centres répartis à travers trente quatre (34) wilaya. Ces centres accueillent en 1998/99 près de 40.000 étudiants en augmentation de 3,9% par rapport à 1997/98.

Les effectifs inscrits se répartissent selon deux (02) cycles, la pré-graduation et la graduation.

L'Université de la Formation Continue forme essentiellement dans les cycles courts, permettant d'obtenir un diplôme de niveau 5 (technicien supérieur). La proportion des inscrits dans le niveau 5 représente respectivement 98,1% et 99,9% pour les années 1997/98 et 1998/99.

La part des inscrits en pré-graduation représente 64,1% de l'ensemble des inscrits en 1997/98. Cette proportion reste constante en 1998/99.

Ceci peut expliquer en partie la baisse des effectifs d'enseignants en graduation (en régression de -12,4%).

Le nombre de diplômés, quant à lui a fortement augmenté en 1997/98 avec un accroissement de 69,15%.

Conditions sociales de vie des étudiants :**Deux (02) indicateurs sociaux sont pris en compte à savoir, l'octroi de bourse et les capacités d'hébergement en cités universitaires.**

Pour ce qui est du premier indicateur, sur un effectif total de 358 000 étudiants, près de 283.000 bénéficient d'une bourse, soit une proportion de 79% en 1997/98. Cette proportion est passée à 85,7% en 1998/99. La progression sur la période est de 18,5%.

S'agissant de l'effectif des étudiants hébergés en cités universitaires, il est passé de 176.015 en 1997/98 à 192 692 en 1998/99, soit une augmentation de 9,5%.

En termes relatifs, l'hébergement en cité universitaire est assuré à 49% des étudiants en 1997/98 et 57,4% des étudiants en 1998/99.

• La formation supérieure des autres secteurs

Les formations supérieures initiées par les secteurs socio-économiques dans le contexte des années 70, sont en voie d'extinction du fait essentiellement des transferts des structures d'accueil aux secteurs socio-éducatifs (MES , MFP, MEN).

L'effectifs des inscrits en 1998/99 est de 9 940 étudiants, en baisse de – 10,11% par rapport à 1997/98. La part des inscrits de niveau 5 représente 85,9%.

L'effectif des diplômés tous niveaux de formation confondus, a quant à lui, atteint 2.183 en 1997/98 contre 7.139 en 1996/97.

La répartition des élèves par secteur en 1998/99 est la suivante :

- Jeunesse et sports : 1.796 étudiants dont 1.457 de niveau 5, soit 81%.
- Santé et population : 6.780 étudiants de niveau 5, soit 100%.
- Transports : 240 étudiants dont 18 de niveau 5, soit 7,5%.
- Energie et mines : 453 étudiants dont 279 de niveau 5, soit 61,6%.
- Finances : 152 étudiants de niveau 6, soit 100%.
- Communication et culture : 519 étudiants de niveau 6, soit 100%.

La réduction des effectifs d'étudiants dans les structures sectorielles de formation et la prédominance des formations de type technicien supérieur, sont sans doute à l'origine de la désaffection des enseignants, dont le nombre

est passé de 2.105 en 1997/98 à 1093 en 1998/99, soit une réduction de 48,08%.

La formation professionnelle

Présentation du système de formation professionnelle

Les missions de la Formation Professionnelle :

Les établissements de Formation Professionnelle relevant du secteur ont pour principales missions :

- **d'assurer à toute personne, une formation professionnelle, lui permettant l'accès à un emploi.**
- **de donner aux travailleurs une formation complémentaire, de reconversion, ou de perfectionnement, leur permettant d'entretenir leur qualification et leurs connaissances en fonction de l'évolution du marché du travail et de leurs aspirations personnelles.**
- de former et mettre à la disposition des opérateurs économiques, la ressource humaine qualifiée et adéquate, leur assurant la maîtrise professionnelle dans leurs domaines d'activité.
- de promouvoir les catégories particulières de la population en vue de leur donner une plus grande chance d'insertion socio - professionnelle.

• Les modes de formation :

Le secteur assure des formations à cinq niveaux de qualification allant de l'ouvrier spécialisé (niveau 1) au technicien supérieur (niveau 5) selon différents modes de formations.

La Formation Résidentielle :

C'est le mode de formation encore dominant. Les cycles de formation se déroulent au sein des établissements [CFPA, Instituts, Annexes...], en sections détachées [urbaines et rurales] et en formation conventionnée au sein des structures des entreprises.

Cette formation se fait sur la base de cours théoriques et pratiques.

La Formation par Apprentissage :

C'est le deuxième mode de formation par ordre d'importance du point de vue des effectifs stagiaires. Il est assuré en alternance entre les établissements de

formation professionnelle pour la partie théorique de la formation et le milieu professionnel [entreprise, artisans, administrations].

Pour l'essentiel de la durée de la formation, le stagiaire est placé en milieu professionnel.

Ce mode de formation s'avère être le moins coûteux et celui qui offre de meilleures possibilités d'insertion des diplômés dans la vie active.

La Formation à Distance :

C'est un mode par lequel la formation est dispensée par correspondance en direction des populations souhaitant des rythmes particuliers de formation [avec regroupements périodiques des stagiaires]. Les formations préparant aux métiers de la comptabilité, des assurances et de la banque demeurent encore prépondérantes dans ce mode de formation .

La Formation en Cours du Soir :

Ce mode de formation organisé selon des tranches horaires aménagées, s'adresse notamment, aux personnes en activité désireuses de se former ou de se perfectionner pour améliorer leur situation socio - professionnelle. Il reste relativement peu développé et souvent dispensé dans les établissements situés en zone urbaine.

• Le Réseau des Etablissements de Formation :

Les centres de formation professionnelle et d'apprentissage [CFPA], forment le réseau de base du secteur. Il sont à vocation locale et dispensent les formations de niveau allant de l'ouvrier spécialisé [niveau 1] à celui de technicien [niveau 4].

Ils peuvent également, avec parrainage des INSFP, assurer des formations de niveau de technicien supérieur [niveau 5].

Les Instituts Nationaux Spécialisés de Formation Professionnelle [INSFP], sont des établissements à vocation nationale, assurant des formations de techniciens et techniciens supérieurs au profit d'élèves de niveau de 3^{ème} année secondaire et des bacheliers.

En plus de leur principale mission, les INSFP peuvent assurer des stages de reconversion de professionnels exerçant dans divers secteurs d'activité et

d'apporter aux établissements, organismes et entreprises, toute forme d'assistance technique et pédagogique au profit de leur personnel en activité.

Les Instituts de Formation Professionnelle [IFP], au nombre de six (06), sont chargés d'assurer la formation, le perfectionnement et le recyclage des formateurs et personnels de gestion et de maintenance des établissements de formation professionnelle, de participer à l'élaboration des programmes pédagogiques et d'en assurer la diffusion, en relation avec l'Institut National de la Formation Professionnelle [INFP]. Accessoirement et en fonction de leurs capacités, ils peuvent engager des formations de techniciens et techniciens supérieurs, dans le cadre des sections d'application.

Les structures de soutien, d'études et de recherche : sont au nombre de 06 et assurent différentes missions :

- l'Institut National de la Formation Professionnelle [INFP] chargé de l'ingénierie pédagogique et de la formation du personnel d'encadrement des établissements de formation professionnelle.
- le Centre National d'Enseignement Professionnel à Distance [CNEPD] chargé d'assurer la formation par correspondance et de préparer les examens d'état de la formation professionnelle.
- l'Institut National de Développement et de Promotion de la Formation Continue [INDEFOC], chargé d'apporter une assistance pédagogique et technique aux entreprises et autres organismes, dans le cadre de la formation continue. Il assure en outre le perfectionnement et le recyclage des formateurs et des maîtres d'apprentissage.
- le Centre d'Etudes et de Recherche sur les Professions et les Qualifications [CERPEQ] chargé de réaliser des études et de mener des recherches sur les emplois et qualifications, ainsi que toute autre étude présentant un intérêt pour la formation professionnelle. Il est, par ailleurs, chargé du dispositif d'observation de l'insertion des diplômés de la formation professionnelle.
- l'Etablissement National des Equipements de la Formation Professionnelle [ENEFP] chargé de l'acquisition, de l'installation et de la maintenance des équipements techniques et pédagogiques des établissements de la formation professionnelle.
- le Fonds National de Développement de l'Apprentissage et de la Formation Continue [FNAC] chargé de la gestion financière des ressources issues du

recouvrement des taxes relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle .

- Les Branches et Spécialités :

La nomenclature comporte 461 spécialités de formation organisées en 21 branches professionnelles.

Actuellement, les formations sont assurées dans 216 spécialités sur les 343 prévues en mode résidentiel et dans 150 spécialités sur les 374 prévues par apprentissage.

- La formation privée des Etablissements Agréés de Formation Professionnelle :

Institués depuis 1991, les établissements privés agréés forment dans les mêmes niveaux que les établissements relevant du secteur de la formation professionnelle.

Ces établissements, en nombre croissant, sont implantés dans la quasi totalité des wilaya avec cependant une prédominance dans les grandes agglomérations urbaines. Le réseau d'établissements agréés fait partie intégrante du système national de formation professionnelle.

- Evolution de la Formation Professionnelle (1997-2000)

Le secteur de la Formation Professionnelle a connu un développement significatif durant les quatre dernières années ,tant sur le plan quantitatif que qualitatif . Les structures d'accueil sont passées de 457 établissements (Non compris les annexes au nombre de 225 en 2000) en 1997 à 520 en 2000. Les capacités pédagogiques (y compris celles des annexes) ont augmenté de 26,5% passant de 143.800 places pédagogiques en 1997 à 181.900 en 2000. Quant à l'offre de formation, celle- ci qui offrait plus de 104.000 places en formation résidentielle en 1997 , est passée à près de 170.000 places pédagogiques, soit une augmentation de 39%.

A cette offre publique , s'ajoute l'offre privée de formation professionnelle estimée à 31.450 places pédagogiques réparties à travers un réseau de 518 établissements (contre 365 en 1997 pour une capacité de 26 700 places), soit un taux d'évolution de 18% en trois ans . Les établissements privés ont investi l'ensemble des wilaya (42 wilaya) seules six wilaya des Hauts Plateaux et du

Sud n'ont pas enregistré de promoteurs privés dans le domaine de la formation (Laghouat, Djelfa, El Bayadh, Illizi, Tindouf et Naama).

A ce potentiel, il y a lieu d'ajouter les structures de formation relevant d'autres secteurs, institutions et organismes publics, dont la capacité d'accueil totalise 15.000 places pédagogiques réparties à travers 77 établissements.

En accroissement de 19,5 % par rapport à l'année 1997 les effectifs stagiaires inscrits en 1999/ 2000 totalisent près de 270.000 stagiaires dont 147.000 en mode résidentiel (50,5%), 103.000 en apprentissage (38%), 9.500 en cours du soir (3,5%) et 10.200 en formation à distance (3,8%).

On observe une forte concentration des stagiaires dans certaines spécialités puisque 60% des effectifs stagiaires sont regroupés dans seulement cinq (5) branches professionnelles parmi les vingt et une (21) branches que compte la nomenclature des spécialités.

Ces cinq branches sont les Techniques d'administration et de Gestion (17,46%), l'informatique (15,94%), l'habillement et confection (10,30%), le bâtiment, travaux publics et hydraulique (6,03%) et l'électricité – électronique (10,20%).

Parmi les effectifs de stagiaires, 60% suivent leur formation en langue nationale et seulement

9% bénéficient du régime de l'internat.

Concernant la répartition des inscrits par niveau, 10% des effectifs sont préparent un diplôme de technicien supérieur.

Les filles représentent 43% des effectifs stagiaires, elles sont plus nombreuses que les garçons en formation résidentielle (52%) mais ne représentent que 29 % des apprentis. On relève aussi que la parité globale filles / garçons a augmenté de 2 points durant la période en formation résidentielle et seulement de 1 point en apprentissage. Cette parité a augmenté de 12 points pour les niveaux 4 et 5 en formation résidentielle.

L'évolution de la répartition filles/garçons par mode et niveau de formation se présente comme suit :

- Les effectifs stagiaires filles en formation résidentielle ont augmenté de 33 % de 1997 à septembre 2000.

- 35 % des effectifs filles suivent leur formation dans les niveaux 4 et 5 . Cette proportion a augmenté de 4 points entre 1997 et 2000, elle passe de 31 % en 1997 à 35 % en 2000.

Cette augmentation est due essentiellement au flux important des élèves filles exclues de la classe de terminale, qui optent pour les centres et instituts de formation professionnelle formant des Techniciens et des Techniciens Supérieurs.

- 40 % des effectifs stagiaires filles en formation résidentielle et 46 % des apprenties sont répartis dans les centres de 10 Wilaya situées en zone urbaine.

La réception et la mise en fonctionnement de 38.000 nouveaux postes de formation a permis de faire progresser de trois points le taux d'absorption de la demande sociale, telle qu'évaluée par le secteur de la formation professionnelle. Ce taux passe ainsi de 28,6 % en 1997 à 31,50% en 2000.

La moitié des wilaya, soit 24 wilaya affichent des taux supérieurs à la moyenne nationale. Il s'agit de wilayate du Sud et des hauts plateaux .

Quant au taux d'absorption des déperditions scolaires à la fin de l'école fondamentale (9^{ème} AF) et du secondaire (3^{ème} AS), il est resté stable durant la période, les déperditions n'ayant augmenté que de 4%.

Néanmoins, ce taux de couverture des besoins en formation demeure modeste au regard de l'importante augmentation de la demande sociale d'une part (+15 %) et de la sous utilisation de capacités considérables de formation par manque d'équipement technico-pédagogique d'autre part. On compte en effet près de 1 200 sections de formation construites mais non équipées, ce qui représente une capacité d'environ 30 000 postes, auxquelles s'ajoutent 300 sections fermées (soit 7 500 postes pédagogiques) pour des raisons diverses (manque d'équipement, de formateurs ou de stagiaires).

L'effectif des diplômés est de 90.000 en moyenne par an , tous modes de formation confondus.

Les taux de déperditions observés durant la période ont relativement diminué puisqu'ils passent de 18% en 1997 à 13,5% en 2000 pour la formation résidentielle, et de 22% en 1997 à 21,5% en 2000 pour l'apprentissage.

**Tableau 23 : Taux d'abandon et de déperdition des stagiaires
de la formation professionnelle
(1998/2000)**

Mode de formation	Abandons		Taux de déperdition		Evolution %
	97/98	99/2000	97/98	99/2000	98/ 2000
Formation Résidentielle	24.000	22.600	18%	22%	-17,5 %
Apprentissage	19.800	22.100	13,5%	21,5 %	- 2,2%

S'agissant de la formation en cours du soir les effectifs stagiaires inscrits ont augmenté de 43,3% en deux années (1997/1999) et se répartissent généralement dans quatre principales branches : Informatique (74,5%) , Artisanat de service

(7,2%) , techniques Administratives et de gestion

(6, 25) et l'habillement- confection (5,5%) .

L'encadrement pédagogique a augmenté de 751 enseignants entre 1997/98 et 1999/ 2000 (soit plus de 7%) ; il passe de 10 672 à 11 423 enseignants dont 16% sont des PSEP (Professeur spécialisé de l'enseignement professionnel) . L'essentiel de l'encadrement pédagogique est assuré par les PEP (Professeur d'enseignement professionnel).

Le taux d'encadrement en 1999/2000 est de 15 stagiaires pour la formation résidentielle et de 55 apprentis par enseignant pour la formation par apprentissage.

- L'utilisation des capacités de formation

Le taux d'utilisation des capacités de formation est très inégal, la moyenne nationale s'établit à 87% néanmoins, quinze (15) wilaya affichent des taux d'utilisation des capacités installées supérieurs à 100%.

Ces déséquilibres sont le résultat de la mise en œuvre des programmes de création d'établissements de formation qui se basent rarement sur des études sérieuses des besoins, mais également sur le développement incontrôlé de l'urbanisation et des activités. Il n'en demeure pas moins qu'un effort

d'investissement particulier doit être fait dans certaines régions pour mieux satisfaire la demande de formation sans cesse croissante. On remarque en effet que si les établissements implantés dans les grands centres urbains sont soumis à une forte pression, induite par une demande croissante de formation, en revanche, dans les zones rurales, les capacités sont parfois excédentaires et de nombreux ateliers sont fermés faute d'équipements, d'encadrement ou de stagiaires. Néanmoins, la fermeture momentanée de sections pour insuffisance de candidats est une situation qui devient rare.

La demande annuelle réelle de formation estimée par le secteur est de l'ordre de 200.000, alors que l'offre de formation est d'environ de 63 700 places pédagogiques, soit 31,8% de la demande.

En conclusion, il apparaît que l'évolution du système éducatif continue à être fortement déterminée par une logique quantitative, résultat du poids de la croissance démographique.

La logique des « quotas » qui a longtemps prévalu pour fixer, de manière administrative, les taux de promotions d'un palier à l'autre demeure très prégnante, même si des efforts sont consentis en faveur de l'amélioration du rendement interne et externe du système et de l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation.

Le cloisonnement persistant entre les différents cycles du système éducatif qui développent chacun leur logique propre, constitue un réel handicap au développement harmonieux du système d'éducation et de formation.

En outre, l'érosion progressive de l'enseignement technique dans le secondaire a contribué à alimenter l'image dévalorisée des métiers et le sentiment, pour les élèves et leurs parents, que l'enseignement supérieur constituait la seule voie de réussite sociale et professionnelle, accroissant de ce fait la pression déjà forte sur le secondaire général et les universités.

La montée du chômage et la réduction des perspectives d'insertion sur un marché du travail en pleine crise sont des facteurs aggravants.

La formation professionnelle, qui aurait pu constituer une alternative, n'a pas su anticiper les évolutions du marché du travail et mener à temps les réformes nécessaires à sa mise à niveau.

Enfin, la stagnation des dépenses consacrées au système éducatif dans le budget de l'Etat, constitue un signal fort qui traduit réellement les difficultés à

mobiliser, au rythme observé par le passé, les financements nécessaires sur les seules ressources de l'Etat.

4 - L'emploi

L'application des réformes économiques et la restructuration des entreprises ont aggravé les déséquilibres du marché du travail à travers l'augmentation substantielle du chômage et du sous-emploi. Dans le même temps, l'expansion des activités non déclarées ou informelles a servi de refuge à une partie de plus en plus importante de la main-d'œuvre, composée en majorité de primo-demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans sans qualification, de diplômés, y compris de formation supérieure, auxquels s'ajoutent les travailleurs victimes des compressions de personnel pour raison économique.

L'évolution de l'emploi observée durant les trois dernières années sera examinée à travers l'analyse des aspects suivants :

- Le contexte démographique ;
 - L'offre de travail ;
 - La demande de travail ;
 - Le chômage ;
 - Les dispositifs spécifiques de l'emploi.
- Le contexte démographique
- L'analyse de la structure démographique de la population de l'année 1998, permet de tirer les conclusions majeures suivantes :
- La population algérienne continue de croître à un rythme rapide malgré la transition démographique observée à partir de 1986 ;
 - La population scolarisable constituée des enfants âgés de 6 à 15 ans est de 7.425.446 en 1998 dont 3.638.439 filles (49 %). Cette catégorie de population bien qu'en baisse relativement aux deux premières décennies post indépendance, reste importante puisqu'elle représente 25,40 % de la population totale. Compte tenu du faible rendement interne du système d'éducation nationale qui se traduit annuellement par une très forte déperdition scolaire évaluée à environ 500.000 exclus et abandons, cette population constitue la principale source d'offre précoce de travail ;

▪ La population active potentielle en âge de travailler (15 – 59 ans) évolue régulièrement à la hausse ces dix (10) dernières années ; elle représentait 57,2% en 1998, alors qu'elle était de 50% en 1987.

Il apparaît ainsi que le facteur démographique continuera et pour longtemps encore à exercer une forte pression sur le marché du travail et déterminera, dans une large mesure le dimensionnement du niveau des besoins sociaux en général et des besoins en emploi en particulier.

• L'offre de travail

La population active a connu une évolution importante depuis 1987 aussi bien du point de vue de ses effectifs que de sa structure par âge, selon le milieu d'habitat et le niveau d'instruction.

L'accroissement observé entre 1987 et 1998 est estimé à 3,9 % annuellement soit, une offre additionnelle annuelle de travail de 257.000 personnes.

Sur la période 1997- 2000, l'évolution a atteint un rythme moyen de 3,15 % par an, soit une offre de travail supplémentaire annuelle de 263.000 ; elle est en augmentation de près de 6.000 par rapport à la période 1987 – 1998.

Le taux brut d'activité (population active / population totale) est passé de 23,60% en 1987 à 27,90 % en 1998. En d'autres termes, le nombre de personnes à charge d'un actif a baissé de 4,2 à 3,6 sur la période.

Selon le genre, le taux brut d'activité des femmes reste faible et se situe à 9,71% en 1998, néanmoins, ce taux a doublé par rapport à celui observé en 1987.

S'agissant du taux net d'activité (population active/population en âge de travailler), celui-ci a très peu évolué ces douze dernières années puisqu'il s'établit à 49 % en 1998, soit une progression de 1,5 points de pourcentage seulement par rapport à 1987.

Par sexe, le taux net d'activité féminine a pratiquement doublé en passant de 8,7% en 1987 à 17% en 1998 ; toutefois, ce taux demeure modeste en comparaison à celui enregistré dans des pays similaires. Pour ce qui est du taux net d'activité masculine, il était de 80,07 % en 1998 soit, une baisse de 5 % par rapport à 1987.

Cette évolution est révélatrice de la réduction des actifs occupés masculins, conséquence directe de la détérioration du marché du travail,

qui a touché essentiellement les hommes à travers les compressions des travailleurs dans les entreprises publiques.

La population active féminine a augmenté au taux annuel moyen de 10 %, alors que pour les hommes le rythme d'accroissement a été plus modéré de 3,07 % sur la période 1987 – 1998 ; cette tendance lourde semble se maintenir également sur les trois (03) dernières années. Il est vrai que les retards accumulés en matière d'activité féminine et l'importance de l'écart entre les sexes dans ce domaine justifient cette croissance en faveur des femmes.

En outre, cette évolution, s'explique par différents facteurs, dont le principal est notamment la généralisation de l'enseignement obligatoire qui a permis l'accès à l'éducation à un plus grand nombre de filles et par des besoins économiques, qui poussent de plus en plus de femmes à se porter sur le marché du travail.

Néanmoins, les données de la dernière enquête sur les dépenses des ménages (ONS), montrent que la population active féminine est 3,5 fois plus importante en milieu urbain que dans le monde rural où les pesanteurs sociologiques demeurent plus prégnantes ; ainsi, la part des femmes actives en zone urbaine représente près de 77 % de la population active féminine totale en 2000.

Par âge, les données statistiques aussi bien de 1998 que de 2000, montrent que les femmes actives occupées et à la recherche d'un emploi sont relativement plus jeunes que les hommes. Ainsi et à titre d'illustration, il est observé qu'en 2000, 56% des femmes actives sont âgées de moins de 40 ans dont près de la moitié (24%) appartient à la tranche d'âge 25-29 ans et 21% d'âge 20-24 ans.

Faute de données précises sur la répartition de la population active par niveau de qualification, les indications fournies par la structure par niveau d'instruction des chômeurs montrent que la part des chômeurs sans instruction diminue de manière remarquable entre 1987 et 1995, passant de 35,2 à 7,3%. En revanche, la part des chômeurs ayant un niveau d'instruction primaire, moyen ou secondaire, passe de 59,6 à 76,4% entre les deux dates.

Quant aux chômeurs justifiant d'une qualification acquise par la formation professionnelle, ils représentent 11,3% du total des chômeurs,

les diplômés de l'enseignement supérieur, quant à eux, représentent 4,4% des chômeurs.

Mais globalement, il est recensé près de 75% de chômeurs qui, même s'ils ont un niveau d'instruction, ne possèdent aucune qualification professionnelle certifiée ni même de savoir-faire acquis « sur le tas ».

- La demande de travail

Le développement économique qu'a connu notre pays tout au long des années 70 et 80 a généré le transfert d'une très grande partie de la population active occupée du secteur primaire vers les secteurs secondaire et tertiaire. Ainsi, l'emploi agricole représentait 50% de l'emploi total structuré en 1966, alors qu'en 1998 il n'en représente plus que 24,37%. Dans le même temps, on observe que l'administration, qui emploie près de 1.400.000 fonctionnaires représente 28,87 % de l'emploi total structuré, alors que cette proportion était de 17,5 % en 1966.

L'évolution de l'emploi public a connu deux (02) phases. La première concerne la période 1967 – 1987, durant laquelle la part du secteur public dans l'emploi total a progressé de manière remarquable, passant respectivement de 33,80% à 64,50 %.

La deuxième phase correspond à la période 1987 – 1997 au cours de laquelle, on assiste à une progression modérée de l'emploi public au rythme de 3,5 % par an, et la stabilisation de sa proportion dans l'emploi total structuré à environ 50% à partir de 1991.

La politique de création massive d'emplois dans le secteur public, outre qu'elle a entraîné un recul sensible du taux de chômage, s'est également traduite par une augmentation de la proportion des salariés permanents dans l'emploi total. Cette catégorie de travailleurs qui constituait 35% de l'emploi en 1966 en représentait 62,2 % et 66,0 % respectivement en 1996 et 1997.

Dans la période qui suit (1996 et 1999), la structure de l'emploi va connaître une modification sensible en faveur notamment de l'administration et des services et au détriment des secteurs productifs créateurs de richesses (Agriculture, Industrie et BTP), conséquemment à l'application des mesures de restructuration et d'ajustement structurel

Cette période verra aussi l'expansion du secteur économique informel constitué d'activités totalement non déclarées ou partiellement enregistrées. Le volume d'emplois engendré par ce secteur n'a pas cessé d'augmenter dès les premières années de la décennie 90 et a atteint une proportion de 19 % de l'emploi total en 1997 et 1998, en augmentation de 4% par rapport à 1993. Le taux de croissance de l'emploi informel est estimé à 8,41% par an alors que celui de l'emploi structuré ou déclaré n'évolue qu'au rythme moyen de 2,52 % sur la période 1993 – 1998.

Le taux de chômage déjà préoccupant va être aggravé par le déséquilibre entre le volume de la population active et le rythme de croissance de l'emploi total, y compris l'emploi informel.

- Le chômage

Le faible taux de croissance de l'économie, en raison de la réduction voire de l'arrêt des investissements publics dès 1986 a influé négativement sur le marché du travail, en outre, les faibles performances de l'appareil national de production n'ont pas favorisé une dynamique de création ni même de maintien du niveau général d'emploi.

Ainsi, les seules créations significatives d'emplois ont été essentiellement le fait des administrations. La participation des secteurs productifs, notamment de l'industrie et du BTP, a été quasiment nulle.

Cette rétraction de la demande de travail aggravée par une offre additionnelle de plus en plus importante, a engendré une forte pression sur le marché du travail.

Cette pression s'est exacerbée à partir de 1994 avec la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel.

Ainsi, sur la période 1997 – 2000 le nombre de personnes au chômage est passé de 2.311.000 à 2.427.000, soit une progression annuelle moyenne de 3,25%. Ceci se traduit par une évolution à la hausse du taux de chômage qui se stabilise à près de 29,77% .

Au cours de ces trois dernières années, l'offre additionnelle de travail cumulée a augmenté de 788.000 demandeurs d'emploi (263.000/ an) alors que les créations nettes d'emploi sont estimées à 555.000 (185.000 / an).

Le taux de couverture de l'offre de travail par la demande serait alors de 70,30%. Ainsi, annuellement, parmi les 263.000 nouveaux demandeurs d'emploi, près de 78.000 personnes n'arrivent pas à s'insérer dans la vie active et s'ajoutent au stock déjà élevé des chômeurs.

Tableau 24 : Evolution de la population active occupée et au chômage.

(En millions)

	1997	1998	1999	2000	Accroissement Annuel moyen (%)
- Population active	8,072	8,326	8,589	8,194	3,15
- Population occupée	5,761	5,993	6,073	5,726	3,11
- Chômeurs	2,311	2,333	2,516	2,427	3,25
- Taux de chômage (%)	28,63	28,02	29,29	29,77	--

Source : ONS

Les principales caractéristiques du chômage sont :

- La jeunesse des personnes au chômage : près de 80 % des chômeurs sont âgés de moins de 30 ans ;
- Le chômage d'insertion : 67 % sont des primo – demandeurs d'emploi ;
- La faible qualification des chômeurs : près de 75 % des demandeurs d'emploi sont sans qualification, même si le chômage des diplômés tend à progresser (80.000 en 1996 et plus de 100.000 en 2000) ;
- Le chômage de longue durée : puisque 55 % des chômeurs cherchent un emploi depuis plus d'une année et 34 % depuis plus de deux (02) ans. Un grand nombre de chômeurs abandonne la recherche d'un travail, en raison de la rareté des créations d'emplois et de l'inefficacité des services de l'emploi en matière de rapprochement de l'offre et de la demande de travail ;
- L'augmentation du chômage des femmes : ce taux serait de 29,72 en 2000 (29,78 pour les hommes) selon les résultats partiels de l'enquête sur les dépenses des ménages réalisée par l'ONS.

Ceci confirme la tendance observée dès 1995 de l'arrivée d'un nombre de plus en plus important de femmes sur le marché du travail.

En outre, l'aménagement du cadre législatif et réglementaire du travail qui introduit une plus grande flexibilité de l'emploi et les mesures de redéploiement des activités à travers la restructuration des entreprises publiques nationales et locales, se sont traduits par des compressions d'effectifs importantes.

Le chômage de réinsertion qui concerne les travailleurs licenciés pour raison économique tend à se stabiliser autour de 15 % .

Face à cette situation, des mesures de gestion du chômage ont été initiées, parmi lesquelles:

- La création d'une caisse d'assurance chômage pour compenser la perte de revenus des travailleurs ayant perdu leur l'emploi pour raison économique. On notera pourtant qu'au 30 juin 2000, parmi les 260.000 travailleurs indemnisés par la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) près de 105.000 se trouvent en fin de droit,
- La mise en place d'un système de retraite anticipée,
- L'aide à la création d'entreprises par des travailleurs touchés par le redéploiement des activités (vente d'actifs, offre de plan de charge, sous traitance).

Dans le même temps, des programmes spécifiques de promotion de l'emploi notamment en direction des jeunes primo – demandeurs ont été mis en place en vue d'élargir les possibilités d'insertion.

Ces dispositifs proposent des emplois temporaires ou d'attente (ESIL, IAIG, TUPHIMO, CPE) , ou accordent des avantages fiscaux et parafiscaux au développement de l'auto – emploi, la participation des bénéficiaires consiste alors en l'apport en capitaux, locaux et équipements (micro – entreprises, micro – crédits).

Malgré ces différentes mesures, et en l'absence de relance de l'économie, le problème du chômage reste préoccupant non seulement du fait de son ampleur mais surtout par sa progression régulière, qui a résisté à toutes les tentatives menées pour le stabiliser à un niveau tolérable.

L'excédent en offre de travail, la rareté et la précarisation toujours plus grande des postes de travail proposés, ont changé le comportement des chômeurs qui se retrouvent dans un environnement très contraignant et face à un marché du travail très concurrentiel. De ce fait, ils ont révisé à la baisse leurs exigences en matière de salaire eu égard à leur qualification, ainsi qu'en matière de lieu de travail et de statut de l'emploi.

- **Les dispositifs spécifiques de l'emploi**

Parmi les principales actions de promotion de l'emploi mises en œuvre à partir de 1997, il y a lieu de citer :

- **Les emplois salariés d'initiative locale (ESIL)**

Les programmes d'emploi d'attente «ESIL », lancés pour la première fois en 1990 dans le cadre du premier dispositif d'insertion professionnelle des jeunes (DIPJ), ont été maintenus à partir de 1997 comme un moyen d'insertion sociale et professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi. Le volume d'emplois ESIL reste cependant tributaire du niveau de financement alloué à ce programme dans le cadre de l'enveloppe budgétaire destinée à financer les différents dispositifs d'emploi de jeunes. Ce niveau est loin de répondre aux besoins exprimés par les collectivités territoriales. Ainsi, un recensement du nombre d'emplois souhaité au plan national au titre de l'année 1997 a dégagé une demande de près de 300.000 postes / an.

Les crédits alloués à ce programme sont en réduction régulière depuis 1997, ce qui se traduit par une baisse sensible des insertions ; en équivalent permanent, cette diminution est de près de 36% entre 1997 et 2000.

**Tableau 25 : Evolution du nombre d'insertions ESIL
et du niveau de financement**

ANNEES	1997	1998	1999	2000
Insertions Temporaires (en milliers)	181.2	152.9	157.9	145.4
Equivalent permanent (En milliers) *	86.1	72.2	68.3	55.1
Financement (en milliard DA)	2.6	2.3	2.4	1.9

Source : MTPS

* Equivalent permanent : $\frac{\text{Nombre total hommes}}{\text{mois}}$

12

L'évolution du nombre d'insertions générées par les ESIL au cours de ces

quatre (4) dernières années révèle deux principales tendances, la part croissante de l'emploi féminin et la précarité de l'insertion.

Tableau 26 : Evolution du nombre d'insertion ESIL per sexe (1997/2000)

ANNEE	1997	1998	1999	2000
Insertion totale ESIL (En milliers)	181.2	152.9	157.5	145.4
Insertion féminine (En milliers)	54.2	53.2	64.6	56.8
Part insertion féminine (%)	29.9	34.8	41	39.1

Les contrats d'insertion de courte durée (moins de six mois) représentent plus de 66% des insertions, elles mêmes temporaires.

Tableau 27 : Evolution des insertions ESIL selon la durée d'insertion (1997/2000)

Nombre en milliers selon durée d'insertion	1997	1988	1999	2000
3 mois	/	60.041	67.472	50.802
6 mois	/	51.864	46.307	49.496
9 mois	/	6.810	6.778	1.118
12 mois	/	21.643	16.975	16.355
Autres durées	/	12.585	20.033	27.710
Total insertions	/	152.943	157.565	145.481

Source : MTPS

La création d'activité :

Ce dispositif, géré par l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) lancé à partir de 1997, vise à soutenir l'auto emploi dans le cadre de micro projets initiés par de jeunes promoteurs. La nouvelle approche fixe entre autres conditions :

- D'introduire le principe d'une participation du promoteur au financement modulée en fonction de la nature et de la taille du projet ;
- De moduler l'aide financière de l'Etat en fonction du coût du projet, en accordant au promoteur un prêt du trésor non rémunéré, en remplacement de la subvention accordée à concours définitif dans l'ancien dispositif des coopératives de jeunes ;
- De bonifier les taux d'intérêt des prêts bancaires.

Cette nouvelle approche devait permettre de permettre une plus large implication des banques dans le financement des projets de jeunes promoteurs. Pour soutenir ses activités, l'ANSEJ a bénéficié de subventions versées par le Trésor public. Pour la période 1997 / 2000 le volume de crédits alloués a évolué comme suit :

Tableau 28 : Evolution des crédits alloués à l'ANSEJ (1997/2000)

(En milliards de DA)

1997	1998	1999	2000	Total
1,76	3	3	4	11,76

Source : MTPS

Le bilan de près de quatre (4) années d'exercice de l'ANSEJ s'établit comme suit :

Tableau 29 : Bilan de l'ANSEJ (1997/2000)

Variable		1997	1998	1999	2000	Total
Projet jugés éligibles (ANSEJ)	Nombre	11.445	33.149	46.222	26.774	126.151
	Population concernée	29.642	102.223	124.713	73.422	353.486
Projets jugés bancables	Nombre	1.688	9.374	18.039	10.846	42.939
Projets financés (Banque + ANSEJ)	Nombre	69	7.210	14.725	10.359	36.034
	Emplois. Potentiels	179	23.942	39.260	28.735	102.158

Source : ANSEJ

Ce bilan fait apparaître un écart important entre le nombre de projets agréés par l'ANSEJ et ceux réellement financés par les banques, seuls 25 % des projets jugés éligibles par l'ANSEJ ont en effet obtenu un crédit bancaire complémentaire (65 à 70 % de leur coût).

Onze (11) activités totalisent 67% des projets financés dans les secteurs des services et de l'artisanat, et dans une moindre mesure dans l'industrie.

Concernant le secteur de l'agriculture, qui bénéficie pourtant de mesures incitatives particulières, seulement 4.074 projets auraient reçu un financement, se répartissant par sous secteur d'activité comme suit :

- Prestations de services : 1.157
- Elevage : 2.593
- Exploitation : 295
- Pêche : 29

L'insertion professionnelle générée par ces projets est évaluée à 9.298 emplois selon les services de l'ANSEJ.

Néanmoins, il convient de signaler que les statistiques actuelles portent sur les emplois potentiels, déclarés par les promoteurs en appui à leur demande. La relative jeunesse du dispositif n'a pas permis de disposer d'informations fiables

sur les réalisations et notamment sur la durée de vie des projets.

Les contrats de pré - emploi (CPE)

Ce dispositif de création récente (1998) s'adresse à la catégorie des diplômés de l'enseignement supérieur et des instituts de formation de niveau minimum de technicien supérieur. Il vise, par le placement de jeunes diplômés dans les entreprises et administrations et par la prise en charge de leur rémunération sur les fonds publics, à faire acquérir aux bénéficiaires une expérience professionnelle initiale, susceptible de faciliter leur insertion définitive.

Le bilan de près de trois (3) années de mise en œuvre du dispositif des CPE présente les données suivantes :

Tableau 30 : Bilan des CPE par secteurs d'activité (1998/2000)

Secteur D'activité	1998		1999		2000		Total	
	Offre CPE	Placement CPE	Offre CPE	Placement CPE	Offre CPE	Placement CPE	Offre CPE	Placement CPE
Administratif	5980	5347	7274	5927	4000	2000	17254	13274
Economique	991	926	6332	4639	7543	7711	14866	13276
TOTAL	6971	6273	13606	10566	11593	9711	32120	26550

Source : DEJ de Wilaya

Données manquantes : DEJ El Bayadh et Souk Ahras

Le taux global de réalisation des programmes CPE est de 74%. Près de 63% des placements ont été effectués dans l'administration.

Concernant l'efficacité du dispositif, elle s'avère relativement limitée, puisque le nombre de contrats qui ont donné lieu, à leur terme, à un recrutement définitif n'excède pas 20%.

Enfin il y a lieu de signaler que l'Agence de développement social (ADS) évalue les engagements financiers du dispositif (rémunérations des recrues CPE et charges patronales de sécurité sociale) à 632.000.000 DA.

Programmes des travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre: (TUP-HIMO)

Ce programme lancé en 1997, vise essentiellement les personnes en chômage ayant un niveau d'instruction générale peu élevé. Les emplois offerts sont temporaires et consistent en des travaux d'entretien et de restauration au niveau des communes les plus durement touchées par le chômage.

Il est à signaler que la majeure partie des projets lancés dans le cadre du programme a été réalisée durant les exercices 1998 et 1999. Pour l'année 2000, seuls subsistent des travaux complémentaires, issus de reliquats financiers, et localisés dans un nombre réduit de Wilaya.

En matière d'emploi, L'Agence de Développement Social fournit la situation cumulée suivante arrêtée au 30/9/00 :

Tableau 31 : Bilan des TUP HIMO au 30/9/2000 par secteur d'activité

Composante	Nombre de projets			Emplois		
	Prévision	Réalisation	%	Prévision	Réalisation	%
Routes	1638	1622	99	70.399	65.670	93.3
Forets	1130	1149	101.6	42.517	40.037	94.2
Agriculture	10	5	50	457	471	103
Hydraulique	931	933	100	30.097	29.581	98
Viabilisation	137	137	100	5.333	4.210	79
TOTAL	3846	3846	100	148.803	139.969	94

Source : ADS

Le nombre cumulé d'emplois temporaires enregistrés au 30/9/00, équivaut à 52.026 emplois permanents.

En conclusion, tout au long de cette dernière décennie, les différentes composantes de la politique de l'emploi se sont structurées progressivement :

- nouvelle législation du travail consacrant la gestion concurrentielle de la main d'œuvre, la flexibilité et la mobilité du travail,
- subventions à la création d'activités,
- programmes d'emplois temporaires, y compris dans des formes en marge du salariat (ESIL, TUPHIMO),
- volonté de développer un segment formation – reconversion,
- assurance chômage, retraite anticipée et départ volontaire indemnisé.

Cet ensemble de mesures, né dans le sillage du passage à l'économie de marché, n'arrive pourtant pas à endiguer le mouvement de dégradation continue du marché du travail. Les scores qu'affiche le taux de chômage n'ont cessé de s'élever tout au long de la période et amènent à s'interroger sur la validité d'une telle politique réduite à fournir des solutions d'attente.

La lutte résolue contre le fléau du chômage et la précarité rampante que corroborent plusieurs indicateurs n'appelle-t-elle pas plutôt une action vigoureuse en direction de l'élargissement de l'offre d'emploi, plutôt que de se résoudre à n'envisager que des mesures qui somme toute s'inscrivent davantage dans une logique de gestion sociale du chômage ?

Confrontés à certains indicateurs significatifs et déterminants de la réalité du marché du travail, les programmes et dispositifs développés jusque là laissent apparaître leurs limites et semblent même insuffisants à fournir des réponses adéquates au problème posé.

Les programmes mis en œuvre, malgré les efforts entrepris pour leur diversification, revêtent une dimension marginale, en considération du volume et de la nature des besoins.

Ainsi, les dispositifs destinés à l'insertion professionnelle des catégories juvéniles, qui sont les plus massivement et les plus durement touchées par le chômage, ne bénéficient pas des moyens à la mesure des attentes et des enjeux, puisqu'ils ne mobilisent que 0,3% du PIB.

Le poids du salariat, qui constitue la base principale de production de richesses, est en forte et constante régression, alors que dans le même temps, aussi bien les mesures prises que le discours qui les accompagne, semblent privilégier le développement de l'auto emploi et d'activités en marge du salariat.

Les mesures alternatives au licenciement, préconisées par le droit du travail, ont été globalement ignorées par les entreprises où la recherche de la flexibilité a été réduite le plus souvent à la compression des effectifs, dans un contexte marqué par de lourdes incertitudes sur leur propre devenir. Le faible niveau de la structure des emplois existants rend en outre aléatoire toute anticipation sérieuse sur la mobilité des qualifications entre entreprises et entre secteurs.

A ces difficultés, il faut ajouter les autres rigidités du système de l'emploi, où prédominent les multiples contraintes à la mobilité liées au logement, au transport, ou encore les retards que comptabilise la mise sur pied d'une administration de l'emploi moderne et performante, lorsque l'on sait l'état végétatif dans lequel est maintenu le service public de l'emploi.

Face à une telle situation, l'interrogation est grande quant à l'efficacité des moyens destinés à promouvoir des emplois de proximité, quand les prestations et services de masse attendent des programmes autrement plus ambitieux, et quant à la pertinence du discours tourné quasi exclusivement vers

l'encouragement de la micro entreprise, quand les entreprises de moins de dix (10) salariés constituent la majorité des entreprises privées existantes.

Une réflexion davantage orientée sur les possibilités de restaurer l'offre d'emploi, que seul un réengagement des pouvoirs publics semble pouvoir impulser aujourd'hui est nécessaire, en l'absence d'autre alternative sur le court terme (IDE et investissements privés significatifs).

C'est aussi aux pouvoirs publics qu'il revient d'agir de manière plus conséquente pour favoriser l'émergence d'un véritable marché du travail et de tous les instruments qui permettent sa régulation.

TROISIEME PARTIE

Les indicateurs complémentaires du développement humain

Chapitre I : Appauvrissement et Pauvreté

1 - Les définitions de la pauvreté en Algérie

Le thème de la pauvreté a déjà été abordé dans le Rapport National de Développement Humain élaboré pour la première fois par l'Algérie en 1999. La complexité intrinsèque du phénomène de pauvreté, mais également la diversité de ses déterminants et leur particularité, ont rendu difficile l'identification d'un profil de pauvreté unique et /ou dominant en Algérie.

En effet, les résultats de l'enquête consommation de 1995 sur lesquels était basée principalement l'analyse avaient soulevé plusieurs paradoxes. Pauvres et non pauvres occupaient des espaces communs en matière de santé, d'éducation, de logement, de telle manière que l'approche classique des critères distinctifs entre pauvres et non pauvres, et des comportements logiques devant découler d'une situation de pauvreté était remise en question. L'on rappellera, parmi les paradoxes relevés, ceux qui paraissent les plus significatifs :

- en matière de santé, près de la moitié des plus pauvres (45,6% du premier décile) avaient recours à la médecine privée,
- le type de logement n'est pas toujours un indicateur de la hiérarchie des revenus : 9,4% des pauvres occupaient « des villas » contre 12% pour les non pauvres. Le statut du logement confirme ce paradoxe, 69,5% des pauvres étaient propriétaires de leur logement contre 62,7% pour les non pauvres,

En 2000, les résultats préliminaires partiels de l'enquête consommation confirment ces paradoxes puisque la période de transition vers l'économie de marché aurait permis de réduire les inégalités. Ces dernières passeraient d'un rapport de 1 à 12 en 1988 à 1 à 10 en 2000 et ce, au moment où le phénomène

de paupérisation est patent et où la définition d'une stratégie de lutte contre la pauvreté figure dans les préoccupations prioritaires des pouvoirs publics.

Néanmoins, si les caractéristiques de la pauvreté en Algérie ne répondent pas toujours aux critères qui définissent généralement cette dernière, la dégradation de certains indicateurs attestent d'un processus d'appauvrissement des ménages ayant des revenus salariaux depuis 1988.

Quelques indications sur la dépréciation des revenus salariaux sont fournies par le document de synthèse de la Conférence Nationale de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion, ces évaluations sont basées sur les données de l'ONS et sur des estimations du niveau de pauvreté en trois seuils, selon la méthode de la Banque Mondiale.

Selon ces estimations, il apparaît une nette tendance à la paupérisation des salariés et des retraités, dont les salaires réels se seraient dépréciés de 35% entre 1991 et 1998.

L'hypothèse retenue considère un ménage algérien de taille moyenne (environ 6 personnes par ménage) et dont le seul revenu proviendrait de la rémunération du chef de ménage. En prenant comme base le SNMG (soit 6000 DA par mois jusqu'en 2000) ou les différents niveaux de salaires de la fonction publique, le document présente le tableau suivant :

- Le SNMG placerait le ménage en situation d'extrême pauvreté, puisque ce revenu, ramené à la quote part par personne et par an, se situerait à un niveau plus bas que le seuil de pauvreté alimentaire (inférieur de 22% à ce seuil) ;
- Il en est de même pour le salaire de la catégorie 10 de la fonction publique, qui procure un revenu moyen de 87 880DA/an, et se situe en deçà du minimum vital (estimé à 15 413 DA/ personne/ an) ;
- Le niveau salarial de la catégorie 14 (117 400 DA) serait à peine supérieur au seuil inférieur de pauvreté évalué à 20 884 DA : personne/ an) ;
- Le salaire annuel de la catégorie 17 (151 640 DA) situerait ses bénéficiaires en dessous du seuil supérieur de pauvreté (25 622 DA/ personne/ an).⁷

⁷ La grille des salaires de la Fonction Publique comporte 20 catégories. Les niveaux de qualification y sont ventilés comme suit : catégories 1 à 9, personnel d'exécution ; catégories 10 à 13, personnel de maîtrise ; catégories 14 à 20, encadrement.

Selon cette hypothèse, qui mériterait d'être étayée par des investigations complémentaires, de nombreux fonctionnaires, c'est à dire des agents de l'administration publique et des institutions et organismes régis par le statut général de la fonction publique émargeraient à la catégorie des pauvres. Les effectifs de la fonction publique sont évalués en 1999, à environ 1,4 millions de personnes, dont 18,1% de cadres, 34,9% d'agents de maîtrise et 47% d'agents d'exécution, catégories auxquelles il faut ajouter les retraités, dont le montant de la retraite représente, dans le meilleur des cas, 80% du salaire.

Il demeure néanmoins relativement malaisé d'établir sur ces seules indications partielles et imprécises et sur la base du seul critère monétaire une typologie de la pauvreté en Algérie et ce, pour différentes raisons :

- le seul revenu relativement cerné sur le plan statistique est celui des salaires déclarés. A ce sujet on rappellera quelques données significatives :
 - selon une enquête réalisée par les services du Ministère du Travail et de la Protection Sociale auprès d'un échantillon de 8 000 entreprises privées, 55% des travailleurs n'étaient pas déclarés,
 - le taux « d'évasion sociale » est évalué à 40%,
 - selon l'enquête ONS auprès des ménages de 1996, 30% des occupés ne cotisaient pas à la sécurité sociale.
- Le poids de l'emploi informel est tel qu'il altère toute analyse basée uniquement sur l'emploi structuré. Selon des données communiquées dans le cadre du séminaire sur le genre (organisé en Mars 2000), dans le secteur non agricole, supposé être le mieux structuré, le poids de l'emploi informel était déjà en 1987 de 32%.

A titre indicatif, les catégories de référence citées dans le document correspondent aux qualifications suivantes :

Catégorie 10 : Adjoint administratif ; Comptable administratif ; Adjoint technique en statistique et en informatique, soit un niveau d'études équivalent à une formation de technicien ou technicien supérieur (2 à 3 années d'études après la 3^{ème} AS)

Catégorie 14 : Administrateur, traducteur interprète, analyste de l'économie, soit 4 années d'études après le baccalauréat pour les diplômés de l'ENA, ou 6 années après le baccalauréat pour les autres filières.

Catégorie 17 : Ingénieur Principal, Administrateur Principal, Chef de Bureau, soit les mêmes conditions d'accès que pour la catégorie quatorze et une expérience professionnelle de cinq années au minimum.

- l'absence d'évaluation de la part de l'autoconsommation dans les revenus, en zone rurale.

Au delà du phénomène indéniable d'appauvrissement lié à la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel avec ses conséquences sur l'accroissement du chômage et l'augmentation des prix des produits de première nécessité, il reste difficile aujourd'hui de situer le nombre réel de personnes ayant atteint le seuil de pauvreté absolue tel que défini par la Banque Mondiale à savoir, celles qui ne disposent que d'un dollar par jour et par personne en parité de pouvoir d'achat de 1985.

La lutte contre la pauvreté a connu un tournant au début des années 1990, cette dernière qui se confondait avec la politique globale de développement économique et social, s'est convertie dès 1991 avec le désengagement de l'Etat de la subvention aux produits de première nécessité, en aide directe aux catégories défavorisées ou filet social.

La mise en œuvre, dès 1990, des dispositifs d'aide à l'emploi des jeunes constituait une forme active de lutte contre la première cause de paupérisation, à savoir le chômage.

Aujourd'hui, on constate la persistance, voire même le développement des signes d'appauvrissement, alors que d'importantes ressources de l'Etat continuent d'être affectées au secteur social. Ce qui conduit à s'interroger sur l'efficacité des dispositifs mis en œuvre et leur adaptation au profil réel de la pauvreté en Algérie.

Au plan global, les restrictions budgétaires intervenues dans le cadre du programme de stabilisation et d'ajustement économique au cours de la période 1992-1998, conjuguées à la baisse du pouvoir d'achat des ménages, ont ralenti les améliorations intervenues dans le domaine de la santé et de l'éducation.

Néanmoins, la dégradation de ces indicateurs aurait sans doute été plus importante et plus rapide si les effets des politiques publiques antérieures ne continuaient pas d'influencer favorablement les caractéristiques du développement humain en général.

2 - L'indicateur de pauvreté humaine

L'indicateur de pauvreté humaine pour les pays en voie de développement est déterminé par trois aspects essentiels de la vie humaine qui sont déjà pris en

considération dans l'IDH, mais à la différence de ce dernier, l'IPH les aborde sous l'angle des déficits. Il s'agit :

- de la longévité qui se mesure par la probabilité de décéder à un âge relativement précoce, soit avant 40 ans.
- du manque d'instruction, qui se mesure par le pourcentage d'adultes analphabètes (15ans et plus)
- du manque de conditions de vie décentes qui est lui même un sous indicateur composite comprenant trois variables :

- * le pourcentage d'individus privés d'eau potable,
- * celui des personnes privées d'accès aux services de santé
- * celui des enfants de moins de 5ans souffrant d'insuffisance pondérale modérée à aiguë.

On notera que les critères qui mesurent ces trois aspects de la vie humaine diffèrent dans les pays industrialisés dans le sens où :

- le déficit de capacité à vivre longtemps et en bonne santé se mesure par le pourcentage des personnes qui ne devraient pas atteindre l'âge de 60 ans,
- le déficit de savoir, par l'illétrisme,
- le déficit de moyens économiques, par la pauvreté monétaire,
- le déficit de participation à la vie sociale, par le chômage de longue durée.

Cette différence d'approche de la pauvreté selon le niveau de développement du pays, traduit bien le caractère relatif de la mesure du phénomène, mais également le fait que dans les pays en voie de développement, «l'aide publique pèse d'un plus grand poids dans les moyens économiques que le revenu privé». Ceci est vérifié en Algérie et particulièrement dans les zones rurales.

• **Le taux d'analphabétisme de la population**

Les données disponibles donnent le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus, à partir des résultats des différents recensements. Ainsi, le taux d'analphabétisme est passé de 43,62 en 1987 à 31,90 en 1998, soit une baisse de 12 points environ durant la période.

Si le taux d'analphabétisme continue à régresser, il n'est pas certain en revanche que l'illétrisme ait connu la même tendance. La déperdition scolaire dans le cycle primaire et la qualité médiocre de l'enseignement auraient tendance à alimenter ce phénomène.

La répartition par sexe quant à elle, montre que l'analphabétisme reste beaucoup plus accentué chez les femmes avec un taux de 40,27%, contre 23,27% chez les hommes. En revanche, la tendance à la réduction de l'écart entre hommes et femmes déjà observée se poursuit. La réduction considérable de cet écart, qui passe de 26 points environ en 1987 à 16 points en 1998, est le résultat de l'effort de scolarisation entrepris depuis les premières années de l'Indépendance du pays et de l'obligation scolaire, qui a profité davantage aux filles.

Tableau 32 : Evolution du taux d'analphabétisme selon le sexe et la période

Années	1966	1977	1987	1998
Hommes	62,30	48,20	30,75	23,65
Femmes	85,40	74,30	56,66	40,27
Total	74,60	58,10	43,62	31,90

Source : RGPH 1966, 1977, 1987, 1998.

- **L'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5ans**

Selon les statistiques relatives à cet indicateur, entre 1995 et 1999 on assisterait à une amélioration des rations nutritionnelles des enfants de moins de 5 ans.

En effet, les données du RNDH 1998, qui se réfèrent à l'année 1995, font état d'une insuffisance pondérale de l'ordre de 13%. Selon les données de l'enquête EDG 2000, l'insuffisance pondérale modérée est de 6% en moyenne nationale, alors que les cas d'insuffisance pondérale grave représentent 1,3%.

Les zones rurales, où, selon les différentes enquêtes, se concentrent la plus forte proportion de pauvres, enregistrent des taux supérieurs à la moyenne nationale, soit respectivement 7,8 et 1,7%. Mais c'est dans le sud du pays que ces taux atteignent des seuils particulièrement préoccupants puisque 3,2% des enfants présentent un retard pondéral grave et 15,2% un retard pondéral modéré.

- **Pourcentage de population risquant de décéder avant 40 ans**

Le taux global de mortalité des moins de 40 ans selon les données les plus récentes de l'ONS, qui se réfèrent à l'année 1996, était de 2,88% traduisant ainsi une amélioration substantielle au cours de ces dernières années.

Selon le PNUD ce taux était de 9% en 1995 et estimé à 8,8% en 1998. L'écart entre les données publiées par le PNUD et celles fournies par l'ONS renvoie aux problèmes des sources d'information utilisées et de la période réellement couverte, ainsi qu'à la nécessité d'harmoniser les concepts et les méthodes de calcul. Si l'on se réfère au PNUD comme source de données, on conclut que le risque de décéder avant 40 ans en Algérie, est sensiblement le même entre 1995 et 1998.

- **Population sans accès aux commodités:**

- L'eau potable :

Les données du RGPH se réfèrent, non pas à la population ayant accès ou non à l'eau potable, mais aux logements raccordés ou non à un réseau d'eau potable.

Néanmoins, il faut tenir compte du fait que, même si le logement n'est pas raccordé au réseau d'eau potable, la population peut accéder à diverses sources d'approvisionnement .

- En revanche, des facteurs multiples influencent les conditions d'accès à l'eau potable, ainsi que sa qualité. On citera particulièrement :**

- la situation de sécheresse qui prévaut depuis plusieurs années avec ses conséquences sur la rareté de l'eau et sa distribution auprès des ménages,
- la mauvaise qualité du réseau de distribution et son impact sur la qualité de l'eau,
- et enfin la distance qui peut, dans certains cas, séparer le lieu d'habitation de la source d'approvisionnement en eau.

Selon le RGPH 1998 le nombre de logements occupés non raccordés au réseau d'eau potable est de 1.104.520, soit une proportion de 27% environ. Ce qui traduit en termes relatifs une nette amélioration des commodités de logement par rapport à 1987 où nombre de logements non raccordés à l'alimentation en eau potable s'élevait à 1.221.69, ce qui représentait une proportion de 41% environ. Par ailleurs le nombre de logements dont l'approvisionnement en eau s'effectue à partir des puits a augmenté passant de 280.616 en 1987 à 294.242 en 1998 soit un accroissement de 5% environ reflétant probablement l'augmentation du nombre des constructions anarchiques et illicites qui se sont développées au cours de la décennie.

En considérant le taux actuel d'occupation des logements (TOL), estimé selon le RGPH à 7,14, ce sont donc près de 8 millions de personnes (7.888.516) qui ne bénéficient pas du raccordement au réseau d'eau potable soit près de 27% de la population. Estimés de la même manière sur la base d'un TOL de 7,54 pour 1987, le nombre de personnes s'élevait au cours de cette année à 9.211.550 soit 41% de la population.

Entre les deux recensements les commodités de logement se sont donc nettement améliorées.

Ces conclusions sont corroborées par l'enquête réalisée par le ministère de la santé (EDG 2000) selon laquelle 28% de la population n'a pas accès au réseau potable.

La santé

Selon l'enquête niveau de vie de 1995, le pourcentage de la population n'ayant pas accès aux services de santé était de 2% en 1995 en Algérie. En l'absence de données plus récentes il n'est pas possible de mesurer l'évolution de cet indicateur depuis 1995.

En revanche, on rappellera que le taux de couverture vaccinale des enfants par le BCG en 1999, était inférieur à celui de 1989 comme l'indique le tableau ci après.

Tableau 33 : Evolution du taux de couverture vaccinale des enfants (en %)

	1989	1992	1997	1999	2000
BCG	96	92	94	90-93	93
DTCP3	81	78	79	83	89
V.A.R.	73	68	74	76	83

Source :Ministère de la Santé et de la population

Ainsi, l'incidence de la tuberculose a augmenté entre 1994 et 1999, passant de 32,12 cas à 55,58 cas pour 100.000 durant la période.

Ainsi, certains indicateurs de santé restent préoccupants même si des améliorations sont enregistrées par ailleurs :

- le taux de couverture vaccinale du BCG est de 93% pour les enfants âgés de 12 à 23 mois et de 90% pour ceux âgés entre 12 et 59 mois,

- 697 femmes soit deux femmes par jour décèdent à cause de leur grossesse ou de l'accouchement durant l'année 1999 dont 80% dans les structures sanitaires.

Ceci traduit la déficience et l'insuffisance dans la qualité de la prise en charge au sein des structures sanitaires, mais aussi la dégradation du pouvoir d'achat de la population et ses conséquences sur l'accès à des consultations et à des soins de qualité.

L'assainissement

En 1998, selon les données du RGPH, 34% des logements ne seraient pas raccordés à un réseau d'égout. Estimé en terme de population ce chiffre serait alors de 41,6%.

Cette situation traduit une amélioration par rapport à 1987. En effet, le RGPH de 1987 donne 1.567.556 logements reliés à un réseau d'égout soit 52% des logements. Si l'on évalue ces logements en terme de population, cette dernière s'élèverait à 11.819.372 soit 51% de la population.

Tableau 34 : Evolution du % de logements raccordés à un réseau d'égouts

Années	1966	1977	1987	1998
% de logements	23,1	39,9	51,73	66,34

Source : RGPH,1966,1977,1987,1998

Selon les résultats de l'enquête LSMS de 1995 citée dans le RNDH 1999, 9% seulement de la population n'avait pas accès à l'assainissement.

Si l'on élargit la notion d'assainissement aux autres modes d'évacuation des eaux usées (fosses septiques), le pourcentage de logements non raccordés à l'assainissement passe à 27% en moyenne nationale, et varie de ce fait de 7,7% en zone agglomérée (chef lieu) à 52,6% en zone éparsée. Il apparaît alors évident que le problème des concepts utilisés altère la « comparabilité » des données, et nécessite l'adoption de définitions précises de ces concepts.

- **Quelques indicateurs complémentaires**

Les conditions de logement

Si les commodités des logements se sont certainement et considérablement améliorées depuis l'indépendance, il n'en est pas de même des conditions

d'habitat de la population comme l'indiquent les deux indicateurs principaux que sont le Taux d'Occupation par Logement (TOL) et le Taux d'Occupation par Pièce (TOP) :

- le taux d'occupation par logement
1966 : 6,10
1977 : 6,83
1987 : 7,54
1997 : 7,14
- le taux d'occupation par pièce
1966 : 2,78
1977 : 3,17
1987 : 2,65
1998 : 2,3 (source :Ministère de l'habitat)

Ces taux élevés s'expliquent principalement par le rapport entre la taille des logements (67% des logements occupés comptent 1 à 3 pièces réservées à l'habitation) et celle des ménages (le nombre moyen de personnes par ménage est de 6,58), mais également par le déficit en logements puisque l'on compte en moyenne 1,09 ménages par logement.

Le déficit en logement (y compris l'habitat précaire) est estimé à 856.000 logements. La production annuelle étant de 150.000 en moyenne selon les données fournies par le Ministère de l'Habitat, celui ci ne pourra être résorbé que d'ici une dizaine d'années.

Le coût d'acquisition du logement social reste élevé, malgré la diminution des coûts au mètre carré. Le rapport entre le coût du mètre carré habitable (15.000 DA) et le SNMG est de 2,5. Ce même rapport est de 0,8 en France, de 1,2 pour le Maroc et de 1 pour la Tunisie.

Ainsi la pauvreté humaine est largement influencée par les conditions d'habitat, qui au cours de la décennie 90 sont restées difficiles, compte tenu des effets du programme d'ajustement structurel sur le pouvoir d'achat des revenus des ménages et sur les activités des entreprises du secteur du bâtiment d'une part, et les destructions d'habitations liées aux actes de terrorisme d'autre part.

Quelques résultats de l'enquête consommation des ménages de 2000

Les résultats préliminaires et partiels de cette enquête présentent les caractéristiques principales de la population des deux premiers déciles et donc de la population la plus vulnérable.

▪ **La pauvreté monétaire**

A titre de rappel, les résultats de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages réalisée en 1995 par l'ONS faisaient état d'une dépense annuelle moyenne par habitant de 35 260 DA.

Les premiers résultats de l'enquête consommation de 2000 donnent un niveau de dépense moyen par habitant de 39 067 DA (soit 27 689 DA à prix constant de 1995), ce qui représente une baisse en termes réels de l'ordre de 22%.

Le niveau global des dépenses aurait baissé, traduisant ainsi une réduction de la consommation. Cette réduction peut être le résultat d'une baisse des revenus mais également d'une rationalisation des dépenses en faveur d'une restructuration du modèle de consommation. La structure des dépenses a en effet évolué en faveur de la rubrique logement entre 1995 et 2000 comme le montre le tableau ci après :

Tableau 35 : Classement des groupes budgétaires en 1995 et en 2000

1995	2000
1- Alimentation	1-Alimentation
2-Habillement	2-Logement
3-Transport	3-Habillement
4- Santé	4-Transport
5- Logement	5-Santé

Source : ONS

Cette modification du comportement des ménages laisse apparaître que leur préoccupation principale après l'alimentation est le logement. Les dépenses

induities, qui représentaient 3,65% des dépenses globales en 1995, atteignent 10% en 2000 .

D'autre part, les dépenses d'alimentation représentent 53% des dépenses globales en 2000, soit quasiment le niveau de 1988 (52,5%) contre 58,46% en 1995.

En terme de répartition des dépenses, cette même enquête fait apparaître les caractéristiques suivantes :

- Les ménages du premier décile dépensent moins de 14.251DA par personne et par an. Ce niveau de dépenses traduit en termes constants de 1995, soit 10.108 DA est en deçà du seuil de pauvreté inférieur évalué en 1995 à 10.945 DA par personne et par an.
- Les ménages du second décile dépensent moins de 18.630 DA par personne et par an. Exprimé en termes constants de 1995 ce seuil serait de 13.214 DA et donc inférieur « au seuil de pauvreté inférieur » évalué à 14.827 DA par personne et par an par l'étude sur les niveaux de vie de 1995.

▪ La pauvreté humaine

Les indicateurs de pauvreté humaine issus des résultats de cette enquête attestent d'une amélioration des conditions d'habitat de la population appartenant aux deux premiers déciles. En effet au cours de la période 1988 - 1999:

- la proportion de logements raccordés à un réseau d'eau potable et occupés par les deux premiers déciles est passée de 44% à 55%,
- le taux d'électrification de 70% à 77%,
- Le taux de raccordement au réseau d'assainissement de 37% à 65%

En revanche, le niveau d'instruction des chefs de ménage dans ces deux déciles reste dominé par l'analphabétisme, 58% des chefs de ménage de ces catégories sont analphabètes. Cette forte proportion, malgré une légère amélioration depuis les années 1988 (-6 points) et 1995 (-2 points) amenuise les chances de sortir de la pauvreté, l'analphabétisme, la précarité de l'emploi et la durée de chômage étant fortement corrélés.

3 - Les instruments de lutte contre la pauvreté

➤ L'action de solidarité nationale

L'évolution de l'intérêt qu'accordent les pouvoirs publics à la lutte contre la pauvreté s'est traduite au niveau institutionnel par la nouvelle mission confiée au Ministère de la Solidarité Nationale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est dans ce cadre qu'a été organisée la Première Conférence Nationale de Lutte Contre la Pauvreté et l'Exclusion.

Les actions du secteur de la Solidarité Nationale ont été orientées au cours des années 1999 et 2000 en direction de :

- La solidarité scolaire : elle permet de doter les enfants nécessiteux de trousseaux scolaires à chaque rentrée des classes. En outre, dans le cadre d'une convention passée avec l'entreprise SNVI, la BNA et l'ANSEJ, 63 micro- bus ont été acquis et affectés aux communes les plus pauvres, pour assurer le transport scolaire en zone rurale. Cette forme de solidarité vient compléter l'action du secteur de l'éducation nationale, qui en plus de sa mission d'enseignement et d'éducation assure, par des mesures appropriées, un appui et un soutien à la scolarité. Ces mesures concernent l'alimentation scolaire, les internats et les demi pensions, la solidarité et la santé scolaires. Ainsi, le nombre de cantines scolaires qui était de 4500 en 2000 passera à 7000 pour l'année scolaire 2001/2002, le nombre de rationnaires passera quant à lui de 600.000 à 1,4 millions. Le budget alloué à l'alimentation atteindra 2,4 milliards de dinars (contre 463 millions en 1999/2000), cette augmentation est à lier à l'accroissement du nombre d'élèves bénéficiaires, à l'augmentation du coût unitaire et à l'amélioration de la ration alimentaire. Le nombre d'internes et de demi pensionnaires passera de 310.000 à 524.000. A la rentrée scolaire 1999/2000, 1,1 million d'élèves ont bénéficié de la distribution gratuite des fournitures scolaires et des livres (cette opération touchera 2 millions d'élèves en 2001/2002). Pour soutenir la scolarisation, une prime de scolarité de 2000 DA par élève nécessiteux a été versée à 2,1 millions d'élèves en 2000/2001 ; le nombre de bénéficiaires a été porté à 3 millions d'élèves en 2001/2002. Enfin, le secteur de l'éducation nationale compte 920 unités de dépistage et de santé scolaire en activité, le budget alloué à la santé scolaire s'élève à 631 millions de dinars.

- L'aide au logement : elle consiste en une participation financière pour la construction de logements évolutifs, au 30 septembre 2000, 5 606 logements ont été financés, notamment en zone rurale.
- L'aide à la création d'emplois : la participation financière du secteur chargé de la solidarité nationale a permis la création de 2 201 micro entreprises en faveur de jeunes chômeurs issus de couches sociales défavorisées. Par ailleurs, une opération pilote de micro- financement à destination de jeunes chômeurs, de personnes handicapées formées à distance et de familles « productives démunies » exerçant ou pouvant exercer à domicile a été lancée en collaboration avec le mouvement associatif . Elle concerne 32 projets socio-économiques.
- L'aide aux catégories vulnérables (personnes âgées, malades chroniques, handicapés) : Pour ce qui concerne les personnes âgées, les actions ont porté sur la prise en charge des soins et de séjours au profit des personnes âgées démunies parmi les familles victimes du terrorisme . Le nombre de bénéficiaires de cette action s'élève à près de 260 à la fin de l'année 2000. Les malades chroniques démunis non assurés sociaux ont bénéficié de la prise en charge financière des médicaments vitaux. Au 30/09/2000, le nombre de cartes de gratuité distribuées s'élevait à 32 195.

Enfin, 900 handicapés lourds bénéficient d'une formation à distance, dans le cadre d'une convention avec le secteur de la formation professionnelle.

Ces programmes sont soutenus par des opérations ponctuelles qui permettent l'expression de la solidarité de la société envers les plus démunis et notamment les enfants de familles pauvres. Il en est ainsi de l'opération collecte de pièces de monnaie, qui a permis la distribution de chauffages (1650) et de climatiseurs (180) au profit des écoles ; cette opération a touché respectivement de 39 wilayas pauvres et 9 wilayas du sud ; de l'opération vacances, a bénéficié à 20 369 enfants ; et de l'opération ramadhan, qui permet, tous les ans, de distribuer des paniers de produits et des repas chauds au profit des familles démunies.

L'intervention du secteur de la solidarité nationale dans des domaines aussi divers témoigne de l'ampleur et de la diversité des besoins, mais également de l'élargissement de la pauvreté.

En effet, la multiplication des dispositifs et de mesures à destination de catégories particulières gagnerait à être soutenue et complétée par une

meilleure coordination entre les différents programmes sectoriels et une contribution plus substantielle et coordonnée du mouvement associatif. En effet, ces dispositifs, s'ils contribuent à amortir les effets de la pauvreté, ne suffisent pas à eux seuls, à influencer le processus d'évolution de la paupérisation, en l'absence d'une relance de la croissance significative et durable.

➤ **Le filet social**

Le filet social a été mis en place en 1991, pour compenser le désengagement de l'Etat du soutien des prix aux produits de première nécessité.

Dans sa version actuelle instituée en 1994, le filet social ou dispositif de soutien en direction des catégories de population vulnérables est constitué par l'allocation forfaitaire de solidarité (AFS) et l'indemnité pour activité d'intérêt général (IAIG).

L'allocation Forfaitaire de Solidarité.

L'attribution de l'AFS est déterminée par l'absence de revenus d'une catégorie de personnes inactives. Elle est donc conçue pour lutter contre la pauvreté absolue des personnes qui par leur âge et /ou leur condition physique ne peuvent être intégrées au marché du travail.

L'allocation forfaitaire de solidarité est en effet attribuée :

*aux chefs de famille ou aux personnes vivant seules, sans revenu et âgés de plus de 60 ans,

*aux chefs de famille ou aux personnes vivant seules, sans revenu, handicapés physiques ou mentaux inaptes au travail.

Le montant mensuel de l'AFS est de 900 DA, majoré de 120DA par personne à charge. Le paiement de cette indemnité s'effectue trimestriellement.

Le nombre de bénéficiaires à fin 1999 s'élevait à 420 912 auxquels s'ajoutent 450 297 personnes à charge.

Pour l'année 2000 ces données se sont réduites respectivement à 406 285 pour les allocataires directs et 403 210 au titre des personnes à charge.

L'évolution des bénéficiaires de l'AFS (non comprises les personnes à charge) montre la diminution régulière des effectifs depuis 1996 .

Cette baisse est expliquée essentiellement par l'opération de révision des fichiers des bénéficiaires. Par ailleurs le nombre de bénéficiaires est également

fortement tributaire des moyens financiers alloués, qui ne reflètent pas toujours le niveau de besoins réels de la population.

Pour ce qui concerne l'apurement des fichiers, celle-ci s'est avérée nécessaire compte tenu de certains dysfonctionnements observés au niveau local, dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif.

Selon une enquête réalisée par le CENEAP en 1999, qui portait sur un échantillon de 1 600 bénéficiaires, 75% d'entre eux ne répondaient pas aux critères d'accès au bénéfice de l'AFS. Ainsi, cette enquête révèle que 53,09% des bénéficiaires du filet social, 56,29% des personnes âgées percevant l'AFS et 16,45% des personnes handicapées percevant l'AFS, disposaient d'une ressource régulière, et que 13,8% des personnes handicapées percevant l'AFS n'étaient pas titulaires d'une carte d'incapacité.

Ces chiffres traduisent :

- les difficultés des collectivités locales à cibler personnes réellement concernées,
- l'absence d'un dispositif de contrôle efficient,
- mais probablement aussi l'inadaptation du dispositif à l'étendue des besoins d'une population, beaucoup plus en proie à la dégradation de son pouvoir d'achat qu'à une situation de pauvreté absolue.

➤ **Les programmes d'aide à l'emploi**

Le chômage étant la cause principale de la détérioration des conditions de vie de la population, les autorités publiques s'attellent depuis 1987 à lutter contre le chômage par la mise en place d'une série de dispositifs visant l'insertion des chômeurs.

Ces dispositifs, bien qu'ayant créé un nombre d'emplois appréciable ont vu leur efficacité réduite par leur multiplication et l'absence d'optimisation des ressources mobilisées à cet effet. Deux types de mesures ont été mises en œuvre :

- L'aide à la création d'activité :

Plusieurs formes d'aides ont été initiées par l'Etat, et divers organismes sont impliqués dans leur mise en œuvre et ce, en fonction des critères tels que le coût du projet, l'âge, la qualification, les capacités de financement des promoteurs. On distingue :

- La micro entreprise gérée par l'ANSEJ, et qui s'inscrit dans le prolongement du Dispositif d'Insertion Professionnelle des Jeunes. A la fin de l'année 1999, le nombre de projets financés par le Fond National de Soutien à l'Emploi des Jeunes s'élève à 22 004, pour 63 381 emplois prévus. La participation du FNSEJ à la création d'activité se fait au profit des projets dont le coût est inférieur à 4 millions de DA. La population ciblée est celle des jeunes chômeurs âgés de moins de 35 ans disposant d'un revenu et d'une qualification.

Ce dispositif qui a suscité un engouement certain chez les jeunes, a développé également un sentiment d'iniquité, non seulement chez les demandeurs d'emploi sans qualification qui constituent le plus grand nombre des chômeurs (73%), mais également chez les chômeurs diplômés en quête d'un premier emploi, de plus en plus nombreux. L'absence de revenus et/ou de qualification constituant pour les uns et pour les autres une contrainte majeure à la création de micro entreprise.

D'autre part, la création d'activité reste prédominante dans le secteur des services (transport notamment), alors que c'est le secteur de l'agriculture qui offre le plus d'avantages en termes de bonification d'intérêts. Sur le plan de la localisation, les projets sont concentrés dans les wilayate du centre et les agglomérations urbaines, au détriment des zones rurales qui demeurent les plus pauvres et les plus touchées par le chômage.

- Les micro crédits, gérés par l'Agence de Développement Social, concernent les projets dont le coût est inférieur à 350 000 DA. L'apport personnel du promoteur est de 10% du montant du projet et l'emprunt auprès de la banque bénéficie d'un taux d'intérêt bonifié.

Les micro crédits n'ont réellement été mis en œuvre qu'en Novembre 1998. Le nombre des dossiers réceptionnés par les services de l'ADS s'élève à 27 551, ce qui traduit un intérêt certain pour cette forme de crédits. Néanmoins, seulement 2 949 décisions de conformité ont été établies, soit environ 11% des dossiers déposés. Cet écart fait apparaître un important décalage entre l'ampleur des attentes des populations par la mise en œuvre d'un tel dispositif et la faiblesse des résultats obtenus.

Micro- entreprise et micro- crédit sont deux dispositifs qui visent en fait une meilleure insertion de personnes ayant un minimum de capacités financières à créer des activités. La création d'emploi et l'amélioration des sources de revenu

qu'ils impliquent peuvent contribuer à améliorer la situation sociale des bénéficiaires et de leurs familles.

Néanmoins, la mesure de leur efficacité à terme sur le plan social ne peut être rendue possible que par la disponibilité de statistiques relatives aux caractéristiques des bénéficiaires d'une part, et par la mise en place d'un système de suivi des bénéficiaires, qui permette de renseigner sur la pérennité des activités créées. Ces informations ne sont pas fournies dans les bilans élaborés.

- Les emplois d'attente

Ces derniers, à travers les emplois salariés d'initiative locale, ont été initiés en 1990 dans le cadre du DIPJ. Depuis ils revêtent plusieurs formes, plusieurs niveaux de rémunération et sont pris en charge par des structures et organismes multiples .

- Les ESIL sont pris en charge par les directions à l'emploi des jeunes et rémunérés à un taux de 2 800 DA. En 2000, le nombre d'emplois créés dans ce cadre s'élève à 145,4 milliers soit 55,1 milliers exprimés en équivalent permanent contre respectivement 157,9 et 68, 3 milliers équivalent permanent en 1999.
- Les Indemnités pour Activité d'intérêt Général (IAIG), mises en œuvre depuis 1996, sont prises en charge par l'ADS et rémunérées à 2800 dinars par mois. Le nombre de bénéficiaires s'élève à 130 300 environ en 2000. Les activités d'intérêt général réalisées par les bénéficiaires de ce programme sont considérées comme la contrepartie à une aide de l'Etat en faveur d'une catégorie de population démunie mais en âge actif. Les activités que cette indemnité rétribue ne sont pas considérées comme des emplois, alors que le montant de l'indemnité versée est équivalent à celui des ESIL qui ont le statut d'emploi salarié et qui concernent des activités locales qui ne se distinguent pas de façon nette des activités d'intérêt général.

Une certaine cohérence entre le dispositif des activités d'intérêt général et celui des ESIL doit donc être recherchée. Pour ce faire il y aurait lieu d'adapter le système d'indemnités à l'objectif de lutte contre l'appauvrissement, en particulier en précisant sa finalité, en redéfinissant les critères d'accès à la

lumière de l'expérience menée et en harmonisant les niveaux d'indemnités avec la nature des activités.

- Les Contrats Pré – Emploi : La spécificité du chômage des universitaires et son ampleur, ont amené les autorités publiques à prendre en considération la particularité de cette catégorie de demandeurs d'emplois. C'est ainsi qu'en 1998, ont été mis en place les CPE, destinés à faire acquérir aux diplômés de l'université et de la formation professionnelle de niveau 5 (technicien supérieur), une première expérience professionnelle susceptible de faciliter leur insertion dans le monde du travail. Les CPE sont pris en charge par le budget de l'Etat, les rémunérations des bénéficiaires s'élèvent à 4.500DA par mois pour les techniciens supérieurs et 6.000DA par mois pour les universitaires. Le nombre des placements réalisés dans ce cadre s'élève à 10.566 en 1999 et 9.711 en 2000.
- Des Centres de Recherche d'Emploi(CRE) et d'Aide au Travail Indépendant(ATT) ont été mis en place par la CNAC en 1998 et ont pour objectif d'apporter une assistance aux bénéficiaires de l'allocation chômage en fin de droit et demandeurs d'emploi au plan de l'information, afin de leur faciliter les démarches administratives. La jeunesse de ce dispositif ne permet pas d'en établir une évaluation pertinente.

Depuis la mise en œuvre des dispositifs de soutien à l'emploi et de lutte contre le chômage en 1987, on évalue leur contribution à l'emploi à 1.431.000 (exprimés en équivalent permanent), soit environ près de 120 000 emplois en moyenne par an. Néanmoins ce chiffre appréciable en terme de volume doit être relativisé par le fait que la quasi totalité sont des emplois précaires, le taux de permanisation n'excédant pas 2%. D'autre part, les niveaux de rémunération de ces emplois et la faible qualification des bénéficiaires permettent difficilement, en l'absence d'un programme de formation d'accompagnement, d'entrevoir de réelles perspectives d'insertion durable.

Dans les faits, les mesures qui visent l'emploi comme paramètre privilégié d'insertion sociale des catégories les plus défavorisées se sont avérées insuffisantes à elles seules. Conçus en tant que palliatifs, dans une conjoncture économique caractérisée par l'absence de relance, les dispositifs de soutien à l'emploi se sont multipliés et ont progressivement élargi leur champ d'intervention au détriment des services publics à caractère pérenne.

Chapitre II - L'Environnement

Introduction

Le premier rapport national sur le développement humain de l'Algérie mettait l'accent sur le fait que « la question de l'environnement n'a pas bénéficié de l'attention nécessaire au moment où se mettait en place le programme d'industrialisation, et n'a commencé à émerger, de façon formelle, qu'à partir de la fin des années soixante dix... ».

Depuis le début des années quatre vingt, avec la promulgation d'une loi relative à la protection de l'environnement, cette question est prise en charge par une structure gouvernementale.

En effet, depuis plusieurs décennies, trois facteurs ont fortement influé sur la dégradation de l'environnement, il s'agit de la forte croissance démographique, de l'urbanisation rapide et du processus d'industrialisation.

Ces différents facteurs, étroitement imbriqués et qui s'alimentent mutuellement, ont été aggravés au cours de la dernière décennie durant laquelle, avec la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel, l'on a assisté à un assèchement des ressources, tant au niveau du budget de l'Etat qu'au niveau des entreprises.

Ces effets se sont faits sentir en particulier à travers la réduction des budgets de fonctionnement et d'équipement, l'arrêt des programmes de grands travaux, qui contribuaient au désenclavement des régions et à la lutte contre la désertification, l'abandon de la planification, notamment en matière d'aménagement du territoire.

Au niveau des entreprises, malgré les audits réalisés qui avaient permis de tracer un programme prioritaire de lutte contre la pollution industrielle, l'état de déstructuration des entreprises et les problèmes financiers auxquels elles ont eu à faire face, n'ont pas permis la prise en charge des dépenses nécessaires à la réduction de la pollution.

Une telle situation ne pouvait qu'amplifier les problèmes, aggraver l'état déjà dégradé et précaire de l'environnement et des ressources non renouvelables, et faire peser, de ce fait de lourdes menaces sur le développement durable.

L'Algérie vit en effet une crise écologique profonde. Les ressources en eau, en sols et en forêts sont limitées et fragiles. Les politiques de conservation de ces ressources n'ont pas toujours été adéquates, et l'absence de politiques

pastorales et foncières efficaces a contribué à la détérioration des écosystèmes. De par son héritage géographique et climatique, l'environnement de notre pays est fragile. Situé en zone méditerranéenne semi-aride, l'environnement se caractérise par un sol peu fertile, la rareté de l'eau et de la diversité biologique. En outre, les phénomènes de déforestation et de désertification menacent les ressources de la biodiversité.

Un autre facteur déterminant de la crise est la croissance urbaine et les effets pervers dus à sa non maîtrise, ainsi que l'inefficacité des politiques agricoles et rurales qui ont provoqué un exode rural massif, amplifié au cours de la dernière décennie par les effets du terrorisme intégriste.

La croissance démographique et une politique d'aménagement du territoire inadéquate ont en outre provoqué une littoralisation des activités préjudiciables à la durabilité du développement. Ces facteurs, conjugués à une industrialisation mal maîtrisée ont engendré un accroissement notable des pollutions (air, eau, sols) et la prolifération des déchets urbains et industriels.

Les impacts d'une telle situation sur le développement humain sont importants :

- La dégradation des ressources biologiques dans les bassins versants, les forêts et les steppes affectent prioritairement les revenus des pauvres, lesquels, abandonnant les terres qui ne leur permettent plus de vivre de manière décente, émigrent vers les villes ou leur périphérie et viennent grossir les bidonvilles, se retrouvant ainsi face aux problèmes du logement précaire, des revenus urbains très limités et du chômage.
- Les effets sur la santé publique se caractérisent par la persistance ou le développement des maladies à transmission hydrique, des affections respiratoires et autres pathologies qui affectent en priorité les pauvres, dont les conditions de vie et les revenus ne permettent pas toujours de se prémunir contre ces maladies, ou de suivre des traitements longs et coûteux.

1- Des ressources naturelles dégradées :

La dégradation des sols :

La faible couverture végétale des sols algériens accélère leur dégradation. Les structures foncières du secteur privé se caractérisent par une absence quasi générale de titre de propriété notamment dans les zones en pente où la petite exploitation est dominante, une parcellisation élevée entraînant un émiettement

excessif des exploitations (10 ha en moyenne en 1966, 5 ha en 1989), ce qui n'incite pas à l'investissement parfois coûteux de préservation des terres et favorise des systèmes de culture extensifs et parfois l'abandon des terres.

Les exploitations agricoles collectives et individuelles du domaine privé de l'Etat (EAC-EAI) bénéficient des anciennes terres fertiles coloniales et sont en général de taille suffisante. Elles souffrent actuellement de contraintes liées notamment au statut foncier et à l'inadéquation des mécanismes de financement et de crédit qui entravent les programmes d'investissements favorables à leur conservation.

L'érosion hydrique des sols :

Elle touche particulièrement les sols nus, à pente plus ou moins forte. Elle a des origines multiples :

- historiques, telles que le refoulement des populations dans les zones marginales pendant l'ère coloniale, ce qui a développé la pratique des défrichements,
- anthropiques, liées aux pratiques agricoles et à l'abandon des terres
- naturelles, du fait de l'influence du climat (semi-aride) et du caractère torrentiel des pluies.

Résultat de ces différents facteurs, le taux d'érosion (obtenu par le rapport entre la surface érodée et la surface de la zone) est important, il est estimé à 20% à l'est du pays, 23% au centre et 43% à l'ouest, où l'érosion est particulièrement sévère.

L'absence de suivi de la politique de lutte contre l'érosion, la croissance démographique et les contraintes foncières ont accentué le phénomène, tout particulièrement en ce qui concerne les pertes de fertilité et l'envasement des barrages :

- les pertes de productivité sont estimées à 4 quintaux de blé à l'hectare pour la SAU labourée, ce qui correspond à 1,4 millions d'ha concernés par la dégradation, 100 unités fourragères par hectare dans les jachères (soit 0,6 millions d'hectares) et 300 unités fourragères par hectare dans les parcours de l'Algérie du Nord (soit 1,1 million d'hectares).
- l'envasement des barrages représente 500 millions de m³, soit plus de 10% de la capacité totale des barrages en exploitation (4,5 millions m³) ; sur les 35 bassins versants étudiés, 8 sont érodables sur 40% de leur superficie.

La déforestation :

Elle constitue un phénomène évolutif dans le temps, la destruction progressive ou massive de la couverture végétale forestière étant liée à des causes anthropiques (incendies) et quelquefois naturelles (pathologies).

Malgré des programmes de reforestation importants (972 000 ha de 1962 à 1997, non inclus le programme des grands travaux réalisé récemment et non encore évalué), le taux de réussite reste limité (42%) en raison notamment d'une absence de traditions sylvicoles et d'une insuffisante maîtrise des actions forestières, ne permettant pas ainsi d'endiguer de manière efficace le processus de déforestation.

La superficie détruite représente un peu plus d'un million d'hectares entre 1955 et 1997, ce qui correspond à un taux de déforestation de l'ordre de 24 000 ha par an (soit 21% en 42 ans). Le taux ne doit pas occulter le fait que c'est surtout la forêt en bon état qui disparaît, plus ou moins bien remplacée par des maquis, des broussailles ou des reboisements avec des signes de dégradation plus ou moins récents.

Outre le faible taux de réussite des reboisements, les principales causes de la déforestation sont imputables :

- aux incendies : de 1963 à 1997, la surface totale incendiée est de 1.159.623ha, soit une moyenne annuelle de 33 000 ha/an,
- au surpâturage : la forêt est considéré par les riverains comme un réceptacle de parcours permanents par les éleveurs du Nord et un terrain d'accueil de la transhumance des troupeaux steppiques,
- aux coupes illicites, favorisées par l'augmentation du prix du bois et le recours au bois de chauffage dans les régions enclavées non encore desservies par le gaz naturel,
- aux problèmes phytosanitaires : la surface minimale probable infestée par la chenille processionnaire avoisine ou dépasse 200 000 ha. Le taux d'affaiblissement forestier qui en découle est de l'ordre de 15% depuis 1966.

Le phénomène de déforestation contribue à accélérer le processus de désertification.

La désertification :

Elle se traduit par la régression du couvert végétal et de la biomasse, une forte érosion, la dégradation des sols et un ensablement progressif.

La population vivant en zone steppique a été multipliée par quatre en 40 ans, le surpâturage a été quant à lui multiplié par cinq (1 équivalent ovin pour 4 ha en 1968 pour 1 équivalent ovin pour 0,78 ha en 1992). En outre, l'extension non maîtrisée des surfaces cultivées (1,1 million ha en 1968, 2,1 millions ha en 1992), l'inadéquation du code pastoral qui n'incite pas les éleveurs à investir pour la régénération des ressources biologiques, expliquent l'accélération du phénomène de désertification, avec pour conséquences, selon les données de la carte de sensibilisation effectuée par le CNTS en 1997 :

- 487 900 ha désertifiés
- 215 000 ha très sensibles à la désertification
- 5 000 000 ha sensibles à la désertification
- 3 700 000 ha moyennement sensibles à la désertification

L'action conjuguée des différents facteurs de dégradation a conduit à une réduction proche des deux tiers (2/3) des potentialités fourragères, qui passent de 1,6 milliards d'unités fourragères en 1966 à 530 800 millions d'unités fourragères en 1996.

Les pertes de productivité des ressources naturelles atteignent un niveau critique. L'exode rural s'amplifie, aggravant la crise urbaine. La gestion durable des ressources naturelles nécessite une intervention plus soutenue des pouvoirs publics, que ce soit pour la question fondamentale du rapport à la terre en tant qu'espace écologique, que pour celle de la propriété et du capital économique qu'elle représente.

Cela implique le réexamen de certains principes de la politique foncière, notamment dans les dispositions législatives et réglementaires régissant les droits de propriété et /ou de jouissance, qui favorisent la stabilité et l'investissement des paysans, l'amélioration de leurs conditions de vie et leur participation. C'est l'une des conditions de la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles.

2. Des ressources en eaux dégradées en quantité et en qualité :

La disponibilité théorique en eau par an et par habitant est l'une des plus faibles du bassin méditerranéen, elle a chuté de 1.500 m³ en 1961 à des valeurs inférieures au seuil de rareté

(1.000 m³ selon le World Ressources Institution) soit 720 m³ en 1990 et 630 m³ en 1998, du simple fait de la croissance démographique. Sans un effort important de mobilisation supplémentaire de cette ressource, la disponibilité serait encore réduite à 430 m³ par habitant à l'horizon 2020. La situation est due essentiellement à la faiblesse et à l'irrégularité des précipitations dans l'espace et dans le temps, à la persistance des périodes de sécheresse et aux faibles capacités de retenue et de stockage de l'eau.

En outre, l'infrastructure de mobilisation de ressources en eau ne s'est pas accompagnée d'une gestion durable et efficace des réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement. En effet :

- Les pertes d'eaux dans les réseaux sont très élevées, elles sont de l'ordre de 420 milliards de m³ par an soit environ 40 %. En ce qui concerne les eaux d'irrigation, la situation est similaire : 50 % des eaux sont perdues, soit environ 150 millions de m³ par an, sur la base des moyennes des quotas alloués au cours des cinq dernières années.
- La protection de la qualité des ressources en eaux est insuffisante : si les réseaux de distribution sont bien développés au prix d'un effort soutenu depuis 1970 (85 % de la population agglomérée était raccordée à un réseau public en 1998), il n'en est pas de même de la réalisation des systèmes d'épuration et d'assainissement, qui n'a pas suivi le même rythme et dont les capacités installées sont estimées à environ 4 millions équivalent habitant seulement.

Encore faut il préciser que le rendement épuratoire de ces stations est quasi – nul, notamment en raison de la non - disponibilité de ressources financières nécessaires à leur gestion.

Le volume annuel d'eaux usées rejetées, estimé à 600 millions de m³ charrie 200.000 tonnes de matières organiques et constitue une source de pollution importante non seulement du littoral mais surtout des ressources en eau déjà rares.

En matière d'assainissement rural, un programme important correspondant à 435 bassins de décantation (représentant une population totale raccordée

équivalente à 1 million d'habitants) a été lancé en 1987 et effectivement réalisé. Néanmoins, en raison du manque de moyens des communes, l'entretien des bassins, qui consiste en un curage une à deux fois par an, est insuffisamment pris en charge.

Cette situation n'est pas sans effet sur la santé de la population, en effet, et bien qu'en constante régression, les maladies à transmission hydrique restent un problème de santé publique important: leur incidence moyenne (nombre par milliers), évaluée pour le période 1992 – 1996 est de 0,19 pour mille pour le choléra, 13,19 pour mille pour la typhoïde, 9,13 pour mille pour les dysenteries et 11,41 pour mille pour les hépatites virales.

On relèvera néanmoins une nette diminution de l'incidence de ces maladies en 1999 , dont le taux global est passé de 40,36 cas pour 100 000 habitants en 1997 à 26,69 cas pour 100 000 habitants en 1999. On notera également qu'aucun cas de choléra n'a été recensé en 1999.

La gestion inadéquate des réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement ainsi que des stations d'épuration, principal responsable de la persistance de ces maladies, est justifiée par des questions de qualifications du personnel et de maîtrise technique.

En outre, les contraintes dues aux facteurs suivants contribuent à la non maîtrise de la gestion des réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement :

- L'absence d'un cadre cohérent et global de gestion, d'exploitation et de maintenance des ces infrastructures, qui définisse en particulier les responsabilités respectives des entreprises publiques de l'eau et des communes,
- La faiblesse des moyens financiers disponibles au regard des coûts de réhabilitation des réseaux d'épuration des eaux usées qui ne peuvent être couverts dans le cadre de la tarification unique actuellement en vigueur.

Malgré la crise de l'eau en perspective et les conflits épineux d'arbitrage entre ses différentes utilisations, cette ressource est toujours considérée uniquement comme un bien social. L'eau potable est toujours très fortement subventionnée, à concurrence de 75 % de son coût de mobilisation et la redevance d'assainissement (20 % de la facture d'eau) est insignifiante au regard des frais de gestion des stations d'épuration.

La longue histoire de l'eau en tant que **bien social** et ses effets négatifs (pertes de ressources, surcoûts en santé publique) suggère qu'une politique nouvelle soit mise en œuvre pour intégrer dans la conscience des groupes d'utilisateurs et des citoyens, la nécessité de l'usage durable de la ressource en eau, désormais **bien économique**. L'approche intégrée de la gestion durable doit tenir compte des différentes pressions qui s'exercent tant du côté de l'offre que de la demande et nécessite des mesures appropriées, qui s'inscrivent dans le programme de réformes engagé :

- Des réformes institutionnelles, afin de séparer les missions de service de celles qui incombent aux acteurs chargés sur le terrain des opérations de réalisation ou de prestation, incluant l'ouverture de la concession à des opérateurs de droit privé sous forme de partenariat ou de gestion concédée,
- La restructuration de la tarification, pour parvenir à terme à la couverture effective des coûts, sans pour autant pénaliser les plus pauvres,
- L'implication plus grande des groupes d'utilisateurs et de citoyens, pour développer le nécessaire sentiment de responsabilité collective,
- Le développement et la diffusion large de technologies et de pratiques économes en matière d'utilisation des ressources en eau.

3. Les effets pervers induits par la « littoralisation » du développement et l'urbanisation non maîtrisée :

L'occupation actuelle du territoire est essentiellement marquée par la très forte concentration des activités et du peuplement sur le littoral et par l'anarchie qui caractérise la forte poussée de l'urbanisation.

Cette situation se traduit par :

- une sur - occupation et des contraintes pour la frange côtière (qui représente 4% de la superficie totale du pays) avec toutes les conséquences actuelles et prévisibles sur l'environnement,
- des gaspillages, des pressions diverses et des problèmes sociaux, au niveau des villes elles mêmes, dont le développement n'est pas maîtrisé ni vraiment géré (pertes de terres agricoles, pollutions, habitat précaire, quartiers marginalisés).

La dégradation du littoral et de la qualité des eaux marines :

En outre, l'évolution de la population littorale et des activités économiques rend compte de la dégradation de la région littorale et de son aggravation :

- plus des deux tiers de la population réside sur 4 % du territoire. Les wilayas côtières qui occupent 2 % du territoire concentrent 40% de la population. Le nombre de villes côtières de plus de 100.000 habitants, au nombre de six (06) en 1997, a depuis doublé.
- une proportion importante de l'industrie nationale est implantée sur le littoral : 5.242 unités industrielles sur un total de 10.202, soit 51,49, selon un recensement de 1993.

Dans le domaine agricole, les meilleures terres équivalentes à 1.632.000 hectares y sont également situées, drainant des flux migratoires relativement importants concernés par l'emploi agricole.

Le tourisme balnéaire est le troisième facteur important. Il est marqué par son caractère national et sa concentration spatio-temporelle.

Cette situation de sur occupation du littoral s'explique par des facteurs naturels (eau, sols, climat) mais aussi par des facteurs historiques (héritages coloniaux, investissements post indépendance) qui ont provoqué un exode rural au détriment des zones intérieures.

Les pressions sur les zones côtières et leurs conséquences sont diverses :

- la déperdition de terres agricoles : à elles seules, les trois régions métropolitaines côtières (Alger – Annaba – Oran) ont perdu 21.250 hectares, soit 17% du total de leurs terres agricoles accaparées par l'urbanisation anarchique,
- l'érosion côtière : sur 250 – 300 kilomètres de plages, 80 % connaissent une situation d'érosion explicable par l'accumulation des sédiments dans les barrages et les ports, l'extraction abusive de sable, la mauvaise occupation du rivage,
- l'envasement des ports : en l'absence d'une politique de dragage et d'entretien régulier, les ports s'ensavent et s'ensablent. Les volumes d'envasement et d'ensablement sont estimés à 20 millions de m³ pour les 18 plus grands ports.
- la dégradation de la qualité des eaux marines.

Les apports telluriques de polluants sont importants. Le volume d'eaux usées non traitées qui arrivent dans les enceintes et rades portuaires est estimé à 1

million m³/ jour, avec des charges de pollution importantes : 88.000 tonnes par an de DBO 5 et 186.000 tonnes par an de DCO.

En ce concerne les métaux lourds, cinq (5) ports dépassent les normes pour le mercure, treize (13) pour le plomb, quatre (4) pour le cuivre, quatre (4) pour le zinc et un (1) pour le chrome. Pour les hydrocarbures totaux, la quasi –totalité des grands ports présentent des pics qui dépassent les normes de référence.

Enfin, cinq (5) ports sont situés au – dessus de la valeur limite pour la pollution microbienne.

En dehors des zones portuaires, de nombreux sites sont interdits à la baignade pour la mauvaise qualité bactérienne des eaux (135 plages interdites de baignade en 1996).

Les effets d'une urbanisation rapide et non – maîtrisée :

Le taux d'urbanisation a connu un rythme de croissance sans précédent.

Tableau 36 : Evolution du taux d'urbanisation de 1945 à 1998

1945	1966	1987	1996	1998
6,6 %	25 %	49,6 %	52 %	58,3%

Source : RGPH

Si la ville a été pendant un certain temps un instrument de développement économique et social, avec l'explosion démographique et la crise qui s'est installée durablement, les mutations se sont avérées trop rapides pour être contrôlées. Les extensions spatiales ont été très importantes pour des villes qui n'y étaient pas préparées sociologiquement : comportements urbains non acquis, déracinement culturel, non prise en charge des espaces connus, aggravation du malaise urbain.

Avec le triplement de la population, une politique de réponse à une demande sociale sans cesse croissante en logement, a été privilégiée au détriment d'une approche multi-sectorielle de la ville insérée dans une politique d'aménagement du territoire bien réfléchi.

Malgré les programmes importants de logements sociaux (zones d'habitat urbain normalisé : ZUHN) et de lotissements, la demande ne pouvait être satisfaite.

Selon les données du recensement (RGPH 1998) le parc de logements est estimé à 4,1 millions d'habitations . Le taux d'occupation par logement (TOL) est passé de 6,1 au début des années 1960 à 7,14 en 1998. Le TOL est en fait

supérieur à 9 pour 55% des logements. Le déficit actuel est estimé à plus de 1 million de logements avec une demande supplémentaire de 600.000 logements à l'horizon 2020.

Le rythme d'urbanisation a profondément modifié le cadre physico spatial de l'Algérie et a favorisé l'émergence du malaise urbain.

L'expérience des ZUHN est significative à cet effet. Il s'agit d'extensions urbaines en rupture avec les centres existants, occupées par des logements dits sociaux, souvent dépourvues d'équipements collectifs, caractérisées par leur architecture monotone et répétitive.

Plus de 100 agglomérations ont connu l'implantation de plus de 250 ZHUN, sur une superficie globale de 23.000 ha pour 650.000 logements réalisés.

Ces ZUHN sont caractérisées par leur gigantisme et leur expansion rapide. Une ZUHN moyenne (100 ha, 3.000 logements) correspond à 25.000 habitants, ce qui correspond à une urbanisation dans la même agglomération effectué en 100 ans.

La politique du lotissement est un autre élément qui a contribué à façonner le paysage urbain et général par des extensions urbaines démesurées, notamment depuis 1974 avec l'avènement du monopole communal sur les réserves foncières. L'instruction de lotir 200 lots de 200 à 400 m² par commune et par an a permis la cession de 400.000 lots, souvent à des prix dérisoires. Si cette politique a permis de déclencher la dynamique de l'auto construction, certes non maîtrisée, mais sans laquelle la crise du logement aurait été plus grave, les mêmes effets pervers que pour les ZUHN sont constatés.

Les centres urbains existants connaissent une dégradation accélérée, compte tenu de la vétusté du parc, de la sur – occupation, de la politique des bas loyers et de l'absence de gestion (maintenance, entretien).

L'habitat précaire constitue une autre préoccupation. S'il a régressé en termes relatifs depuis 1966, le mouvement a probablement repris à la hausse avec l'installation de la crise depuis le début des années 1990. Le RGPH 1998, estime les constructions précaires à 5,81% du parc total. Dans le parc des logements occupés, l'habitat précaire représente 6,95%.

Tableau 37 : Evolution de l'habitat précaire de 1966 à 1998

1966	1977	1987	1992	1998
10,3 %	9,3 %	6,4 %	6,1%	6,95%

Source : RGPH

L'habitat précaire recouvre plusieurs formes : les bidonvilles et assimilés, et les quartiers sous équipés réalisés progressivement en dur sans infrastructures de base (AEP, assainissement). Il est estimé à 400 000 logements dont 120 000 de type bidonville. Il est concentré autour ou dans les grands centres urbains ou les petites villes limitrophes : 40 % des communes sont concernées, à raison de 2 à 3 quartiers par commune sur une surface moyenne de 11ha pour 270 constructions. Le TOL est 7,2 par logement, 58 % des logements ont moins de 2 pièces, 82 % moins de 3 pièces.

Si 58% de ces logements sont alimentés en électricité , en revanche, l'alimentation en eau potable se fait en général par l'intermédiaire de bornes fontaines. En matière d'assainissement, 40% de ces logements sont raccordés à un réseau d'égout, 26 % à des fosses, 32 % déversent dans des rigoles.

A la non maîtrise de l'expansion urbaine et à la dégradation du tissu urbain s'ajoutent des problèmes environnementaux sérieux. Outre les problèmes des eaux usées domestiques non traitées, la prolifération de décharges de déchets solides non contrôlées et la pollution de l'air due au trafic automobile, constituent un véritable fléau avec des conséquences sur la santé publique des citoyens.

A l'heure actuelle la collecte des déchets ménagers est dévolue aux services communaux pour lesquels la fonction assainissement et voirie reste insuffisamment prise en charge, au vu du manque de moyens financiers, de formation des gestionnaires et de directives précises.

La quantité de déchets générés est estimée à plus de 5 millions de tonnes/ an. Si la collecte est plus ou moins bien effectuée dans les grands centres urbains à l'aide de véhicules souvent en mauvais état et à partir de dépôts non standardisés et d'une programmation non rigoureuse, la mise en décharge « contrôlée » est quasi inexistante, ce qui explique la prolifération de décharges sauvages.

Pour les 281 décharges recensées en 1996, l'aire totale affectée aux déchets est de l'ordre de 2 500 ha représentant 70% des besoins totaux estimés : un nombre important d'agglomérations urbaines souffrent du manque d'aires affectées aux déchets.

Les conséquences sont nombreuses :

- pollution de nappes phréatiques, émanations gazeuses, proliférations de rongeurs et de moustiques,

- pollution due à l'incinération des déchets et son impact sur la santé publique,
- pertes économiques (recyclage non opéré, absence de compostage) et pertes esthétiques.

La pollution de l'air d'origine automobile affecte également la plupart des grandes agglomérations (Alger, Oran, Constantine, Annaba). Les mesures effectuées pour l'agglomération d'Alger indiquent que la concentration de plomb était déjà en 1985 deux fois supérieure à la valeur guide de l'OMS. Pour les fumées noires, elles étaient trois fois supérieures. De même malgré la non disponibilité de données récentes sur mesures de ce type de pollution, les oxydes d'azote, les oxydes de carbone et les composés organiques volatiles, n'ont cessé d'augmenter, avec un parc en net accroissement depuis 1985.

Un parc automobile en constante évolution (5 % par an) et sa vétusté (70% des 2,2 millions de véhicules ont plus de 15 ans d'âge) expliquent en partie cette situation.

L'inadaptation de la législation (normes d'émission) et la non application d'une politique de contrôle des véhicules sont responsables de son aggravation.

L'introduction du GPL- carburant et de l'essence sans plomb a certes démarré mais ne bénéficie pas de mesures incitatives et des investissements nécessaires à leur généralisation.

Les maladies respiratoires (bronchites chroniques, asthmes, cancers du poumon) se développent : 900 000 cas selon l'enquête épidémiologique effectuée en 1996. Les spécialistes estiment que 25 % de la morbidité est imputable à l'environnement, ce qui donne une idée des surcoûts indirects par la pollution de l'air.

Extensions urbaines anarchiques, dégradation du cadre bâti, services collectifs (AEP, déchets solides, assainissement....) inefficaces, la fonction économique des grandes villes disparaît avec le tarissement de l'emploi industriel non remplacé par l'emploi local notamment les services de proximité (cadre de vie, environnement, culture, loisirs). Les revenus urbains baissent, la pauvreté se développe, la mal vie se propage. L'environnement se dégrade et les différentes pollutions (eaux usées, déchets solides, pollution de l'air) engendrent des surcoûts en santé publique sans cesse croissants.

Les corrections et les infléchissements des tendances lourdes qui affectent le littoral et le rythme de l'urbanisation, nécessitent de renouer

avec la croissance et de redéployer le développement vers les régions intérieures du pays. « La reconquête du territoire national » telle qu'elle est à juste titre réclamée par l'option « hauts plateaux et grand sud » est une approche incontournable pour la maîtrise de l'évolution future des régions littorales .

Des actions d'aménagement du territoire sont à envisager en raison des seuils d'irréversibilité qui risquent d'être atteints dans la région tellienne et surtout sa frange côtière.

La mise en valeur agricole, le développement hydro-agricole, la construction d'avantages comparatifs pour les régions intérieures et leurs métropoles régionales ou locales permettant le développement de l'emploi, tels sont les défis d'une politique rationnelle d'aménagement du territoire.

La gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des ressources en eaux, déjà évoquée, est une composante essentielle de l'aménagement durable et équilibré du territoire.

La décentralisation, avec une plus large autonomie et un pouvoir de décision accru au niveau local, constitue également un levier important. Elle implique bien entendu la révision du régime des finances locales.

En ce qui concerne l'urbanisme, l'adoption des textes législatifs et réglementaires pour mettre fin aux constructions illicites et aux extensions urbaines anarchiques, revêt un caractère urgent. Il conviendra également d'engager des actions pour améliorer la qualité du cadre bâti, et de mettre en œuvre des programmes de traitement des sites dégradés dans le tissu urbain.

L'amélioration de la gestion environnementale des villes (AEP, assainissement, déchets solides, transport...), le renforcement des capacités d'intervention des services municipaux concernés et la restructuration de la tarification des prestations environnementales, en sont les conditions nécessaires.

4- Un développement non durable dans les secteurs industriel et énergétique

Le processus de développement économique amorcé au début des années 1970, s'est effectué dans des conditions qui n'ont pas pris en charge les priorités environnementales : logiques économiques des opérateurs industriels qui ont favorisé les sites faciles à aménager, proches des réservoirs de main d'œuvre et des utilités nécessaires au bon fonctionnement des projets (eau ,

électricité) . En l'absence d'études d'impact, de vastes étendues de terres agricoles ont été consommées, et dans les choix technologiques opérés, une partie importante des unités industrielles n'ont pas été dotées d'équipements anti-pollution. Les eaux résiduaires non traitées , les rejets atmosphériques, la production de déchets industriels et de toxicités diverses, se sont généralisées dans les zones industrielles.

Les eaux usées industrielles

Sur la base d'une estimation réalisée sur un échantillon d'une centaine d'unités et d'un taux de marche normal, les entreprises industrielles génèrent annuellement :

Plus de 220 millions m³ d'eaux usées

55 000 tonnes DBO₅

135 000 tonnes de matières en suspension

8 000 tonnes de matières azotées

Avec un taux de marche de 60% des capacités nominales, le volume d'eaux générées serait de 130 millions de m³.

A l'instar des eaux usées domestiques, les effluents industriels contribuent de façon notable à la pollution des cours d'eau et barrages.

Les capacités d'épuration restent faibles et représentent environ 20 millions de m³/an. En dehors du cas de l'entreprise SIDER, pris en charge dans le cadre d'un projet financé par la Banque Mondiale, l'autre point chaud est celui des unités de production de pâte à papier de Mostaganem et Baba Ali qui nécessitent des investissements importants.

Les déchets dangereux

La réglementation concernant la prise en charge des déchets dangereux et des substances chimiques toxiques n'est toujours pas finalisée. Les déchets les plus violents sont à l'heure actuelle stockés dans des conditions plus ou moins acceptables au niveau de leur production.

Seules certaines catégories de déchets font l'objet d'une réglementation spécifique :

- les PCB : un décret de 1986 interdit leur achat, cession ou utilisation, il fixe également les conditions de détention, de transport et de stockage de ceux

existants sur le marché. Dans l'attente d'une solution définitive, ces déchets sont regroupés.

- les huiles usagées : leur collecte et leur utilisation sont réglementées. Le décret interdit leur rejet dans la nature et fait obligation aux sociétés les distribuant de les récupérer après usage. Dans la pratique, seulement 80% des huiles usagées sont récupérées par NAFTAL en vue d'un recyclage à l'étranger. Les huiles rejetées dans les stations services et les vidanges sauvages constituent un problème environnemental important.

Mis à part ces quelques dispositions, le problème des déchets dangereux reste entier et non résolu. Selon une étude effectuée par un bureau d'études allemand, leur production est de l'ordre de 180 000 tonnes par an ainsi répartis :

- déchets biodégradables 9 500 tonnes
- déchets organiques 6 500 tonnes
- déchets inorganiques 48 000 tonnes
- déchets huileux 58 000 tonnes
- déchets peu toxiques 55 000 tonnes

D'autres catégories de déchets font également l'objet de préoccupations.

- Les déchets hospitaliers : 125 000 tonnes/ an (dont 33 000 tonnes toxiques et 22 000 tonnes infectieux),
- Les déchets agrochimiques (pesticides, insecticides périmés) dont le stock est évalué à 2 200 tonnes,
- Les déchets amiantés : 7 000 tonnes / an.

Les rejets atmosphériques

Ils sont constitués essentiellement d'émissions de poussières, de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote.

Les émissions de poussière ont pendant longtemps été très importantes à l'intérieur et au voisinage des cimenteries où, sur certains sites, les concentrations étaient jusqu'à 10 fois supérieures aux valeurs guides.

Le programme en cours visant à équiper l'ensemble des cimenteries d'électrofiltres devrait permettre de remédier à la situation. Le complexe ENSIDER de Annaba fait l'objet de la même attention dans le cadre d'un projet financé par la Banque Mondiale. Le secteur minier (complexe de Djebel

Onk) et les plâtreries sont également, mais à un moindre degré, responsables d'émissions de poussière.

Après la fermeture de l'unité d'acide sulfurique d'Asmidal, et les investissements consentis par l'unité d'électrolyse de zinc de Ghazaouet, la pollution atmosphérique par le dioxyde de soufre devrait être considérablement réduite.

Enfin, en ce qui concerne les oxydes d'azote, les centrales de production électrique et, dans une moindre mesure, les raffineries de pétrole et les complexes GNL constituent, après le trafic automobile, les principales sources d'émission.

Il est souvent fait référence à des facteurs techniques pour expliquer les émissions d'origine industrielle : surexploitation et/ ou vétusté de certaines unités, manque de maintenance, manque de maîtrise dans les paramètres de fonctionnement de certaines installations.

A ces raisons, se greffent d'autres facteurs explicatifs :

- procédures d'études d'impact peu rigoureuses, absence de procédures d'audits environnementaux,
- absence et/ou non-respect des normes d'émission : aucune contrainte réelle n'est exercée sur les pollueurs,
- faiblesse des moyens d'exercice de la puissance publique : aucune inspection ou contrôle régulier par une structure officielle adéquatement équipée pour le suivi, n'est effectué,
- absence de motivation des générateurs de pollution : inexistence d'incitations économiques et financières à même de faire subir aux pollueurs les coûts de la dégradation sur l'environnement et les effets sur la santé publique,
- absence d'une politique de sensibilisation.

Ainsi est il nécessaire de réfléchir à une approche contractuelle entre l'Etat et les opérateurs dans les secteurs industriel et énergétique, en vue de leur faire intégrer progressivement les objectifs du développement durable.

Dans chaque secteur, il s'agira d'identifier de bonnes pratiques en s'appuyant sur une approche globale pour développer des stratégies opérationnelles dans les domaines environnemental, économique et social.

Chapitre III : Les inégalités

L'approche du développement humain implique que chaque individu puisse trouver, dans la société, les capacités d'épanouissement économique, social et culturel, s'exprimant principalement par la mobilité sociale. Pour ce faire, il doit pouvoir surmonter les inégalités d'accès à ces capacités résultant de son statut social. Aussi, au delà de l'amélioration collective des conditions de vie exprimées par les moyennes statistiques, cette approche consiste à rechercher comment est répartie cette amélioration entre les différents groupes sociaux, à examiner les mécanismes de répartition de ces améliorations, et à évaluer les capacités des politiques sociales à réduire les inégalités entre les groupes sociaux et les individus.

L'objectif de développement humain, donc de mobilité individuelle et collective, ne peut se réaliser sans des politiques sociales qui assurent en permanence, par des mécanismes appropriés, les corrections nécessaires aux inégalités inhérentes à tout processus de développement.

Les politiques sociales suivies depuis l'indépendance ont, dans l'ensemble, permis une substantielle amélioration des principaux indicateurs de développement humain en valeur absolue, mais n'ont pas réussi à effacer les inégalités en valeur relative entre les catégories sociales, les régions, les secteurs d'activité et entre hommes et femmes.

Les politiques sociales visant à réduire ces inégalités ont besoin, pour être pertinentes et efficaces, de s'appuyer sur une connaissance fine de la réalité. Les études dans ce domaine restent insuffisantes, trop parcellaires ou à l'inverse trop générales et revêtent souvent un caractère ponctuel, autant de facteurs qui limitent la capacité d'analyse. Sur la base des informations disponibles, le présent chapitre tentera de caractériser les inégalités, telles que saisies actuellement et à en rechercher les causes.

1 – Inégalités devant la Santé

D'importants efforts ont été consentis par le pays depuis des décennies pour développer les infrastructures de santé et former, de façon massive, des personnels d'encadrement de ces structures ce qui a permis d'atteindre un taux moyen de couverture de la population de niveau proche des normes internationales.

Néanmoins, des disparités importantes subsistent. Elles se manifestent notamment :

- Dans la répartition des médecins entre généralistes et spécialistes, ces derniers, en nombre insuffisant sont de surcroît en général concentrés dans les structures installées dans les grands centres urbains du nord du pays,
- Dans le taux de couverture de la population en termes de médecin par habitants : On relevait ainsi, en 2000, un déséquilibre flagrant entre les wilayas du nord et celles du sud, puisque le taux de couverture était évalué à 1 médecin pour 318 habitant à Alger, contre 1 pour près de 2000 à Adrar,
- Dans l'existence et la proximité des structures sanitaires. Ainsi, si dans les centres urbains et les principales agglomérations, les structures de santé sont généralement accessibles, dans certaines régions, les malades doivent parcourir des dizaines de kilomètres pour accéder à des structures de base (maternité, centre de santé).

Une étude réalisée pour le compte du Ministère chargé de la solidarité nationale, dans le cadre de la préparation de la première conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion fait état, dans certaines localités (retenues comme sites pilotes d'application du programme) de situations extrêmes, très en deçà des moyennes nationales, voire même des moyennes par wilaya.

C'est ainsi que pour le site « Les Planteurs »⁸, qui totalise 73 660 habitants vivant dans des conditions d'extrême précarité, on compte 1 médecin généraliste pour 12 573 Habitant et 1 infirmier pour 5261 habitants.

Les moyennes nationales montrent également que 1/6 des secteurs sanitaires ne disposait, au premier semestre 2000, d'aucun spécialiste⁹. Lorsque l'on sait que les secteurs sanitaires sont implantés dans des agglomérations, au moins de taille moyenne, on mesure les difficultés d'accès de la population aux soins spécialisés, surtout dans les zones rurales, et davantage s'agissant de la population vivant en zone épars¹⁰.

⁸ situé à 7 kilomètres de la métropole de l'Ouest du pays, Oran.

⁹ Source CNES, rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 2000.

¹⁰ Selon le RGPH 98, 20% de la population vit en zone épars.

Les femmes et les enfants sont davantage touchés par ces inégalités, dans la mesure où c'est dans les zones rurales et au niveau de la population vivant en zone éparses que l'on enregistre le plus fort taux d'accouchement à domicile, souvent sans aucune assistance.

Selon une étude réalisée par le Ministère de la Santé et de la Population, la mortalité maternelle, évaluée au niveau national à 117,4 pour 100 000 naissances vivantes, varie de 84,19 pour 100 000 dans la région centre à 158,78 et 210,58 pour 100 000 respectivement dans les régions sud ouest et sud est.

C'est également dans la région sud que la prévalence de la contraception est la plus faible, inférieure de 12,5 points à la moyenne nationale qui s'établit à 64%, selon les résultats de l'enquête EDG 2000.

Mais, selon la même enquête, c'est dans la région ouest que l'on relève les taux de vaccination les plus faibles (77% des enfants correctement vaccinés avant 1 an, contre 82% en moyenne nationale) et les taux de mortalité infanto juvénile les plus élevés, soit 51 pour mille pour la mortalité infantile et 67 pour mille pour la mortalité des moins de 5 ans, contre respectivement 39 et 48 pour mille en moyenne nationale.

Pour ce qui concerne la malnutrition, elle régresse dans sa forme modérée pour se situer à 6% en 2000, contre 10% en 1995 (MDG 95). Elle est plus élevée en milieu rural (7,8%) qu'en milieu urbain (4,8%), et nettement au dessus de la moyenne nationale dans le sud, où elle atteint 15,2%.

C'est également dans cette région que le taux de malnutrition grave est le plus élevé, s'établissant à 3,2% alors qu'il n'excède pas 1,1% dans les autres régions du pays.

2 – Inégalités devant l'éducation

Toutes les évaluations s'accordent à reconnaître que d'importants efforts ont été consentis par l'Etat algérien pour développer le système éducatif et faire reculer l'analphabétisme. Les données disponibles extraites des résultats des différents recensements montrent que le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus, a fortement régressé, passant de 43,62 en 1987 à 31,90 en 1998, soit une baisse de 12 points environ durant la période.

Néanmoins, des déficits en matière d'instruction de la population persistent, avec un écart important entre les sexes, en défaveur des femmes. C'est ainsi que selon le recensement de 1998, une proportion de 30,08% de la population

totale est constituée par les personnes sans instruction , parmi elles, 62,05% sont des femmes.

De même, l'analphabétisme reste beaucoup plus accentué chez les femmes avec un taux de 40,27%, contre 23,27% chez les hommes. En revanche, la tendance à la réduction de l'écart entre hommes et femmes déjà observée se poursuit. La réduction considérable de cet écart, qui passe de 26 points environ en 1987 à 16 points en 1998, est le résultat de l'effort de scolarisation entrepris depuis les premières années de l'Indépendance du pays et de l'obligation scolaire, qui a profité davantage aux filles.

Selon la distribution géographique, l'analphabétisme touche surtout les zones éparses (51,5%) et les zones agglomérées secondaires (34,9%). Les centres urbains et chefs² lieu de wilaya regroupent un peu plus d'un quart (25,7%) de l'ensemble des analphabètes.

L'examen du taux d'alphabétisation par tranche d'âge permet d'apprécier les résultats des efforts consentis par le pays en faveur du système éducatif, depuis plusieurs décennies. En effet, toujours selon les données du recensement général de la population (RGPH 1998), vingt années après la généralisation de la scolarité universelle et obligatoire de neuf (9) années, 13% de la tranche d'âge 15-24 ans est encore analphabète.

Cette moyenne nationale de 13%, masque d'importantes disparités selon le genre et la région. L'analyse par genre et par wilaya montre que le taux d'analphabétisme varie de 1,48% à Béchar à 30% Djelfa pour les hommes, et de 2,89% à Alger à 46% à Djelfa pour les femmes.

Quant à la population âgée de 15 ans et plus, le RGPH indique un taux d'analphabétisme de plus de 27% chez les hommes et de plus de 46% chez les femmes. Ce taux d'analphabétisme varie selon la wilaya entre 14% (Alger) et 52% (Djelfa) pour les hommes, et entre 25% (Alger) et 69% (Djelfa) pour les femmes.

Le taux de scolarisation reste, comme par le passé, largement favorable dans les zones agglomérées et chefs lieu de wilaya (86,95%) et dans une moindre mesure dans les agglomérations secondaires (81,87%). Par contre, dans les zones éparses, le taux de scolarisation se situe à 65,50% et reste en dessous de la moyenne nationale de 16,11points .

Des efforts de scolarisation restent donc à faire en direction des zones rurales et des villes des Hauts Plateaux et en particulier pour les filles dès le primaire.

En outre, l'examen des taux de scolarisation par âge montrent que des efforts soutenus doivent être entrepris pour éviter les déperditions importantes qui commencent à partir de l'âge de 12 ans, ce qui correspond, dans le cas d'une scolarité normale (sans redoublements), à la fin des deux premiers paliers (fin du primaire). Dans le schéma de l'école fondamentale, ce palier de transition vers l'enseignement moyen ne prévoit pas de « sorties » du système éducatif, l'enseignement obligatoire couvrant les neuf années de scolarité.

Or, d'un taux moyen de scolarisation de 99,53% à 6 ans (observé pour l'année 1998/1999) et qui se maintient à environ 95% jusqu'à 11 ans, on passe à un taux de 87,35% pour les 12 ans et de seulement 46,09% pour les 15 ans.

L'origine de ces déperditions est à rechercher à la fois dans une forme de désaffection des enfants et de leurs parents vis à vis de l'institution scolaire, dont le mode de fonctionnement et les résultats ne répondent pas aux attentes, mais également dans les pesanteurs sociologiques qui jouent en défaveur des filles, et enfin, dans les problèmes liés à l'origine sociale des élèves et aux revenus des parents. Le retrait des enfants de l'école à un âge précoce est, dans la majorité des cas, le fait de familles pauvres ou vivant en situation de précarité. Les enfants sont sollicités pour contribuer à subvenir aux besoins de la famille (dans le cas des garçons) ou pour aider aux tâches ménagères (dans le cas des filles).

En outre, et bien que l'éducation soit gratuite, la scolarisation d'un enfant entraîne pour les familles des frais pour l'achat des fournitures et d'un trousseau scolaire minimum. Ces dépenses s'accroissent, au niveau du troisième palier (livres, fournitures scolaires) d'autant que les collèves vers lesquels se dirigent en principe les élèves à cet âge, ne sont pas systématiquement situés dans la même localité que l'école primaire, ce qui entraîne des frais supplémentaires de transport et éventuellement de restauration dont les parents ne peuvent pas toujours s'acquitter. L'action sociale dans ce domaine (bourses, demi-pension, transport scolaire, etc.) demeure insuffisante pour favoriser l'accès des enfants démunis aux paliers supérieurs de l'enseignement et garantir ainsi l'égalité des chances d'accès à tous les enfants scolarisés.

Au niveau de l'enseignement fondamental, et pour ce qui concerne la tranche d'âge qui fréquente ce sous système, on ne recensait à la rentrée scolaire 1999/2000, que 70.714 demi-pensionnaires et 15.152 internes. Outre que ces

effectifs sont réduits au regard du nombre des enfants scolarisés, ils témoignent d'un net recul par rapport à l'année scolaire 1991/1992 où l'on recensait 97.066 demi pensionnaires et 44.717 internes. Il est vrai que la multiplication du nombre des établissements scolaires durant la période a permis, dans de nombreux cas, de rapprocher l'école du lieu de résidence des élèves, néanmoins, et principalement en zone rurale, des efforts importants sont à entreprendre pour assurer la demi pension payante pour ceux qui en ont les moyens et l'attribution de bourses de demi pension et d'internat pour les familles dont les revenus ne permettent pas de faire face à ces dépenses.

Ceci est d'autant plus valable pour soutenir l'effort de scolarisation des filles, lesquelles souffrent davantage que les garçons des problèmes d'éloignement des structures scolaires, les parents étant moins enclins à permettre à leurs filles des déplacements de plusieurs kilomètres pour rejoindre l'école ou le collège. Une attention particulière devrait être accordée à cette question, les pesanteurs sociologiques jouant encore fortement en défaveur des filles.

En effet, la répartition par sexe montre une scolarisation légèrement plus faible chez les filles, relativement aux garçons dès l'âge de six ans, l'écart se creusant davantage à mesure que l'on avance dans l'âge. C'est ainsi que l'écart entre les taux de scolarisation des filles et des garçons passe de 2 points, pour les enfants âgés de six ans, à 7 points pour les 11 ans.

En moyenne, l'écart entre les sexes est de près de 5 points pour la tranche d'âge des 6 – 12 ans et de 7 points, pour les 6 – 16 ans.

3 – Inégalités devant l'emploi

- **Selon le genre**

L'accroissement de la population active observé entre 1987 et 1998 est estimé à 3,9 % annuellement soit, une offre additionnelle annuelle de travail de 257.000 personnes.

Sur la période 1997- 2000, l'évolution a atteint un rythme moyen de 3,15 % par an, soit une offre de travail supplémentaire annuelle de 263.000 ; elle est en augmentation de près de 6.000 par rapport à la période 1987 – 1998.

Le nombre de personnes à charge d'un actif est en diminution entre 1987 et 1998, passant de 4,2 à 3,6 sur la période 1987-1998, traduisant un accroissement du taux brut d'activité représenté par le rapport

population active / population totale, lequel est passé de 23,60% en 1987 à 27,90 % en 1998.

Selon le genre, le taux brut d'activité des femmes a doublé par rapport à celui observé en 1987, mais demeure néanmoins faible, puisqu'il se situe à 9,71% en 1998.

S'agissant du taux net d'activité (population active/population en âge de travailler), celui-ci a très peu évolué ces douze dernières années puisqu'il s'établit à 49 % en 1998, soit une progression de 1,5 points de pourcentage seulement par rapport à 1987.

Par sexe, le taux net d'activité féminine a pratiquement doublé en passant de 8,7% en 1987 à 17% en 1998 ; toutefois, ce taux demeure modeste en comparaison à celui enregistré dans des pays similaires. Pour ce qui est du taux net d'activité masculine, il était de 80,07 % en 1998 soit, une baisse de 5 % par rapport à 1987.

Cette évolution est révélatrice de la réduction des actifs occupés masculins qui est la conséquence directe de la détérioration du marché du travail, qui a touché essentiellement les hommes à travers les compressions des travailleurs dans les entreprises publiques.

La population active féminine a augmenté au taux annuel moyen de 10 %, alors que pour les hommes, le rythme d'accroissement a été plus modéré de 3,07 % sur la période 1987 – 1998, cette tendance lourde semble se maintenir également sur les trois (03) dernières années. Il est vrai que les retards accumulés en matière d'activité féminine et l'importance de l'écart entre les sexes dans ce domaine justifient cette croissance en faveur des femmes.

En outre, cette évolution, s'explique par différents facteurs, dont le principal est notamment la généralisation de l'enseignement obligatoire qui a permis l'accès à l'éducation à un plus grand nombre de filles et par des besoins économiques, qui poussent de plus en plus de femmes à se porter sur le marché du travail.

Néanmoins, les données de la dernière enquête sur les dépenses des ménages (ONS), montrent que la population active féminine est 3,5 fois plus importante en milieu urbain que dans le monde rural où les pesanteurs sociologiques demeurent plus prégnantes ; ainsi, la part des

femmes actives en zone urbaine représente près de 77 % de la population active féminine totale en 2000.

Par âge, les données statistiques aussi bien de 1998 que de 2000, montrent que les femmes actives occupées et à la recherche d'un emploi sont relativement plus jeunes que les hommes. Ainsi, et à titre d'illustration, il est observé qu'en 2000, pas moins de 56% des femmes actives sont âgées de moins de 40 ans dont près de la moitié (24%) appartient à la tranche d'âge 25-29 ans et 21% d'âge 20-24 ans.

Cette évolution des taux d'activité, notamment féminin, si elle correspond, objectivement à des évolutions positives de la société à l'égard du travail des femmes, doit néanmoins être analysée également au regard des évolutions spécifiques du marché du travail durant la période, et qui se caractérisent, par le faible niveau de qualification des emplois proposés, la précarité qui se traduit par une forte augmentation des contrats de travail à durée déterminée et enfin, l'expansion du secteur économique informel constitué d'activités totalement non déclarées ou partiellement enregistrées.

Le volume d'emplois engendré par le secteur informel n'a pas cessé d'augmenter dès les premières années de la décennie 90 et a atteint une proportion de 19 % de l'emploi total en 1997 et 1998, en augmentation de 4% par rapport à 1993. Le taux de croissance de l'emploi informel est estimé à 8,41% par an alors que celui de l'emploi structuré ou déclaré n'évolue qu'au rythme moyen de 2,52 % sur la période 1993 – 1998.

Toutes ces considérations relativisent les conclusions qui peuvent être tirées de l'observation de l'accroissement de l'emploi féminin, qui continue, en règle générale, à ne procurer aux ménages qu'un revenu complémentaire, conjoncturel ou de substitution, la proportion de femmes chefs de ménage étant limitée.

En outre, la promotion dans la carrière est beaucoup plus laborieuse pour les femmes que pour les hommes. En témoigne le faible pourcentage de femmes occupant des postes de direction ou des postes supérieurs, y compris dans les secteurs de la fonction publique réputés « féminisés ». Ainsi, dans le secteur de l'éducation nationale, le personnel féminin représente en moyenne 46,38% de l'effectif enseignant ; cette proportion atteint 49,6% dans le troisième cycle

(dernier palier de l'école fondamentale) et s'établit à près de 43% dans l'enseignement secondaire.

S'agissant des postes de gestion administrative et pédagogique des établissements du secondaire, les proportions se présentent comme suit :

Le personnel féminin représente 14% de l'effectif des intendants, 11,3% des intendants principaux, 13,9% des sous directeurs des études et 9,15% des proviseurs.

Enfin, pour ce qui concerne les corps d'inspection de l'enseignement fondamental, on ne compte que 24 inspectrices, soit 5,6% de l'effectif du corps.

Enfin, dans les dispositifs de soutien à l'emploi, on note que l'évolution du nombre d'insertions générées par les ESIL au cours de ces quatre (4) dernières années révèle deux principales tendances, la part croissante de l'emploi féminin et la précarité de l'insertion.

En effet, la part de l'insertion féminine (%) en ESIL est passée de 29,9% en 1997 à 41% en 1999 dans ce dispositif où la part des contrats de courte durée (moins de six mois) est de plus de 66% .

Ces quelques éléments éclairent à la fois sur le rapport des femmes à l'emploi et sur l'image sociale dominante de la femme travailleuse. Malgré des dispositions législatives et réglementaires très favorables au travail des femmes, l'emploi féminin demeure dans la majorité des cas un emploi précaire, il concerne essentiellement les femmes jeunes, généralement célibataires et n'offre que peu de perspectives de carrière.

- **Selon la région**

Les données disponibles se situent à un niveau d'agrégation tel qu'il est difficile de développer une analyse fine des disparités régionales et locales en matière d'emploi. Néanmoins, les taux de chômage par wilaya fournissent quelques indications sur la situation du marché du travail.

Ainsi, selon un document élaboré par les services de la planification à partir des données du RGPH de 1998, le taux de chômage au niveau national s'établit à 32,17%. Le taux le plus bas est relevé au niveau de la wilaya de Tipaza (20%) ; le plus élevé concerne la wilaya de Tissemsilt avec 51% de la population au chômage.

Selon cette même source, 27 wilayate sur 48 connaissent un taux de chômage égal ou supérieur à la moyenne nationale, dont 5 atteignent des taux supérieurs à 40%. Il s'agit des wilayate de Chlef (41%), de Jijel (45%), de Skikda (46%), de Tissemsilt (51%) et d'El Oued (41%).

Par ailleurs, et nonobstant les problèmes de recouvrement et de gestion des finances locales, le ratio de richesse par commune fournit, quoique de manière indirecte, des indications sur le niveau de l'activité économique génératrice de richesses et sur l'emploi.

Ainsi, selon l'étude sur la carte de la pauvreté en Algérie, réalisée par l'ANAT pour le compte du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale¹¹, près des deux tiers des collectivités de base dégagent un ratio de richesse inférieur à 500 DA par habitant et par an. Parmi celles ci, 46% n'atteignent pas 200 DA par habitant et par an et 72% restent en dessous de la barre d'un ratio de 300 DA.

Dans 33 wilayate, plus de 50% des communes ont un ratio de richesse inférieur à 500 DA et neuf d'entre elles ¹² comptent plus de 80% de leurs communes dans cette situation.

Parmi les caractéristiques retenues dans cette étude pour tenter de dresser un profil type de la commune pauvre en Algérie, l'on retiendra celles qui permettent de mieux illustrer les inégalités qui en découlent en matière d'accès à l'emploi à savoir que la commune pauvre:

- est généralement située en zone rurale des steppes, de la montagne ou des frontières,
- est de petite taille,
- a peu de revenus propres,
- connaît les plus faibles taux de scolarisation des enfants et les plus forts taux d'analphabétisme des adultes.

4 – Inégalités dans les conditions de logement

Selon le RGPH 1998 le nombre de logements non raccordés au réseau d'eau potable est de 1.104.520, soit une proportion de 27% environ. Ce qui traduit

¹¹ Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale – PNUD ; «Carte de la Pauvreté en Algérie » ANAT ; mai 2001

¹² Il s'agit des wilayate de Tissemsilt, Laghouat, Adrar, M'sila, Oum El Bouaghi, Djelfa, Aïn Defla, Chlef et Sidi Bel Abbès.

en termes relatifs une nette amélioration des commodités de logement par rapport à 1987 où nombre de logements non raccordés à l'alimentation en eau potable s'élevait à 1.221.69, ce qui représentait une proportion de 41% environ. Par ailleurs le nombre de logements dont l'approvisionnement en eau s'effectue à partir des puits a augmenté passant de 280.616 en 1987 à 294.242 en 1998 soit un accroissement de 5% environ reflétant probablement l'augmentation du nombre des constructions anarchiques et illicites qui se sont développées au cours de la décennie.

En considérant le taux actuel d'occupation des logements (TOL), estimé selon le RGPH à 7,14, ce sont donc près de 8 millions de personnes (7.888.516) qui ne bénéficient pas du raccordement au réseau d'eau potable soit près de 27% de la population. Estimés de la même manière sur la base d'un TOL de 7,54 pour 1987, le nombre de personnes s'élevait au cours de cette année à 9.211.550 soit 41% de la population.

Entre les deux recensements les commodités de logement se sont donc globalement nettement améliorées. Ces conclusions sont corroborées par l'enquête réalisée par le ministère de la santé (EDG 2000) selon laquelle 28% de la population n'a pas accès au réseau potable.

Un examen plus fin de la situation par commune met en évidence de fortes disparités régionales. L'étude sur la carte de la pauvreté en Algérie (citée supra) révèle la précarité de 229 communes, abritant 2.262.036 personnes, tant du point de vue de la densité d'occupation des logements, que des caractéristiques des constructions ou de leur raccordement aux réseaux d'AEP et d'assainissement. Cette situation de précarité est particulièrement sensible dans la région Nord Est et des Hauts Plateaux Centre (20% des communes).

Globalement, dans ces 229 communes, l'habitat précaire représente 15% du parc logements, cette proportion atteint 84% dans la commune de Breira, wilaya de Chlef.

C'est également dans ces communes que l'on relève le plus faible taux de raccordement aux réseaux d'AEP (17,90% en moyenne) et d'assainissement (19,31%) et le plus fort taux d'occupation par pièce (TOP), soit trois personnes en moyenne.

Paradoxalement, ce sont les communes des régions Nord qui sont le plus mal loties. Sur les 229 communes pauvres dans le domaine du

logement, 139 sont localisées dans ces régions, dont 39 sur les 68 en situation d'extrême précarité.

Dans la région Hauts Plateaux, la Wilaya de Djelfa compte 9 communes sur 12 en situation d'extrême précarité.

5 – Inégalités de revenus et consommation

L'apparition de «nouveaux pauvres», issus des couches moyennes depuis le début des années quatre-vingt-dix, est un phénomène inédit qui confère à la pauvreté de nouvelles caractéristiques. Cette tendance est confirmée par l'enquête sur l'emploi et les revenus, réalisée par l'ONS au cours du premier trimestre 1996, qui évalue à 33% le nombre des salariés dont le revenu était inférieur à 6.000 DA, soit un niveau à peine supérieur au salaire minimum de l'époque.

Les conditions de travail sont de moins en moins contrôlées. Selon l'enquête effectuée par l'ONS en 1996 auprès des ménages, 1.503.000 occupés, soit 30% de l'ensemble des occupés, ne cotisaient pas à la sécurité sociale.

Les résultats préliminaires et provisoires, issus de l'exploitation d'un échantillon, extrait de enquête sur la consommation des ménages menée par l'ONS en 2000, indiquent, à la fois un phénomène de polarisation des richesses et un élargissement de l'appauvrissement puisque 25% des ménages les plus pauvres détiennent 7,5% du budget de la consommation, tandis que la part des 25% des ménages les plus riches s'élève à 53%, ne laissant ainsi que 39,5% aux autres ménages, qui représentent 50% de la population .

Les revenus salariaux déjà fortement érodés sont les plus vulnérables. Hors cotisations à la sécurité sociale et hors hydrocarbures l'effort fiscal ordinaire repose à plus de 43% sur les salaires et la consommation et à près de 50% si l'on ajoute la TVA sur les carburants, et enfin, à plus de 73%, si l'on ajoute les cotisations sociales (employeurs et salariés).

Les recettes de l'Etat sont amputées à la fois par la faible contribution des revenus non salariaux et les exonérations accordées au titre de l'incitation à l'investissement.

Les nouvelles donnes de l'organisation de l'économie, en particulier celles concernant les activités commerciales et productives formelles et informelles, conduisent à poser le problème de l'assiette fiscale et de

L'égalité devant l'impôt, afin de garantir une meilleure redistribution horizontale.

Si l'on tient compte de l'évolution comparée des salaires et des revenus non salariaux, l'inefficacité du système fiscal consacre objectivement la concentration des hauts revenus et l'élargissement de la pauvreté. Au cours de l'année 2000, les revenus non salariaux ont augmenté deux fois plus vite que la PIB.

Cette phase de post ajustement structurel est caractérisée par une faible croissance et une inégalité dans la répartition des salaires, auxquelles s'ajoute une forte concentration de revenus déjà mise en évidence par l'enquête sur les niveaux de vie 1995.

En l'état actuel de la fiscalité, compte tenu des mesures liées au PAS et à la libéralisation, l'efficacité fiscale demeure limitée.

L'essentiel des prélèvements provient des revenus salariaux. En outre, la nécessaire incitation à investir (exonérations) impliquera une diminution des recettes et risque d'aboutir à la création d'enclaves dotées d'un régime fiscal particulier. Cette situation pourrait amener à focaliser l'intervention de l'Etat, par voie de transferts, essentiellement sur une redistribution en direction des catégories de population définitivement écartées de la vie productive et à réduire son action pour les autres catégories. Dans la situation actuelle, ces transferts représentent pour les ménages :

- 19 % de leur revenu brut;
- 21% de leur revenu disponible;
- 23,8% de leur consommation.

Néanmoins, ces transferts méritent d'être réexaminés en relation avec la structure de la masse salariale. En effet, l'importance de ces transferts ne doit pas occulter les facteurs d'inégalités non corrigés suivants :

- En premier lieu ils laissent hors système une forte proportion de la population (chômeurs, emplois informels).
- En second lieu, l'effort social est contrecarré dans ses moyens financiers par la fraude fiscale et « l'évasion sociale », par non paiement des cotisations obligatoires.
- En troisième lieu, ces transferts sont représentés principalement par des consommations liées à la fourniture de services de plus en plus soumis à la

logique du marché ou dont la qualité en augmente le coût social et diminue le bien être qu'ils sont censés apporter (soins, éducation, logement).

Une telle situation a montré les limites des politiques fondées sur l'action sur les coûts du travail qui ont eu finalement pour principal impact la stagnation économique, source d'une involution sociale.

En effet, les causes d'apparition de ces inégalités, qui relativisent les résultats des politiques sociales, sont directement liées à l'absence ou à la faiblesse de la croissance qui empêche de poursuivre l'évolution de la réduction des inégalités avec la même ampleur.

Il est impossible de poursuivre une évolution de la réduction des inégalités avec une faible croissance qui entraîne le développement du chômage et parallèlement une nouvelle forme d'inégalité, celle de l'accès au système de production, et donc à l'emploi.

QUATRIEME PARTIE

Economie de marché, développement humain durable et politique sociale

Introduction : Droits de l'homme et droit au développement humain

Le développement humain durable, est un développement qui dans son contenu prend en compte et dépasse la seule notion de croissance du PNB, laquelle ignore l'amélioration des conditions de vie, de développement de ressources humaines et considère les hommes comme de simples facteurs entrant dans un processus de production. Il résulte de l'approche en termes de développement humain durable que l'individu doit être un participant et non un simple bénéficiaire du développement. Cette approche remet en cause le concept de besoins essentiels et des services sociaux de base, qui privilégie la fourniture de biens et de services économiques à des groupes défavorisés, plutôt que l'élargissement des potentialités humaines.

Le développement humain analyse les questions relatives à la société du point de vue des individus. Il se concentre donc sur l'élargissement des possibilités de choix et s'applique de la même manière à tous les pays, quel que soit leur niveau de développement.

Il ressort de ces principes démocratiques que le peuple est au centre des changements politiques et économiques et que c'est lui qui doit orienter l'Etat et le marché et non l'inverse.

La participation populaire sous toutes ses formes et l'élimination de toutes les formes de discrimination, de la violence et des exclusions sont en même temps le corollaire et la condition du développement humain durable.

Il devient nécessaire « de repenser le développement et d'en finir avec la pauvreté ». Les échecs des politiques économiques auto centrées et de celles de l'ajustement structurel, ainsi que le passage à l'économie de marché et l'ouverture des frontières dans le cadre des contraintes de la mondialisation, exigent un nouveau paradigme du développement.

La définition de ce nouveau paradigme appelle tous les acteurs de la vie économique sociale culturelle et politique à la prise de conscience des défis nouveaux.

Ce nouveau paradigme trouve ses fondements dans la Déclaration universelle des droits de l'homme qui énonce que « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé son bien être et ceux de sa famille notamment pour l'alimentation, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires : elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage et de vieillesse ; ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, toute personne a droit à l'éducation. » (art 25/26), ainsi que dans les différents travaux des institutions onusiennes ou régionales.¹³

En 1998, le Président de la Banque Mondiale insistait « sur l'urgence sociale et sur la nécessité de plus de justice sociale comme conditions de la stabilité politique sans laquelle aucun montant financier ne sera capable de procurer une stabilité financière. »

Un développement humain durable est guidé par « la recherche pleine de la couverture des besoins du statut humain de la vie tels qu'ils s'expriment et croissent dans les communautés historiques au gré de l'évolution des civilisations et des cultures pour tous et prioritairement pour les plus pauvres, aux moindres coûts humains, écologiques et instrumentaux, en englobant dans cette dernière catégorie les coûts matériels et les coûts financiers. »¹⁴

Cette démarche implique l'existence d'un dialogue social véritable, ouvert à toutes les forces économiques et sociales ; ce dialogue étant lui même l'une des garanties de la bonne gouvernance, que l'on peut définir comme les capacités de choisir dans l'ensemble des possibles, d'établir des priorités, de déterminer les trajectoires à suivre et de corriger les actions entreprises.

Les défis posés au dialogue démocratique entre les forces économiques et sociales par une économie mondialisée sont de trois ordres ; celui de la pauvreté grandissante, celui de la cohésion sociale et celui d'ancrage de la démocratie.

¹³ (CNUCED, BIT, session spéciale de l'Onu sur les matières premières et le développement ; déclaration des Non Alignés 1974. nouvel ordre économique et programme d'action, Sommet mondial sur le développement social 1995 Copenhague).

¹⁴ Bartoli « repenser le développement et en finir avec la pauvreté » *Economica*

Mais ces défis ne peuvent être affrontés au niveau du seul dialogue national, ils appellent une communauté d'intérêts au niveau mondial, pour une économie internationale plus ouverte au partage, par un dialogue économique et social lui aussi mondialisé.

Chapitre I: Vue d'ensemble sur l'économie de marché et le développement humain

Les défis

La crise dans laquelle s'enfoncent inexorablement les plus faibles, nations ou groupes sociaux, rend de plus en plus incontournable et urgente une action concertée et vigoureuse en direction de la promotion d'un dialogue global et véritable entre les forces économiques et sociales des différents pays.

Cette action est d'autant plus nécessaire que de nombreux pays, dont l'Algérie, se sont engagés dans des programmes d'ajustement structurel, de libéralisation et d'ouverture à l'économie de marché, entraînant le rétablissement des grands équilibres macro économiques dans un contexte de régression sociale.

Le débat démocratique interne a permis de prendre conscience que la démocratie est en danger lorsqu'elle s'accompagne de dysfonctionnements sociaux qui s'aggravent, et de l'élargissement de la pauvreté et du nombre des exclus.

L'accroissement de la pauvreté et de l'exclusion, dans une économie mondialisée, est le défi essentiel lancé au dialogue social, aux droits de l'Homme et à la démocratie dans tous les pays et entre les pays.

En effet, si jamais dans l'histoire humaine, la richesse mondiale n'a été aussi grande, en revanche, elle n'a jamais été aussi mal partagée, tant à l'intérieur des nations que dans les rapports entre elles, laissant un espace d'expansion libre de la pauvreté.

Le Conseil Economique et Social des Nations Unies estimait en 1996 à 25 millions la croissance annuelle du nombre de personnes désespérément démunies.

Le «bilan social d'ouverture» du 21^{ème} siècle, tel qu'il ressort des rapports les plus récents du PNUD, de la Banque Mondiale et du BIT est alarmant par son ampleur et par son évolution. Les victimes de la pauvreté sont surtout les

jeunes et les femmes. Chaque jour dans le monde, 35.000 enfants meurent de malnutrition.

Les inégalités de toute sorte résultant de la distribution des richesses sur le plan national et mondial sont un défi au long mouvement d'édification internationale des droits de l'homme fondés sur les droits politiques, civils et civiques, ainsi que sur les droits sociaux, économiques et culturels. Comme elles sont un défi aux dernières déclarations du droit à l'enfance, à l'environnement, à la ville, au développement et «aux droits républicains» d'accès et de bon usage des patrimoines publics et de l'environnement.

L'écart entre les pays riches et les pays pauvres ne cesse de se creuser. En outre, l'insécurité de l'emploi et des revenus, un fort taux de chômage, des activités cycliques, la volatilité financière, la menace de récession mondiale, l'internationalisation de la criminalité accompagnent ce formidable mouvement devant lequel les états se voient contraints de s'incliner au nom de la puissance des intérêts en jeu, relayée par l'idéologie du marché.

La tendance à l'intégration mondiale se confirme dans l'expansion des échanges mondiaux notamment par :

Des exportations mondiales de 7.000 milliards de \$,

Un commerce mondial supérieur à la production matérielle,

Un Investissement direct étranger (IDE) de 400 milliards de \$,

Un montant brut de capitaux à court terme de 2.000 milliards de \$,

Des transactions quotidiennes sur le marché des changes de 1500 milliards de \$ (10 à 20 milliards en 1970),

Des achats et ventes de bons du trésor américain de 500 milliards de \$.

Les écarts croissants entre pays, s'accompagnent d'inégalités croissantes à l'intérieur des pays et de fractures sociales entre «marginaux et intégrés».

Le phénomène n'épargne pas les pays riches confrontés à une croissance avec un chômage permanent de 10 à 11 % depuis plus d'une décennie. Le nombre des familles vivant au-dessous du seuil de pauvreté a augmenté dans tous les pays de l'OCDE. L'écart entre les pays riches et pauvres s'est creusé, passant de 1 à 30 en 1960, à 1 à 74 en 1997.

Le développement du commerce international s'effectue entre pays à structures identiques. Seulement 1% des importations des pays de l'OCDE proviennent des pays à bas salaires.

L'investissement direct étranger, que la libéralisation devait favoriser, est le fait à 96% des pays industrialisés qui investissent à 75% dans des pays similaires, les 25% restants étant investis en majorité dans les pays d'Asie et du Pacifique.

La plupart de ces investissements sont des rachats d'entreprises, sans création d'emplois nouveaux, voire même accompagnés de nouvelles compressions d'effectifs, et visent dans 80% des cas, la consolidation ou l'élargissement d'un marché.

La nouvelle évolution des marchés financiers, les volumes concernés par les transactions financières sont tels que les gains obtenus pour les placements spéculatifs sont supérieurs au taux de profit offert par chaque production nationale.

Dans la plupart des cas, l'internationalisation des réseaux de production met en conflit les intérêts des entreprises transnationales et ceux de nos nations, particulièrement en matière d'emploi.

La logique de ces réseaux est de jouer sans cesse sur les écarts de productivité, de qualification et de salaires entraînant des fermetures d'unités et d'activités. En outre, pour eux, le facteur coûts salariaux n'est pas déterminant. Il ne joue que s'il existe par ailleurs un environnement éducatif qui valorise le capital humain. Enfin le principe de la « valeur actionnaire » renforce le caractère volatile de ces investissements.

Un nouveau consensus semble se faire sur les aspects nuisibles de la mondialisation qui produit la fracture sociale, l'érosion des Etats nations et la montée d'organisations transnationales échappant à toute juridiction.

La croissance tirée par le commerce mondial semble sans effet sur le développement économique et humain des pays en développement.

En outre, cette politique occulte le traitement préalable de la dette. La libéralisation du commerce extérieur à tous les pays exige que les moyens dont ils disposent pour corriger leurs déficits soient identiques et qu'il existe en outre dans ces pays un système productif capable de s'adapter et d'affronter la concurrence.

Or, pour les pays développés, la place du commerce extérieur tout en étant importante en valeur absolue, n'excède pas 15 à 20% du PIB, alors que la place du commerce extérieur dans les PVD est prépondérante et repose, généralement sur un seul produit.

En Algérie, les hydrocarbures représentent 30% du PIB, 95 à 98 % des exportations ; 62% des recettes budgétaires.

Il faut donc relativiser la capacité du commerce extérieur à être le principal moteur de la croissance. Pour ce faire, l'ouverture sur l'extérieur devrait permettre de construire et de développer une infrastructure et la croissance qui en résulterait devrait permettre de corriger les inégalités entre ceux qui ont accès au commerce extérieur et ceux qui en sont exclus.

Jusqu'à présent, les politiques suivies en matière de libéralisation et de réformes ne se sont pas traduites par une reprise durable de la croissance, posant ainsi le problème de la validité des moyens utilisés ; tout comme il n'est pas prouvé que la déréglementation en matière de travail ait amélioré la compétitivité.

La bonne gouvernance des Etats ne s'est pas accompagnée d'un code de bonne conduite sociale et de protection de l'environnement par les multinationales.

En raison du chômage persistant, la main d'œuvre voit régresser ses qualifications. La discipline quotidienne du travail salarié s'est effacée de la mémoire collective. Par suite de la dégradation des services publics, le niveau d'éducation et de formation de la main d'œuvre s'est détérioré.

Il devient alors difficile de lutter contre la pauvreté en faisant dépendre la croissance d'un commerce extérieur dont les principales ressources sont absorbées par le remboursement de la dette.

En Algérie, le déclin régulier de la consommation privée par habitant de 1995 à 2000 (-0,6% par an), indique que la pauvreté a particulièrement augmenté ces dernières années, pour toucher près de 20% de la population.

A la fin de la présente décennie, la quasi totalité des pays du Sud, dont l'Algérie, n'ont pas réussi à amorcer une croissance significative de leur économie. Se pose alors avec acuité la question de la pauvreté grandissante des nations de cette région, voire la question de la survie de certaines d'entre elles.

Or, il apparaît aujourd'hui à l'évidence¹⁵ que les programmes d'ajustement structurel, caractérisés par des solutions orientées exclusivement sur le rétablissement des équilibres macro économiques et financiers par accroissement des exportations et contraction de la demande interne, ont été conçus principalement, si ce n'est exclusivement, pour rétablir le paiement

¹⁵ Voir Réunion de suivi du Sommet social de Copenhague Genève 2000 ; PNUD Coopération Sud N°2 2000.

d'une dette qui ne s'éteindra jamais, poussant certains à considérer cette situation sous l'angle éthique et moral, car elle devient de plus en plus, synonyme d'usure.

Les réformes économiques, théoriquement conçues comme mesures d'accompagnement du rétablissement des équilibres macro économiques, deviennent alors une finalité, consacrant de fait l'interdépendance dans l'asymétrie et l'inégalité.

Le piège de la dette est un thème incontournable à une approche objective de l'interdépendance que supposent l'ouverture économique et la globalisation.

Les pays en développement sont confrontés à une double remise en cause de leur souveraineté de droit, par l'action convergente du poids de leur dette et des nouvelles donnes d'une économie mondialisée, à laquelle ils sont contraints de s'intégrer.

Si tout le monde s'accorde sur l'inéluctabilité de la mondialisation, un nouveau consensus semble se faire sur certains aspects nuisibles et destructeurs de ce mouvement tel que mené, qui produit la fracture sociale, l'érosion des Etats Nations et la montée en puissance d'organisations transnationales, plus ou moins mafieuses, échappant à toute juridiction.

La contestation de Seattle lors de la réunion de l'OMC, celle de Porto Allegre et plus récemment celles de Göteborg, de Prague et de Gênes sont significatives et hautement symboliques d'autant qu'elles sont menées, quasi exclusivement, par des citoyens américains et des ONG des pays riches qui a priori, sont les « gagnants ».

Le rééquilibrage des interventions de l'Etat et ses effets

L'accord est fait pour abandonner une gestion étatique de la croissance et de l'économie et ouvrir les économies nationales aux forces transnationales en réduisant l'intervention de l'Etat. Pour cela, outre les réformes économiques et institutionnelles, la tendance est de privilégier la « société civile » nationale et internationale.

Ces impératifs nouveaux qui accompagnent la mondialisation ou dont la mondialisation est le vecteur, interpellent, avec une intensité variable, toutes les nations dans leur être. Mais les effets varient selon le degré de développement des pays.

Les pays riches ne sont concernés que par le premier et le troisième termes, amortis, toutefois, par l'apparition d'ensembles régionaux. Les pays en

développement sont concernés par les trois termes auxquels il convient d'ajouter, en outre, celui de l'effet de domination que suppose leur sous-développement.

La nécessaire adaptation des modes d'intervention de l'Etat ne devrait pas être confondue avec son effacement et le transfert de ses responsabilités en matière de cohésion sociale à une société civile à l'état embryonnaire ou à des ONG qu'elles soient nationales ou internationales.

Les faiblesses dans la régulation du système

L'ouverture économique manifeste deux types d'incapacités : incapacité à contrôler et gérer les problèmes sociaux ; incapacité à contrôler, si ce n'est à gérer les flux mondiaux de main d'œuvre, de produits, de capitaux, de devises et de trafics illicites (drogue, esclaves, armes), les acteurs du marché mondial échappant à la réglementation des Etats.

Le marché mondial n'a fait apparaître aucune autorité de régulation collective, laissant le champ libre au profit de cambistes et de multinationales et au développement d'une « économie de l'ombre ». Les Etats se voient confrontés à ces nouveaux pouvoirs dont ils subissent les pressions.

Le marché mondialisé joue sur la concurrence des systèmes sociaux et fiscaux vers le bas, au moment où les pays font face, en raison du poids de la dette, à une réduction des budgets sociaux et à l'accroissement du nombre de personnes pauvres. La compétitivité s'obtient par le dumping social et la réduction des recettes fiscales en raison d'exonérations compensées par des compressions budgétaires dans les secteurs sociaux tels l'éducation et la santé notamment.

La fracture sociale s'accroît, car ceux qui s'intègrent au réseau et particulièrement les hauts revenus, sont mieux placés dans l'économie de réseau que le reste de la population. C'est, alors, selon l'heureuse expression d'un syndicaliste américain, « la sécession des gagnants cosmopolites » et le réveil des luttes de classes ou des communautés ou groupes d'intérêts.

Le nombre des décideurs mondiaux s'est réduit à un point jamais connu. Le PNUD dans son rapport pour 1999 en dénombre 5 principaux :

- Les multinationales intégrées et contrôlant la production mondiale,
- L'OMC, la Banque Mondiale et le FMI,
- Un réseau d'ONG

- Des blocs régionaux de moins en moins régionaux par élargissement de leur sphère de domination,
- Des groupes de coordination dont le plus important est le G7.

Les Etats des pays en développement n'ayant même plus les moyens de négociation, se voient contraints d'abdiquer leur autonomie relative de décision. Pour l'instant, le résultat est que désormais la planète et chaque pays ont une structure duale. Il y a les pauvres des riches, et les riches des pauvres.

La nouvelle économie mondiale est fondée sur la flexibilité, c'est à dire l'insécurité générale.

Les conséquences de l'effacement de l'Etat

Le changement, hier comme aujourd'hui, a, pour l'Algérie, la même finalité qui est d'assurer la pérennité de la Nation, son unité et sa cohésion sociale. Ce sont là les invariants qui fondent l'identité nationale. Par conséquent on entend par changement aujourd'hui, tout ce qui peut contribuer au progrès qu'il soit technique, scientifique ou culturel, à une plus grande équité et au développement humain. L'exigence de modernisation est globale.

La crise économique et le programme d'ajustement structurel ont fait douter de l'efficacité et de l'équité de tous les outils qui fondent le développement humain, (la protection sociale, l'Etat dans son rôle de service public et de maître d'œuvre et d'ouvrage de l'économie).

Le mouvement est mondial, et après avoir remis en cause l'Etat Providence, les théories néo libérales s'en prennent à l'existence même de l'Etat qu'il faudrait « désinventer »¹⁶. Car tous les maux décrits plus haut proviennent de la centralisation, de la bureaucratie et de l'inefficacité des services publics. Cette situation, que personne ne conteste, est contraire à l'intérêt général et au bien être.

Les Etats se voient contestés dans ce qui fonde non seulement leur forme mais leur nature.

Leur intervention doit être conçue de façon résiduelle ainsi que le soulignent les accords de Marrakech de l'OMC en 1994. « L'économie publique est tout ce qui n'est fourni ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services ».

¹⁶ The Economist du 20 mai 1995

Cette définition n'exclut pas le service public mais fonde les critères de son évaluation. Elle tranche le débat unilatéralement entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif. Le juge, c'est le marché et la valeur marchande. Par la rentabilité, l'économie élimine tout ce qui n'est pas une marchandise.

Le développement économique dans un pays sous développé peut-il relever de l'intérêt individuel et de la rationalité de l'efficacité sanctionnée par le profit ? Si l'on juge le développement comme un besoin collectif, les investissements qu'il implique ne sont pas rentables en terme de compte d'exploitation. L'efficacité des chemins de fer se mesure par leur contribution à la croissance. Les investissements collectifs d'infrastructures économiques, administratives et sociales sont rentables par les investissements privés qu'ils suscitent.

L'idéologie dominante s'appuie sur la crise et mondialise la vision actuelle de l'hyper capitalisme qui voit dans l'Etat l'ennemi du marché mondial, des multinationales et apparemment, recommande son dépérissement dans ses missions sociales, et plus largement dans celles de médiateur de l'intérêt national.

Existe-t-il des champs naturels de la gestion publique et de la gestion privée ? Ces champs peuvent-ils se concevoir sans référence aux exigences d'un Etat Nation et aux antagonismes et conflits entre les classes sociales pour l'accumulation du capital ?

L'Etat Nation est-il suffisamment solide pour céder le terrain à un Etat social à deux axes : les subventions et l'encouragement du secteur privé national et étranger (privatisations, subventions, facilités financières et allègements des frais sociaux et de la législation) et par ailleurs, le filet social pour les plus démunis ? Le développement humain résultera-t-il des seules lois de l'économie marchande ?

Il existe des activités qui par leur nature et leurs effets directs et indirects, engagent l'avenir de la collectivité. Peuvent-elles être laissées au seul jeu des intérêts privés en faisant disparaître l'entreprise publique, la planification et le contrôle étatique notamment sur la banque centrale ?

La crise économique mondiale des années 70 a entraîné la remise en cause des formes de l'Etat, tout au moins, pour celles qui contredisaient sa nature originelle. Cette remise en cause s'est effectuée de façon différente selon le degré de développement économique et social, mais elle a consisté partout en un basculement social au profit des formes d'accumulation privée.

Ce mouvement qui entraîne des modifications dans la nature de l'Etat est accompagné d'un phénomène technologique qui agit à la fois sur la nature et les formes de l'Etat.

La gestion de l'espace national au 21^{ème} siècle et le rôle de l'Etat feront donc appel à un complexe de facteurs nouveaux que sont les marchés financiers, les multinationales, l'OMC, les ONG et les nouveaux outils de communication. Le virtuel est un nouvel espace et transmute les outils traditionnels de commandement, de contrôle, de communication et d'intelligence des espaces nationaux : émiettement des Etats et travail émietté en sont la conséquence.

La contradiction entre la désétatisation de la gestion du développement économique et social, et l'Etat unitaire et centralisé, est au cœur du débat démocratique national entre les forces économiques et sociales.

Comment cet Etat pourra-t-il soutenir l'économie de marché et l'émergence d'un capitalisme moderne tout en sauvegardant ses missions de commandement, de coordination, de contrôle et d'intelligence qui sont les conditions de l'existence d'un Etat nation unitaire et centralisé ?

Enfin, l'Etat doit-il être le garant d'une économie de marché ou le vecteur d'une société de marché qui pose le principe de l'équilibre spontané entre l'intérêt collectif et l'intérêt individuel ?

Telles sont les questions de base des nouvelles approches de l'intervention de l'Etat.

Chapitre II : la transition de la politique sociale en Algérie

1 - L'évolution de la politique sociale

Les politiques économiques menées depuis une décennie, ont porté davantage sur la réduction des dépenses publiques que sur la croissance, dans une perspective de remboursement exclusif de la dette entraînant une détérioration des conditions de vie et des déficits sociaux que la politique sociale existante ne parvenait plus à compenser.

Car le programme d'ajustement structurel n'a pas eu d'effet significatif sur la croissance économique, pendant que la précarité et la détérioration du niveau de vie de la majorité de la population s'accroissaient.

Différents programmes et dispositifs, destinés à atténuer ou à contenir les manifestations les plus importantes de la précarité et de l'exclusion ont été mis

en place, s'inscrivant dans une logique d'amortissement passif plutôt que dans celle promotion active du développement social et humain.

La Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion en a établi un premier bilan à travers l'examen des politiques publiques en matière économique et sociale et des activités de solidarité du mouvement associatif.

De même que le CNES, lors de sa 18^{ème} session, a analysé les effets des nouveaux dispositifs et de la protection sociale.

A la lumière de ces contributions, il résulte que l'objectif d'assurer transitoirement une protection sociale efficace et équitable et de réduire les inégalités qui a fait l'objet de dispositions particulières au niveau des politiques sociales, de la politique agricole, de la politique du logement, de la formation professionnelle et de l'apport du mouvement associatif, n'a été que partiellement atteint.

1 – 1. Les politiques sociales

Ces politiques se fondent sur une redistribution de revenus à travers le système de sécurité sociale, le budget de l'Etat, les transferts des autres agents économiques (entreprises) et la solidarité nationale.

La sécurité sociale

La sécurité sociale a toujours occupé une place prépondérante dans la politique de protection sociale globale, elle est à l'heure actuelle un vecteur important des transferts sociaux.

Le droit à la sécurité sociale (notamment pour le risque maladie) est accordé à près de 5.762.000 assurés, dont environ 2 400 000 sont constitués par les catégories d'inactifs. Avec les ayants droits, la couverture sociale bénéficierait à environ 23 millions de personnes à raison d'une moyenne de 4 ayants droits par assuré.

Ainsi, sur une population totale qui avoisine les 30 millions, le taux de personnes couvertes serait de 77 %.

Le système national de sécurité sociale a dépensé plus de 161,2 Milliards de DA en 1999 (plus de 5 % du PIB) soit + 6,4 % par rapport à l'année 1998 et ce, pour assurer notamment un revenu de remplacement à plus

d'un million de ménages et couvrir plus de 80 % de la population en terme d'assurance maladie.

Les dépenses de la sécurité sociale pour l'année 1998 s'élevaient à 158 milliards de DA, soit 5,40 % du PIB.

En comparaison, le budget social de l'Etat, - constitué par des transferts à caractère social (en espèce et en nature) en direction des ménages - pour la même année est de l'ordre de 184,55 milliards de DA soit 6,30 % du PIB et de 206 milliards de DA soit 6,5 % du PIB en 1999. Ces chiffres placent les dépenses de la sécurité sociale à un niveau proche des dépenses de protection sociale consenties par l'Etat.

Le dispositif d'Assurance Chômage géré par la CNAC, fournit des revenus de substitution aux salariés ayant perdu leur emploi dans le secteur économique. Ils perçoivent une allocation chômage pendant 18 mois et peuvent recevoir une formation pour améliorer leur qualification et s'adapter aux exigences du marché. Dans les faits, les actions de réinsertion des chômeurs sont marginales, faute de croissance économique et d'efficacité des systèmes de placement.

Le système de retraite est ouvert aux travailleurs salariés des secteurs public et privé (CNR) et aux travailleurs indépendants affiliés à la Caisse des Assurances Sociales des Non Salariés (CASNOS). Les conditions d'éligibilité au bénéfice de la retraite ont été considérablement allégées dans la perspective de contribuer à la relance de l'emploi, sans que toutefois ces mesures n'aient eu d'effet sur l'embauche, notamment des jeunes.

Au plan international, le système algérien se situe à un niveau égal à celui des pays à revenu intermédiaire. Dans l'Union Européenne les dépenses de sécurité sociale avoisinent une moyenne de 28 % du PIB. En Europe centrale et orientale les dépenses de sécurité sociale représentent entre 10 à 20 % du PIB. En Turquie et en Tunisie ces dépenses représentent respectivement 6,9 % et 7 % du PIB.¹⁷

Les dépenses sociales publiques, des caisses de sécurité sociale et des autres agents sont de l'ordre de 375 milliards de DA en 1998, soit plus de 13% du PIB.

¹⁷ Rapport sur le travail dans le monde 2000. Sécurité du revenu et protection sociale dans un monde en mutation, BIT.

Compte tenu du chômage et de la pression démographique, le système est confronté à des déséquilibres financiers qui tendent à remettre en cause sa pérennité.

Le budget social de l'Etat

Le budget social de l'Etat comporte essentiellement :

les transferts en espèces,

l'aide en nature,

les programmes de préservation et de création d'emplois .

Les effets sociaux du programme d'ajustement structurel et de la faible croissance économique ont entraîné une augmentation des dépenses liées à ce budget.

Les dépenses sociales de l'Etat ont été en 1998 de 184,55 milliards de DA soit 6,30 % du PIB et de 206 milliards de DA soit 6,5 % du PIB en 1999.¹⁸

Le programme de transferts en espèces tels que l'AFS et l'IAIG , les allocations familiales et l'IPSU s'ils ont eu le mérite d'exister n'ont pas permis de réduire les grandes précarités sociales et l'exclusion.

Les allocations familiales et l'indemnité pour salaire unique permettent d'octroyer un complément de revenu aux familles dont le chef est un salarié.

Les allocations familiales sont

versées à tous les travailleurs et retraités ayant des enfants mineurs à charge.

Des primes annuelles de scolarité sont accordées aux enfants des mêmes familles. Néanmoins, les critères d'éligibilité ne permettent pas d'étendre le système d'allocations familiales aux travailleurs non salariés.

Les transferts monétaires aux élèves et étudiants sont accordés sous conditions de revenu.

Les filets de protection sociale mis en oeuvre dans un contexte particulier, n'ont eu qu'un impact très limité sur la réalité sociale et notamment sur les catégories fragilisées, en raison de l'absence de croissance économique et de l'approche catégorielle qui a prévalu.

Les transferts en nature (cantines, fournitures scolaires, hébergement...) accordés aux élèves et étudiants des différents cycles de formation, notamment

¹⁸ Rapport CNES sur le système de protection sociale, 18^{ème} Session, juillet 2001

dans les zones rurales, permettent de lutter contre les déperditions scolaires, en particulier celles des filles.

En matière de transferts en nature, les principaux bénéficiaires sont les handicapés et malades chroniques auxquels médicaments et équipements sont fournis gratuitement.

Parallèlement aux programmes d'assistance et de protection sociales, des programmes d'attente ont été mis en place en matière d'emploi.

Ces dispositifs ont favorisé l'amélioration des relations entre la population et l'administration locale. Leur impact a cependant été restreint et les variations de coût de création d'un emploi importantes selon les programmes (par exemple 2400 \$ pour la réalisation d'une route par les TUPHIMO, soit quatre (04) fois plus que le coût d'un emploi par l'IAIG).

D'autres insuffisances ont été relevées par toutes les analyses conduites tant par le CNES et les institutions de recherche que par la Banque Mondiale. Les principales concernent l'insuffisance des données sur l'impact réel du programme et l'absence de suivi des activités créées une fois le programme achevé.

Les programmes en direction des jeunes diplômés (CPE, ESIL) n'ont pas débouché sur une création significative d'emplois permanents, en effet, seulement 13% d'entre eux ont été intégrés, essentiellement dans l'administration.

Les programmes de création de micro-entreprises et d'attribution de micro crédits sont insuffisamment évalués tant du point de vue coût / efficacité, que du point de vue de la pérennité des activités créées.

La solidarité nationale participe, à travers des mécanismes complémentaires d'aide et d'allocations ponctuelles, à la lutte contre la précarité et l'exclusion, notamment par le biais du « fonds spécial de solidarité nationale ».

L'objectif visé est le soutien aux politiques sectorielles dans les domaines de l'éducation, de la santé, de création d'activités génératrices de revenus, d'amélioration des conditions de logement et de vie de certaines catégories de population défavorisées. Ainsi des actions favorisant l'intégration ont été menées afin de réduire les taux de déperdition scolaire notamment des filles dans les régions rurales, d'élargir la formation professionnelle des handicapés, de prendre en charge les familles victimes du terrorisme au plan psychologique

et social et de faciliter l'accès au logement de personnes vivant dans une situation de précarité.

1 – 2. La politique agricole, dans ses composantes de bonification des taux d'intérêt, de mise en valeur des terres agricoles par la concession, d'adaptation des systèmes de production par la reconversion, de reboisement et de développement communautaire, peut contribuer à stabiliser la population dans les zones rurales, améliorer leurs niveaux de revenus et créer des activités pérennes.

1 – 3. La politique de logement.

Pour compenser les hausses liées à la libéralisation du secteur, l'aide de l'Etat en direction des familles à faible revenu s'est traduite par la contribution de la CNL au financement du logement, la subvention de l'Etat au Fonds National du Logement (FONAL) d'un montant de 16 milliards de DA en 1998 et l'attribution à des prix étudiés de lotissements sociaux.

Les zones rurales bénéficient annuellement d'un programme d'aide à 40.000 familles en matière d'habitat rural. Cette aide est fixée à 200.000 DA pour une construction neuve et à 120.000 DA pour une extension ou une réhabilitation.

1 - 4. La formation professionnelle

Les besoins exprimés en formation professionnelle s'avèrent importants, notamment en ce qui concerne :

les exclus du système scolaire,

les élèves ayant quitté l'école prématurément et n'ayant pas le niveau requis pour l'accès à une formation,

les jeunes n'ayant aucune qualification,

la reconversion, le recyclage et la réinsertion des travailleurs qui ont fait l'objet d'une compression au sein des entreprises économiques.

Tous les modes de formation professionnelle connaissent des problèmes d'encadrement, de gestion et de suivi et la formation continue est quasiment inexistante.

1 - 5. L'expression de solidarité de la société civile.

À l'exception de quelques ONG/Associations qui activent dans le domaine de la lutte contre l'exclusion et la précarité sociale, la société civile ne s'est pas fortement impliquée et sa contribution reste bien en deçà des attentes.

Toutefois, certaines ONG/Associations à caractère social sont activement engagées dans les actions de promotion sociale et d'intervention à court terme en faveur des victimes des catastrophes et du terrorisme, des handicapés.

Un besoin important se fait sentir pour des programmes innovateurs à long terme prenant en charge les questions de la pauvreté endémique dans les zones rurales, les petites villes rurales ou les poches de pauvreté dans les grandes villes. La mobilisation de ressources adaptées pour le financement de projets de lutte contre la précarité et l'exclusion demeure une préoccupation prioritaire.

Toutes ces mesures, qui ont pesé lourdement sur le budget social de la nation, n'ont pu pour autant endiguer le mouvement de paupérisation de la population ni réduire la pauvreté extrême de manière significative. Conçus essentiellement comme des mesures ponctuelles, ces différents dispositifs ont contribué à la remise en cause de la logique d'ensemble du système antérieur, sans pour autant réussir à constituer une réelle alternative de prise en charge cohérente et globale des besoins sociaux.

Ce qui ressort de cette approche sociale est sa relative efficacité et par conséquent celles des principes qui l'inspirent.

Au sens technique ces mesures n'ont permis ni d'unifier le cadre de la protection sociale en prenant en compte l'évolution de la notion de risque et de la rupture du lien entre salaire et solidarité sociale, ni l'émergence d'un service public de l'emploi apte à assurer ses fonctions de gestion et d'orientation du marché de l'emploi dans toutes ses dimensions.

En un mot, elles n'ont pas favorisé, dans leurs formes, le passage à une économie de marché fondée sur la transparence du marché du travail.

En outre, par leur développement hors système, elles ont remis en cause la viabilité financière du régime des retraites et du système de protection sociale.

L'absence d'amélioration de la situation sociale conduit à s'interroger sur l'efficacité des rééquilibres budgétaires de la politique sociale face aux objectifs de relance qu'ils sont censés permettre.

2 – L'évolution des dépenses publiques

Ainsi la politique sociale a-t-elle connu des inflexions au cours de la décennie 90. Ces inflexions, présentées comme conjoncturelles et liées au P.A.S, ont toutefois porté sur deux niveaux : celui de ses modes d'interventions et celui des finalités.

Ces finalités reposent, dans le droit des institutions sociales, sur le principe selon lequel la politique sociale est une condition nécessaire à la croissance économique. Elle est aussi le garant du développement humain.

Ces finalités ont ainsi déterminé les interventions dont le but est l'action sur les structures, par l'intermédiaire des politiques sectorielles d'une part, et la gestion conjoncturelle des tensions sociales nées du développement d'autre part.

Les choix politiques faits à ces deux niveaux ont entraîné l'individualisation des agents, des buts et des moyens susceptibles d'assurer la réalisation de ces choix et en définitive l'amélioration du bien être social.

En fait, restrictions budgétaires et dépenses nouvelles « indemnisant » les pertes d'emplois et l'arrêt de l'embauche du secteur public ont réduit les dépenses courantes de l'Etat de 3,5% du PIB pendant la période. A ces restrictions, il faut ajouter les hausses de prix intérieurs dus à la suppression des subventions aux produits de première nécessité, aux produits pétroliers et agricoles, conjugués à la dépréciation brutale du Dinar.

L'évolution des dépenses

En prix constants de 1993, les dépenses publiques sont passées de 390,5 milliards de DA en 1993 à 420,8 milliards de DA en 2000. En pourcentage du PIB, les dépenses publiques s'élevaient en 1993 à 33,5%, elles sont de 30% en 2000.

Durant la même période, les dépenses publiques des secteurs sociaux passent de 273,1 milliards de DA à 250,8. En pourcentage du PIB, elles sont passées de 23,4% à 17,9% soit une baisse de 5,5 points sur la période.

Plus précisément pour l'éducation, les dépenses passent de 97,4 milliards de DA en 1993 à 85,1 milliards de DA en 2000, représentant 6,1 % du PIB en 2000, contre 11% entre 1970 et 1980 et 8,4 % en 1993. Elles ont diminué de 13% durant la période.

Depuis dix ans les dépenses de santé publique ont été réduites et sont passées de 47,4 milliards de DA en 1993 à 43,5 milliards en 2000. Elles

représentent 3,8% du PIB contre 4,1% en 1993, soit une diminution de 15 %.

Au cours de cette décennie, les pouvoirs publics ont eu recours au système de protection sociale (programmes du marché du travail, sécurité sociale et assistance sociale) plutôt qu'à des politiques de croissance économique, ce qui a entraîné des charges financières supplémentaires sur le budget de fonctionnement, par augmentation des effectifs concernés et diminution des autres dépenses à la charge de l'Etat.

Les dépenses liées à la protection sociale, aux programmes en direction du marché du travail et à l'action sociale sont passés de 11% du PIB en 1993 à 8,8% en 2000. Le nombre de bénéficiaires quant à lui a quasiment doublé, passant de 4.776.000 de personnes en 1993 à 8.627.000 en 2000.

Désinvestissement et ajustement des salaires réels

De 1980 à 2000, les dépenses publiques rapportées au PIB ont évolué de 34% à près de 30%. Ces compressions ont été obtenues par la réduction des transferts publics de 6,3% du PIB en 1993 à 4,5% en 1996, par la réduction de la masse salariale à 8,7% du PIB, de l'investissement qui passe de 14% du PIB en 1986 à 6% en 1999.

L'évolution de ces dépenses indique un choix en faveur d'une réduction plus importante de l'investissement que des dépenses courantes.

Ainsi, les dépenses courantes qui représentaient environ 22% du PIB en 1993, ont diminué à 16% en 1996 pour se stabiliser à près de 20% en 1999. Les dépenses d'investissement quant à elles sont passées de 18% du PIB en 1990 à 8% en 1993 et 6% en 1999.

Cette réduction des dépenses d'investissement s'inscrivait dans une politique délibérée d'assainissement des programmes d'équipement et de compression des investissements dans une optique de répartition des recettes privilégiant le service de la dette.

Le désinvestissement n'a pas seulement touché le capital technique, mais aussi le capital humain par réduction en termes réels des dépenses de fonctionnement, de maintenance, de services et de recherche.

En ce qui concerne les dépenses salariales, leur réduction en termes réels a touché principalement les personnels de la fonction publique, en particulier

ceux de l'éducation et de la santé. Ces réductions, qui ont entraîné une diminution des dépenses par élève se sont traduites par une baisse de la qualité des prestations du service public dans ces secteurs.

Dans le secteur de l'éducation, en dix ans, les dépenses par élèves ont baissé en termes réels de 20% dans le fondamental, 30% dans le supérieur et 40% dans la formation professionnelle.

L'efficacité interne s'est détériorée et les abandons massifs accroissent les coûts par élève et réduisent les taux de rentabilité.

Une des premières causes de cette dégradation est le faible niveau des enseignants, dont 80 % n'ont pas terminé le niveau secondaire. En outre, dans la majorité des cycles de l'enseignement les programmes sont dépassés et n'ont pas connu d'actualisation depuis une dizaine d'années pour les plus récents. Enfin le ratio élevé personnel administratif/ personnel enseignant n'a pas permis d'agir de manière significative sur l'amélioration de la qualité des enseignements. A titre d'exemple, ce ratio est d'environ 82 postes administratifs pour 100 enseignants dans l'enseignement moyen et 88 pour 100 dans secondaire.

La réduction des dépenses par élève s'est opérée par une baisse des salaires réels des enseignants, estimée à - 40% dans le fondamental.

Dans le secteur de la santé depuis dix ans les dépenses de santé publique ont été réduites à 3,8% du PIB et ont baissé de 15 % entre 93 et 99.

La baisse des salaires réels a été accompagnée d'une diminution de 25 % des dépenses salariales .

La part des dépenses de médicament est passée en dix ans de 6% à 16 % , tout en étant insuffisante pour couvrir les besoins. Les dépenses de maintenance demeurent largement en deçà des exigences de bon fonctionnement des équipements, et leur part a été maintenue à 2% depuis 10 ans, alors que 20 % de l'équipement est hors service.

Loi de finances et politique sociale

Le débat est ouvert depuis que l'assainissement financier a permis de dégager des excédents et que les recettes des hydrocarbures n'ont cessé d'augmenter depuis 5 ans. En effet, malgré les sacrifices sociaux, la relance de la croissance est restée problématique.

La Loi de Finances Complémentaire 2000, examinée à la fin du premier semestre, n'a pas tranché le débat.

Cette loi, en renouvelant à quelques exceptions près le plafonnement des dépenses au niveau de 1993 malgré la dépréciation, consolide de plus en plus une situation de fait qui n'est compensée ni par la relance de la croissance, ni par la réduction des inégalités et de l'insécurité économique, ni par l'amélioration des conditions de travail.

Plus profondément, cette situation qui crée des tensions sociales de moins en moins supportées, donne à la transition vers l'économie de marché un caractère social conflictuel, alors que l'objectif recherché par l'ensemble des partenaires est l'adoption d'un pacte social.

La loi de finances est un reflet financier des arbitrages sociaux. Les indicateurs d'existence et de performances d'une Politique sociale sont généralement appréciés à travers le « Budget social » d'une nation c'est à dire l'ensemble des flux de transferts de ressources et de fournitures de services collectifs.

Ces indicateurs mesurent en termes monétaires les interventions s'effectuant dans ce cadre et en termes qualitatifs, l'impact sur la population au plan de la transformation des structures et des comportements sociaux.

Les axes de la politique sociale sont reflétés par le rapport au PIB des dépenses publiques (Formation brute de capital fixe des administrations, consommations civiles et transferts de ressources). Le financement de ces dépenses s'effectue par le bais des recettes fiscales et des prélèvements obligatoires.

La part des prélèvements obligatoires et leur utilisation est le reflet, à la fois d'un modèle de croissance et d'un modèle social.

La pression fiscale est le résultat du compromis social entre consommation et accumulation, et plus précisément, entre les consommations collectives et l'accumulation.

Le modèle social de croissance entraîne donc un choix des pondérations à affecter aux différents types de recettes fiscales (impôts directs et indirects, cotisations sociales), ainsi qu'entre les différentes catégories de dépenses publiques (fonctionnement, équipement, transferts sociaux et économiques et autres).

Les pondérations ainsi affectées dessinent le cadre fiscal de la redistribution des revenus et par conséquent les corrections apportées à la répartition primaire des revenus.

L'examen de la loi de finances complémentaire 2000 fait apparaître que l'effort fiscal ordinaire repose à plus de 43% sur les salaires et la consommation (et à près de 50% si l'on ajoute la TVA sur les carburants).

Au fil des années, il y a eu un double compromis social grâce à la récupération de la rente pétrolière. D'une part, il s'est opéré un rétrécissement de l'assiette fiscale par une diminution de la part des recettes provenant des bénéficiaires et de l'activité économique, et d'autre part, le poids de l'impôt sur les salaires s'est accru.

La politique sociale de redistribution semble avoir bénéficié à certains revenus qui, contrairement aux salaires, n'ont pas été contrôlés.

Les impôts indirects représentent 5% du PIB, alors qu'ils sont de 11,8 au Maroc et de 9,6 en Tunisie.

Hors fiscalité pétrolière, les recettes fiscales en 2000 avoisinent 10,4 % du PIB, contre 22,2 au Maroc et 19,6 en Tunisie.

A la faiblesse du rendement de la fiscalité hors hydrocarbures, s'ajoute le dispositif d'incitation à l'investissement privé par exonération fiscale et douanière, qui réduit les recettes.

La première conclusion sociale en est que l'assiette fiscale ne reflète pas les nouvelles données de l'organisation de l'économie, en particulier pour celle concernant les activités commerciales et productives formelles et informelles.

C'est ainsi que, par exemple, pour l'année 1999 selon le Ministère de l'Industrie, la croissance du secteur privé formel est de 14%. Cette croissance ne s'est pas traduite par une contrepartie fiscale correspondante.

De même que l'on annonce un effectif de 1.2 millions de personnes employées par le secteur privé qui participerait à 62% du PIB hors hydrocarbures. Cette activité n'a pas d'impact significatif en termes de fiscalité ordinaire et de cotisations sociales.

Ce modèle fiscal, conçu dans le cadre d'un système centralisé, s'il n'est pas rendu plus efficace, risque de réorienter les flux provenant de l'activité pétrolière vers l'activité privée au détriment des services collectifs nécessaires au développement humain.

Une telle situation est difficilement compatible avec une situation sociale fortement marquée par le chômage et la dégradation du pouvoir d'achat dans un contexte de remise en cause des transferts sociaux et d'évasion fiscale.

La fiscalité constitue l'un des éléments de correction de la répartition primaire des revenus dont l'efficacité est le gage d'une politique sociale et d'une plus juste répartition du revenu national. C'est aussi l'un des moyens susceptibles d'alléger la dépendance à l'égard des recettes en hydrocarbures.

Si l'on tient compte de l'évolution des salaires et de l'emploi depuis 1996 et du basculement de l'activité vers le secteur privé d'importation, il apparaît que la période de cinq ans a été plus avantageuse aux revenus non salariaux. Cela se traduit par un phénomène de concentration de hauts revenus sous toutes sortes de formes, et un élargissement de la pauvreté.

Une politique d'encouragement à la création d'emplois peut générer la diminution des recettes fiscales par allègement des prélèvements sociaux et par des exonérations fiscales, comme mesures incitatives à l'embauche.

En l'état actuel de la fiscalité, compte tenu des mesures liées au PAS et de la libéralisation, l'efficacité et l'équité fiscales sont limitées. Elle risque de se « focaliser » sur une redistribution vers ceux qui sont définitivement écartés de la vie productive.

Chapitre III : la nécessité d'une nouvelle politique sociale

L'économie de marché vise à établir, selon des mécanismes fondés sur la libre confrontation des offres et des demandes, la stabilité des grands équilibres et de l'équilibre général. Ces mécanismes supposent des comportements rationnels des acteurs ayant des objectifs bien définis, à savoir la maximisation du profit et de l'utilité.

Mais pour que le jeu du marché puisse avoir lieu, il est indispensable que les mécanismes et les institutions permettant la rencontre des offres et des demandes et la flexibilité des prix sur les différents marchés, existent. Car l'approche en termes macro économiques ne suffit pas à expliquer le fonctionnement des marchés, ni à les réguler.

La politique sociale menée au cours de la dernière décennie a été caractérisée par une réduction des dépenses publiques et la mise en œuvre de dispositifs

d'attente ou de compensation. En l'absence d'une reprise de la croissance, cette politique a rapidement atteint ses limites financières en raison de l'augmentation des personnes rendues socialement vulnérables.

De nouveaux défis sont ainsi apparus et qui tiennent à l'accroissement des inégalités, l'élargissement de la pauvreté et l'accélération du processus de dégradation du niveau et des conditions de vie de larges couches de la population.

La politique sociale subit ainsi des contraintes financières tout en étant de plus en plus inadaptée à la prise en charge de ces nouveaux défis dus aux transformations de l'économie, qui exigent plus que jamais une forte articulation entre l'économique et le social.

Ceci a amené le Gouvernement à adopter en 2001 un programme spécial de soutien à la relance de la croissance, en complément de son programme approuvé par le Parlement.

1 - Le Programme de soutien à la relance de la croissance et le cadre social

L'adoption du programme de soutien à la relance, d'un montant de 525,5 milliards de DA, dont plus de 74% sont inscrits en crédits de paiement au titre des deux premières années de mise en œuvre, s'appuie sur un diagnostic posé par le Gouvernement qui relève le caractère paradoxal de la situation du pays, caractérisée par :

- de bons indicateurs macro économiques,
- un taux de croissance insuffisant,
- des conditions sociales difficiles pour la population.

La croissance moyenne de 3% enregistrée au cours des 5 dernières années, reste nettement insuffisante pour répondre aux besoins pressants et non satisfaits de la population, notamment en matière d'emplois, de logement, d'équipements socio-collectifs et de cadre de vie .

La mollesse du taux de croissance due principalement à la stagnation des investissements et à la faible productivité de l'appareil de production, s'est accompagnée de l'extension de plus en plus large des activités informelles et spéculatives.

Les performances macro économiques n'ont pas permis « de répondre aux aspirations légitimes de la population algérienne que sont le relèvement du niveau de vie, l'emploi stable et la sécurité économique » ni de réunir « toutes

les conditions à la mise en place d'un processus d'investissement et de création durable de richesses et d'emplois ».

Cette stagnation a eu un impact négatif sur le revenu des ménages, entraînant la détérioration de leur pouvoir d'achat et de leurs conditions de vie, ouvrant ainsi le champ à la pauvreté et à l'accroissement des inégalités sociales.

De ce fait, la stratégie retenue doit permettre de déclencher le progrès, de l'entretenir durablement, de donner aux populations les moyens de créer de la richesse, de saisir toutes les opportunités de créer des emplois stables.

La mise en œuvre de cette stratégie passe par la préparation de l'espace économique, le renforcement et la reprise des capacités locales de production, la mobilisation de l'épargne locale et la création de pouvoir d'achat.

Ces préalables sont à même d'éviter l'accroissement des déséquilibres et de la désarticulation de l'économie sur le plan géographique et social.

Cette stratégie repose sur une forte impulsion de l'Etat, qui mobilisera les revenus des hydrocarbures pour stimuler l'économie, réduire le chômage, soutenir la production nationale par la relance de la demande.

Dans cette optique, le montant global dégagé est réparti en programmes sectoriels dont :

- 8,6% sont consacrés à l'appui aux réformes,
- 12,4% à l'appui direct à la production dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche,
- 21,7% au développement local,
- 40,1% aux grands travaux,
- 17,2% au développement des ressources humaines.

Les opérations à lancer ont pour but d'assurer dans le même temps une reprise de la croissance économique et du développement social.

Le programme de relance s'appuie sur les axes suivants :

- la redynamisation de l'appareil national de production, qui reste le centre de création de richesse,
- l'assainissement et la dynamisation de l'environnement de l'entreprise,
- une politique de dépenses publiques qui permette une amélioration du pouvoir d'achat.

Cette démarche du Gouvernement s'appuie sur le postulat que « les équilibres macro économiques ayant été rétablis, des ressources suffisantes ayant été

accumulées, l'Algérie doit amorcer un retour à la dépense publique qui puisse permettre à la croissance économique d'être appuyée à travers l'ensemble du territoire national et de trouver une demande nationale suffisante ».

Ce faisant, il est relevé les risques d'un tel choix de relance par la demande, qui peut avoir des effets pervers sérieux, dont le plus redouté est le recours à l'importation pour satisfaire la demande. En conséquence, les projets à inscrire favoriseront, autant que possible, l'utilisation de produits locaux et l'emploi de main d'œuvre locale.

Le programme se fixe quatre (4) objectifs opérationnels et trois (3) objectifs qualitatifs.

Les objectifs opérationnels partent de la réactivation de la demande, qui doit être accompagnée d'un soutien aux activités créatrices de valeur ajoutée et d'emploi, à travers la promotion de l'exploitation agricole et de la petite et moyenne entreprise productive notamment locale et de la réhabilitation des infrastructures. En même temps, l'on recherche une amélioration de la couverture des besoins de la population en matière de développement des ressources humaines.

Ces objectifs opérationnels ont pour finalité la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois et l'équilibre régional par la revitalisation de l'espace algérien. Ces finalités amènent à orienter les actions de relance de manière prioritaire vers le renforcement des équipements collectifs des communes les plus défavorisées, pour répondre aux impératifs de service public et d'équilibre régional.

Les politiques d'accompagnement retenues se fixent comme objectif d'améliorer l'environnement des entreprises et réunir les conditions de réalisation efficiente des investissements projetés.

Les mesures urgentes s'inscrivent dans la perspective d'une politique de réformes institutionnelles et structurelles permettant aux entreprises de fonctionner selon des normes d'efficacité, au marché d'être efficace et à l'Etat de jouer pleinement son rôle d'encadrement, de soutien et de régulation des activités économiques.

Les composantes sectorielles du programme et les politiques d'accompagnement à court et moyen termes sont présentées dans les encadrés qui suivent.

Encadré n° 2 : Composante sectorielle du PSRE Agriculture, Pêche et développement local

- Dans cette répartition, le budget réservé à **l'agriculture** s'élève 65 milliards DA.

Le programme d'appui s'inscrit dans le cadre du Plan National de Développement Agricole (PNDA) et vise trois objectifs principaux :

élargir la production agricole, y compris les exportations,

stabiliser les populations rurales notamment par la protection des bassins versants, l'extension de l'emploi rural, le développement des zones de parcours, la protection de l'écosystème pastoral, l'amélioration de l'offre fourragère,

lutter contre la pauvreté et l'exclusion, notamment en impulsant des projets tests de développement communautaire et en procédant au traitement de la dette des agriculteurs.

2 - Le secteur de **la Pêche** bénéficie d'une enveloppe de 9,5 milliards DA. Les programmes portent essentiellement sur :

le soutien des activités de production du secteur en amont (construction, réparation et maintenance navales) et en aval (conditionnement, valorisation, transport, froid),

des mesures institutionnelles et structurelles d'accompagnement.

3 - Le programme de **développement local** est évalué à 113 milliards DA. Il est un des éléments fondamentaux de soutien à la relance à travers les actions de réhabilitation de régions entières, en y assurant les moyens nécessaires à un décollage économique.

Ce programme inclut la réalisation de plans communaux de développement (PCD), destinés à encourager le développement et la répartition géographique équilibrée des équipements et des activités. Il concerne en outre des projets liés à la maîtrise de l'espace, de l'eau et de l'environnement ainsi qu'à la réalisation d'infrastructures de communication.

Les critères de priorité des projets sont de deux ordres : ceux pouvant être lancés rapidement et ceux ayant une incidence significative et directe sur la population.

Encadré n° 3 : Composante sectorielle du PSRE Grands travaux d'équipement et d'aménagement du territoire

Au titre des **grands travaux d'équipement et d'aménagement du territoire**, le montant du programme est de 210,5 milliards DA. Il est composé de trois volets :

Les équipement structurants du territoire (142,9 milliards) ayant pour but d'améliorer le cadre de vie de la population dans les grands centres urbains où se cristallisent les poches de pauvreté et de recomposer les espaces ruraux. Ce volet concerne des infrastructures hydrauliques (31,3 mds) ; ferroviaires (54,6 mds) ; routières, maritimes et aéroportuaires, (au nombre de 25 pour un coût de 45,3 mds) ; de sécurisation des points d'entrée portuaires, aéroportuaires et terrestres ; de télécommunications, à travers notamment la création d'un cyber parc évalué à 10 mds DA.

La revitalisation des espaces ruraux de montagne, des hauts plateaux et oasiens. Ce programme, doté d'une enveloppe globale de 67,6 mds vise l'amorce d'un développement local correcteur des disparités et déséquilibres régionaux. Il concerne plusieurs volets :

L'environnement, pour un montant de 5,5 mds. Le programme de ce secteur, hors développement local, s'élève à 6,1 mds.

L'énergie, à travers un programme complémentaire d'électrification rurale et de distribution de gaz. L'enveloppe allouée est de 16,8 mds pour les Hauts Plateaux et le Sud.

L'agriculture, pour un montant de 9,1 mds, réservé à la protection des bassins versants et des zones steppiques et à l'extension du programme d'emploi rural.

Encadré n° 4 : Composante sectorielle du PSRE**Emploi, protection sociale et développement des ressources humaines**

Le programme d'**emploi et de protection sociale** est affecté d'une enveloppe de 16 milliards DA. Il concerne essentiellement :

Les TUPHIMO, ciblant les wilayate déshéritées. L'objectif est d'atteindre une offre additionnelle de 70 000 emplois en équivalents permanents sur la période, soit 22 000 emplois supplémentaires en moyenne annuelle, pour un coût de 7 milliards DA.

Les actions de solidarité en direction des catégories les plus fragilisées (3 milliards) ; la réhabilitation des établissements spécialisés (3 milliards) et l'acquisition de 500 bus de transport scolaire pour les communes enclavées (0,7 milliard).

L'encadrement du marché du travail, à travers l'affectation de 0,3 milliard à l'ANEM.

Le développement des ressources humaines . Ce volet du programme de soutien à la relance comporte des projets choisis en fonction de leur impact immédiat sur les besoins de la population, ainsi que sur la valorisation des capacités existantes en matière d'infrastructures éducatives et sanitaires.

Dans l'éducation nationale, un montant de 27 mds DA sera consacré au rattrapage scolaire dans les zones rurales et à forte concentration démographique ; la réhabilitation, l'aménagement et l'équipement des établissements existants ; la réalisation de cantines et d'internats.

Pour la formation professionnelle, le programme, d'un montant de 9,5 mds DA devrait permettre de déployer des efforts pour assurer des formations dans les nouvelles technologies. Les priorités vont à la résorption des déficit en matière d'équipement technico-pédagogique, la réhabilitation et l'équipement des établissements nécessitant des capacités additionnelles, la réalisation de capacités nouvelles dans les zones à revitaliser.

Dans l'enseignement supérieur, la priorité est accordée à l'amélioration des conditions de vie et de travail de la communauté universitaire, en accentuant l'effort de réalisation d'infrastructures. A cet effet, il est programmé la réalisation de 50 000 places pédagogiques, 25 000 lits et l'acquisition d'équipements d'infrastructures. Le montant alloué à ce programme est de 18,9 mds DA.

Le programme de recherche scientifique, doté d'une enveloppe de 12,38 mds, sera orienté vers le développement des technologies de pointe (technologies de l'information, des télécommunications et des biotechnologies).

Pour le secteur de la santé, outre l'achèvement du CHU d'Oran, la reconstruction d'un hôpital à Chlef et la réalisation d'un centre anticancéreux à Annaba, l'axe prioritaire sera la réhabilitation des structures de soins et l'amélioration de leurs prestations. Le montant du programme est de 14,7 mds DA.

Enfin, les secteurs de la jeunesse et des sports, de la culture et de la communication et des affaires religieuses, seront dotés respectivement d'enveloppes de 4 mds, 2,3 mds et 1,5 mds DA.

Encadré n° 5 : Les politiques d'accompagnement Mesures urgentes

Quatre mesures revêtent un caractère prioritaire et sont retenues comme mesures de politique urgentes, il s'agit de :

La protection de certaines filières, à travers la suppression de la TSA et des valeurs administrées des biens qui ne concurrencent aucune production nationale significative et l'interdiction de l'exportation des matières brutes pouvant être valorisées localement ;

La réduction des prélèvements obligatoires. Celle ci se traduira par une réduction significative du versement forfaitaire et de la TAP et le transfert des allocations familiales vers la caisse de sécurité sociale. En outre, des mesures complémentaires viseront à compenser les pertes subies par les entreprises du fait des sujétions imposées par l'Etat, et au traitement des précomptes TVA.

Le renforcement des capacités d'exploitation des entreprises. Les mesures consistent essentiellement en l'indemnisation par l'Etat des biens affectés à des institutions publiques, la compensation des pertes subies en raison des sujétions de service public, l'application des décisions réglementaires en matière de tarification d'énergie et d'eau, le règlement des créances détenues sur l'Etat.

Le renforcement des capacités managériales, par la formation de courte durée dans la gestion, la constitution de banques de données techniques et sur les marchés, la constitution d'un centre de conseil en gestion et de conseil juridique.

Encadré n° 6 : Les politiques d'accompagnement Mesures à moyen terme

Les autres politiques d'accompagnement s'inscrivent dans le cadre de la poursuite des réformes institutionnelles et structurelles. Elles concernent en particulier :

La mobilisation des ressources internes et externes, à travers l'élargissement des ressources tirées de la fiscalité ordinaire et du patrimoine économique de l'Etat. Cet objectif nécessite la modernisation de l'administration fiscale, la fiscalisation progressive de l'agriculture, la lutte contre les activités informelles et la fraude, la valorisation du patrimoine de l'Etat, la mise en place d'une institution de gestion des ressources extérieures et l'organisation d'une conférence des bailleurs de fonds pour le secteur de l'hydraulique.

La poursuite et l'approfondissement des réformes sectorielles, notamment par la création d'un fonds de partenariat, qui disposera de ressources provenant de l'Etat d'un montant de 22,5 mds DA ; la réforme bancaire et la création d'une institution spécialisée dans le micro crédit ; la réforme tarifaire.

L'amélioration du cadre d'investissement. Trois mesures principales sont retenues, qui concernent la promulgation d'une nouvelle loi sur l'investissement, le traitement urgent du dossier du foncier et l'aménagement des zones industrielles.

L'amélioration de la gestion des infrastructures, par l'élargissement et l'accélération de la mise en concession des infrastructures et la révision des mécanismes de tarification des services publics de base.

L'amélioration de la gestion des transferts. La situation actuelle du système de sécurité sociale nécessite la réalisation d'une étude en vue d'explorer les solutions alternatives. Par ailleurs, la rationalisation des dépenses publiques commande que soient engagées des études sur la réforme du système des œuvres sociales universitaires, le conventionnement des hôpitaux avec les caisses de sécurité sociale, la réforme du système de gestion de la santé publique, la réforme du système d'aide au logement.

L'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques, par une meilleure articulation entre les budgets d'équipement et de fonctionnement, une

budgétisation annuelle intégrée, la formation intensive des cadres à la gestion des projets et à la gestion des grands équipements.

Des mesures de soutien à la mise à niveau des entreprises. Dans ce cadre, il s'agira notamment de dynamiser le fonds de promotion de la compétitivité industrielle en le dotant des ressources nécessaires (2 mds DA).

Ce programme intervient dans un contexte social dégradé et dans un contexte budgétaire où les dispositifs d'attente sont saturés. Il constitue un relais substantiel d'amélioration des revenus, des conditions de vie et de l'emploi.

Il présente l'avantage d'être articulé avec les attentes sociales, tout en s'appuyant sur une logique économique. Ses effets à court terme, en particulier au niveau local et dans les zones défavorisées peuvent se faire ressentir très rapidement, et principalement en matière d'augmentation des opportunités d'emploi et d'amélioration des conditions de vie.

Toutefois, l'efficacité de ce programme demeure tributaire des perspectives à moyen terme de croissance durable et des capacités managériales des différents niveaux concernés par sa réalisation, particulièrement des collectivités locales.

Pour ce faire, les priorités doivent être clairement affichées et reliées entre elles, sans perdre de vue la finalité du programme, à savoir la relance de la croissance durable.

Cela suppose des critères de choix des projets pouvant dans l'immédiat, répondre à la préoccupation urgente d'enrayer la pauvreté et la dégradation du niveau de vie de la population, et en même temps de s'inscrire dans les problématiques économiques et sectorielles.

En second lieu, les programmes sectoriels doivent être eux aussi appréciés en termes d'impact sur la croissance à moyen terme.

En troisième lieu, les performances en matière d'utilisation des crédits consentis jusqu'ici aux différents opérateurs ont fait apparaître des lenteurs tant dans la réalisation que dans la consommation des enveloppes budgétaires. Si des mesures d'appui technique et de simplification des procédures ne sont pas apportées, des risques de « restes à réaliser » importants peuvent perturber l'exécution du

programme ou le ramener à une dimension exclusivement sociale, au détriment des projets structurants de croissance durable.

En outre, une attention particulière doit être apportée aux mesures d'accompagnement qui sont proposées et à leur mise en œuvre rapide, utilisant ainsi l'opportunité donnée par ce programme d'inciter l'investissement privé et d'impulser le développement d'une nouvelle gouvernance de l'activité économique, en particulier par la participation multiforme, chaque fois que possible, des citoyens individuellement ou en association à la réalisation de ces programmes.

Enfin, ces programmes doivent être l'occasion de mieux articuler croissance et politique sociale, en adaptant les instruments existants aux objectifs du programme et aux impératifs de la transition, contribuant ainsi, dans l'action, à tracer les nouveaux contours d'une politique sociale, fondée sur une transformation de l'organisation du travail et de l'économie du travail en général.

2 - Les nouveaux contours d'une politique sociale

En effet, la question centrale de la transition à l'économie de marché est la relance de la croissance et de l'emploi. Concernant l'emploi le maître mot des politiques est la flexibilité, à la fois comme objectif et moyen de ces politiques.

Il s'agit par conséquent de prendre la mesure exacte de ce concept, de son impact sur l'économie et des conditions nécessaires à son application.

L'emploi durable devient l'exception

En d'autres termes, le marché du travail semble échapper aux lois classiques de l'offre et de la demande. Ce marché fait intervenir en effet des formes particulières d'organisation du travail choisies par les entreprises et qui ne sont pas sans impact sur le chômage.

La régulation des marchés suppose donc des politiques industrielles, des politiques actives de l'emploi et des politiques sociales publiques.

Le niveau de l'emploi découle non pas uniquement des mécanismes du marché et donc des seuls salaires mais d'interactions économiques dont le rôle central revient aux institutions que sont l'Etat, les entreprises et les syndicats. Par

ailleurs, l'erreur est de croire à un marché homogène où se confrontent les offres et les demandes d'un travail indifférencié. Le phénomène de la segmentation du marché du travail signifie qu'il existe sur le marché du travail plusieurs marchés.

De façon générale l'on considère qu'il existe deux segments : celui dont les salaires sont élevés et la sécurité de l'emploi grande ; celui où les salaires sont bas et la précarité la règle. La mondialisation tend à généraliser ce schéma dans tous les pays. Dans le cas des pays en développement la segmentation est dorénavant encore plus présente dans la mesure où ils s'ouvrent plus fortement aux investissements directs étrangers. La politique des salaires qui en résulte est alors mixte : des salaires élevés pour le segment primaire relevant de secteur ouvert à l'exportation où l'emploi est relativement stable pour les professionnels mais à la merci de l'évolution de la valeur boursière du groupe, des bas salaires si l'on veut encourager l'emploi dans le segment secondaire dit flexible ou précaire.

Il s'agit donc d'un renversement des fondements théoriques des politiques de l'emploi et des salaires, où les faits démentent les théories. Les causes du chômage sont multiples et une représentation unifiée est dangereuse.

Les incertitudes sont plus grandes sur les formes que doit avoir la politique des salaires, de l'emploi et de la protection sociale.

Pour promouvoir une politique des salaires et de l'emploi il faut une nouvelle économie du travail qui devra tenir compte des données suivantes :

- Pendant longtemps le sous emploi et le chômage étaient dus au désinvestissement dans le secteur public et à la rigidité du système des rémunérations (SGT). Cette rigidité étant attribuée à des causes institutionnelles qu'une déréglementation pouvait corriger.

La déréglementation appliquée en Algérie n'explique pas pourquoi la rigidité se maintient ni pourquoi le chômage perdure malgré la baisse des salaires réels. A supposer une action vigoureuse de relance de la croissance, peut-on espérer dans ces conditions une reprise significative de l'emploi, surtout lorsque l'on sait que sur les marchés, la règle est la concurrence imparfaite, que le marché du travail est segmenté, qu'il existe pour l'entreprise différents types d'emplois auxquels s'appliquent différentes politiques des salaires et différents niveaux de flexibilité.

L'entreprise moderne a su tirer profit de cette flexibilité modulée selon que les postes de travail exigent une stabilité polyvalente ou qu'ils soient dits « de profession » comme dans les banques par exemple, ou enfin qu'ils relèvent d'une division parcellaire du travail comme dans l'hôtellerie. C'est plutôt à cette catégorie que s'applique la flexibilité de marché. Généralement cette catégorie représente 55% des contrats de travail dans les pays riches. C'est sur eux que pèse le plus l'exclusion puisque, s'agissant de contrats de travail à durée déterminée, ils offrent moins de probabilités d'accéder à une formation, ils sont soumis à la loi de l'offre et de la demande en matière de salaires, et l'accès à certains avantages sociaux ouverts au personnel stable leur est impossible en raison de leur précarité. De façon plus grave, les contrats de flexibilité sont antinomiques de la formation continue puisque la notion de promotion dans la filière n'existe plus.

- Le second élément d'explication réside dans le manque et la mauvaise information des acteurs du marché du travail.

Les équilibres prévus par les théories de l'économie de marché ne pouvant s'établir spontanément, il en résulte nécessairement une absence de coordination dans les décisions des différents acteurs et des interventions de l'Etat. Car la concordance entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif, entre les décisions micro économiques et les grands équilibres n'existe pratiquement pas. Ces deux logiques sont le plus souvent opposées.

La coordination des décisions et l'intervention de l'Etat posent le problème du niveau le plus efficace de détermination des salaires et de l'emploi. La notion d'intéressement pourrait apporter une stimulation à la production et à la participation aux risques.

C'est dire les difficultés de conception d'une politique de l'emploi qui serait limitée aux seuls niveaux des salaires et au volume de l'emploi. Elle doit prendre en compte les choix d'organisation interne des entreprises, la segmentation du marché du travail, le manque d'information des acteurs, impliquant un meilleur arbitrage entre les logiques individuelles des entreprises, des salariés et des chômeurs et l'intérêt collectif.

L'emploi public ou privé devient une succession d'activités temporaires pour un même individu impliquant des interruptions qu'il doit rendre les plus courtes possibles.

Les questions centrales auxquelles doit répondre une politique de l'emploi sont celle du volume socialement et économiquement admissible de chômage de longue durée et celle de la reconversion pour ceux qui ne relèvent pas du segment primaire. En d'autres termes comment faire en sorte qu'en phase de croissance et dans une économie ouverte le chômage soit réduit à son niveau « frictionnel », c'est à dire à la durée la plus courte possible de recherche d'un nouvel emploi.

Si la flexibilité est un fait général socialement admis dans les pays avancés et imposé par les nécessités de la flexibilité du système de production, c'est parce que l'on assure au travailleur les moyens de l'exercer, c'est à dire de bénéficier d'opportunités offertes pour améliorer ses conditions de vie et de rémunération. Elle repose sur le principe de mobilité. Mais ce principe suppose des conditions, parmi lesquelles l'accès à la formation permanente, des facilités de transport et des aides au logement qui facilitent la mobilité géographique, et enfin une assurance contre les fluctuations des salaires.

L'autre flexibilité est celle qui donne à l'employeur des facilités d'embauche et de licenciement et la possibilité de baisser les salaires. Cette conception est celle qui accélère l'exclusion, elle accroît la population inemployable par manque ou mauvaise formation, elle contribue à augmenter l'insécurité économique, à accélérer la paupérisation et à creuser les inégalités au profit des « privilégiés de la flexibilité » qu'ils soient salariés ou employeurs.

Aussi le moment est-il venu de poser en toute clarté le problème de la politique sociale.

Un effort de réflexion et d'actions pour une économie sociale de marché doit être lancé. L'optimisme du libéralisme, le refus stérile du conservatisme, « le bricolage » du réformisme n'offrent pas de solutions opérationnelles. L'Algérie possède une expérience d'un développement humain suffisamment riche pour que la transition à l'économie de marché ne soit pas synonyme de régression sociale et d'accaparement de la rente pétrolière par une minorité d'opérateurs du commerce extérieur et de détenteurs de rentes cachées (administrations, entreprises, agriculture, institutions représentatives, professions libérales, immobilier et plus généralement, ceux qui font de leur position économique une rente de situation) . La flexibilité ne peut avoir un

impact positif sur l'économie si elle ne s'applique qu'aux postes de travail non qualifiés et salariés.

L'on doit donc s'interroger sur les effets réels de la flexibilité sur le chômage et sur l'exclusion notamment sur la perspective d'insertion sociale, permettant l'accès au logement, et plus généralement, aux possibilités d'endettement. Autant d'éléments dont l'absence accroît l'exclusion sociale et réduit les perspectives d'avenir.

C'est dire l'urgence d'une réflexion sur l'adaptation de notre politique sociale à l'économie de marché.

Les diagnostics établis par les pouvoirs publics et les différents travaux du CNES ont mis l'accent sur les actions centrées sur un objectif essentiel : sauvegarder le consensus social en réactivant l'intérêt de tous les opérateurs économiques publics et privés, des administrations et organisations professionnelles dans la relance économique, et sortir de l'immobilisme engendré par des réformes qui se sont limitées à l'entreprise, et n'ont pas touché l'Etat et le secteur financier et bancaire, retardant ainsi la relance du système productif.

Cette situation a conduit certes à un rétablissement des équilibres macro économiques, mais sans perspective de croissance significative durable, aggravant les facteurs de tension sociale.

Créer les conditions d'une croissance durable créatrices d'emplois

Le premier objectif est de fixer les références essentielles d'un consensus social sur les moyens de renforcer la solidarité nationale que les mécanismes du marché mettent en cause . Mais le consensus social a besoin d'objectifs clairs et raisonnables de croissance de l'économie et de l'emploi. Le consensus a besoin en outre d'un cadre d'organisation de l'économie qui prenne en compte notamment les facteurs suivants :

- Un modèle alternatif au passage direct actuel à l'économie de marché , en d'autres termes des politiques macro économiques et sectorielles à moyen et long terme ;
- Une politique à l'égard du secteur privé, en incitant l'investissement privé et en l'encourageant vers des activités de sous traitance, d'approvisionnement, de distribution et de partenariat avec le secteur public et plus largement vers les activités de productions de biens et de services. L'incitation doit être très forte

car la pente naturelle résultant des calculs de taux de profit dans notre économie conduisent à privilégier les activités commerciales, stade intermédiaire de l'accès aux marchés financiers internationaux de spéculation. Dans le cas contraire, la transition vers l'économie de marché n'est que le moyen pour quelques privilégiés d'accéder aux marchés financiers spéculatifs. La privatisation de la circulation des flux entre les entreprises publiques est l'un des volets d'un modèle alternatif à l'entrée dans l'économie de marché ;

- Un programme adapté de solidarité nationale, c'est à dire la recherche et la mise en œuvre d'un cadre d'organisation qui soit en harmonie avec les exigences d'un développement humain. Pour cela encore faut-il que l'économie de marché ne soit pas exclusivement celle des marchands mais aussi celle des producteurs.

Ainsi qu'il a été souligné par de nombreux experts, les réformes structurelles ont été beaucoup plus orientées vers l'arrêt ou la décélération rapide de la croissance par le secteur public et ses investissements, sans réellement créer un modèle alternatif de croissance.

La politique sociale mise en place s'est donc efforcée de compenser à la fois le désinvestissement et la réduction des dépenses courantes. Les dispositifs dits d'attente sont justifiés économiquement à condition que la période « d'attente » soit la plus courte possible. Or cette condition suppose une reconversion de l'appareil de production et une relance de la croissance pour permettre au dispositif de contribuer concomitamment à la reconversion professionnelle de chômeurs.

Généralement, cette politique sociale s'est limitée à ce qu'il a été convenu d'appeler «filet social » ; mais le plus important est dans la démarche implicite qui la sous tend.

En effet, cette dernière suppose acquise l'adoption du critère de sélectivité à savoir que sont éligibles à la politique sociale les personnes qui ne peuvent être réadaptées ou employables. Le reste de la population doit pouvoir bénéficier d'une protection minimale qui ne remette en cause ni la compétitivité des entreprises ni la flexibilité du travail et des salaires, conditions nécessaires au plein emploi.

Dans cette optique, toute amélioration sociale ne peut être que volontaire et individuelle, le chômage lui même devenant volontaire. Les

consommations collectives sont soumises aux règles de l'économie marchande. L'intervention sociale de l'Etat doit s'attacher à développer des actions en vue principalement de permettre l'employabilité aux conditions du marché.

La mise en œuvre de ce type de politique résulte soit de la réduction des dépenses sociales, soit de la privatisation des prestations ne relevant pas de la couverture minimale ainsi conçue ou enfin des deux à la fois.

Une autre politique est celle qui, tout en développant des actions permettant la lutte contre la pauvreté, poursuit de façon plus efficace celles d'insertion et de protection universelle imposées par l'exigence de cohésion sociale.

Le débat entre ces deux politiques est faussé car les tenants de la première thèse, celle de la sélectivité, le refusent en se réfugiant derrière l'argument des moyens. Il s'agira, donc, d'éviter la mort lente de notre politique sociale par absence de débat ou par conservatisme entêté. Pour ce faire, il y a lieu d'étudier ou de réexaminer les éléments fondamentaux de notre politique sociale et ses instruments.

Consolider et adapter la politique sociale

Une économie sociale de marché fondée sur une politique sociale accompagnant la croissance et la rendant possible est celle qui fait de l'emploi la préoccupation essentielle tout en s'adaptant aux nouvelles formes d'organisation du travail.

Cette centralité de l'emploi ne doit pour autant occulter ses finalités à savoir l'amélioration du niveau de vie et du cadre de vie et d'un développement humain durable.

Les agents de la politique sociale, les objectifs et les canaux de propagation et l'orientation de flux existants doivent être en harmonie avec les exigences de l'économie de marché et dépasser le stade de moyens d'accompagnement d'un ajustement structurel.

Consolider la politique sociale suppose une nouvelle approche du Travail, de l'Emploi et de la Protection sociale qui évite à la fois les effets pervers d'un

ystème centralisé et ceux d'un système exclusivement orienté sur les équilibres strictement financiers.

Elle commence d'abord par l'émergence d'un véritable marché du travail, qui tient compte de la contrainte créée par la segmentation et ses conséquences sur l'emploi et les salaires.

Cette politique sociale doit pouvoir mieux intégrer dans ses finalités les transformations de nos structures sociales, notamment celles touchant la famille, son patrimoine, son revenu et les transferts, les problèmes liés à la solidarité entre générations.

Les notions de risques ont elles aussi évolué et doivent entraîner une adaptation de la protection sociale qui doit répondre aux besoins de sécurité économique liés à l'instabilité de l'économie de marché. Les services d'éducation et de santé, éléments déterminants des conditions de vie, devront être reconvertis dans une optique de lutte contre l'insécurité économique et d'adaptation aux évolutions économiques et sociales.

De même, les politiques de logement, l'urbanisme, la politique de la ville, la vie associative, sont autant de dossiers qui nécessitent une meilleure articulation avec la politique sociale.

Le système fiscal et la part relative des différents types d'impôts est un des canaux d'expression et de propagation de la politique sociale.

La politique sociale en action est caractérisée par des dépenses publiques assurant les missions de couverture des besoins sociaux, que ne peuvent prendre en charge les entreprises, et qui politiquement se rattachent aux exigences de solidarité nationale.

L'on notera que ces dépenses ont trois conséquences. Elles sont à la fois économiques, sociales et culturelles. Elles visent principalement la préservation, l'épanouissement et la reproduction de la force de travail. Les consommations qu'elles impliquent ne peuvent être livrées aux lois du marché car leur coût rend insolvable la majorité de la demande sociale.

Ainsi, la ventilation des dépenses publiques peut s'effectuer selon deux optiques :

- l'optique sociale stricto sensu, comportant le «secteur social santé emploi» ainsi que l'éducation, la culture et le logement,
- l'optique sociale mixte, comportant les dépenses dont la finalité n'est pas expressément sociale, mais qui ont des effets sur le cadre de vie des citoyens (transports, communications, etc.).

Il s'agit de savoir quelles sont les mesures financières susceptibles, dans le cadre de l'économie de marché et de la libéralisation des échanges, d'encourager la modernisation de notre système productif, de développer de nouvelles technologies d'améliorer la situation sociale. En d'autres termes, comment être des partenaires responsables face aux stratégies de conquête des marchés des firmes multinationales.

Les dépenses publiques sont elles aussi le reflet des choix de société et des compromis sociaux.

Le second objectif est de vivifier le consensus social en renforçant le dialogue et la concertation, dans les institutions existantes mais mises en cohérence avec la nouvelle politique sociale.

Les institutions d'animation de la politique sociale constituent des outils pragmatiques de concertation et de dialogue sur les voies et moyens de mieux conforter le processus de transition économique, d'ouverture sur l'économie de marché, de consolidation de la Solidarité nationale et plus largement de consensus social.

Ce mécanisme de dialogue ne saurait être exclusif des concertations entre les opérateurs, qui doivent se poursuivre dans des formes qui leur sont propres et dans des espaces appropriés sur les normes de qualité, de production, de salaire, de travail.

Pour être efficace, le dialogue doit s'appuyer sur une évaluation régulière des politiques sociales. Il peut être utilement soutenu par l'adoption d'un véritable budget social de la Nation regroupant dans une vision unitaire et globale ce qui, à ce jour, est le fruit de l'accumulation d'actions inarticulées entre elles et qui ont fini par acquérir par force d'habitude, le statut de politique sociale.

Ces facteurs ont entraîné de nouveaux rapports au sein de la société entre l'Etat et les citoyens, l'Etat et la gestion de l'économie, l'Etat et la politique sociale. Ce sont ces mêmes facteurs qui conduisent à

rechercher les voies et les moyens d'une politique sociale adaptée à une économie de marché dans un contexte de sous développement.

Les opérateurs et les différents acteurs de la vie économique et sociale en économie de marché s'exerçant dans le cadre d'une mondialisation des échanges, de leur interdépendance et de la globalisation sont plus que jamais contraints à l'exercice du dialogue et de la concertation à tous les niveaux : celui de l'acte quotidien de production et d'échanges comme celui du cadre et des conditions de leurs activités.

Car le social n'intervient pas seulement comme facteur résiduel chargé d'amortir partiellement des inégalités inhérentes à la croissance, ou en résultant.

La situation sociale de ces dernières années rend en effet urgente l'exigence d'une approche globale, qui doit s'exprimer en termes d'approches transversales et intersectorielles, visant à une meilleure cohérence entre les objectifs de libéralisation et de croissance économique et une politique sociale adaptée et pérenne, c'est à dire non soumise à des remises en cause périodiques.

De ce fait, l'interactivité entre le social et l'économique, est le garant d'un développement humain, c'est à dire à la fois économique et social.

C'est à cette condition que la politique sociale de la Nation peut être établie en termes de besoins, plutôt qu'en termes de moyens.

Les partenaires sociaux et les citoyens doivent comprendre que l'approche en termes de moyens est difficilement conciliable avec les finalités de la politique sociale. Le phénomène est aggravé dans une situation de récession ou de faible croissance, où les décisions de restrictions budgétaires sont inévitables et où les conséquences sociales qui en résultent aggravent encore plus la crise économique à l'origine de ces mesures.

Le social est non seulement le résultat de la croissance mais aussi l'une de ses conditions. Il ne se réduit pas non plus à une somme de mesures ponctuelles, essentiellement financières, destinées à faire amortir l'exclusion.

Mais cette exigence implique une meilleure efficacité des services sociaux fondamentaux qu'ils soient de protection sociale ou plus largement de développement humain. Car l'économie sociale pour

pouvoir être traitée en termes de besoins de financement, doit dorénavant créer ses possibilités budgétaires.

Conclusion générale : Pour un pacte national de croissance

Les changements et l'évolution de notre société se sont accélérés depuis un peu plus d'une dizaine d'années. Les bouleversements qu'ils ont entraînés tant dans la vie quotidienne des citoyens que dans leur cadre de vie social, culturel et politique ont créé une crise structurelle dont l'aspect politique est l'expression apparente.

Les études et les débats sur les différentes questions liées à l'évolution de notre société ont montré la nécessité, non seulement de développer nos capacités d'analyse et de prévision, mais aussi de renouveler radicalement notre approche en matière de prospective et de politique économique et sociale.

Le retour à la stabilité politique, le droit de vivre en paix, l'enracinement de la démocratie et de l'Etat de droit, la stabilisation du cadre macro économique, sont autant d'efforts et de coûts humains et sociaux qui appellent une vision claire des choix pour l'avenir.

En effet, contrairement aux idées acquises, il ne s'agit plus d'évaluer les effets d'une transition à l'économie de marché, mais plus exactement de caractériser les tendances lourdes que cette transition crée, et qu'il convient de gérer.

La notion de transition est ambiguë socialement et politiquement car elle fait croire à une situation temporaire de restructuration technique, économique et financière en vue de retrouver un niveau de production de biens et de services, une politique sociale et plus largement une cohésion sociale renforcées. En fait, la transition est le passage à de nouvelles structures économiques, sociales et culturelles ; une nouvelle société, dont il s'agit d'apprécier les contours essentiels et le contexte international qui la conditionne dorénavant directement.

Toute question d'ordre économique et social doit donc être re-située dans le contexte national, régional et mondial. C'est en analysant les finalités de chacune de ces questions, que l'on peut évaluer à leur juste valeur les transformations sociales, culturelles, politiques et économiques de la transition à l'économie de marché.

Le programme de soutien à la relance économique initié par le Gouvernement en 2001 tend à mettre en œuvre techniquement et

pratiquement une politique de relance durable de la croissance, en prenant en charge la dimension de développement social.

En effet, le chômage et la dégradation des prestations sociales et l'inadéquation qualitative et quantitative du système d'éducation et de formation ont eu des effets négatifs sur le niveau de la demande solvable et la qualification d'une main d'œuvre qui grossit de plus en plus les rangs d'un secteur informel.

L'absence de visibilité de la gestion de l'économie avait conduit à occulter la question centrale : quels types de richesses doit on créer et comment ? Le poids des hydrocarbures et les incertitudes quant à l'organisation de l'économie, l'activisme face à l'ampleur du chômage ont contribué à ce manque de transparence et à privilégier les moyens sur les fins.

Le vrai débat ouvert aujourd'hui à notre politique économique est comment maîtriser l'ouverture et l'interdépendance ? Car aucune politique économique ne peut dorénavant ignorer le contexte international, les acteurs, les marchés et les outils mis en œuvre .

L'économie de marché est ainsi devenue un point de consensus politique planétaire, qui ne devrait pas rejeter explicitement tout modèle de société spécifique.

En effet, la confusion est souvent faite entre économie de marché et mondialisation, comme si l'économie de marché ouvrait automatiquement l'accès aux bienfaits de la mondialisation. En vérité la mondialisation concerne une formidable masse de capitaux mis en mouvement par un petit nombre d'acteurs, les multinationales, par des moyens modernes de communication rendant possible la création de produits financiers d'investissements de portefeuille de plus en plus nombreux et rentables.

Seule une minorité de pays et, dans ces pays une minorité d'acteurs, en tirent des avantages. Mais par contre, ils en subissent tous les effets, en particulier sur l'emploi.

Ainsi, depuis les années quatre vingt, le modèle préconisé pour la sortie de crise, repose sur la restauration des mécanismes de marché et de la rentabilité des entreprises. Selon ce modèle, si la rentabilité s'est détériorée entraînant une récession, c'est en raison des rigidités sur les

marchés du travail, des biens et services et des capitaux. Les deux causes essentielles de rigidité et d'obstacle à une meilleure compétitivité, proviennent de l'intervention de l'Etat et du coût du travail.

Concernant l'Etat, ses fonctions essentielles ont subi et continueront à subir des poussées « géologiques » d'émiettement dont les causes ne sont pas uniquement d'ordre budgétaire, bureaucratique ou d'excès de centralisation. Il y a dorénavant une sociologie politique du modèle de l'Etat du 21^{ème} siècle déterminée par la révolution des techniques de communication organisées en réseaux grâce à l'informatique.

La mondialisation et les nouvelles techniques de communication et d'information joueront à la fois dans le sens de l'émiettement de l'Etat dans sa forme actuelle, et de sa recomposition. Pour les pays en développement, la recomposition est problématique ; en revanche, pour les états des pays riches, grâce à la maîtrise des nouvelles technologies, la recomposition du rôle de l'Etat, dans un contexte de mondialisation où la notion d'espace national s'estompé, s'est effectuée en fonction de marchés à conserver ou à conquérir. Les frontières d'un pays sont de deux types ; celles que l'Histoire lui a données et celles qu'il acquiert par son commerce extérieur et la puissance de son économie. C'est à cette condition que s'effectue la régionalisation en Europe. C'est en visant d'abord le marché Européen que se sont créées les nouvelles frontières de états nationaux. Les Etats ont peut être perdu certaines fonctions de souveraineté mais y ont gagné un nouvel espace.

Concernant le travail, dans un contexte de mondialisation, la lutte contre le chômage et la valorisation de la force de travail et de l'initiative individuelle, devront s'inscrire plus profondément dans la recherche de l'accès cohérent et global de la Société à la modernité.

Car la relance de la croissance en économie ouverte de marché, pour les pays en situation de sous développement, est potentiellement porteuse de facteurs d'accentuation du phénomène de dualisme des structures économiques et sociales. Parmi ces facteurs, la privatisation peut constituer un élément de réponse à la réduction du dualisme, à condition qu'elle ne se limite pas à créer des îlots de modernité qui deviennent alors l'apanage de « l'étranger » perçu comme le détenteur magique d'un savoir faire et d'une puissance réservés à une minorité « d'élus » : minorité d'affaires, minorité d'une main d'œuvre

hautement qualifiée dont les perspectives d'avenir s'inscrivent dans celles du partenaire étranger.

Aussi, la relance de la croissance doit se fonder principalement sur un système de production national compétitif, condition indispensable à l'accès global à la modernité.

La privatisation d'activités économiques ne doit nullement signifier la disqualification du travail, du savoir et du savoir-faire national, car elle aboutirait à des comportements d'échec à l'égard de l'expansion de l'emploi et à une démission dans la conquête de marchés.

Une croissance durable doit s'appuyer sur un secteur productif hors hydrocarbures connecté aux grands moteurs de croissance dans le monde actuel.

Il est de notoriété économique que le « carburant » de la croissance est l'innovation. En 1993, dix pays assuraient à eux seuls 84% des dépenses mondiales de Recherche Développement et contrôlaient 95% des brevets déposés aux Etats Unis ; 80% des brevets des pays en développement ont été déposés par des étrangers résidant dans ces pays.

Cela suppose tout d'abord la multiplication des centres de recherches universitaires ou non et d'autre part le développement des capacités technologiques, c'est à dire celles qui permettent de transformer une découverte, quelle que soit sa nature en procès de production.

L'innovation n'est plus le résultat d'un mouvement simple allant de la science à la technologie mais celui d'un processus d'informations incessantes et rapides où l'interconnexion rendue possible par les technologies de l'information est primordiale.

Les capacités de recherche et de technologies ne doivent pas seulement être développées mais s'organiser en fonction d'un double impératif d'interconnexion nationale et extérieure d'une part, et d'orientation prononcée sur les nouveaux moteurs de la croissance que sont les technologies de l'information et les biotechnologies d'autre part. C'est là que réside l'élément le plus sûr d'une croissance durable et interdépendante.

L'ouverture et la dépendance sont les thèmes centraux du débat de société dans les années à venir. L'enjeu est tel, qu'il implique la cohérence des comportements des partenaires sociaux et de l'Etat, la promotion d'une

politique de développement de filières de production nationale et de conquête des marchés.

Dans cette perspective d'ouverture et d'interdépendance positive, l'investissement étranger, faute d'une épargne nationale suffisante et devant la faiblesse des capacités de recherche et d'innovation technologiques, est incontournable.

Les nouveaux moteurs de la croissance que sont le savoir et l'innovation et le retard technologique accumulé rendent en outre indispensable le recours à l'investissement étranger.

Aussi, l'enjeu n'est pas dans la capacité d'attraction de ces investissements mais dans celle à les intéresser au développement de centres nationaux d'innovation et de haute technologie pouvant améliorer l'efficacité du système productif.

Trois secteurs clés à fort coefficient multiplicateur et de structuration de la croissance sont à encourager dans cette perspective nouvelle : l'agriculture, les communications et les technologies de l'information, le secteur des hydrocarbures constituant la plate-forme d'appui à l'innovation.

La question est donc de savoir comment tirer parti et avantage de la mondialisation, tout en sauvegardant la cohésion sociale, ce qui donne à la politique sociale une dimension stratégique.

Pour pouvoir y répondre, il faut apprécier les chances et les possibilités d'intégration positive à ce processus. Peut-on envisager une sortie de crise sans traitement préalable de la dette ?

Tous ces facteurs interpellent les politiques économiques et les réformes structurelles dans leur capacité à « amortir » les effets déstructurants sur l'économie nationale, à sauvegarder son autonomie de décision et à renforcer son pouvoir de négociation, autant d'éléments soumis à une remise en cause par la mondialisation et la globalisation.

Ces facteurs ont entraîné de nouveaux rapports au sein de la société entre l'Etat et les citoyens, l'Etat et la gestion de l'économie, l'Etat et la politique sociale.

Aussi, les opérateurs et les différents acteurs de la vie économique et sociale sont plus que jamais contraints à l'exercice du dialogue et de la concertation à tous les niveaux : celui de l'acte quotidien de production et d'échanges comme celui du cadre et des conditions de leurs activités.

L'Algérie donne une image paradoxale d'un pays qui s'est donné en principe les bases institutionnelles d'une économie de marché libéralisée, mais dans les faits, a encore les traits de l'économie centralisée, sans croissance dans les deux cas. Ainsi l'on notera qu'un marché financier intérieur a été créé, le cadre d'encouragement à l'investissement privé a été mis en place et amendé maintes fois, depuis 1993. L'Etat s'est désengagé de l'économie, les régimes monétaires et du commerce extérieur ont été libéralisés. Mais la fiscalité n'a pas suivi jusqu'ici ce vaste mouvement.

Mais au-delà de cette contradiction apparente, il y a lieu de chercher ce qui motive la circulation des capitaux. Toutes les garanties institutionnelles sont limitées dans leurs effets si un climat d'investissement financier stable et viable n'existe pas ou est aléatoire. Un investissement repose sur un calcul de rentabilité et de rendement qui implique une stabilité. Dans le cas contraire les capitaux s'orientent vers les secteurs spéculatifs à haut rendement immédiat tel celui de l'importation. L'investisseur veut être à l'abri du «caprice» du bénéficiaire de son investissement.

Les expériences positives de certains pays d'Amérique latine ou d'Asie du Sud Est ou même d'Europe gagneraient à être connues. Dans tous les cas, la clé est dans des institutions stables et transparentes et un Etat fort, responsable et compétent à même d'en garantir le respect par tous.

Pour ce faire l'ensemble des opérateurs nationaux doivent avoir une appréhension exacte, claire et solidaire de la dimension extérieure. Les données de base de cette dimension se résument en un service de la dette important et des importations essentielles dépendant en même temps d'une seule exportation.

Les fluctuations des cours rendent l'exercice difficile d'autant que le système national de production publique a été mis en panne depuis près de deux décennies de réformes et que le secteur privé de production, par suite d'instabilité de l'environnement, s'est converti vers des activités plus commerciales.

La dimension extérieure, c'est aussi l'entrée dans la zone de libre échange avec l'Europe en 2010 et les obligations de l'OMC. Les effets de ces deux accords tiennent au poids de la compétition européenne sur le maigre tissu industriel national restant, qu'il soit privé ou public.

La gestion ou la bonne gouvernance de cette dimension consistera à retirer un bénéfice touchant l'ensemble du pays et non seulement des îlots locaux ou sectoriels.

Face à ces problèmes économiques et sociaux, le CNES a eu à traiter tant dans ses dossiers thématiques (dette extérieure, rapports semestriels de conjoncture, avis sur les perspectives décennales) que dans ses rapports sectoriels, des défis de la mondialisation et du rôle du dialogue social face à ces défis. C'est ainsi que le CNES a eu à préconiser l'élaboration d'un Pacte National de Croissance susceptible de refonder le consensus social déstabilisé par l'économie de marché et l'ouverture commerciale.

L'histoire économique récente des pays avancés montre que la croissance économique suppose une discipline sociale et que les sacrifices consentis doivent avoir une contrepartie.

Ainsi l'on a vu, au cours de cette dernière décennie, l'adoption de pactes sociaux dont l'objet est la concrétisation de compromis sociaux entre la consommation et l'investissement ou le capital et le travail.

Ces pactes sociaux sont le fait de l'Etat et de ses partenaires syndicaux et patronaux. En général, les gouvernements, qui gèrent les déséquilibres économiques financiers et sociaux, cherchent à y associer les partenaires sociaux. Cette démarche n'aboutit pas nécessairement à la signature d'accords.

Pour le gouvernement, même en l'absence d'accord formel, cette forme d'association des partenaires, à elle seule, peut légitimer le caractère unilatéral de la prise des décisions jugées nécessaires.

Les syndicats y trouvent une légitimation politique de leur volonté d'intervention au niveau macro économique où peuvent s'exprimer les exigences de solidarité et de réformes.

Pour le patronat, sa stratégie consiste, dans un contexte qui lui est globalement favorable, à faire pression sur l'Etat ou sur les syndicats.

Le contenu des pactes sociaux varie selon la situation économique de chaque pays, mais l'objectif essentiel est le maintien et le développement du niveau de compétitivité de l'économie.

La question des salaires est au centre du pacte. Il s'agit d'assurer leur modération, leur flexibilisation et la différenciation entre les salaires directs et le coût de la protection sociale, la flexibilisation de l'emploi étant déjà acquise.

La contrepartie « Emploi » des sacrifices salariaux et sociaux est virtuelle car aucun engagement de résultats n'est pris puisque l'emploi dépend de la compétitivité des entreprises et donc de la modération et de la flexibilité des coûts salariaux.

Les seuls engagements portent sur des dispositifs d'attente ou des politiques actives de l'emploi.

Dans un contexte de constitution ou de consolidation d'ensembles régionaux et de mondialisation, les pactes sociaux semblent répondre à une double finalité contradictoire : la convergence vers un modèle social universel et un moyen national d'affronter la concurrence mondiale .

L'Europe est une illustration de ce mouvement puisqu'elle a d'abord été une construction économique. Ce n'est qu'en 1989 qu'est abordée la question des droits sociaux à laquelle ne souscrit d'ailleurs pas la Grande Bretagne. Cet accord formel est suivi en 1991 par celui sur la politique sociale.

L'emploi est à la fois économique et social, mondial, régional et national. A partir du traité d'Amsterdam 1997, l'exigence de lignes directrices en matière d'emploi est adoptée. Les partenaires sociaux participent à leur élaboration et à leur évaluation.

L'Europe du traité d'Amsterdam est un espace libre de circulation des biens et des capitaux ouvert à la concurrence ayant une monnaie unique. La gestion nationale de la compétitivité est privée de l'outil monétaire (taux de change et taux d'intérêt) et de l'outil budgétaire en raison des critères de convergence en matière de déficit et d'endettement.

Les salaires et la protection sociale deviennent l'instrument principal de respect des équilibres et d'encouragement de la compétitivité.

Deux formules de gestion nationale peuvent alors s'ouvrir :

- le marché est le seul juge y compris pour le rapport salarial. Il est fixé par l'entreprise avec ou sans négociation. La protection sociale au delà d'un minima de solidarité est du domaine de l'assurance ; l'emploi résulte de l'offre et de la demande et de salaires flexibles.
- le marché doit être accompagné par un dialogue tripartite centralisé autour de l'objectif de la compétitivité nationale et des sacrifices qu'il implique. Cela nécessite des contreparties en matière d'emploi,

de formation, de protection sociale réformée et de lutte contre l'exclusion sociale.

Ces modèles ne sont pas sans alternative. Ils sont simplement l'expression d'un certain rapport de forces actuel au niveau national, régional et mondial. La pauvreté mondiale et les rapports avec les pays du Sud impliqueront une nouvelle approche de la répartition des gains de productivité et de la finalité sociale de la compétitivité.

Dans quelle mesure l'expérience algérienne de dialogue social et de négociation sociale rejoint-elle ce schéma ?

Dans la transition actuelle – ajustements structurels, privatisations, promotions des exportations, fin de la protection de l'industrie et de l'économie nationale – les partenaires sont engagés à faire accompagner les restructurations d'un minimum de mesures destinées à rendre les bouleversements moins douloureux pour les travailleurs (filet social, indemnités de chômage et de licenciement) et pour les entreprises privées et publiques (mise à niveau, compensations des pertes de change, fiscalité, aide à l'exportation).

Cette forme de dialogue social a contribué quelque peu à la stabilité sociale par des dispositifs d'attente. Elle semblait destinée à légitimer les compressions d'effectifs et la modération salariale. Les dispositifs de compensation ont alors fait passer au second plan le débat sur la relance de la croissance dans une économie de marché ouverte sans précautions et dans laquelle le système de production avait été démantelé ou immobilisé par plus de deux décennies de restructuration.

La contrepartie des sacrifices était alors les plans sociaux et l'attente des résultats de réformes et de privatisations qui n'en finissent pas d'être étudiés, au lieu d'une action sur les facteurs de relance d'une croissance durable avec l'appareil de production existant et s'appuyant sur l'investissement privé et public.

C'est ce glissement dans le dialogue social vers une adhésion à un processus de «croissance spontanée» par les forces du marché que le CNES a eu à débattre depuis la mise en œuvre du PAS. C'est pour sortir des réponses d'attente qu'il a proposé l'adoption d'un Pacte National de Croissance dont l'objectif principal est de donner du sens aux sacrifices consentis en matière de restructuration économique et sociale.

Un pacte qui ne porterait donc pas uniquement sur les salaires directs et la protection sociale rénovée mais aussi s'efforcerait de tirer profit à la fois du retour à la stabilité politique, du rétablissement des grands équilibres macro économiques et financiers et de l'ouverture de l'économie à la concurrence extérieure.

Les thèmes récurrents de ce pacte sont, notamment, ceux de l'emploi, de la demande, du climat des investissements privés, de l'arrêt du désinvestissement de l'Etat et de la régulation économique.

Toutes ces actions étant destinées à opérer les résurgences nécessaires en matière de relance des activités de production, de reconstituer des marges de productivité et de compétitivité, de faire en sorte que l'ouverture à la concurrence extérieure ne sacrifie pas notre capital productif existant, ni ne nous conduisent à sacrifier notre infrastructure industrielle.

Toute croissance est mue par des politiques sectorielles dont le moteur est l'investissement privé ou public, c'est à dire l'entreprise. L'Etat, dans cette nouvelle démarche, en tant que seul détenteur de la ressource financière extérieure, sera de plus en plus contraint d'explicitier ses choix dans la répartition et dans l'efficacité et l'efficience de ses décisions.

En d'autres termes, seul un pacte national de croissance où chaque groupe social a une conscience claire des enjeux, des sacrifices à consentir et des engagements de résultats, est à même de consolider la cohésion nationale face à la compétition par la productivité et les échanges extérieurs. Un tel pacte suppose des politiques actives, ainsi qu'une régulation et une visibilité plus grande de notre économie.

ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Statistiques**1-Secteur réel**

	Unité	1997	2000
Le PIB	10⁹ \$	47,9	54,0
	10⁹ DA	2762,4	4067 ⁽¹⁾
	Croissance en %	2,1	2,6
Agriculture	Croissance en % (% du PIB)	10,4 (9,4)	-5,0 (8,1)
Hydrocarbures	Croissance en % (% du PIB)	6,4 (29,6)	5,2 (40,5)
Industrie Hors Hydrocarbures	Croissance en % (% du PIB)	0,9 (8,5)	1,4 (7,2)
Bâtiment et Travaux publics	Croissance en % (% du PIB)	2,5 (10)	4,1 (8,4)
Services	Croissance en % (% du PIB)	3,5 (22)	2,3 (18,9)
Consommation	(% du PIB)	(55,3)	(56,2)
ABFF	(% du PIB)	(23,8)	(22,7)
Epargne nette	(% du PIB)	(24,4)	(18,4)

(1) Clôture

Source : Délégation à la planification

2 – Finances Publiques

2.1- Evolution des masses budgétaires

	Unité	1997	2000
Ressources	10⁹ DA	926,7	1125
Dont			
Fiscalité pétrolière	”	564,8	720
Fiscalité ordinaire	”	314,0	332
Autres recettes	”	47,9	73
Dépenses	”	845,3	1178,2
Dont			
Fonctionnement	”	643,7	856
Investissement public	”	201,6	322,2
Solde budgétaire	”	81,4	-53,2

2.2-Evolution des dépenses publiques en pourcentage du PIB

	(% du PIB)	(33,5)	(27,6)
Ressources			
Fiscalité pétrolière	”	(20,4)	(17,7)
Fiscalité ordinaire	”	(11,4)	(8,16)
Autres recettes	”	(1,7)	(1,8)
Dépenses	”	(30,6)	(28,7)
Dont			
Fonctionnement	”	(23,3)	(21,0)
Investissement public	”	(7,3)	(7,9)
Solde budgétaire	”	(2,9)	(-1,3)

Source : Office National des Statistiques (ONS)

3- Balance des paiements

	Unité	1997	2000
Exportation	10⁹\$	13,7	22,2
Dont Hydrocarbures	”	(13,2)	(21,6)
Importations	”	8,2	9,2
Dont Alimentation	”	2,5	2,5
Solde de la Balance commerciale	”	5,50	13
Solde de la Balance de paiements	”	1,5	-7,8
Solde de la B.D.P	(en % du PIB)	(3,13)	(-0,19)

Source : Banque d'Algérie

4- Dette extérieure

	Unité	1997	2000
Stock de la dette	10⁹\$	31,2	25,3
Dont:			
- Moyen et long terme	”	31,0	25,1
- Court terme	”	0,2	0,2
Service de la dette	”	4,5	4,5
Dont:			
- Principal	”	2,4	2,8
- Intérêts	”	2,1	1,7
Ratio du service de la dette	En % des Export.	30,3	20,6
Encours de la dette en % du PIB	(en % du PIB)	(66,5)	(46,8)

Source : Banque d'Algérie

5 – Réserves

		1997	2000
Réserves en devises	10⁹\$	8,0	11,9
Réserves	En mois d'import.	9,4	13,0

Source : Banque d'Algérie

6- Situation monétaire

	Unité	1997	2000 ⁽¹⁾
Avoirs extérieurs nets	10⁹ DA	350,31	476,5
Avoirs intérieurs	”	-	1166,5
Crédits intérieurs	”	1164,93	1298,1
* Crédits à l'Etat	”	423,65	500,0
* Crédits à l'Economie	”	741,28	798,10
Autres postes (net)	”	365,52	230,11
*dont engagements Extérieurs à M.L.T	”	55,30	39,46
Masse Monétaire(M2)	”	1081,52	1659,2
Monnaie(M1)	”	671,57	1034,6
*dont circulation fiduciaire	”	-	476,8
Quasi - Monnaie	”	409,95	601,9
- Ratio de liquidité(M2/PIB)		0,39	0,41
- Crédit à l'Economie/PIB		0,26	0,19

(1) Clôture

Source : Banque d'Algérie

7-Autres indicateurs

	Unité	1997	2000
Population	10⁶	29,045	30,369
Croissance naturelle	En millième	16,39	14,3
Population active	10⁶	8,072	8,154
Population Occupée	10⁶	5,71	5,727
..Dont Emploi non structuré (estimation)	10³	967	1036
Taux de Chômage	%	29,26	29,57
PIB/Habitant	Dollars	1649,16	1778,12
IPC (Tx de variations)	En %	5,70	0,33
Taux de Change moyen	DA/\$ US	57,68	75,28
Prix moyen du pétrole	(\$/Baril	19,49	28,94

Source : Office National des Statistiques (ONS)

Population

Evolution de l'accroissement naturel de 1990 à 2000

Année	Taux d'accr. naturel en %	Solde naturel
1990	2.49	624.000
1991	2.41	618.000
1992	2.43	639.000
1993	2.25	607.000
1994	2.16	596.000
1995	1.89	531.000
1996	1.68	482.000
1997	1.63	476.000
1998	1.52	449.000
1999	1.46	437.000
2000	1.43	434.000

Source : Office National des Statistiques

Evolution de la natalité de 1990 à 2000

Année	Naissances vivantes	TBN/ 1000
1990	775.000	30.94
1991	773.000	30.14
1992	799.000	30.41
1993	775.000	28.22
1994	776.000	28.24
1995	711.000	25.33
1996	654.000	22.91
1997	654.000	22.51
1998	620.000	21.02
1999	605.000	20.21
2000	600.000	19.76

Source : ONS

Evolution du taux brut de mortalité (1970-2000)

Année	Taux Brut de Mortalité (en ‰)
1970	16.45
1975	15.54
1980	11.77
1985	8.40
1990	6.03
1995	6.43
1998	5.82
1999	5.61
2000	5.46

Source :ONS

Evolution de l'espérance de vie à la naissance par sexe

Année	Espérance de vie à la naissance (en années)		
	Hommes	Femmes	Ensemble
1970	52.6	52.8	52.6
1980	55.9	58.8	57.4
1985	62.7	64.2	63.6
1991	66.9	67.8	67.3
1996	66.8	68.4	67.7
1998*	67.2	69.0	68.5

Source : Office National des Statistiques

(*) estimation Ministère de la Santé et de la Population

**Evolution du taux de mortalité infantile
par sexe (1970 – 2000)**

Année	Taux de mortalité infantile /1000		
	Garçons	Filles	Ensemble
1970	142.0	141.0	142.0
1980	84.40	85.06	84.72
1985	80.00	76.57	78.30
1990	60.00	55.50	57.80
1995	57.94	51.68	54.87
1997	59.50	53.66	56.64
1998	55.99	50.61	53.35
1999	55.94	51.60	53.81
2000	54.2	47.8	51.1

Source : Office National des Statistiques

Evolution de l'âge moyen au premier mariage selon le sexe

Sexe	1948	1954	1966	1970	1977	1987	1998
Femmes	20.0	19.6	18.3	19.3	20.9	23.7	27.6
Hommes	25.8	25.2	23.8	24.4	25.3	27.7	31.3

Source : O.N.S

Evolution du nombre de mariages enregistrés de 1990 à 2000

Source : ONS

Années	Mariages Enregistrés	Taux de nuptialité (pour mille)
1990	149 345	5,97
1991	151 467	5,91
1992	159 380	6,07
1993	153 137	5,69
1994	147 954	5,38
1995	152 786	5,45
1996	156 870	5,49
1997	157 831	5,43
1998	158 298	5,36
1999	163 126	5,45
2000	177 548	5,84

Evolution de la pratique contraceptive (%)

Type de méthodes	1970	1984	1986	1990	1992	1995*	2000**
Toutes méthodes	8	25	35.5	40.6	50.9	56.9	64
Dont méthodes modernes	1.5	-	31.1	-	43.1	49.0	50.1

Source : MSP (*MDG 95 ;**EDG 2000).

**Evolution du nombre moyen d'enfants
par femme aux recensements 1987 et 1998**

Groupes d'âges	1987	1998
15-19	0.72	0.57
20-24	1.73	1.16
25-29	3.25	2.13
30-34	4.93	3.42
35-39	6.32	4.84
40-44	7.53	6.11
45-49	7.84	6.90
Nombre moyen par femme	4.68	4.14

Source : Office National des Statistiques

Structure de la population par tranche d'âge de 1970 à 1998

	1970	1984	1987	1998
0-4 ans	19,45	17,75	16,55	10,88
5-14 ans	28,92	28,27	27,45	25,32
15-59 ans	45,36	48,24	50,23	57,16
60 ans et +	6,27	5,74	5,75	6,64

Source : RGPH 1987 ET 1998 Estimations ONS

Structure de la population par tranche d'âge et par sexe (1998)

En milliers

sexe groupes d'âge	Masculin		Féminin		ensemble	
	Population	%	Population	%	Populati on	%
0-4 ans	1632	51,22	1554	48,78	3186	100
5-14 ans	3781	51,01	3630	48,99	7411	100
15-19 ans	8444	50,46	8288	49,54	16732	100
60 ans et plus	944	48,6	999	51,4	1943	100
Total	14801	50,56	14471	49,44	29272	100

Source : Estimations ONS

*Résultats du RGPH (25/06/1998)

**Répartition de la population handicapée des ménages ordinaires
et collectifs par structure de la nature du handicap et par sexe
(en milliers)**

Sexe		Nature du handicap							Total
		Moteur	Auditif	Visuel	Mental	Poly Handic ap	Maladie Chronique	Autres	
Masculin	Effectif	149	40	87	92	42	250	194	854
	%	17,43	4,68	10,18	10,72	4,96	29,32	22,71	100
Féminin	Effectif	77	24	60	47	35	263	230	736
	%	10,48	3,26	8,16	6,51	4,72	35,65	31,21	100
Ensemble	Effectif	226	64	147	139	77	513	424	1 590
	%	14,21	4,02	9,25	8,77	4,85	32,25	26,65	100,00

Source : O.N.S : R.G.P.H 1998, résultats du sondage au 1/10^{ème}, collections statistiques N°80

Evolution de la population de 1990 à 1998, (au 1^{er} janvier, en milliers)

groupes d'âge	1990			1993			1997			1998 *		
	masculin	féminin	total									
0 à 4	1902	1816	3718	1886	1804	3690	1799	1723	3522	1 632	1 554	3 186
5 à 9	1863	1788	3651	1856	1776	3632	1858	1776	3634	1 839	1 762	3 601
10 à 14	1651	1577	3228	1750	1677	3427	1865	1787	3652	1 942	1 868	3 810
15 à 19	1412	1350	2762	1528	1461	2989	1720	1649	3369	1 797	1 729	3 526
20 à 24	1218	1197	2415	1311	1268	2579	1490	1427	2917	1 482	1 443	2 925
25 à 29	1030	1009	2039	1121	1101	2222	1280	1246	2527	1 265	1 249	2 514
30 à 34	807	771	1578	919	892	1811	1090	1070	2160	1 062	1 047	2 109
35 à 39	657	619	1276	731	694	1425	879	848	1727	842	828	1 670
40 à 44	470	467	937	564	542	1106	702	665	1367	700	696	1 396
45 à 49	352	372	724	410	418	828	527	512	1039	573	550	1 123
50 à 54	330	357	687	335	357	692	384	397	781	373	394	767
55 à 59	293	316	609	304	329	633	324	349	673	350	352	702
60 à 64	231	245	476	254	274	528	286	312	598	302	324	626
65 à 69	172	184	356	191	204	395	225	243	467	255	262	517
70 à 74	126	132	258	136	145	281	159	171	330	165	170	335
75 et +	176	178	354	177	183	360	188	201	389	222	243	465
total	12 690	12 378	25 068	13 473	13 125	26 598	14 777	14 375	29 151	14 801	14 471	29 272

Source : O.N.S (estimations) * R.G.P.H 1998

Education - formation

Evolution des effectifs élèves durant la décennie 1990 - 2000

	1989 / 1990	1999 / 2000	Accroissement annuel moyen
11- Education			
- Enseignement Fondamental	5.437.000	6.739.000	2,2%
▪ 1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle	4.028.000	4.843.000	1,9%
▪ 3 ^{ème} cycle	1.409.000	1.896.000	3,0%
- Enseignement Secondaire	754.000	922.000	2,0%
▪ Tronc Commun	nd	346.000	-1,3%
▪ Secondaire général et technologique	588.700	518.000	-
▪ Secondaire technique	165.200	58.000	-9,1%
TOTAL EDUCATION	6.191.000	7.661.000	2,2%
12- Formation			
- Ministère Formation Professionnelle	214.400	270.000	2,3%
▪ Mode résidentiel			
▪ Apprentissage	98.000	147.000	4,1%
▪ Cours du Soir	85.000	103.000	1,9%
▪ Distance	400	10.000	38,0%
	31.000	10.000	- 10,7%
- Autres Ministères			
- Privé	26.000	30.000	1,4%
	nd	25.000	-
TOTAL FORMATION	240.400	325.000	3,1%
13- Enseignement et Formation Supérieurs			
- Ministère Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	198.500	494.200	9,5%
▪ Graduation	184.500	424.000	8,7%
Dont Formation Continue	3.200	51.000	31,9%
▪ Post Graduation	14.000	19.000	3,1%
- Autres Ministères	45.700	10.000	- 14,1%
TOTAL ENSEIGNEMENT ET FORMATION SUPERIEURS	244.200	504.000	7,5%
TOTAL GENERAL	6.675.600	8.490.000	2,4%

Sources : MEN ; MFP ; MES

Evolution du réseau d'établissements et des effectifs de l'éducation nationale

	1997/98	1998/99	1999/2000	Ecart		Variation 2000/98 %
				99/98	99/2000	
Enseignement fondamental :						
1^{er} et 2^{ème} cycle :						
Nombre d'écoles primaires	15 199	15 507	15 729	308	222	3,5
Nombre d'élèves	4 719 137	4 778 870	4 843 300	59 733	64 430	1,4
Dont filles	2 193 983	2 229 152	2 265 000	35 169	35 848	1,6
- Nombre d'enseignants	170 460	169 519	170 000	-941	-481	-27,0
Dont femmes	77 756	77 833	78 662	77	829	1,2
3^{ème} Cycle :						
- Nombre de collèges	3 145	3 224	3 316	79	92	5,4
- Nombre d'élèves	1 837 631	1 898 748	1 896 000	61 117	-2 748	3,2
Dont filles	854 952	896 262	909 000	41 310	12 738	6,3
- Nombre d'enseignants	99 907	100 595	101 261	688	666	1,4
Dont femmes	48 347	49 389	50 242	1 042	853	3,9
Enseignement secondaire :						
- Nombre d'établissements	1 132	1 183	1 218	51	35	7,6
dont Lycées	903	951	981	48	30	8,6
- Technicums	229	232	237	03	5	3,5
- Nombre d'élèves	879 090	909 927	922 000	30 837	12 073	4,9
Dont filles	472 302	499 435	517 000	72 867	17 565	9,5
- Nombre d'enseignants	53 343	54 033	55 000	690	967	3,1
Dont femmes	22 301	22 764	24 000	463	1 236	7,6

Sources : Année 1997/98 (RNDH/CNES) ; Année 1998/99 (M. E.N. : données statistiques)
Année 1999/2000 (M.E.N)

**Les taux de promotion, de redoublement, d'abandon, de survie et
coefficient d'efficacité par année d'études**

GARÇONS+ FILLES						
	A		B	C	D	E
1AF à 2AF	88.13%	1AF	11.11%	0.76%	100.00%	88.13%
2AF à 3AF	89.74%	2AF	9.29%	0.97%	99.14%	88.45%
3AF à 4AF	88.80%	3AF	10.22%	0.99%	98.09%	87.91%
4AF à 5AF	87.61%	4AF	10.68%	1.71%	97.01%	86.57%
5AF à 6AF	85.84%	5AF	11.37%	2.79%	95.15%	84.22%
6af à 7AF	72.99%	6AF	19.65%	7.36%	92.14%	75.89%
7AF à 8AF	74.73%	7AF	17.85%	7.42%	83.68%	69.77%
8AF à 9AF	72.59%	8AF	17.76%	9.65%	76.10%	62.73%
9af à 1AS	45.99%	9AF	30.78%	23.23%	67.11%	41.92%
1AS à 2AS	70.28%	1AS	18.27%	11.45%	44.36%	37.76%
2AS à 3AS	76.97%	2AS	14.10%	8.93%	38.00%	34.78%
		3AS	37.80%	35.31%	33.93%	15.53%
9AF à BEF	40.45%					
3AS à BAC	26.89%					

LEGENDE:

A	Taux de promotion d'un niveau scolaire à un autre
B	Taux de redoublement par année d'études
C	Taux d'abandon par année d'études
D	Taux de survie (% d'élèves parvenant jusqu'à un certain niveau)
E	Coefficient d'efficacité

**Survivants ¹d'une cohorte d'élèves depuis la première année
d'enseignement jusqu'au baccalauréat**

Année d'études	Total	Survivants avec redoublement	Survivants sans redoublement	Abandons Cumulés
1AF	1 000	0	1 000	0
2AF	991	110	881	9
3AF	981	190	791	19
4AF	970	268	702	30
5AF	951	336	615	49
6AF	921	393	528	79
7AF	836	451	385	163
8AF	761	473	288	239
9AF	671	462	209	329
1 AS	443	347	96	556
2 AS	380	312	68	620
3 AS	339	287	52	661
BEF	389	305	84	610
BAC	210	179	31	790

¹ le terme « survivant » est celui utilisé au niveau des instances internationales (UNESCO, PNUD)

Tableau des Wilaya qui utilisent leurs infrastructures à plus de 100%

N°	WILAYAS	TAUX D'UTILISATION DES INFRASTRUCTURES	BESOINS EN SALLES DE CLASSE DE LA WILAYA*
18	JIJEL	172.98%	1 487
17	DJELFA	166.80%	1 589
39	EL OUED	162.97%	1 297
12	TEBESSA	162.44%	1 247
05	BATNA	159.18%	2 138
07	BISKRA	158.94%	1 293
43	MILA	156.04%	1 502
09	BLIDA	154.78%	1 597
44	AIN DEFLA	153.59%	1 328
19	SETIF	152.62%	2 648

** Ces besoins sont exprimés compte non tenu du programme en cours physique (PEC)*

Enseignement supérieur : évolution des principaux paramètres

Paramètres	Années	1997-1998	1998-1999	1999-2000
1-Etablissements MESRS				
- Réseau universitaire				
• Universités		17	18	18
• Centres universitaires		13	13	13
• INES et INFS		06	06	06
• ENS-ENSET		04	04	04
• Ecoles et instituts nationaux		12	12	12

Effectifs inscrits			
• Graduation	339518	372647	423721
Dont F	146461	188555	-
• Graduation N5	46854	55739	60818
• Post-graduation	18126	19225	19366
Dont F	3731	6424	-
Effectifs enseignants			
• Permanents	15801	16260	16999
Dont F	3624	3786	-
• Associés	-	-	3726
Dont F			
• Grades			
Professeurs	827	889	920
Maîtres de conférences	1318	1495	1535
Chargés de cours	5932	6366	6349
Maîtres assistants	5527	5564	5998
Assistants	2197	1946	2197
Diplômés			
• Graduation (N6)	37323	39521	42214
Dont F		19620	
• Graduation (N5)	7762	7572	8101
Hébergés en résidences universitaires	176015	192692	226692
Dont F	68943	96101	117155
Boursiers	282987	335772	352935

**Evolution des effectifs des diplômés de graduation par groupe
de filière et niveau de formation de 1996 à 1998**

Filières	1996/97			1997/98			Evolution (%)
	Niveau 6	Niveau 5	TOTAL	Niveau 6	Niveau 5	TOTAL	
Sciences exactes	2167	-	2167	2326	-	2326	+7,34
Sciences appliquées	205	-	205	179	-	179	-12,68
Technologie	8454	5323	13777	8031	4488	12519	-9,13
Sciences médicales	2336	-	2336	3174	-	3174	+35,87
Sciences vétérinaires	621	38	659	591	50	641	-2,73
Sciences nature/terre	2222	691	2913	2564	692	3256	+11,77
Sciences sociales, humaines	10353	1710	12063	11073	2342	13415	+11,21
Lettres	3203	-	3203	4011	-	4011	+25,23
Ensemble	29561	7762	37323	31949	7572	39521	5,89%

Source : Bilan chiffré de la formation supérieure 1998-1999 (MES).

Formation professionnelle
Evolution de la répartition filles/garçons par mode et niveau de formation

Années	1997				2000			
	Résiden- Tiel	Taux fille/garçon	Appren- Tissage	Taux Fille/garçon	Résiden- tiel	Taux Fille/garçon	Appren- - tissage	Taux Fille/garçon
Effectifs	66.642	50%	28.733	28%	88.569	52%	30.377	29%
Dont								
Niveau 5	5.612	38%	816	48%	9.528	46%	1.312	43%
Niveau 4	15.527	56%	1.488	58%	20.230	64%	1.875	52%
Niveau 3	23.770	69%	4.623	42%	-	-	-	-
Niveau 2	21.680		21.722	-	-	-	-	-
Niveau1	53	39%	84	25%	50.145*	41%	27.180	28%

(*) y compris sans niveau : 8666 stagiaires

Emploi

Evolution globale de la population active 1987 - 2000

	1987	1997	1998	2000	Variation annuelle		Accroissement annuel moyen (%)	
					98/87	2000/97	98/87	2000/97
Pop active totale (1)	5.341.102	8.072.000	8.167.624	8.860.000	257.000	263.000	+3,93	+3,15
Dont M	4.848.660	-	6.761.620	-	173.905	-	+3,07	-
F	492.442	-	1.406.005	-	83.051	-	+10,00	-
Taux brut d'activité (%)	23.60	-	27.90	-	-	-	-	-
Dont M	42.43	-	45.70	-	-	-	-	-
F	4.40	-	9.71	-	-	-	-	-
Taux net d'activité (%)	47.04	-	48.81	-	-	-	-	-
Dont M	85.08	-	80.07	-	-	-	-	-
F	8.70	-	16.96	-	-	-	-	-

Sources : années 1987 et 1998 (RGPH – ONS).

Années 1997 et 2000 (délégué à la planification).

(1) années 1987 et 1998 : selon définition du RGPH.

Années 1997 et 2000 : selon définition du BIT

Répartition des chômeurs selon le niveau d'instruction en 1987 et en 1995

en (%)

	Primaire	Moyen	Secondaire	Formation Professionnelle	Enseignement Sup	Sans instruction	Non déterminé	Ensemble
1987	-	52,7	6,9	-	-	35,2	5,2	100
1995	25,8	29,9	20,7	11,3	4,4	7,3	0,6	100

Source : année 1987 : RGPH/ONS

année 1995 : enquête sur les niveaux de vie (LSMS-1995/ONS)

Répartition de l'emploi structuré par secteur d'activité en 1966, 1987 et 1998 en %

Secteurs d'activités	Années	1966	1987	1998
- Agriculture		50,02	17,75	24,37
- Industrie		7,03	15,23	10,18
- BTP		4,06	16,95	15,28
- Services		21,38	18,37	21,27
- Administration		17,48	28,94	28,87
Ensemble		100	100	100

Source : Délégué à la planification

Evolution de la part du secteur public dans l'emploi 1967 – 1997

en (%)

Secteur d'activités	Année	1967	1987	1991	1998
- Agriculture		29	28,6	3,6	///
- Industrie		42,3	69,4	70,0	///
- BTP		41,3	66,6	54,4	///
- Services		19,3	37,3	33,5	///
- Administration		100	100	100	///
Ensemble		33,80	64,5	50,8	50,6

Sources : Année 1967 : bilan décennal 1967 – 1978 (MPAT) ; Année 1987 : RGPH – ONS;

Année 1991 : enquête MOD – ONS ; Année 1997 : délégué à la planification.

Evolution de l'emploi 1993-2000

En milliers

Années	1993		1997		1998		2000		Accroissement en (%)	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	98/97	2000/97
Population occupée	5.042	100	5.815	100	5.993	100	6.316	100	+3,06	+2,80
Dont :										
Emploi structuré :	4.273	84,75	4.684	80,55	4.841	80,77	-	-	+3,35	-
Agriculture	1.035	24,29	1.144	24,42	1.180	24,37	-	-	+3,14	-
Industrie	532	12,45	487	10,39	493	10,18	-	-	+1,23	-
BTP	659	15,42	723	15,43	740	15,28	-	-	+2,35	-
Services	876	20,50	987	21,07	1.030	21,27	-	-	+4,35	-
Administration	1.171	27,40	1.343	28,67	1.398	28,87	-	-	+4,09	-
Emploi informel :	769	15,25	1.131	19,45	1.152	19,23	-	-	+1,85	-

Source : Délégué à la planification

ANNEXE N° 2 : Liste des encadrés contenus dans le texte

Encadré n°1 : Les Réformes (1987 – 1998).....	31
Encadré n°2 : Composante sectorielle du Programme de soutien à la relance (agriculture, pêche, développement local).....	210
Encadré n°3 : Composante sectorielle du Programme de soutien à la relance (grands travaux d'équipement de d'aménagement du territoire).....	211
Encadré n°4 : Composante sectorielle du Programme de soutien à la Relance (emploi, protection sociale et développement des ressources humaines).....	212
Encadré n°5 : Les politiques d'accompagnement Mesures urgentes.....	213
Encadré n°6 : Les politiques d'accompagnement Mesures à moyen terme.....	214

ANNEXE N° 3 : Liste des tableaux contenus dans le texte**POPULATION**

Tableau 1 : Structure de la population selon la dispersion (agglomérée/ éparsé).....	68
Tableau 2 : Structure de la population par strate (urbaine/ rurale).....	69

SANTE

Tableau 3 : Taux de couverture en infrastructures.....	70
Tableau 4 : Répartition du personnel médical par corps.....	71
Tableau 5 : Répartition du personnel paramédical par corps.....	72
Tableau 6 : Taux de couverture en personnel (médical et paramédical).....	72
Tableau 7 : Evolution de l'activité de maternité (1996/99).....	73
Tableau 8 : Evolution du taux de couverture vaccinale (1994/2000).....	75
Tableau 9 : Répartition des cas cumulés de SIDA (par tranche d'âge et par sexe au 0/9/2000).....	77
Tableau 10 : Evolution des dépenses publiques de santé (1991/1998) En prix courants et prix constants de 1991.....	80
Tableau 11 : Evolution des dépenses nationales de santé (1991/1998) En prix courants et prix constants de 1991.....	81
Tableau 12 : Evolution des dépenses nationales de santé par habitant (1991/1998) en prix courants et prix constants de 1991 et en USD.....	81

EDUCATION FORMATION

Tableau 13 : Evolution du taux d'analphabétisme (1987/98).....	83
Tableau 14 : Evolution du taux de scolarisation des 6-15 ans (1987/98).....	85
Tableau 15 : Structure des effectifs par secteur en 2000.....	86
Tableau 16 : Effectifs élèves à la rentrée 1999/2000 Par cycle et par sexe.....	94
Tableau 17 : Structuration des effectifs élèves par sous système et cycle et par sexe et structure escomptée.....	94
Tableau 18 : Structure escomptée des effectifs élèves par cycle et par sexe.....	95
Tableau 19 : Distribution de la population scolarisée par âge (1998/99).....	96
Tableau 20 : Effectifs scolarisés et taux de scolarisation des 6-12 ans et des 6-16 ans (par âge et par sexe).....	97
Tableau 21 : Répartition de l'encadrement par cycle et parité.....	99
Tableau 22 : Taux bruts et taux nets de scolarisation et d'admission (par sexe pour les 6-12 ans et les 6-16 ans).....	103
Tableau 23 : Taux d'abandon et de déperdition des stagiaires de la formation professionnelle par mode de formation (1998/2000).....	117

EMPLOI

Tableau 24 : Evolution de la population active occupée et au chômage (1997/2000).....	124
Tableau 25 : Evolution du nombre d'insertions (ESIL) et du niveau de financement.....	126
Tableau 26 : Evolution des insertions ESIL par sexe 10997/2000.....	127
Tableau 27 : Evolution des insertions ESIL selon durée d'insertion 1997/2000.....	127
Tableau 28 : Crédits alloués à l'ANSEJ (1997/2000).....	128

Tableau 29 : Bilan ANSEJ de 1997 à 2000.....	129
Tableau 30 : Bilan CPE par secteurs de 1998 à 2000.....	130
Tableau 31 : Bilan TUP HIMO au 30/9/2000 (selon secteurs d'activité).....	131

PAUVRETE

Tableau 32 : Evolution du taux d'analphabétisme par sexe (selon RGPH 1966-1977-1987-1998).....	139
Tableau 33 : Evolution du taux de couverture vaccinale des enfants 1989-2000 (en %).....	141
Tableau 34 : Evolution du nombre de logements raccordés à un réseau d'égout (selon les RGPH ; en %).....	142
Tableau 35 : Dépenses des ménages : classement des groupes budgétaires En 1995 et 1999.....	144

ENVIRONNEMENT

Tableau 36 : Evolution du taux d'urbanisation (1945/ 1998).....	162
Tableau 37 : Evolution de l'habitat précaire selon les RGPH.....	163

ANNEXE N° 4 : Liste des abréviations et acronymes**A**

ADS : Agence de développement social
AEP : **Assainissement et eau potable**
AF : Année fondamentale
AFS : Allocation forfaitaire de solidarité
ALFASID : Algérienne de fabrication sidérurgique (l^{re})
ANAT : Agence nationale d'aménagement du territoire
ANEM : Agence nationale de l'emploi
ANSEJ : Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes
APSI : Agence de promotion et de soutien aux investissements
AS : Année secondaire
ATI : Aide au travail indépendant

B

BAC : Baccalauréat de l'enseignement secondaire
BCG : Vaccin anti-tuberculeux
BEF : Brevet de l'enseignement fondamental
BIT : Bureau international du travail
BNA : Banque nationale d'Algérie
BTP : Bâtiment et travaux publics
BTPH : Bâtiment travaux publics et hydraulique

C

CALPI : Comité d'appui de promotion et de localisation des investissements
CASNOS : Caisse d'assurance sociale des non salariés
CCISEP : Commission communale indépendante de surveillance des élections présidentielles
CENEAP : Centre national d'études et d'analyses pour la planification
CERPEQ : Centre d'études et de recherche sur les professions et les qualifications
CFPA : Centre de formation professionnelle et d'apprentissage
CHU : Centre hospitalo-universitaire

CMS : Centre médico-social (d'entreprise ou d'administration)
CNAC : Caisse nationale d'assurance chômage
CNAN : Compagnie nationale de navigation
CNAS : Caisse nationale d'assurances sociales
CNEG : Centre national d'enseignement généralisé
CNES : Conseil national économique et social
CNEPD : Centre national d'enseignement professionnel à distance
CNISEP : Commission nationale indépendante de surveillance des élections présidentielles
CNL : Caisse nationale du logement
CNR : Caisse nationale des retraites
CNRJ : Commission nationale de réforme de la justice
CNTS : Centre National des techniques spatiales
CNUCED : **Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement**
COSOB : Commission d'organisation et de surveillance de la bourse
CPE : Contrat de pré emploi
CRE : Centre de recherche d'emploi
CWISEP : Commission de wilaya indépendante de surveillance des élections présidentielles

D

DA : Dinar algérien
DBO : Demande biologique en oxygène
DCO : Demande chimique en oxygène
DEJ : Délégué à l'emploi des jeunes
DEMS : **Diplôme d'études médicales spéciales**
DIPJ : Dispositif d'insertion professionnelle des jeunes
DTCP : Vaccin contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la poliomyélite

E

EAC : Exploitation agricole collective
EAI : Exploitation agricole individuelle
EDG : End decade goals (enquête nationale sur les objectifs fin décennie)
EHS : Etablissement hospitalier spécialisé

ENA : Ecole nationale d'administration
ENEFP : Etablissement national d'équipement de la formation professionnelle
ENIE : Entreprise nationale d'électronique
ENIEM : Entreprise nationale de l'électroménager
ENMTP : Entreprise nationale de matériel de travaux publics
ENS : Ecole normale supérieure
ENSET : Ecole nationale supérieure d'enseignement technique
ENSIDER/ SIDER : Entreprise nationale de sidérurgie
ESIL : Emploi salarié d'initiative locale
ERIAD : Entreprise de production de farine semoule et pâtes alimentaires
(Groupe industriel ERIAD)

F

FMI : Fonds monétaire international
FNAC : Fonds national de développement de l'apprentissage et de la formation continue
FNSEJ : Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes
FONAL : Fonds national d'aide au logement

G

GNL : Gaz naturel liquéfié

H

HIV : Virus de l'immuno-déficience humaine

I

IAIG : Indemnité pour activité d'intérêt général
IDE : Investissement directe étranger
IDH : Indice de développement humain
INDEFOC : Institut national de développement et de promotion de la formation continue
INES : Institut national d'enseignement supérieur
INFP : Institut national de la formation professionnelle
INFS : Institut national de formation supérieure
INSFP : Institut national spécialisé de formation professionnelle

IPH : Indice de pauvreté humaine
IPSU : Indemnité de salaire unique
ISMME : Industries sidérurgiques, métalliques et mécaniques

M

MDG : Mid decade goals (enquête de suivi des objectifs de la mi décennie)
Mds : Milliards
MEN : Ministère de l'éducation nationale
MES/MERS : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
MFP : Ministère de la formation professionnelle
MSP : Ministère de la santé et de la population
MTH : Maladies à transmission hydrique

N

NAFTAL : Entreprise nationale de distribution des produits pétroliers

O

OCDE : **Organisation de coopération et de développement économiques**
OMC : Organisation mondiale du commerce
OMS : Organisation mondiale de la santé
ONG : Organisation non gouvernementale
ONS : Office national des statistiques

P

PAS : Programme d'ajustement structurel
PCD : Plan communal de développement
PEJ : Programme d'emploi des jeunes
PEP : Professeur d'enseignement professionnel
PEV : Programme élargi de vaccination
PFA : Paralyse flasque aiguë
PIB : Produit intérieur brut
PMA : Production de matériel agricole (entreprise nationale de)
PNB : Produit national brut
PNUD : Programme des nations unies pour le développement

PSEP : Professeur spécialisé d'enseignement professionnel

PSRE : Programme de soutien à la relance économique

PVD : Pays en voie de développement

R

RGPH : Recensement général de la population et de l'habitat

RMDH : Rapport mondial sur le développement humain

RNDH : Rapport national sur le développement humain

S

SAIDAL : Entreprise nationale de productions pharmaceutiques

SAU : surface agricole utile

SGT : Statut général du travailleur

SIDA : Syndrome immuno déficitaire acquis

SNMG : Salaire national minimum garanti

SNVI : Société nationale des véhicules industriels

SONATRACH : **Société nationale de transport et de distribution des hydrocarbures**

T

TAP : Taxe sur l'activité professionnelle

TBA : Taux brut d'admission

TBS : Taux brut de scolarisation

TNA : Taux net d'admission

TNS : Taux net de scolarisation

TOL : Taux d'occupation par logement

TOP : Taux d'occupation par pièce

TSA : Taxe spécifique additionnelle

TUPHIMO : Travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'oeuvre

U

UFC : Université de la formation continue

Z

ZHUN : Zone d'habitat urbain normalisé

ANNEXE N° 5 : Bibliographie**I – RAPPORTS ET DOCUMENTS DE BASE**

- Agence de Développement Social, (ADS/ ANAT), Carte sociale de l'Algérie, Rapport final, Alger, décembre 1998
- Agence de Développement Social, (ADS/ Ecotechnics), Etude sur l'harmonisation et la gestion des aides de l'Etat, Alger, mars 1999
- Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le Monde, 1992
- Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le Monde, 1999-2000
- Contributions des membres du groupe « développement humain »
- CENEAP, (La Lettre du) Résumé de l'étude sur le filet social, n°14, juillet 1999
- CNES, Avis sur le plan national de lutte contre le chômage, 1998
- CNES, Rapport préliminaire sur les effets économiques et sociaux du Programme d'ajustement structurel, novembre 1998
- CNES, Rapports semestriels sur la conjoncture économique et sociale 1998 à 2000
- CNES, Compte rendus et procès verbaux des auditions de la commission « Evaluation »
- CNES, Rapport national sur le développement humain, 1999
- CNES, Rapport sur « la dette des pays du Sud de la Méditerranée : obstacle au développement euro méditerranéen », mai 2000
- CNES, Rapport sur « la problématique de la réforme du système bancaire : éléments pour un débat social », novembre 2000
- CNES, Projet d'étude sur le Développement des systèmes de protection sociale, juillet 2001
- CNES, Projet d'étude sur l'évolution à imprimer à la gestion des finances locales dans une perspective d'économie de marché, juillet 2001
- Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, Document de la première Conférence de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Alger, octobre 2000
- Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, PNUD, ANAT, Carte de la Pauvreté en Algérie (CD ROM), Alger, mai 2001

- Ministère de l'Education Nationale, Enseignement fondamental, Bilan à l'an 2000, quelques indicateurs statistiques sur le rendement de l'école fondamentale, Alger, octobre 1999
- Ministère de la Santé et de la Population, INSP, Enquête Nationale sur les objectifs de la fin décennie (Santé de la mère et de l'enfant), EDG 2000
- OUZZIR (E.H), La sécurité sociale en période d'ajustement structurel : les assurances sociales et le régime des retraites, Etude INESG, Alger, novembre 2000
- PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, New York, 1999
- PNUD, Rapport sur la pauvreté 2000, Vaincre la pauvreté humaine, New York, 2000
- Services du Chef du Gouvernement, Projet de Programme du Gouvernement, septembre 2000
- Services du Chef du Gouvernement, Programme de soutien à la relance économique à court et moyen termes 2001-2004, Alger, avril 2001

II- DONNEES STATISTIQUES

- Agence de Développement Social, bilans semestriels et annuels du filet social
- Banque d'Algérie, notes de conjoncture et statistiques, 1997 à 2000
- Délégué à la Planification, données sur l'emploi
- Délégué à la Planification, données statistiques, diverses livraisons
- Institut National de Santé Publique, Relevés épidémiologiques mensuels (REM), 1998, 1999
- Mediabank, revue bimestrielle de la Banque d'Algérie, n° 50, 51,52 et n° spécial 2000, 2001
- Ministère de l'Education Nationale, Annuaire statistiques, diverses livraisons
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Bilans chiffrés de l'enseignement supérieur, diverses livraisons
- Ministère de la Formation Professionnelle, Bilans et recueils statistiques, diverses livraisons
- Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, Bilans des dispositifs d'emploi et recueils statistiques, diverses livraisons

- Ministère de la Santé et de la Population, Statistiques sanitaires, 1998, 1999
- Office National des Statistiques (ONS), Annuaire Statistique de l'Algérie, 1976
- Office National des Statistiques (ONS), Armature Urbaine 1987
- Office National des Statistiques (ONS), Rétrospective statistique 1970-1996, édition 1999
- Office National des Statistiques (ONS), RGPH 1998, collections statistiques n°80
- Office National des Statistiques (ONS), Publications mensuelles, trimestrielles et comptes économiques
- Office National des Statistiques (ONS), Armature Urbaine 1998
- Office National des Statistiques (ONS), Démographie algérienne 1998, 1999, 2000, (Données statistiques n°294, 305, 326)
- Office National des Statistiques (ONS), Mortalité, fécondité, reproduction des femmes algériennes à travers les résultats exhaustifs du RGPH 1998, (Données statistiques n°332)
- Office National des Statistiques (ONS), résultats provisoires de l'enquête nationale sur les dépenses des ménages 2000 (tirés d'un échantillon de l'enquête)

III- BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE DE REFERENCE

- Anomalies sur les marchés financiers, in *Economica*, 1995
- AKTOUF, Management, « survivance », développement et réalités économiques : ébauche d'une critique du néolibéralisme, in *Gestion et Entreprise* n° 2, INPED 1998.
- BARTOLI, Economie et création collective, in *Economica*, 1977
- BARTOLI, Repenser le développement, en finir avec la pauvreté, in *Economica* 2000.
- Banque Mondiale, Le savoir au service du développement, 1999
- BIT, Le travail dans le monde 2000
- Conférence des souverains et chefs d'Etat des pays membres de l'OPEP, Alger 1974
- BOUDHIAF (M) et SITROEN (J M), (sous la direction de) Ouverture et développement économique, in *Economica*, 2001

- DE BERNIS (G), Les industries industrialisantes et les options algériennes, in Tiers Monde juillet/septembre 1969
- DE BERNIS(G) Régulation du développement dans le contexte de la mondialisation, in économie et sociétés, janvier 1998
- **JEANMAUD (A), Le droit du travail à l'épreuve de la mondialisation, in Revue Droit Ouvrier , juin 1998.**
- **FREYSSINET (J), Le chômage, éditions La Découverte.**
- FREYSSINET (J), Pacte sociaux et construction européenne, Actes du Colloque « les syndicats dans la régionalisation de l'économie mondiale », Paris, 2000.
- FOUQUET, LE ROUX, REHFELDET, (sous la direction de) Actes du Colloque « les syndicats dans la régionalisation de l'économie mondiale », Paris, 2000.
- GALISSOT (R), Capitalisme historique et mondialisation, in Gestion et Entreprise n° 2 INPED 1998.
- GENNE (M), La satisfaction des besoins des plus pauvres, Publications de la Sorbonne, 1998 (pp 307-319)
- Géopolitique du chaos, Galilée, Paris 1998
- GRELLET (G), La politique d'ajustement orthodoxe, un point de vue critique, in Revue Tiers Monde janvier/mars 1997
- GUELLE (J), Un monde sans maître, ordre et désordre entre les nations, éditions Odile Jacob Paris, 1995
- La gouvernance, in Revue Internationale des Sciences Sociales n°188, mars 1995
- La crise du capitalisme mondial : l'intégrisme des marchés, éditions Plon, 1998
- LATOUCHE(S), Développement durable : un concept alibi, in Revue Tiers Monde jan/mars 1994
- LEE (E), Mondialisation et normes du travail : un tour d'horizon, in Revue Internationale du Travail 3^{ème} trimestre 1997, BIT
- LE MONDE DIPLOMATIQUE, septembre 2001, supplément OIT
- LOROT(P), (sous la direction de), Introduction à la géo-économie, in Economica, Paris 1999
- M'BOW (A.M), Le monde en devenir : Réflexion sur le nouvel ordre économique international, UNESCO Paris 1976

- OCDE, Une étude sur les droits fondamentaux des travailleurs et l'échange international, in Normes de travail, commerce et emploi, Paris 1996
- PASSET(P), En amont de la crise financière un système contre nature, Revue Partage, décembre 1998
- PERRET (B), Les nouvelles frontières de l'argent, Editions le Seuil, 1999
- PUF, Géopolitique de la faim, action contre la faim Paris 2000
- RAMSES 2001, Les grandes tendances du monde
- REIMERS (F) et TIBURCIO (T), Education, ajustement et reconstruction UNESCO, Paris 1993
- UNESCO INPE, Education et globalisation n°26, Paris 1998

IV- SITES

BANQUE MONDIALE www.worldbank.org

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL www.ilo.org

CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL www.cnes.dz

FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL www.imf.org

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
www.undp.org

UNESCO www.unesco.org

OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES www.ons.dz

ANNEXE N° 6 :**Liste des personnes ayant participé à l'élaboration du rapport****1 – Représentants des ministères et institutions nationales****Ministère des Affaires Etrangères**

Madame MEBARKI Faouzia

Ministère de l'intérieur et des Collectivités locales

Messieurs BENZAOUI Rachid et ZIANI Ghaouti Boumédiène,

Ministère de la Justice

Madame KARA SLIMANE Hafidha,

Ministère de la Santé et de la Population

Madame BENKHELIL Rachida,

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Messieurs KESRI Mohamed et ANNANE Saïd,

Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

Madame ISSOLAH Mestoura,

Ministère de l'Education Nationale

Monsieur LAKHDAR Baghdad,

Ministère de la Formation Professionnelle

Monsieur ZEMMOURI Mohamed,

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Monsieur REBBAH Abderrahmane,

Ministère de l'Agriculture

Messieurs BAIS Idir et AHMED ALI Abdelmalek,

Ministère des Ressources en Eau

Monsieur KEBICHI Mourad,

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme

Monsieur BENSALÉM Aziz Bachir,

Services de Monsieur le Délégué à la Planification

Monsieur AIT OUAZZOU Mohand,

Office National des Statistiques

Monsieur SAOUDI Abdelkrim,

Agence de Développement Social

Monsieur MEZIANI Mouloud,

2 – Représentants du CNES

Conseillers

Madame BELKHODJA Jeanine Nadja, Présidente de la Commission Population et Besoins Sociaux,

Madame HARCHAOUI Assia, Membre de la Commission Aménagement du Territoire et Environnement

Madame ZEMIRLI Ouahiba, membre de la Commission Population et Besoins Sociaux

Monsieur FARES Zahir, Membre de la Commission Evaluation, Coordonnateur du groupe

Monsieur GHANES Abdelkader, Président de la Commission Relations de Travail

Monsieur MISSOUMI Mokhtar, Vice Président de la Commission Relations de Travail

Monsieur BEGHOUL Youcef, Membre de la Commission Aménagement du Territoire et Environnement

Monsieur KHELLADI Mourad, Membre de la Commission Aménagement du Territoire et Environnement

Monsieur SOUAMES Ahmed, Membre de la Commission Perspectives de Développement Economique et Social

Monsieur OUZZIR El Hachemi, Membre de la Commission Relations de Travail

Cadres de l'administration

Madame HARBI Assia, Chargée d'Etudes et de Synthèse, Coordonnateur

Madame EDJEKOUANE Aïcha, Chef d'Etudes

Monsieur BOUDISSA Kamr Ezzamane, Directeur d'Etudes

Monsieur CHIHEB Abdelaziz, Directeur d'Etudes

Monsieur LEBECHE Rabih, Directeur

Monsieur OULMANE Salim, Chargé d'Etudes et de Synthèse

Comité de rédaction

Monsieur FARES Zahir

Madame HARBI Assia

Secrétariat Technique

Mademoiselle GUIDOUM Nadira

Mademoiselle LAHNECHE Salima

Sommaire

Préface : La lettre du Président du CNES	05
Préambule et remerciements	08
Introduction : Vue d'ensemble.....	11
PREMIERE PARTIE	20
L'organisation de l'économie et le cadre institutionnel	20
Chapitre I : L'évolution économique et financière	20
Chapitre II : La poursuite des réformes	30
DEUXIEME PARTIE	47
Les politiques sociales et l'IDH	47
Chapitre I : Les effets du programme d'ajustement structurel, l'involution sociale.....	47
Chapitre II : L'évolution des composantes de l'IDH	59
Population	60
Santé.....	69
Education formation.....	82
Emploi.....	119
TROISIEME PARTIE	134
Les indicateurs complémentaires du développement humain.....	134
Chapitre I : Appauvrissement et Pauvreté.....	134
Chapitre II : L'environnement	153
Chapitre III : Les inégalités	170

QUATRIEME PARTIE	184
Economie de marché, développement humain durable et politique sociale.....	184
Chapitre I : Vue d'ensemble sur l'économie de marché et le développement Humain.....	186
Chapitre II : La transition de la politique sociale en Algérie...	194
Chapitre III : La nécessité d'une nouvelle politique sociale.....	206
Conclusion Générale : Pour un pacte national de croissance	226
Annexes :	237
Annexe 1 : Statistiques	
Annexe 2 : Liste des encadrés	
Annexe 3 : Liste des tableaux	
Annexe 4 : Abréviations et acronymes.....	
Annexe 5 : Bibliographie.....	
Annexe 6 : Liste des personnes ayant participé à l'élaboration du rapport	